



BUDGET 2023-2024

UN QUÉBEC ENGAGÉ

PLAN BUDGÉTAIRE

Mars 2023

BUDGET 2023-2024

UN QUÉBEC ENGAGÉ

PLAN BUDGÉTAIRE

Mars 2023

Budget 2023-2024
Plan budgétaire

Dépôt légal – 21 mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94103-3 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-94104-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Accroître la richesse du Québec

Section C

Développer le potentiel des jeunes

Section D

Pour un réseau de la santé plus performant et plus humain

Section E

Soutenir les Québécois

Section F

Diversifier et consolider les actions pour l'environnement

Section G

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2023 et 2024

Section H

La situation financière du Québec

Section I

La dette du gouvernement du Québec

Section J

Les scénarios alternatifs de prévision

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Un Québec engagé.....	A.7
1.1 Accroître la richesse du Québec.....	A.7
1.2 Développer le potentiel des jeunes.....	A.9
1.3 Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain.....	A.10
1.4 Soutenir les Québécois.....	A.11
1.5 Diversifier et consolider les actions pour l'environnement	A.13
2. La situation économique du Québec.....	A.15
2.1 L'année 2023, une période de transition avant le retour à une croissance durable.....	A.15
3. La situation financière du Québec.....	A.17
3.1 Un déficit budgétaire moins important en 2022-2023.....	A.17
3.2 Le cadre financier	A.19
3.3 Le retour à l'équilibre budgétaire	A.21
3.4 Une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques	A.23
4. La réduction graduelle du poids de la dette.....	A.25
5. Les scénarios alternatifs de prévision	A.27
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec de 2021 à 2027.....	A.31

SOMMAIRE

Le gouvernement poursuit les efforts des quatre dernières années. Le budget 2023-2024 priorise l'économie, l'éducation, la santé et l'environnement, tout en maintenant un cadre financier prudent et responsable.

L'année 2023 représentera une période de transition pour l'économie mondiale. Elle marquera le passage à un contexte économique plus stable.

- Au début de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a causé un choc d'une ampleur inégalée qui a précipité l'économie dans une courte, mais profonde récession.
- La relance économique qui a suivi en 2021 et en 2022, les stimuli monétaires et budgétaires, les déséquilibres entre l'offre et la demande ainsi que l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont créé un environnement propice à l'accélération des pressions inflationnistes. La plupart des banques centrales ont relevé leur taux directeur au cours de la dernière année afin de freiner la demande et de contrôler les prix.
- La hausse du coût de la vie et la détérioration des conditions du crédit pèseront sur l'expansion économique mondiale au cours des prochains trimestres. La plupart des régions connaîtront un ralentissement important de leur activité économique en 2023.

Toutefois, le ralentissement attendu à l'échelle mondiale pourrait être de courte durée. La maîtrise de l'inflation devrait permettre de rétablir un contexte propice à une croissance durable dès 2024.

▣ La situation économique au Québec

À l'instar de l'économie mondiale, l'activité économique du Québec devrait se modérer en 2023.

- L'inflation et les taux d'intérêt élevés freineront l'activité économique. La progression du PIB réel devrait ralentir, passant de 2,8 % en 2022 à 0,6 % en 2023.
- Une inflation maîtrisée et des conditions du crédit plus avantageuses favoriseront la reprise économique. L'expansion de l'activité économique devrait s'accélérer en atteignant 1,4 % en 2024.

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique. En ce sens, des gestes importants ont été posés pour rehausser la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché de l'emploi. Cela a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et, ainsi, de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

- Depuis 2019, le Québec a enregistré des gains substantiels relativement au niveau de vie. Cette amélioration lui a permis de réduire l'écart existant avec l'Ontario, qui est passé de 16,4 % en 2018 à 13,7 % en 2022.

- En dépit du ralentissement de l'activité économique, le rattrapage de niveau de vie se poursuivra. L'écart de niveau de vie avec l'Ontario devrait diminuer à 12,8 % en 2023.

Le gouvernement maintient son objectif de rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario et vise à réduire l'écart sous les 10 % d'ici la fin de 2026. Cet enrichissement collectif bénéficiera à l'ensemble des Québécois et assurera le financement des services publics à long terme.

□ **Un Québec engagé**

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* s'inscrit dans la volonté du gouvernement de réaliser ses principaux engagements, soit :

- accroître le potentiel économique du Québec;
- développer le potentiel des jeunes pour assurer l'avenir de la société québécoise;
- déployer le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé;
- maintenir les finances publiques saines à travers le temps.

■ **Des initiatives totalisant plus de 24 G\$**

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, le gouvernement prévoit des investissements de 24,5 milliards de dollars d'ici 2027-2028.

Le premier levier sur lequel le gouvernement agit est l'accroissement du potentiel économique du Québec. L'atteinte de cet objectif passe par l'amélioration du revenu disponible des Québécois, par la poursuite des investissements publics, par des investissements permettant aux entreprises de faire des gains de productivité et par l'accroissement du bassin de travailleurs.

- Des investissements totalisant près de 12,1 milliards de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour accroître la richesse du Québec, notamment par une baisse d'impôt de 9,2 milliards de dollars qui profitera à 4,6 millions de Québécois.

Le gouvernement poursuit ses investissements en éducation et en enseignement supérieur. Il favorise l'accès, la persévérance et la diplomation à tous les niveaux d'enseignement, en s'assurant que le système d'éducation et d'enseignement supérieur répond aux besoins des élèves, des étudiants et du personnel.

- Des investissements de plus de 2,3 milliards de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus pour développer le potentiel des jeunes.

Dans la foulée des initiatives lancées dans le cadre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, déposé en mars 2022, le gouvernement poursuit la transformation du système de santé afin de rehausser les soins et services à la population. Le système deviendra plus efficace et plus flexible. Le défi est important, mais crucial pour la société québécoise.

- Des investissements de près de 5,6 milliards de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain.

De plus, le gouvernement prévoit des investissements de près de 3,6 milliards de dollars pour soutenir les Québécois.

- Au cours des dernières années, plusieurs gestes ont été posés pour freiner le déclin de la langue française au Québec, notamment l'adoption, en juin 2022, du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Le gouvernement continue d'agir en ce sens en accélérant la mise en œuvre de la Loi et en se dotant des outils nécessaires pour assurer un suivi de la situation linguistique au Québec.
 - Des investissements de 649 millions de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus pour promouvoir la culture et la langue française.
- Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour un ménage d'habiter un logement de qualité et qui respecte sa capacité financière. Or, les dernières années ont été marquées par une hausse importante du coût des loyers, ce qui rend ce besoin difficile à combler pour certains. Les ménages à plus faible revenu sont particulièrement affectés par cette situation.
 - Des investissements de 1,0 milliard de dollars sur six ans sont prévus pour favoriser l'abordabilité du logement.

Enfin, assurer un environnement sain à la population et aux prochaines générations est une priorité du gouvernement. Il s'engage à diversifier et à consolider les actions pour l'environnement en soutenant des mesures de transition climatique, de gestion de l'eau et de biodiversité.

- Le Plan pour une économie verte 2030 sera bonifié d'un investissement additionnel de 1,4 milliard de dollars et atteindra 9,0 milliards de dollars sur cinq ans. Il s'agit d'une augmentation de 18 % par rapport au plan actuel.
- Par ailleurs, 1,0 milliard de dollars seront investis sur cinq ans pour diversifier et consolider les actions pour l'environnement, notamment par la création du Fonds bleu et la mise en œuvre du Plan nature 2030.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du budget 2023-2024

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total	Section de réf.
Accroître la richesse du Québec	-502	-2 081	-2 311	-2 438	-2 364	-2 403	-12 099	B
Développer le potentiel des jeunes	-34	-345	-499	-496	-470	-467	-2 311	C
Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain	—	-1 034	-1 135	-1 135	-1 135	-1 135	-5 574	D
Soutenir les Québécois	-514	-740	-773	-592	-515	-419	-3 554	E
Diversifier et consolider les actions pour l'environnement	-15	-122	-166	-188	-217	-245	-953	F
TOTAL	-1 064	-4 323	-4 885	-4 849	-4 700	-4 670	-24 490	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Une gestion responsable des finances publiques

Ces engagements seront réalisés en gardant à l'avant-plan la saine gestion des finances publiques¹. Le retour à l'équilibre budgétaire, après versements au Fonds des générations, est prévu pour 2027-2028. Il sera atteint tout en maintenant les investissements importants dans les principales missions de l'État.

— Le cadre financier du budget 2023-2024 est prudent et prévoit des déficits décroissants tout en incluant une provision pour éventualités de 6,5 milliards de dollars. Des modifications à la Loi sur l'équilibre budgétaire seront par ailleurs proposées pour en améliorer l'applicabilité lorsque le contexte économique est défavorable.

La réduction du poids de la dette demeure elle aussi une priorité pour le gouvernement. En plus de favoriser une meilleure équité intergénérationnelle, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

C'est pourquoi le gouvernement se donne un nouvel objectif de réduction de la dette. La dette nette, qui s'établira à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023, sera réduite graduellement à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % du PIB à 32,5 % du PIB d'ici 15 ans, à l'horizon de l'année financière 2037-2038².

— La cible médiane de réduction de la dette nette s'établira ainsi à 30 % du PIB.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires et économiques disponibles au 8 mars 2023. Les données budgétaires présentées pour 2022-2023 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2023-2024 à 2027-2028 sont des prévisions et celles pour les années subséquentes sont des projections.

² Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront proposés en ce sens.

1. UN QUÉBEC ENGAGÉ

1.1 Accroître la richesse du Québec

Le gouvernement poursuit des objectifs ambitieux pour créer de la richesse et accroître le potentiel économique du Québec.

— Des gestes importants ont été posés depuis l'automne 2018 pour améliorer la productivité des entreprises, soutenir l'innovation et favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail, ce qui a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

Le gouvernement s'est engagé à réduire l'impôt des particuliers, ce qui améliorera le revenu disponible des Québécois et contribuera à accroître la prospérité du Québec en stimulant la croissance économique ainsi que l'offre de travail.

— Pour ce faire, le gouvernement annonce une baisse d'impôt immédiate totalisant 9,2 milliards de dollars sur six ans, soit 1,7 milliard de dollars par année. Elle pourra atteindre 814 \$ par personne dès 2023 et profitera à 4,6 millions de Québécois.

Il continuera également à agir sur les principaux déterminants de la croissance économique que sont les gains de productivité, l'innovation, la valorisation des régions et l'augmentation du bassin de travailleurs qualifiés.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant près de 12,1 milliards de dollars d'ici 2027-2028 sont prévues pour accroître la richesse du Québec, soit :

- 9,2 milliards de dollars pour améliorer le revenu disponible des Québécois avec la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès cette année;
- 888 millions de dollars pour augmenter la productivité de l'économie québécoise;
- 1,4 milliard de dollars pour contribuer à la prospérité des régions;
- 615 millions de dollars pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Des gestes seront également posés pour adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois.

TABLEAU A.2

Impact financier des mesures visant à accroître la richesse du Québec
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Améliorer le revenu disponible des Québécois	-402	-1 657	-1 698	-1 750	-1 802	-1 857	-9 166
Augmenter la productivité de l'économie québécoise	—	-109	-222	-199	-173	-184	-888
Contribuer à la prospérité des régions	—	-220	-271	-375	-290	-275	-1 430
Faire face à la pénurie de main-d'œuvre	-100	-95	-120	-114	-98	-87	-615
Adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-502	-2 081	-2 311	-2 438	-2 364	-2 403	-12 099

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Développer le potentiel des jeunes

L'éducation a été, et continue d'être, la pierre angulaire du développement de notre société. Le gouvernement fait de l'éducation sa grande priorité. Des services d'éducation de qualité sont gages d'enrichissement collectif.

Au cours des dernières années, des efforts majeurs ont été réalisés pour accroître la réussite et la persévérance scolaires, pour promouvoir la pratique du loisir et du sport, ainsi que pour favoriser l'accès et la diplomation aux études supérieures.

L'action du gouvernement s'articule autour de grandes orientations pour accroître la réussite éducative, notamment :

- revaloriser l'enseignement du français, de la lecture et des mathématiques;
- offrir plus de projets particuliers et les rendre plus accessibles;
- investir dans la formation professionnelle;
- soutenir les enseignantes et les enseignants;
- favoriser la diplomation en enseignement supérieur.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 2,3 milliards de dollars sont prévus sur six ans pour développer le potentiel des jeunes, soit :

- 1,5 milliard de dollars pour aider les jeunes à réussir;
- 88 millions de dollars pour faire bouger les Québécois;
- 717 millions de dollars pour favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures.

TABLEAU A.3

Impact financier des mesures visant à développer le potentiel des jeunes (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Aider les jeunes à réussir	—	-231	-334	-330	-305	-305	-1 505
Faire bouger les Québécois	—	-13	-20	-21	-19	-17	-88
Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures	-34	-101	-146	-146	-146	-146	-717
TOTAL	-34	-345	-499	-496	-470	-467	-2 311

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.3 Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain

Le réseau de la santé et des services sociaux a été mis à rude épreuve au cours des dernières années lors de la pandémie. Fort des leçons apprises, le gouvernement lançait, en mars 2022, le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, et amorçait un virage majeur afin de répondre aux nombreux défis toujours présents dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives en santé et services sociaux de près de 5,6 milliards de dollars d'ici cinq ans sont prévues, soit :

- 3,0 milliards de dollars pour rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population;
- 2,0 milliards de dollars pour prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes;
- 565 millions de dollars pour soutenir les personnes plus vulnérables.

TABLEAU A.4

Impact financier des mesures visant à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population	—	-613	-623	-623	-590	-564	-3 013
Prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes	—	-316	-401	-401	-434	-443	-1 996
Soutenir les personnes plus vulnérables	—	-105	-111	-111	-111	-128	-565
TOTAL	—	-1 034	-1 135	-1 135	-1 135	-1 135	-5 574

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Soutenir les Québécois

Durant les dernières années, le gouvernement a poursuivi ses engagements pour soutenir les familles, les personnes ayant besoin d'un logement, les organismes communautaires et les personnes vulnérables.

Dans le cadre du présent budget, il consolide ses actions et renforce son soutien aux collectivités. Ainsi, près de 3,6 milliards de dollars sur six ans sont prévus afin de soutenir les Québécois, dont :

- 649 millions de dollars pour promouvoir et valoriser la culture québécoise ainsi que pour poursuivre la défense, la promotion et la valorisation de la langue française;
- 1,0 milliard de dollars pour favoriser l'abordabilité du logement, entre autres en augmentant l'offre de logements sociaux et abordables et en offrant un soutien additionnel aux Québécois ayant besoin de se loger;
 - De ce montant, une somme de 650 millions de dollars permettra d'appuyer la réalisation de plus de 5 250 logements sociaux et abordables partout au Québec, en plus d'assurer la préservation de logements vieillissants.
- 440 millions de dollars pour appuyer les familles en fournissant des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés à leurs besoins et en soutenant les enfants vulnérables;
 - À cet égard, un investissement de 331 millions de dollars permettra de convertir 5 000 places de garde non subventionnées en places subventionnées.
- 722 millions de dollars pour renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport, notamment en soutenant le transport collectif;
- 533 millions de dollars pour améliorer l'inclusion et l'égalité, renforcer l'aide à différentes communautés en bonifiant notamment le soutien aux organismes communautaires, assurer la sécurité du public et faciliter l'accès à la justice;
- 121 millions de dollars pour poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit, ce qui permettra de renforcer les services offerts et d'en faciliter l'accès;
- 88 millions de dollars pour moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire.

TABLEAU A.5

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Promouvoir la culture et la langue française	—	-140	-146	-126	-118	-119	-649
Favoriser l'abordabilité du logement	-237	-173	-127	-189	-168	-106	-1 001
Appuyer les familles	—	-36	-101	-107	-108	-88	-440
Renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport	-200	-244	-236	-33	-8	-2	-722
Soutenir la qualité de vie des Québécois	-46	-109	-114	-104	-83	-77	-533
Poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit	-16	-33	-34	-16	-12	-12	-121
Moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire	-16	-5	-16	-17	-19	-15	-88
TOTAL	-514	-740	-773	-592	-515	-419	-3 554

1.5 Diversifier et consolider les actions pour l'environnement

Pour lutter contre les changements climatiques, le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 1,4 milliard de dollars dans le cadre de la mise à jour annuelle du Plan pour une économie verte 2030. Le nouveau plan de mise en œuvre, qui sera dévoilé prochainement, disposera donc d'un financement de 9 milliards de dollars sur cinq ans.

De plus, lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15), le gouvernement a annoncé la mise en place du Plan nature 2030 et s'est engagé à protéger les réserves d'eau du Québec.

À ce titre, le gouvernement investit 500 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la création du Fonds bleu, dont une partie sera financée par la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, et confirme les investissements du Plan nature 2030.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit une somme de 1 milliard de dollars, soit :

- 520 millions de dollars pour protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages;
- 475 millions de dollars pour protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature;
- 23 millions de dollars pour favoriser les pratiques agroenvironnementales.

Enfin, des revenus supplémentaires de 65 millions de dollars sur cinq ans, provenant d'une augmentation du droit environnemental imposé sur les pneus neufs, permettront d'assurer la poursuite du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage. Ce droit environnemental n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis sa mise en place en 1999.

TABLEAU A.6

Impact financier des mesures visant à diversifier et à consolider les actions pour l'environnement
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages	—	-54	-79	-104	-129	-154	-520
Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature	-15	-63	-90	-98	-103	-106	-475
Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales	—	-12	-12	—	—	—	-23
Sous-total	-15	-128	-181	-202	-232	-260	-1 018
Réviser le droit spécifique sur les pneus neufs	—	6	15	15	15	15	65
TOTAL	-15	-122	-166	-188	-217	-245	-953

(1) Le cadre financier du Plan pour une économie verte 2030 disposera d'un investissement additionnel de 1,4 G\$ sur cinq ans par rapport au plan actuel, notamment grâce aux revenus additionnels du marché du carbone.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 L'année 2023, une période de transition avant le retour à une croissance durable

Au cours des derniers mois, l'inflation et le resserrement synchronisé des politiques monétaires ont freiné le rythme d'expansion de l'activité économique dans la plupart des régions. Ainsi, l'économie mondiale a amorcé une phase de ralentissement.

- La croissance mondiale devrait se modérer, passant de 3,3 % en 2022 à 2,4 % en 2023³. Aux États-Unis, l'activité économique s'affaiblira, passant de 2,1 % en 2022 à 0,5 % en 2023.
- Au Canada, la hausse du PIB réel devrait se situer à 0,8 % en 2023 après une augmentation de 3,4 % en 2022.
- Au Québec, l'activité économique décélérera de 2,8 % en 2022 à 0,6 % en 2023.

L'année 2023 sera une période de transition. Les efforts pour contenir la hausse des prix et pour la maintenir à un niveau stable et prévisible pourraient permettre à certaines grandes banques centrales d'entamer un assouplissement de leur politique monétaire vers la fin de l'année 2023.

- Une fois l'inflation maîtrisée et des conditions de crédit plus avantageuses mises en place, la reprise de l'activité économique s'accélénera dès 2024.

Dans ce contexte, l'économie du Québec reprendra son élan. La progression du PIB réel se situera à 1,4 % en 2024.

Par ailleurs, bien que la grande majorité de la croissance future proviendra des gains de productivité, le vieillissement de la population continuera de poser un défi à l'accélération de la croissance économique du Québec.

³ Ce chapitre reflète les données économiques disponibles au 28 février 2023.

TABLEAU A.7

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
Québec	6,0	2,8	0,6	1,4
Canada	5,0	3,4	0,8	1,6
États-Unis	5,9	2,1	0,5	1,3
Monde ⁽¹⁾	6,2	3,3	2,4	3,1

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.8

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Demande intérieure	2,5	0,6	1,2	2,6	0,6	1,3
Consommation des ménages	4,9	1,6	1,5	2,9	1,0	0,9
Investissements résidentiels	-9,7	-7,9	-0,1	-0,8	-0,6	-0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	3,5	0,4	2,3	0,3	0,0	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,3	1,1	0,6	0,4	0,3	0,2
Secteur extérieur	—	—	—	-1,8	0,4	0,4
Exportations	2,4	1,5	3,7	1,0	0,7	1,6
Importations	5,8	0,6	2,3	-2,8	-0,3	-1,2
Stocks	—	—	—	1,8	-0,4	-0,4
PIB RÉEL	2,8	0,6	1,4	2,8	0,6	1,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 Un déficit budgétaire moins important en 2022-2023

Depuis la publication du budget 2022-2023, les indicateurs économiques influençant les revenus autonomes⁴ ont été révisés favorablement pour 2022.

— Le PIB nominal a été revu à la hausse de 3,3 points de pourcentage, pour s'établir à 9,7 %, alors que la prévision du budget 2022-2023 était de 6,4 %.

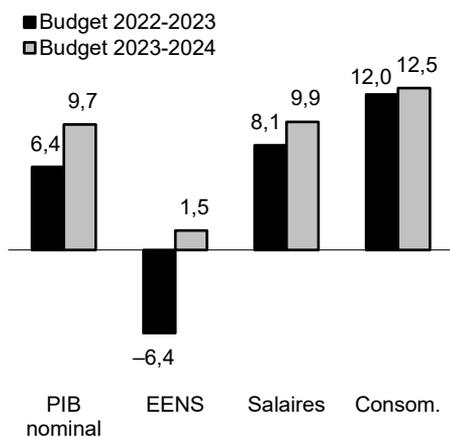
Le dynamisme de l'activité économique en 2022 a eu un effet positif important sur les revenus autonomes, lesquels sont révisés à la hausse de 5,1 milliards de dollars en 2022-2023. En particulier, les impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 2,4 milliards de dollars et l'impôt des particuliers, de 1,5 milliard de dollars.

Le déficit budgétaire après versements au Fonds des générations⁵, pour 2022-2023, a diminué par rapport à la situation prévue en mars 2022, passant de près de 6,5 milliards de dollars à 5,0 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.1

PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2022

(variation en pourcentage)

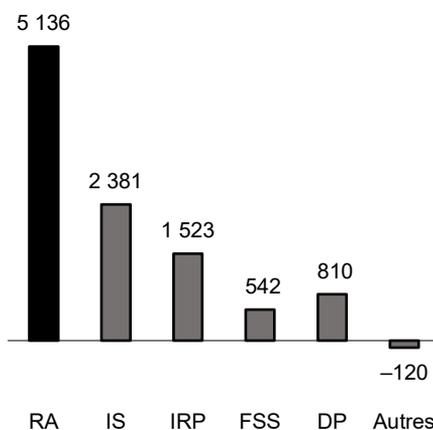


Note : EENS : excédent d'exploitation net des sociétés;
Salaires : salaires et traitements;
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

GRAPHIQUE A.2

Révision en 2022-2023 des revenus autonomes depuis mars 2022

(en millions de dollars)



Note : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
IS : impôts des sociétés;
IRP : impôt des particuliers;
FSS : cotisations pour les services de santé;
DP : droits et permis.

⁴ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

⁵ Il s'agit du déficit budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

TABLEAU A.9

Révisions du cadre financier depuis mars 2022

(en millions de dollars)

	2022-2023
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-6 450
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ⁽²⁾	5 700
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	1 046
Sous-total – Revenus autonomes	6 746
Transferts fédéraux	436
Sous-total – Revenus	7 182
Dépenses de portefeuilles	-554
Service de la dette	-1 211
Sous-total – Dépenses	-1 765
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	94
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	5 511
INITIATIVES DEPUIS LE BUDGET 2022-2023	-5 518
INITIATIVES DU BUDGET 2023-2024	
Accroître la richesse du Québec	-502
Développer le potentiel des jeunes	-34
Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain	—
Soutenir les Québécois	-514
Diversifier et consolider les actions pour l'environnement	-15
Sous-total	-1 064
TOTAL DES INITIATIVES	-6 582
Provision pour éventualités	2 500
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 021
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽³⁾	449
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2023	-4 572

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La révision totale aux revenus autonomes est de 5,1 G\$ en incluant les initiatives affectant les revenus, notamment la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage afin d'améliorer le revenu disponible des Québécois, dont l'impact est de 402 M\$ en 2022-2023.

(3) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 sera nul.

3.2 Le cadre financier

Le budget 2023-2024 présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2027-2028.

Les revenus atteignent 147,7 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 1,8 %. Celle-ci augmentera à 2,8 % en 2024-2025.

— Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2027-2028, la croissance annuelle des revenus atteindra 2,9 % en moyenne.

Les dépenses s'élèvent à 147,9 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 0,7 %⁶. Celle-ci sera de 2,4 % en 2024-2025.

— De 2023-2024 à 2027-2028, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,1 %⁷ en moyenne.

Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025 et en 2025-2026, puis de 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et en 2027-2028.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024 et des surplus à compter de 2025-2026.

Selon la définition prévue par la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire présente un déficit de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera à l'équilibre en 2027-2028.

⁶ En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses est de 4,3 %.

⁷ Si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance annuelle des dépenses est de 2,9 % en moyenne.

TABLEAU A.10

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	42 670	43 126	44 749	46 470	48 153	49 873	
Cotisations pour les services de santé	7 841	7 944	8 161	8 407	8 601	8 778	
Impôts des sociétés	13 263	13 192	14 090	14 835	15 529	16 089	
Impôt foncier scolaire	1 112	1 184	1 292	1 374	1 387	1 432	
Taxes à la consommation	26 548	27 290	28 220	29 080	29 875	30 739	
Droits et permis	5 981	5 739	5 746	5 896	6 116	6 214	
Revenus divers	11 784	12 707	13 112	13 444	13 922	14 365	
Entreprises du gouvernement	6 674	6 807	6 685	6 539	7 291	6 885	
Revenus autonomes	115 873	117 989	122 055	126 045	130 874	134 375	
<i>Variation en %</i>	<i>5,7</i>	<i>1,8</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,8</i>	<i>2,7</i>	<i>3,0</i>
Transferts fédéraux	29 226	29 742	29 741	30 908	32 011	33 197	
<i>Variation en %</i>	<i>0,1</i>	<i>1,8</i>	<i>0,0</i>	<i>3,9</i>	<i>3,6</i>	<i>3,7</i>	<i>2,6</i>
Total des revenus	145 099	147 731	151 796	156 953	162 885	167 572	
<i>Variation en %</i>	<i>4,5</i>	<i>1,8</i>	<i>2,8</i>	<i>3,4</i>	<i>3,8</i>	<i>2,9</i>	<i>2,9</i>
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-136 716	-138 392	-141 468	-145 445	-149 138	-152 095	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	<i>7,4</i>	<i>1,2</i>	<i>2,2</i>	<i>2,8</i>	<i>2,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,2</i>
Service de la dette	-10 053	-9 464	-9 925	-9 964	-10 516	-11 135	
<i>Variation en %</i>	<i>16,4</i>	<i>-5,9</i>	<i>4,9</i>	<i>0,4</i>	<i>5,5</i>	<i>5,9</i>	<i>2,1</i>
Total des dépenses	-146 769	-147 856	-151 393	-155 409	-159 654	-163 230	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	<i>7,9</i>	<i>0,7</i>	<i>2,4</i>	<i>2,7</i>	<i>2,7</i>	<i>2,2</i>	<i>2,1⁽³⁾</i>
Provision pour éventualités	—	-1 500	-1 000	-1 000	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 670	-1 625	-597	544	1 731	2 842	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 351	-2 373	-2 387	-2 524	-2 707	-2 833	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 021	-3 998	-2 984	-1 980	-976	9	
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE	-4 572	-3 998	-2 984	-1 980	-976	9	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

(2) En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses de portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses totales est de 4,3 %.

(3) Si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance annuelle des dépenses est de 2,9 % en moyenne.

3.3 Le retour à l'équilibre budgétaire

Au début de l'année 2020, la pandémie a causé un choc d'une ampleur inégalée, qui a précipité l'économie dans une courte, mais profonde récession. Le redressement de l'activité économique mondiale s'est amorcé rapidement, de façon synchronisée, mais a engendré des pressions inflationnistes qui ont provoqué un relèvement rapide et important des taux d'intérêt.

Malgré cette volatilité économique, le gouvernement a maintenu un financement adéquat des principales missions de l'État, générant ainsi des déficits. Avec le passage vers un contexte économique plus stable, le budget 2023-2024 est l'occasion pour le gouvernement de déposer son plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Selon ce plan, le déficit sera limité à 4 milliards de dollars en 2023-2024, puis réduit graduellement de 1 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

Le retour à l'équilibre budgétaire sera atteint tout en :

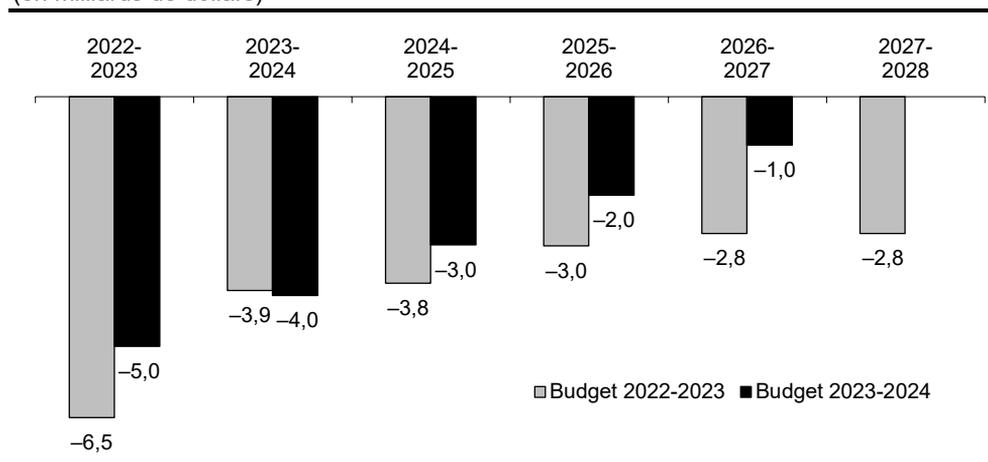
- diminuant l'impôt des particuliers;
- favorisant la croissance économique;
- finançant adéquatement les missions de l'État;
- assurant une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus.

La saine gestion des finances publiques permet d'éliminer le déficit de 2,8 milliards de dollars qui était prévu à terme dans le budget 2022-2023 et de poursuivre la réduction du poids de la dette.

GRAPHIQUE A.3

Évolution du solde budgétaire

(en milliards de dollars)



Levée de la suspension et modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Levée de la suspension de certains effets de la Loi

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée par le projet de loi n° 17¹, sanctionné le 24 février 2022, lequel suspend temporairement certains effets de la Loi à partir de 2021-2022 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au moment du discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

Les effets visés par la suspension sont :

- l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire;
- la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- l'obligation d'engager des mesures de résorption des dépassements.

Afin de répondre aux exigences de la Loi, le ministre des Finances lève la suspension de ces effets dès la fin de l'année 2022-2023.

À cet égard, le cadre financier du budget 2023-2024 prévoit un plan de retour à l'équilibre d'ici 2027-2028. Le plan présenté, selon lequel le déficit sera limité à 4 milliards de dollars en 2023-2024, et ensuite réduit graduellement de 1 milliard de dollars par année jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, constitue le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

- Ainsi, le cadre financier prévoit une diminution du déficit de 1 milliard de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023. Compte tenu de l'évolution des perspectives budgétaires concernant les revenus, le niveau des dépenses a donc été déterminé de manière à réduire le déficit conformément aux exigences de la Loi.

Modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Depuis son édicition en 1996, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée à quelques reprises, essentiellement pour suspendre certains de ses effets pendant les périodes de récession ou d'instabilité économique.

L'expérience ayant démontré les difficultés d'application de la Loi dans un contexte de ralentissement économique important, le budget 2023-2024 est l'occasion de proposer la modernisation de certaines de ses dispositions.

Dans ce contexte, le gouvernement souhaite notamment :

- améliorer la flexibilité budgétaire dans la détermination de l'équilibre budgétaire;
- actualiser les règles exigeant le dépôt d'un plan de résorption du déficit, dont le seuil et les délais prévus à partir desquels ce plan est requis;
- réviser les règles encadrant l'exécution de ce plan, dont la mise en place de mesures de résorption et la période prévue pour résorber les dépassements;
- abolir la réserve de stabilisation.

Les modalités proposées seront précisées ultérieurement.

¹ Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3).

3.4 Une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI).

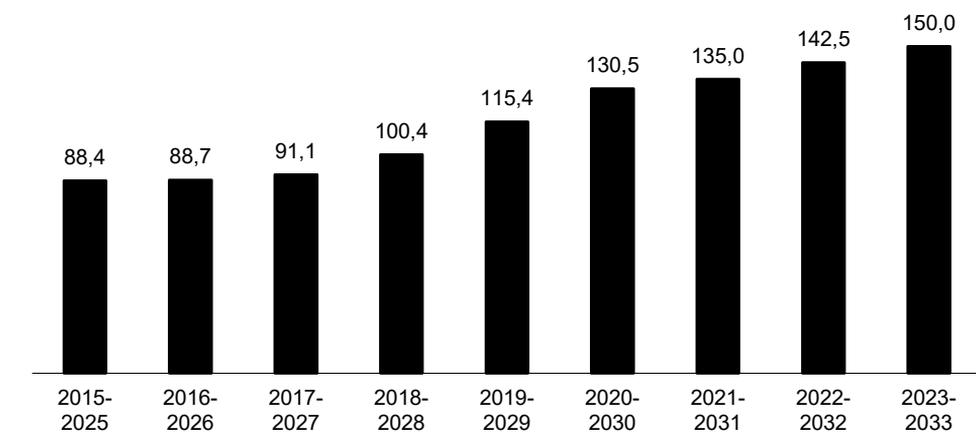
- Le PQI 2023-2033 est ainsi porté à 150,0 milliards de dollars, soit 15,0 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des cinq dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 150,0 milliards de dollars en mars 2023.

Ces investissements importants serviront notamment à la réfection et à la construction d'écoles et d'établissements de santé, au maintien en bon état du réseau routier de même qu'au développement d'infrastructures de transport collectif.

- L'impact financier de la hausse du PQI est estimé à 1,0 milliard de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028. Cela comprend l'impact sur les dépenses de portefeuilles et celui sur le service de la dette.

GRAPHIQUE A.4

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



4. LA RÉDUCTION GRADUELLE DU POIDS DE LA DETTE

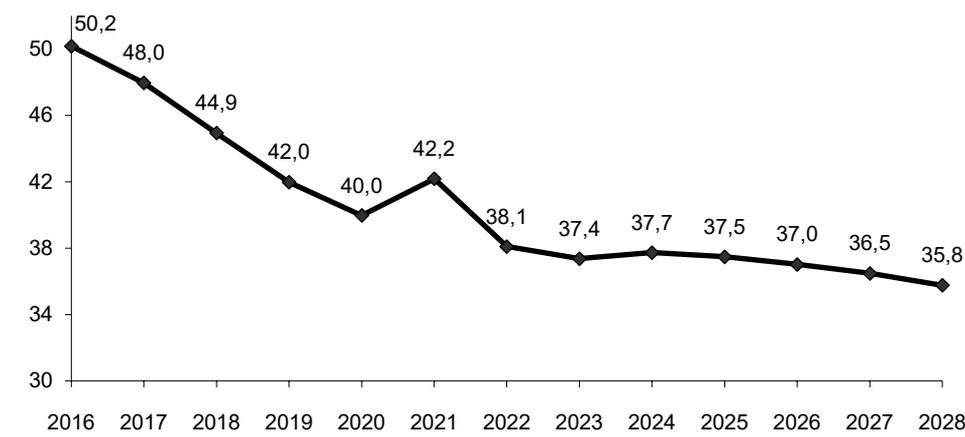
❑ Le poids de la dette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies. Le poids de la dette nette s'établira à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,0 % du PIB au 31 mars 2020.

— Le poids de la dette nette au PIB devrait descendre graduellement à partir de 2024-2025.

GRAPHIQUE A.5

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Le Québec demeure cependant l'une des provinces les plus endettées. C'est pourquoi la réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. Elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité, et favorise notamment l'équité intergénérationnelle.

❑ Le nouvel objectif de réduction de la dette

Compte tenu de l'importance de poursuivre la réduction graduelle du poids de la dette, le gouvernement annonce un nouvel objectif de réduction de la dette.

La dette nette, qui s'établira à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023, sera réduite graduellement à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % du PIB à 32,5 % du PIB d'ici 15 ans, soit à l'horizon de l'année financière 2037-2038⁸.

— La cible médiane de réduction de la dette nette s'établira ainsi à 30 % du PIB.

Sur la base de cette cible, le poids de la dette nette du Québec tendra ainsi graduellement vers la dette nette moyenne actuelle des provinces (31 % du PIB au 31 mars 2022).

Le gouvernement vise par ailleurs à ce que le poids de la dette nette se situe à 33 % du PIB d'ici 2032-2033. Il s'agit d'une cible intermédiaire.

TABLEAU A.11

Les nouvelles cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement reposera sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028 ainsi que le maintien de celui-ci par la suite, et ce, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations;
- des versements au Fonds des générations qui continueront d'augmenter à compter de 2024-2025;
- une accélération de la croissance économique qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

Comme lors de la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement continuera à miser sur la richesse qu'est l'hydroélectricité québécoise pour réduire la dette du Québec. Le Fonds des générations recevra annuellement les redevances hydrauliques de même qu'une somme de 650 millions de dollars qui sera prise à même le dividende payé par Hydro-Québec au gouvernement.

En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,4 milliards de dollars. Ils augmenteront graduellement pour s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2027-2028⁹ et atteindront près de 5,0 milliards de dollars en 2037-2038.

Par ailleurs, de manière à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, des retraits du Fonds des générations de 2,5 milliards de dollars par année auront lieu en 2023-2024 et en 2024-2025.

⁸ Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront en ce sens proposés.

⁹ La partie des sommes prévues dans le budget de mars 2022 qui ne sera pas versée au Fonds des générations sera allouée au financement de la baisse de 1 point de pourcentage des deux premiers paliers d'imposition dès 2023.

5. LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

Un degré d'incertitude élevé plane sur les prévisions économiques. Ainsi, bien que la prévision du scénario de référence soit centrée et similaire à celle du secteur privé, elle n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

Dans ce contexte, le ministère des Finances a élaboré un scénario alternatif prévoyant une récession et un scénario alternatif prévoyant une croissance plus forte que prévu, qui permettent d'évaluer les effets sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

▣ Deux scénarios alternatifs de prévision économique

Le scénario de récession reflète un ralentissement économique plus marqué à court terme que celui prévu dans le scénario de référence.

Dans ce scénario, l'activité économique reculerait de 0,8 % en 2023, avant de progresser de 0,6 % en 2024. Il s'agit d'écart négatifs de 1,4 point de pourcentage en 2023 et de 0,8 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

— Ce choc serait suivi d'un rebond en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

Le scénario de croissance forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence.

Dans ce scénario, l'activité économique au Québec progresserait de 2,0 % en 2023 et de 2,1 % en 2024. Il s'agit d'écart positifs de 1,4 point de pourcentage en 2023 et de 0,7 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

— Le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

TABLEAU A.12

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2023	0,6	-1,4	-0,8	+1,4	2,0
2024	1,4	-0,8	0,6	+0,7	2,1
2025	1,6	+1,1	2,7	-1,1	0,5
2026	1,5	+0,9	2,4	-0,8	0,7
2027	1,4	+0,3	1,7	-0,3	1,1

❑ Les effets sur le cadre financier et sur la dette nette

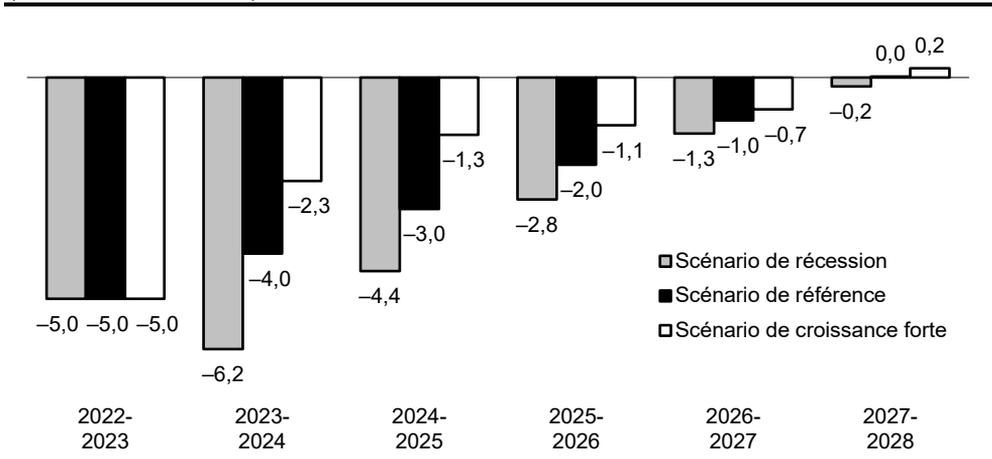
Les scénarios alternatifs permettent d'illustrer comment l'atteinte de l'équilibre budgétaire pourrait être affectée si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans le budget 2023-2024.

- Si une détérioration de la situation économique devait survenir, le recours à la provision pour éventualités intégrée au cadre financier éviterait de reporter le retour à l'équilibre budgétaire.
- À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

GRAPHIQUE A.6

Retour à l'équilibre budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs

(en milliards de dollars)



Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 1,4 point de pourcentage en 2024-2025, ce qui porterait le ratio à 38,9 %.

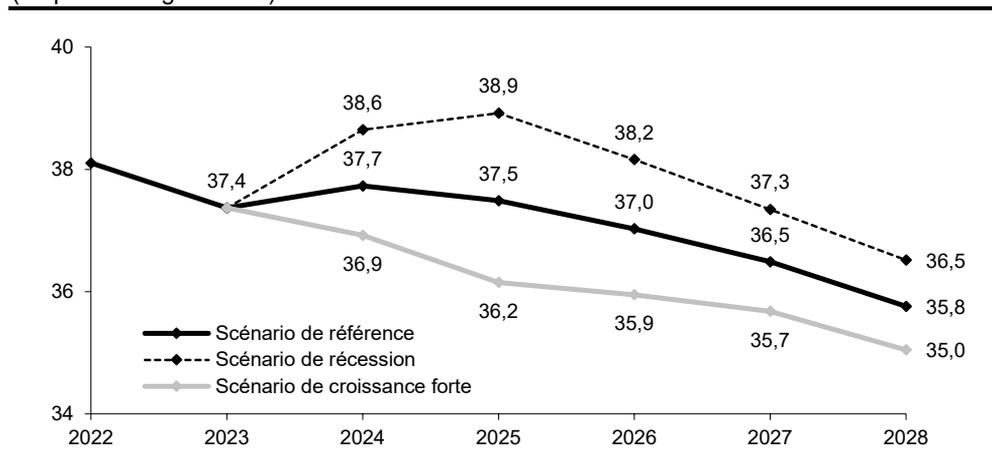
— Le ratio diminuerait progressivement par la suite pour atteindre 36,5 % du PIB au 31 mars 2028, soit 0,7 point de pourcentage du PIB ou 4,9 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.

Selon le scénario de croissance forte, la dette nette au PIB diminuerait graduellement chaque année.

— Au 31 mars 2028, le ratio s'établirait à 35,0 % du PIB, soit 0,8 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE A.7

Dette nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs
(en pourcentage du PIB)



ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2021 À 2027

TABLEAU A.13

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Production							
PIB réel	6,0	2,8	0,6	1,4	1,6	1,5	1,4
PIB nominal	11,8	9,7	2,7	3,8	3,7	3,3	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	504,5	553,5	568,4	589,8	611,8	632,0	652,8
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	6,2	2,5	0,6	1,2	1,5	1,2	1,3
– Consommation des ménages	5,4	4,9	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6
– Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	1,3	1,1	0,6	1,0	0,0	0,4
– Investissements résidentiels	12,9	-9,7	-7,9	-0,1	1,0	1,0	0,8
– Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	3,5	0,4	2,3	2,5	2,5	2,3
Exportations	2,9	2,4	1,5	3,7	3,0	2,7	2,2
Importations	6,8	5,8	0,6	2,3	2,0	1,8	1,8
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 602	8 696	8 776	8 843	8 904	8 956	9 002
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 099	7 156	7 238	7 303	7 363	7 413	7 460
Emploi (en milliers)	4 273	4 403	4 466	4 491	4 517	4 538	4 557
Création d'emplois (en milliers)	176,6	129,7	63,2	25,2	25,2	21,7	18,3
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,3	4,6	4,2	4,1	4,1	4,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	8,9	10,8	4,5	3,4	3,5	3,5	3,4
– Excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	12,5	4,0	3,4	3,5	3,4	3,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	67,8	57,1	50,1	46,2	44,1	43,0	42,0
Investissements résidentiels	29,8	-0,1	-7,1	2,0	3,8	3,4	3,0
Investissements non résidentiels des entreprises	9,5	10,1	3,8	3,8	4,0	4,2	4,1
Salaires et traitements	10,8	9,9	3,7	3,4	3,3	3,1	2,9
Revenu des ménages	5,6	9,2	3,0	3,4	3,2	3,2	3,0
Excédent d'exploitation net des sociétés	8,9	1,5	-4,9	5,3	3,9	3,5	3,6
Indice des prix à la consommation	3,8	6,7	3,5	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	3,0	4,7	3,6	2,2	2,2	2,2	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

ACCROÎTRE LA RICHESSE DU QUÉBEC

Sommaire	B.3
1. Améliorer le revenu disponible des Québécois	B.5
1.1 Baisser les impôts	B.6
2. Augmenter la productivité de l'économie québécoise	B.17
2.1 Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique	B.18
2.2 Intensifier les efforts en innovation	B.28
2.3 Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations	B.34
3. Contribuer à la prospérité des régions.....	B.41
3.1 Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire.....	B.42
3.2 Stimuler la vitalité économique régionale	B.45
3.3 Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques.....	B.48
3.4 Favoriser le développement du secteur forestier	B.53
3.5 Poursuivre les actions pour une meilleure connectivité.....	B.55
3.6 Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois	B.58
4. Faire face à la pénurie de main-d'œuvre	B.61
4.1 Appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes	B.63
4.2 Soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs	B.68
5. Adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois	B.71
5.1 Encourager le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans ou plus	B.72
5.2 Aider les travailleurs à améliorer leur sécurité financière à la retraite	B.74
5.3 Mieux reconnaître les situations particulières.....	B.76
5.4 Adopter un mécanisme d'ajustement automatique au régime supplémentaire	B.77

SOMMAIRE

Le gouvernement poursuit des objectifs ambitieux pour créer de la richesse et accroître le potentiel économique du Québec.

Des gestes importants ont été posés depuis l'automne 2018 pour améliorer la productivité des entreprises, soutenir l'innovation et favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail. Ces gestes ont permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

— De 2018 à 2022, l'écart entre le PIB réel par habitant du Québec et celui de l'Ontario est ainsi passé de 16,4 % à 13,7 %.

Le gouvernement maintient son objectif de réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026 et va intensifier ses efforts pour y parvenir. Cet enrichissement collectif bénéficiera à l'ensemble des Québécois en rehaussant leur niveau de vie et assurera le financement des services publics à long terme.

Le gouvernement s'est engagé à réduire l'impôt des particuliers, ce qui améliorera le revenu disponible des Québécois et contribuera à accroître la prospérité du Québec en stimulant la croissance économique ainsi que l'offre de travail.

Le gouvernement annonce une baisse d'impôt qui profitera à 4,6 millions de personnes. Cette baisse d'impôt constitue une économie annuelle pouvant atteindre 814 \$ et représente un investissement de 1,7 milliard de dollars par année.

Il continuera également à agir sur les principaux déterminants de la croissance économique que sont les gains de productivité, l'innovation, la valorisation des régions et l'augmentation du bassin de travailleurs qualifiés.

— De nouvelles initiatives totalisant près de 900 millions de dollars sont notamment prévues pour hausser la productivité de l'économie du Québec et stimuler l'innovation.

Afin d'accroître la richesse du Québec, le gouvernement prévoit des initiatives totalisant près de 12,1 milliards de dollars d'ici 2027-2028 et visant à :

- améliorer le revenu disponible des Québécois;
- augmenter la productivité de l'économie québécoise;
- contribuer à la prospérité des régions;
- faire face à la pénurie de main-d'œuvre;
- adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures visant à accroître la richesse du Québec
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Améliorer le revenu disponible des Québécois	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7
Augmenter la productivité de l'économie québécoise	—	-109,2	-221,8	-199,3	-173,3	-184,0	-887,6
Contribuer à la prospérité des régions	—	-219,5	-270,8	-375,2	-289,6	-275,1	-1 430,2
Faire face à la pénurie de main-d'œuvre	-100,0	-95,4	-120,2	-113,8	-98,4	-87,4	-615,2
Adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-501,5	-2 081,2	-2 311,1	-2 437,8	-2 363,7	-2 403,4	-12 098,7

1. AMÉLIORER LE REVENU DISPONIBLE DES QUÉBÉCOIS

Dans le contexte économique actuel, l'amélioration de la situation financière des Québécois permettra d'augmenter leur niveau de consommation et d'épargne, ce qui contribuera à l'enrichissement collectif.

À cet égard, le gouvernement donne suite à son engagement et annonce une baisse d'impôt aux particuliers dès 2023. Celle-ci représente une réduction de 1,7 milliard de dollars par année pour 4,6 millions de contribuables, ce qui aura des impacts positifs sur l'économie et sur l'offre de travail.

— Cette baisse d'impôt sera financée par une croissance plus modérée des versements au Fonds des générations¹ et ne réduira pas la capacité du gouvernement à financer les différentes missions de l'État.

Globalement, c'est donc près de 9,2 milliards de dollars qui seront investis d'ici 2027-2028 pour améliorer le revenu disponible des Québécois.

TABLEAU B.2

Impact financier de la mesure visant à améliorer le revenu disponible des Québécois

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Baisser les impôts	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7

¹ Voir la section I, « La dette du gouvernement du Québec », et la section C des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

1.1 Baisser les impôts

Les Québécois sont les contribuables les plus imposés au Canada. En 2021, le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers était de 14,7 % du PIB.

— Cette proportion est plus élevée que la moyenne canadienne sans le Québec, qui est de 12,7 %, et que la moyenne des économies avancées de l'OCDE, qui est de 9,5 %.

Toutefois, cette ponction sur le revenu des particuliers peut réduire leur consommation et leur capacité d'épargne. De plus, les taux d'imposition élevés des particuliers rendent moins intéressant un effort de travail accru pour les travailleurs, plus particulièrement ceux de la classe moyenne.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de ralentissement économique, cet impôt élevé constitue donc un frein important à l'essor économique du Québec.

En vue de stimuler l'offre de travail et de contribuer ainsi à la prospérité économique, le gouvernement annonce une baisse d'impôt aux particuliers dès l'année d'imposition 2023.

□ Une baisse des deux premiers taux d'imposition

Ainsi, le budget 2023-2024 prévoit la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, soit :

— une baisse de 15 % à 14 % pour le premier taux d'imposition;

— une baisse de 20 % à 19 % pour le deuxième taux d'imposition.

Pour maintenir la cohérence du régime fiscal, le taux de conversion des crédits d'impôt personnels baisse aussi de 1 point de pourcentage, soit de 15 % à 14 %.

TABLEAU B.3

Modifications des taux marginaux de la table d'imposition (en pourcentage)

Palier d'imposition 2023	Avant budget	Après budget	Écart
Jusqu'à 49 275 \$	15,00	14,00	-1,00
Plus de 49 275 \$ à 98 540 \$	20,00	19,00	-1,00
Plus de 98 540 \$ à 119 910 \$	24,00	24,00	—
Plus de 119 910 \$	25,75	25,75	—
Taux de conversion des crédits d'impôt personnels	15,00	14,00	-1,00

Le Québec : le plus imposé au Canada et parmi les plus imposés de l'OCDE

Le Québec a la proportion de l'impôt sur le revenu des particuliers la plus élevée au Canada par rapport au PIB. En 2021, cette proportion s'établissait à 14,7 %, ce qui est plus élevé que la moyenne canadienne sans le Québec de 12,7 % et la moyenne des économies avancées de l'OCDE de 9,5 %.

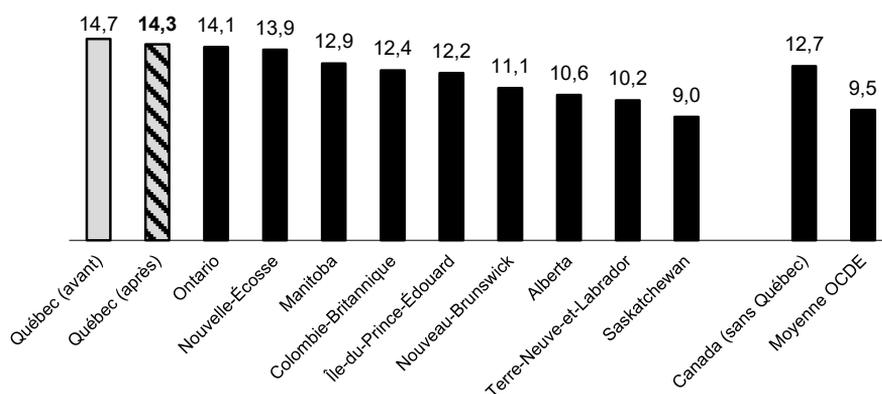
Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, des impôts élevés peuvent représenter un frein à la consommation, à l'épargne ainsi qu'à l'incitation au travail.

La baisse d'impôt aux particuliers a pour objectif de stimuler la croissance économique et de rendre le Québec plus attrayant pour les travailleurs.

Si l'on tient compte de la baisse d'impôt annoncée dans le présent budget, la proportion de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport au PIB du Québec baisse de 14,7 % à 14,3 %, ce qui en fait toujours la province où les contribuables sont les plus imposés au Canada.

Poids de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport au PIB par province, pour le Canada (sans le Québec) et pour les économies avancées de l'OCDE – 2021

(en pourcentage)



Note : Pour l'ensemble des provinces, cette proportion tient compte des impôts sur le revenu des particuliers payés aux gouvernements provincial et fédéral. Le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers du Québec après la baisse d'impôt est présenté uniquement à titre illustratif.

Sources : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et OCDE.

Une réduction de l'écart d'imposition avec l'Ontario

Les particuliers qui ont un revenu imposable inférieur à 100 000 \$ sont soumis à un impôt beaucoup plus important au Québec qu'en Ontario si l'on considère à la fois la fiscalité fédérale et provinciale.

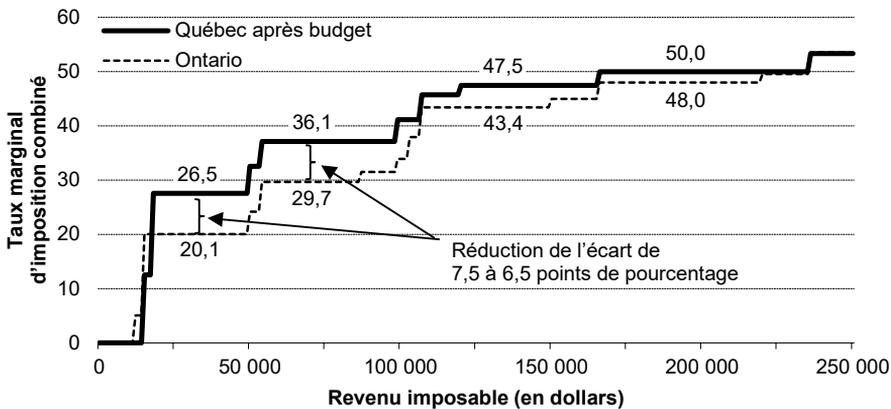
- Par exemple, entre un revenu de 20 000 \$ et de 85 000 \$, le taux d'imposition combiné¹ du Québec est de 7,5 points de pourcentage (p.p.) plus élevé que celui de l'Ontario.
- Cet écart est moins important au-delà d'un revenu de 100 000 \$. Il se situe à 4,1 p.p. entre 120 000 \$ et 150 000 \$ et à 2,0 p.p. entre 165 000 \$ et 220 000 \$.
- À plus haut revenu, soit à partir de 220 000 \$, le taux est similaire entre les deux provinces.

Ainsi, la baisse d'impôt de 1 p.p. vient réduire l'écart d'imposition avec l'Ontario pour les contribuables ayant un revenu inférieur à 100 000 \$.

- Entre un revenu de 20 000 \$ et de 85 000 \$, le taux combiné maximal baissera à 36,1 %, soit un écart de 6,5 p.p.

Taux d'imposition combiné pour le Québec et l'Ontario – 2023

(en pourcentage)



1 Le taux d'imposition combiné prend en compte le taux d'imposition marginal provincial incluant la surtaxe de l'Ontario et le taux d'imposition marginal du régime fédéral incluant l'abattement spécial du Québec.

□ Un gain pouvant atteindre 814 \$ par personne

La baisse d'impôt pourra atteindre 814 \$ pour une personne vivant seule et 1 627 \$ pour un couple.

À titre illustratif, une personne vivant seule et ayant un revenu de 60 000 \$ aura une baisse d'impôt de 428 \$, alors qu'un couple dont chaque conjoint a un revenu de 30 000 \$ aura droit à une baisse d'impôt totalisant 256 \$.

— À 100 000 \$ de revenu, la baisse d'impôt atteindra 814 \$ pour une personne vivant seule et 656 \$ pour un couple.

TABLEAU B.4

Illustration de la baisse d'impôt – 2023 (en dollars)

Revenu ⁽¹⁾	Personne vivant seule			Couple ayant deux revenus égaux		
	Impôt avant budget	Impôt après budget	Baisse d'impôt	Impôt avant budget	Impôt après budget	Baisse d'impôt
Aucun revenu	—	—	—	—	—	—
20 000	127	119	-8	—	—	—
40 000	3 157	2 946	-210	845	789	-56
60 000	6 959	6 531	-428	3 845	3 589	-256
80 000	10 959	10 331	-628	6 845	6 389	-456
100 000	15 017	14 204	-814	9 918	9 261	-656
150 000	27 544	26 730	-814	19 918	18 761	-1 156
200 000	40 419	39 605	-814	30 034	28 407	-1 627

(1) Aux fins de l'illustration, le revenu utilisé correspond au revenu imposable. Le revenu imposable est égal au revenu total du particulier moins certaines déductions, comme la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec.

☐ Une baisse d'impôt qui profite à tous les contribuables imposables

Cette baisse d'impôt représentera un allègement de 1,7 milliard de dollars par année pour les 4,6 millions de contribuables payant de l'impôt au Québec.

- Les trois quarts de la baisse d'impôt seront accordés aux contribuables ayant un revenu de 98 540 \$ ou moins. Cela représente près de 1,3 milliard de dollars de plus par année pour environ 4,1 millions de contribuables québécois.
- La moitié de la baisse d'impôt sera accordée aux contribuables ayant un revenu de 72 500 \$ ou moins, soit à environ 3,4 millions de personnes.

TABLEAU B.5

Répartition de la baisse d'impôt par palier d'imposition

Palier d'imposition 2023	Nombre de contribuables imposables	Baisse d'impôt en 2023-2024		
		En M\$	En %	Gain
Jusqu'à 49 275 \$	2 221 320	-347,6	21	De 0 \$ à 321 \$
Plus de 49 275 \$ à 98 540 \$	1 837 497	-903,0	54	De 321 \$ à 814 \$
Sous-total	4 058 817	-1 250,6	75	
Plus de 98 540 \$ à 119 910 \$	217 936	-174,5	11	814 \$
Plus de 119 910 \$	290 921	-232,0	14	814 \$
TOTAL	4 567 674	-1 657,1	100	

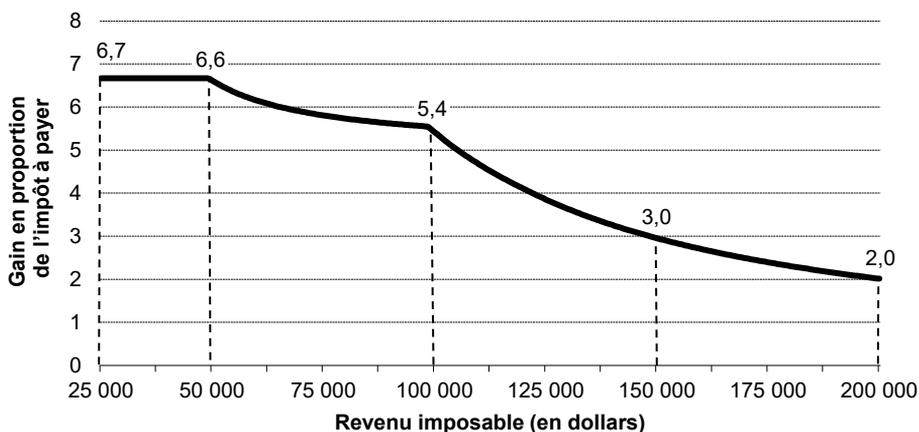
■ Un plus grand gain en proportion de l'impôt pour les contribuables à faible et à moyen revenu

Le gain issu de la baisse d'impôt, en proportion de l'impôt du Québec à payer, est plus important pour les contribuables à faible et à moyen revenu.

- Par exemple, un contribuable ayant un revenu de 25 000 \$ verra une réduction de 6,7 % de son impôt.
- Cette proportion sera similaire pour une personne ayant un revenu de 50 000 \$, soit 6,6 % de son impôt.
- Toutefois, pour un particulier à haut revenu, la baisse d'impôt représente une réduction assez faible comparativement à son impôt. À titre illustratif, à un revenu de 200 000 \$, cette proportion ne représente que 2,0 % de l'impôt à payer.

GRAPHIQUE B.1

Gain issu de la baisse d'impôt en proportion de l'impôt du Québec à payer pour une personne vivant seule – 2023 (en pourcentage)



☐ Une baisse d'impôt dès juillet 2023

Le gouvernement souhaite remettre rapidement de l'argent dans le portefeuille des Québécois. Les salariés pourront donc commencer à profiter de la baisse d'impôt à compter de juillet 2023².

- En effet, leurs retenues à la source seront ajustées dès juillet 2023.
- L'excédent de la baisse d'impôt sera accordé lors de la production de leur déclaration de revenus de 2023, soit au printemps 2024.

Pour les personnes qui déterminent elles-mêmes leurs acomptes provisionnels, les montants pourront être réajustés dès maintenant, selon les règles usuelles.

À titre illustratif, un salarié vivant seul et ayant un revenu de 75 000 \$ pourra recevoir en 2023 une baisse d'impôt de 289 \$, soit la moitié de son gain total.

TABLEAU B.6

Baisse d'impôt par tranche de revenu pour un salarié vivant seul – Année d'imposition 2023 (en dollars)

Revenu ⁽²⁾	Réduction des retenues à la source ⁽¹⁾			Baisse d'impôt accordée lors de la production de la déclaration de revenus	Gain total
	Avant le 1 ^{er} juillet	À compter du 1 ^{er} juillet	Total		
25 000	—	-2	-29	-29	-58
50 000	—	-13	-164	-164	-328
75 000	—	-22	-289	-289	-578
100 000	—	-31	-407	-407	-814
125 000	—	-31	-407	-407	-814

(1) Les retenues à la source sont prélevées toutes les deux semaines dans le cas illustré.

(2) Aux fins de l'illustration, le revenu utilisé correspond au revenu imposable. Le revenu imposable est égal au revenu total du particulier moins certaines déductions comme la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec.

² Pour plus de détails, voir la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

Ajustements apportés à certains crédits d'impôt non remboursables

Au Québec, le taux de conversion de certains crédits d'impôt personnels¹ correspond au premier taux de la table d'imposition des particuliers.

- Pour assurer une cohérence, le taux de conversion de ces crédits d'impôt baisse également de 1 point de pourcentage, donc de 15 % à 14 %.

Ainsi, pour ne pas pénaliser certains ménages, les montants ci-dessous seront majorés en 2023. La majoration de ces montants vient compenser la perte liée à la baisse du taux de conversion, ce qui permet de conserver le même niveau d'aide fiscale.

Modifications des montants accordés aux fins du calcul de certains crédits d'impôt personnels – 2023

(en dollars, sauf indication contraire)

	Avant modifications			Après modifications		
	Montant	Taux	Aide fiscale	Montant	Taux	Aide fiscale
Montant pour enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (par session)	3 301	15 %	495	3 537	14 %	495
Montant pour autres personnes à charge	4 810	15 %	722	5 154	14 %	722
Transfert de la contribution parentale reconnue						
– Montant maximal	11 795	15 %	1 769	12 638	14 %	1 769
– Réduction lorsqu'une seule session d'études est complétée	3 301	15 %	495	3 537	14 %	495

Autres crédits d'impôt non remboursables visés

Quatre autres crédits d'impôt non remboursables sont convertis à un taux harmonisé au premier taux d'imposition, soit le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires ainsi que le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et en sauvetage.

- Leur taux de conversion baisse donc également de 15 % à 14 % à compter de l'année d'imposition 2023.

Par ailleurs, le montant du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires ainsi que celui pour les volontaires en recherche et en sauvetage sont bonifiés de 3 000 \$ à 5 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2023 (voir la section E, « Soutenir les Québécois »).

1 Ces crédits d'impôt personnels sont le montant de base, le montant en raison de l'âge, les montants pour personne vivant seule, le montant pour revenus de retraite, le montant pour autres personnes à charge, le montant transféré par un enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, les montants pour le calcul du transfert de la contribution parentale reconnue et le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

☐ Aider les Québécois à faible et à moyen revenu

Le gouvernement prévoit une bonification de la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité à compter de juillet 2023³.

Ainsi, les particuliers qui ont un impôt à payer ou qui habitent un logement non subventionné pourraient profiter d'une aide fiscale additionnelle à compter de 2023 avec la baisse d'impôt ou la bonification de la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité.

■ Illustration de l'aide combinée pour une personne vivant seule

Grâce aux mesures du budget 2023-2024, une personne seule profitera :

- d'une hausse de sa composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité de 78 \$ si elle n'a aucun revenu;
- d'une hausse de sa composante logement de 78 \$ et d'une baisse d'impôt de 108 \$, soit une aide combinée de 186 \$, si elle a un revenu de 30 000 \$;
- d'une hausse de sa composante logement de 78 \$ et d'une baisse d'impôt de 328 \$, soit une aide combinée de 406 \$, si elle a un revenu de 50 000 \$.

TABLEAU B.7

Illustration de l'aide combinée pour une personne vivant seule – 2023 (en dollars)

Revenu ⁽¹⁾	Composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité			Baisse d'impôt			Total
	Avant juillet 2023	Après juillet 2023	Gain	Avant budget	Après budget	Gain	
Aucun revenu	599	677	78	—	—	—	78
10 000	599	677	78	—	—	—	78
20 000	599	677	78	127	119	8	86
30 000	599	677	78	1 627	1 519	108	186
40 000	571	649	78	3 157	2 946	210	288
50 000	240	318	78	4 959	4 631	328	406
60 000	—	—	—	6 959	6 531	428	428

(1) Aux fins de l'illustration, le revenu utilisé correspond au revenu imposable. Le revenu imposable est égal au revenu total du particulier moins certaines déductions, comme la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec.

³ Le détail de la mesure est présenté dans la section E, « Soutenir les Québécois ».

■ Illustration de l'aide combinée pour un couple ayant deux enfants

Le montant de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité est plus généreux envers les familles qui ont généralement des besoins en logement plus importants.

Grâce aux mesures du budget 2023-2024, un couple ayant deux enfants profitera :

- d'une hausse de sa composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité de 126 \$ s'il n'a aucun revenu;
- d'une hausse de sa composante logement de 126 \$ et d'une baisse d'impôt de 256 \$, soit une aide combinée de 382 \$, s'il a un revenu familial de 60 000 \$.

TABLEAU B.8

Illustration de l'aide combinée pour un couple ayant deux revenus égaux et deux enfants – 2023 (en dollars)

Revenu familial ⁽¹⁾	Composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité			Baisse d'impôt			Total
	Avant juillet 2023	Après juillet 2023	Gain	Avant budget	Après budget	Gain	
Aucun revenu	983	1 109	126	—	—	—	126
20 000	983	1 109	126	—	—	—	126
40 000	953	1 079	126	845	789	56	182
50 000	593	719	126	2 345	2 189	156	282
60 000	234	360	126	3 845	3 589	256	382
70 000	—	—	—	5 345	4 989	356	356

(1) Aux fins de l'illustration, le revenu utilisé correspond au revenu imposable. Le revenu imposable est égal au revenu total du particulier moins certaines déductions, comme la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec.

Près de 25 G\$ d'ici 2027-2028 au bénéfice des Québécois

Devant la flambée des prix engendrée par l'inflation, le gouvernement a mis en place depuis l'automne 2022 des mesures d'envergure afin d'offrir rapidement un soutien financier aux Québécois.

Le présent budget prévoit 9,5 milliards de dollars sur six ans pour la baisse d'impôt et une bonification de la composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité¹.

Ces gestes s'ajoutent aux mesures annoncées l'automne dernier, soit :

- 9,7 milliards de dollars pour bonifier dès 2022 le montant pour le soutien des aînés, alloué à près de 1,1 million d'aînés de 70 ans ou plus;
- 3,5 milliards de dollars en 2022-2023 pour le versement du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie à près de 6,5 millions de Québécois;
- 2,0 milliards de dollars pour le plafonnement de l'indexation des tarifs à 3 % depuis le 1^{er} janvier 2023, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026.

Globalement, c'est près de 25 milliards de dollars qui sont prévus au bénéfice des Québécois d'ici 2027-2028, dont près de 3,7 milliards de dollars en 2023-2024.

Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2022 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Budget 2023-2024							
Baisser les impôts	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7
Bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité	—	-42,6	-59,1	-61,4	-63,3	-65,3	-291,7
Sous-total	-401,5	-1 699,7	-1 757,4	-1 810,9	-1 865,7	-1 922,2	-9 457,4
Mise à jour de l'automne 2022							
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-1 707,8	-9 715,4
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 513,6	—	—	—	—	—	-3 513,6
Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-346,0	-1 995,6
Sous-total	-5 090,5	-1 950,7	-2 209,1	-1 932,6	-1 987,9	-2 053,8	-15 224,6
TOTAL	-5 492,0	-3 650,4	-3 966,5	-3 743,5	-3 853,6	-3 976,0	-24 682,0

1 Le détail de la mesure est présenté dans la section E, « Soutenir les Québécois ».

2. AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le moyen ayant le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie.

À cet égard, le gouvernement annonce notamment la mise en place du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, qui favorisera la réalisation de davantage de projets majeurs d'investissement partout au Québec et stimulera les gains de productivité d'un nombre accru de secteurs porteurs de croissance.

Afin d'augmenter la productivité de l'économie québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 887,6 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique;
- intensifier les efforts en innovation;
- favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations.

TABLEAU B.9

Impact financier des mesures visant à augmenter la productivité de l'économie québécoise (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique	—	-33,9	-46,8	-71,9	-107,5	-152,9	-413,0
Intensifier les efforts en innovation	—	-53,9	-73,0	-74,1	-36,8	-34,9	-272,7
Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations	—	-21,4	-102,0	-53,3	-29,0	3,8	-201,9
TOTAL	—	-109,2	-221,8	-199,3	-173,3	-184,0	-887,6

2.1 Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique

L'investissement privé est indispensable aux gains de productivité des entreprises et à la croissance économique à long terme. L'économie québécoise affiche une productivité inférieure à celle de l'Ontario, notamment en raison d'un niveau d'investissements non résidentiels plus faible.

Afin de stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 413,0 millions de dollars sur cinq ans pour :

- mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure;
- optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois.

TABLEAU B.10

Impact financier des mesures visant à stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement	—	-23,9	-34,8	-59,9	-101,5	-152,9	-373,0
Valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure ⁽¹⁾	—	-10,0	-12,0	-12,0	-6,0	—	-40,0
Optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-33,9	-46,8	-71,9	-107,5	-152,9	-413,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement**

L'un des outils importants dont dispose le Québec pour stimuler l'investissement des entreprises est le congé fiscal pour grands projets d'investissement, une mesure fiscale qui vient à échéance le 31 décembre 2024.

Pour attirer davantage d'investissements au Québec et stimuler les gains de productivité, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, la mise en place du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Ce nouveau congé fiscal permettra à une entreprise qui réalisera au Québec un projet d'investissement d'au moins 100 millions de dollars de bénéficier d'un congé d'impôt sur le revenu et de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé.

Par rapport à la mesure actuelle, le nouveau congé fiscal permettra :

- de rejoindre un nombre accru de secteurs d'activité, notamment le secteur des services;
- d'offrir un incitatif bonifié pour la réalisation de grands projets d'investissement, qui pourra désormais atteindre jusqu'à 25 % des investissements admissibles selon le lieu de réalisation du projet au Québec;
- de simplifier son application et de rendre la mesure plus attrayante pour les entreprises, en leur permettant de bénéficier de l'aide plus rapidement sur la totalité de leurs charges fiscales admissibles pour une période de 10 ans.

La nouvelle mesure entrera en vigueur le jour qui suit celui du discours sur le budget, et les entreprises auront jusqu'au 31 décembre 2029 pour soumettre leurs projets.

- Elle remplacera l'actuel congé fiscal pour grands projets d'investissement, pour lequel il ne sera plus possible de soumettre de nouveaux projets.

■ Soutenir le développement d'un plus grand nombre de secteurs

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement ciblera un nombre élargi de secteurs d'activité, favorisant ainsi la réalisation d'un nombre accru de grands projets d'investissement au Québec.

- Il s'agit d'un élargissement important par rapport au congé fiscal actuel, qui cible uniquement cinq secteurs d'activité⁴ ainsi que les projets de modernisation par la transformation numérique.

TABLEAU B.11

Grands secteurs d'activité ciblés par le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement

Agriculture et foresterie

Extraction de minéraux critiques et stratégiques

Fabrication

Commerce de gros et de détail

Transport et entreposage

Industrie de l'information et industrie culturelle

Services professionnels, scientifiques et techniques

Arts, spectacles et loisirs

Note : La liste des secteurs d'activité exclus peut être consultée à la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

Cette bonification permettra d'accélérer l'essor de secteurs d'activité porteurs de croissance qui :

- ont des occasions d'améliorer leur productivité de façon importante, tels le commerce de détail, l'exploitation forestière et les services aux entreprises;
- peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie, à l'image de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information et des communications;
- favorisent la transition énergétique, comme l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques ainsi que les transports.

⁴ Ces cinq secteurs sont les suivants : fabrication, commerce de gros, entreposage, traitement et hébergement de données, et développement de plateformes numériques admissibles.

■ Une aide bonifiée pour les projets en région

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement offrira une aide de base pouvant atteindre 15 % des investissements admissibles pour un projet réalisé dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec.

Afin d'inciter davantage les entreprises à investir en région, et de prendre en considération les défis particuliers auxquels certaines régions sont confrontées, le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement offrira une aide fiscale bonifiée pouvant atteindre :

- 20 % des investissements admissibles pour les projets réalisés hors des centres urbains de Montréal et de Québec;
- 25 % des investissements admissibles pour les projets réalisés dans les territoires dont l'indice de vitalité économique se situe parmi les 25 % les plus faibles du Québec.

■ Une application simplifiée pour une mesure plus attrayante et prévisible

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement permettra aux entreprises de bénéficier d'une aide fiscale plus prévisible et plus simple à réclamer. Cette dernière pourra être appliquée sur l'ensemble de leurs charges fiscales admissibles plutôt qu'uniquement sur celles découlant de leur projet d'investissement.

Par ailleurs, aux fins du calcul de l'aide fiscale, le montant des investissements admissibles sera réduit de la valeur des aides gouvernementales reçues pour la réalisation du projet.

- Les investissements admissibles pris en compte pour établir le plafond de l'aide fiscale pourront atteindre 1,0 milliard de dollars par projet.

TABLEAU B.12

Principaux paramètres de l'actuel et du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement

	Congé fiscal actuel	Nouveau congé fiscal
Description	Congé applicable aux charges fiscales admissibles	Congé applicable aux charges fiscales admissibles
Charges fiscales admissibles	Impôt sur le revenu des sociétés et cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé associés aux activités découlant du grand projet d'investissement ⁽¹⁾	Impôt sur le revenu des sociétés et cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé de l'ensemble des activités de la société bénéficiaire
Maximum d'investissements admissibles par projet	—	1,0 milliard de dollars
Plafond de l'aide fiscale / Taux de l'aide fiscale	15 % des dépenses d'investissement admissibles	Grands centres urbains ⁽²⁾ : 15 % des dépenses d'investissement admissibles Autres territoires ou régions : 20 % des dépenses d'investissement admissibles Territoires confrontés à une faible vitalité économique ⁽³⁾ : 25 % des dépenses d'investissement admissibles
Période maximale pour bénéficiaire du congé fiscal	15 ans	10 ans
Plafond annuel de l'aide fiscale	—	Plafond de l'aide fiscale réparti en parts égales sur une période de 10 ans
Secteurs d'activité admissibles	Fabrication, commerce de gros, entreposage, traitement et hébergement de données, développement de plateformes numériques admissibles, projet de transformation numérique admissible	Grands secteurs d'activité économique ⁽⁴⁾

(1) À la suite du discours sur le budget 2023-2024, un choix d'application alternatif à la comptabilité distincte sera introduit dans le cadre de l'actuel congé fiscal pour grands projets d'investissement.

(2) Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec.

(3) La Matanie, La Matapédia, La Mitis, Les Basques, Témiscouata, Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Charlevoix-Est, La Tuque, Maskinongé, Mékinac, Shawinigan, Les Sources, La Vallée-de-la-Gatineau, Papineau, Pontiac, La Haute-Côte-Nord, Le Golfe-du-Saint-Laurent, Avignon, Bonaventure, La Haute-Gaspésie, Le Rocher-Percé, Les Etchemins, Matawinie, Antoine-Labelle et Argenteuil.

(4) La liste des secteurs d'activité exclus peut être consultée à la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

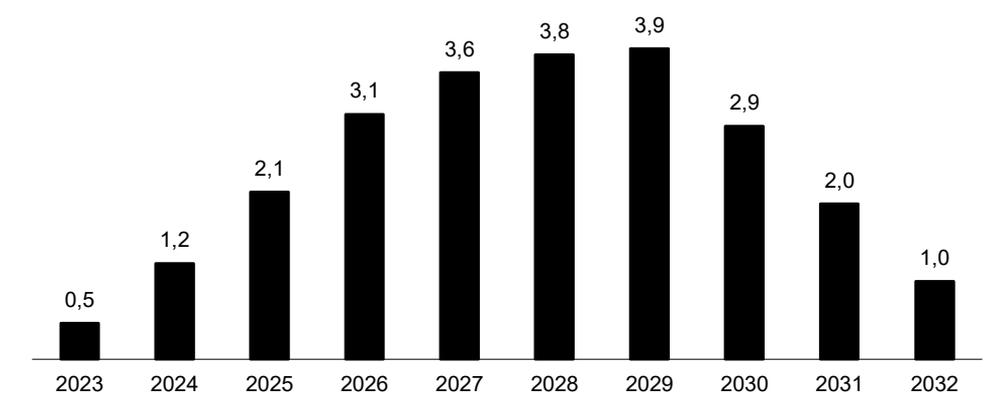
■ Des effets positifs sur l'économie du Québec

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement représentera un soutien financier aux entreprises de 373,0 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il appuiera la réalisation de près de 100 nouveaux projets d'investissement en sol québécois, générant des investissements qui totaliseront plus de 24 milliards de dollars à terme.

GRAPHIQUE B.2

Investissements annuels moyens soutenus par le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement (en milliards de dollars)



□ Valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure

Pour accueillir des projets d'investissement d'envergure au Québec, notamment ceux de la filière batterie, il est important de mettre à la disposition des entreprises des terrains industriels de grande superficie.

Afin de favoriser l'attraction de projets d'envergure au Québec, le gouvernement prévoit 40,0 millions de dollars sur quatre ans.

Cette somme permettra notamment de réaliser des études pour la caractérisation de terrains, des travaux d'ingénierie et d'avant-projet ainsi que d'assurer le développement durable des sites industriels.

De plus, 135,5 millions de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2023-2033 pour la mise en valeur de terrains industriels.

❑ Optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois

Le Québec compte trois fonds fiscalisés, soit le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD). Ensemble, ces fonds constituent des acteurs économiques importants en matière d'épargne et d'investissement au Québec.

Pour optimiser les retombées qui découlent de leurs interventions tout en contenant la dépense fiscale qui leur est associée, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives visant :

- à moderniser le cadre d'intervention des fonds fiscalisés;
- à renforcer leur rôle en matière d'épargne et à recentrer l'aide fiscale liée à l'acquisition de leurs actions sur les Québécois ayant le plus besoin d'un incitatif à l'épargne.

Des acteurs économiques importants pour le Québec

Les fonds fiscalisés ont pour principales missions d'investir dans les PME québécoises et de favoriser le développement de saines habitudes d'épargne chez les Québécois.

- En 2021, ils ont investi près de 1,9 milliard de dollars dans l'économie du Québec et soutenaient, directement ou indirectement, plus de 5 200 entreprises québécoises.
 - Les fonds jouent un rôle important dans l'écosystème du financement québécois en donnant aux entreprises québécoises un accès à du capital non garanti, complémentaire au financement traditionnel offert par les institutions financières.
- Pour la même année, ils comptaient ensemble plus de 1 million d'actionnaires et ont perçu des cotisations totalisant plus de 1,5 milliard de dollars, représentant, pour le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, près de 12 % des déductions REER totales au Québec.

■ Moderniser le cadre d'intervention des fonds fiscalisés

Afin de permettre aux fonds fiscalisés de mieux répondre aux besoins actuels des entreprises et des épargnants québécois, leur cadre d'intervention sera modifié pour :

- actualiser leur rôle à travers des fonctions d'investissement renouvelées;
- accroître leur impact au Québec par le biais d'une norme d'investissement simplifiée;
- maximiser l'impact économique de leurs investissements.

■ **Des fonctions renouvelées**

Les fonctions d'investissement des fonds fiscalisés ont été établies lors de leur création, s'inscrivant dans les défis économiques de l'époque, dont la création et la sauvegarde d'emplois.

Avec la transformation numérique, la pénurie de main-d'œuvre et les changements climatiques, les défis économiques du Québec ont, depuis, beaucoup évolué.

En réponse à ces défis, les fonctions des fonds fiscalisés seront actualisées. Ces changements assureront notamment que leurs interventions :

- accélèrent le développement d'entreprises québécoises en améliorant leur productivité;
- contribuent à répondre aux enjeux de la pénurie de main-d'œuvre auxquels les entreprises québécoises sont confrontées;
- favorisent une transition juste pour les travailleurs, qui évoluent dans un environnement de travail en plein changement, en raison notamment de la numérisation de l'économie et de l'automatisation des processus de production.

■ **Accroître l'impact économique des fonds fiscalisés au Québec par le biais d'une norme d'investissement simplifiée**

Les fonds fiscalisés doivent respecter une norme d'investissement qui exige qu'une proportion minimale de 65 % de leur actif net soit composée d'investissements respectant certaines conditions préétablies.

Or, cette norme compte aujourd'hui de nombreuses catégories et sous-catégories d'investissement, ce qui complexifie son application par les fonds et son suivi auprès des autorités compétentes.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, la mise en place d'une nouvelle norme d'investissement simplifiée à compter de 2024, laquelle comportera trois catégories d'investissement.

L'exigence que les investissements admissibles à la norme d'investissement représentent au minimum 65 % de l'actif net des fonds sera maintenue.

Le déploiement des investissements admissibles à la norme sera encadré par une politique d'investissement, approuvée par le ministre des Finances.

TABLEAU B.13

Catégories de la norme simplifiée

Norme simplifiée	Critères d'admissibilité
Catégorie 1 – Entreprises québécoises et sièges sociaux	Investissements réalisés dans des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> – de propriété québécoise ou ayant un centre de décision principal au Québec – exploitées activement au Québec
Catégorie 2 – Fonds d'investissement québécois	Fonds d'investissement administré au Québec visant des entreprises qui répondent aux critères de la catégorie 1 pour un montant au moins équivalent aux sommes investies par le fonds fiscalisé
Catégorie 3 – Autres investissements au bénéfice du Québec	Investissements dans le secteur immobilier devant procurer des bénéfices sociétaux, notamment sur le plan environnemental, social ou culturel Fonds d'investissement administré hors Québec visant des entreprises qui répondent aux critères de la catégorie 1 pour un montant au moins équivalent aux sommes investies par le fonds fiscalisé Les investissements admissibles dans cette catégorie pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net

Note : Les investissements admissibles dans des sociétés ayant plus de 200 M\$ d'actif ou plus de 100 M\$ d'avoir net pourront représenter au maximum 30 % de l'actif net du fonds.

■ Maximiser l'impact économique des investissements des fonds

Actuellement, un actionnaire d'un fonds de travailleurs⁵ doit détenir ses actions jusqu'au moment de la retraite et doit minimalement les conserver pour une période de deux ans.

Afin de permettre aux fonds de travailleurs de détenir les capitaux pour investir sur une plus longue période, et ainsi de maximiser l'impact économique de leurs investissements, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, l'allongement de la durée de détention minimale des actions du Fonds de solidarité FTQ et de Fondation de deux à cinq ans.

Cette modification sera mise en place de façon progressive à compter du 1^{er} juin 2024, et prendra pleinement effet au 1^{er} juin 2026.

⁵ L'appellation « fonds de travailleurs » réfère au Fonds de solidarité FTQ et à Fondation, tandis que l'appellation « fonds fiscalisés » réfère à la fois aux fonds de travailleurs et à CRCD.

- **Renforcer le rôle des fonds de travailleurs en matière d'épargne et recentrer l'aide fiscale sur les Québécois ayant le plus besoin d'un incitatif à l'épargne**

Depuis leur création, les fonds de travailleurs jouent un rôle significatif dans l'épargne des Québécois. Or, les lois constitutives de ces fonds ne définissent pas d'objectif particulier à cet égard.

Afin de renforcer leur rôle au regard de l'épargne, la mission des fonds de travailleurs sera bonifiée afin d'y inclure l'objectif de promouvoir les saines habitudes d'épargne auprès des Québécois, notamment ceux qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur.

- **Assurer l'accès au crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs aux Québécois qui en ont le plus besoin**

Afin de maintenir l'équilibre de leur modèle d'affaires, les fonds de travailleurs ont dû suspendre leurs émissions d'actions annuelles au cours des dernières années.

Certains épargnants, qui comptent sur le crédit d'impôt associé à l'achat de ces actions pour les aider à épargner, n'ont pu y avoir accès.

Pour permettre aux épargnants qui en ont le plus besoin d'avoir accès au crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs, tout en contenant la dépense fiscale qui lui est associée, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, que le crédit d'impôt ne sera accessible qu'aux contribuables dont le revenu imposable est inférieur ou égal au seuil de la dernière tranche de revenu imposable (112 655 \$ pour l'année d'imposition 2022).

Cette modification, qui s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2024, permettra de donner accès au crédit d'impôt à environ 60 000 épargnants dont le revenu imposable est inférieur ou égal au seuil de la dernière tranche de revenu imposable.

Le revenu imposable de l'année précédant la dernière année d'imposition terminée permettra aux épargnants de déterminer s'ils auront accès au crédit d'impôt.

2.2 Intensifier les efforts en innovation

Le Québec peut augmenter sa productivité en améliorant sa performance en ce qui a trait à la recherche, à l'innovation et à la commercialisation, notamment par la création d'entreprises innovantes et par une accélération de leur développement.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 272,7 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- poursuivre le déploiement des zones d'innovation;
- favoriser l'innovation dans les transports;
- bonifier les bourses d'excellence;
- appuyer les technologies propres et l'économie circulaire;
- appuyer le secteur des sciences de la vie et des technologies médicales;
- soutenir la Station FinTech de Finance Montréal;
- renouveler le soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations et à l'Institut du Québec;
- favoriser l'adoption de technologies et de pratiques émergentes au sein de la fonction publique;
- bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec.

TABLEAU B.14

Impact financier des mesures visant à intensifier les efforts en innovation
 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Poursuivre le déploiement des zones d'innovation ⁽¹⁾	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Favoriser l'innovation dans les transports ^{(1),(2)}	—	-5,0	-25,0	-25,0	—	—	-55,0
Bonifier les bourses d'excellence ^{(1),(2)}	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire ^{(1),(2)}	—	-10,0	-10,0	-10,0	—	—	-30,0
Appuyer le secteur des sciences de la vie et des technologies médicales ^{(1),(2)}	—	-2,0	—	-4,0	-4,0	-2,0	-12,0
Soutenir la Station FinTech de Finance Montréal ⁽³⁾	—	-2,0	-2,1	-2,2	-2,3	-2,4	-11,0
Renouveler le soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations et à l'Institut du Québec ^{(2),(3)}	—	-2,4	-2,4	-2,4	—	—	-7,2
Favoriser l'adoption de technologies et de pratiques émergentes au sein de la fonction publique ^{(2),(4)}	—	-2,0	-3,0	—	—	—	-5,0
Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec ^{(2),(3)}	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL	—	-53,9	-73,0	-74,1	-36,8	-34,9	-272,7

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Finances.

(4) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

❑ **Poursuivre le déploiement des zones d'innovation**

Au cœur de la vision économique du gouvernement, les zones d'innovation favorisent la commercialisation des innovations et la croissance des exportations, des investissements locaux et étrangers ainsi que de la productivité des entreprises.

En février 2022, le gouvernement dévoilait les deux premières Zones d'innovation Québec, soit :

- DistriQ, située à Sherbrooke, dans le secteur des sciences quantiques et des applications technologiques, qui permettra au Québec d'accueillir un ordinateur quantique d'IBM de dernière génération, le premier au Canada, dans les prochains mois;
- Technum Québec, située à Bromont, dans le secteur des technologies numériques.

Afin de poursuivre le déploiement des zones d'innovation, le gouvernement prévoit 100,0 millions de dollars sur cinq ans.

Ces investissements permettront de positionner le Québec à l'échelle internationale en matière d'innovation et faciliteront l'attraction et la rétention de talents.

❑ **Favoriser l'innovation dans les transports**

Pour que le Québec atteigne ses objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique, les interventions dans le secteur des transports doivent être priorisées.

Il est important de développer de nouvelles technologies et d'appuyer la conception, le développement et la commercialisation d'innovations, et ce, pour soutenir la transition énergétique dans le secteur des transports.

Afin de soutenir l'innovation dans le secteur des transports, le gouvernement prévoit 55,0 millions de dollars sur trois ans, qui permettront notamment d'appuyer des partenariats en recherche et développement et de mettre en place des vitrines technologiques.

❑ **Bonifier les bourses d'excellence**

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont pour mission de soutenir la recherche et la relève afin de stimuler la découverte et l'innovation.

Les bourses d'excellence administrées par les FRQ sont un puissant levier pour favoriser la recherche au Québec et l'attraction et la rétention de talents, et ce, dans tous les domaines d'activités qu'elles ciblent.

Afin de bonifier les bourses d'excellence des FRQ destinées à la communauté scientifique, notamment aux étudiants universitaires des cycles supérieurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 50,0 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

❑ Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire

Le soutien aux technologies propres est essentiel afin d'encourager l'innovation et le développement d'une économie plus verte. C'est notamment l'émergence de ces nouvelles technologies qui permettra au Québec de maintenir son leadership à l'égard de la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'appuyer la transition verte et la décarbonisation de l'économie, le gouvernement prévoit 30,0 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.

Cette somme permettra notamment d'effectuer des appels à projets visant à favoriser l'adoption des technologies propres et de pratiques écoresponsables ainsi que la mise en place d'initiatives d'économie circulaire.

❑ Appuyer le secteur des sciences de la vie et des technologies médicales

Les entreprises des sciences de la vie, notamment du secteur des technologies médicales, ont besoin d'accéder à une offre continue de financement, en particulier dans la phase d'expansion accélérée.

BioMed Propulsion vise à favoriser la commercialisation de découvertes québécoises dans l'industrie des sciences de la vie, tout en stimulant la participation d'investisseurs privés et étrangers.

Le gouvernement prévoit 12,0 millions de dollars sur cinq ans afin de poursuivre le financement des entreprises du secteur des sciences de la vie dans le cadre de BioMed Propulsion.

❑ Soutenir la Station FinTech de Finance Montréal

Le pôle d'excellence en technologies financières, la Station FinTech de Finance Montréal, a pour mission d'agir comme catalyseur des initiatives favorisant le développement et le rayonnement de l'écosystème des technologies financières (*fintech*) et de ses entreprises émergentes ainsi que de l'innovation technologique de ses membres.

La Station FinTech donne à de jeunes entreprises de l'écosystème des technologies financières un accès à des espaces de travail modernes, en plus de les mettre en relation avec un réseau de décideurs dans le but d'accélérer leur croissance.

Afin de soutenir Finance Montréal dans sa mission et, par le fait même, les jeunes entreprises émergentes du secteur des technologies financières, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, un investissement additionnel de 15,4 millions de dollars au cours des sept prochaines années, dont 11,0 millions de dollars d'ici 2027-2028.

En raison de son succès, les espaces locatifs de la Station FinTech approchent de leur pleine capacité. Ce soutien supplémentaire permettra à la Station FinTech de poursuivre sa mission et d'agrandir ses bureaux pour accueillir de 15 à 20 entreprises émergentes supplémentaires.

❑ Renouveler le soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations et à l'Institut du Québec

Le gouvernement souhaite poursuivre son soutien à la recherche sur les politiques publiques et les enjeux auxquels le Québec doit faire face afin d'obtenir des pistes d'amélioration en lien avec les finances publiques et le développement économique.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit, respectivement, 6,3 millions de dollars et 0,9 million de dollars sur trois ans pour le renouvellement du soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et à l'Institut du Québec (IDQ).

❑ Favoriser l'adoption de technologies et de pratiques émergentes au sein de la fonction publique

Afin de répondre à des enjeux de société, dont la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population et les changements climatiques, le gouvernement doit automatiser ses processus, recourir aux technologies innovantes et émergentes pour améliorer l'efficacité de la fonction publique et ainsi offrir aux citoyens des services plus rapides, accessibles et adaptés à la nouvelle réalité.

Dans cette optique, le gouvernement investit 5,0 millions de dollars sur deux ans afin de développer une expertise de pointe au sein du ministère de la Cybersécurité et du Numérique en faisant appel à des scientifiques et à des experts de l'automatisation et de l'intelligence artificielle dans les universités et les centres de recherche. Ces investissements permettront de faire un premier pas vers l'utilisation de telles pratiques et technologies au sein de la fonction publique et d'en tirer le plein potentiel.

❑ Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec

Depuis le 17 juin 2019, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) permet aux chercheurs liés à un organisme public d'accéder plus facilement aux données, notamment celles détenues dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et ce, dans un environnement sécurisé permettant de garantir leur confidentialité. Des données détenues par d'autres organismes publics seront aussi accessibles bientôt⁶.

Le gouvernement prévoit 2,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'ajouter à ces services des données provenant de Retraite Québec. Cette initiative aidera, entre autres, à mieux comprendre la situation des retraités, en vue d'améliorer les politiques publiques dont ils bénéficient.

Par ailleurs, des modifications législatives seront proposées afin que les employés des organismes publics puissent utiliser les services d'accès aux données de recherche de l'ISQ relativement aux données de leur organisation. Ces changements permettront aux organismes publics de mieux connaître l'utilisation des services qu'ils fournissent et d'en évaluer les résultats.

⁶ Il s'agit de données de Revenu Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère du Travail et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Nouveau processus d'accès aux données pour les chercheurs

Il y a quelques années, les chercheurs désirant accéder à des données provenant de différents domaines d'activités de l'État devaient présenter une demande distincte à chaque organisme public détenteur des données, en plus de demander l'autorisation de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI), ce qui occasionnait de longs délais.

Le nouveau processus permet aux chercheurs de présenter une seule demande d'accès aux données à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sans devoir obtenir l'autorisation de la CAI et des organismes publics détenteurs des données, ce qui permet de réduire les délais de plusieurs semaines. Pour cela, les données détenues par les organismes publics doivent avoir été préalablement désignées par le gouvernement. Elles peuvent être appariées selon les besoins des chercheurs.

Les données désignées proviennent des ministères et organismes suivants : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Les chercheurs peuvent consulter les données dépersonnalisées dans des locaux sécurisés appelés CADRISQ¹. Cinq CADRISQ sont actuellement en fonction, notamment dans des universités du Québec. Le premier CADRISQ en milieu hospitalier, permettant d'apparier des données cliniques avec des données administratives, sera ouvert au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine au printemps 2023. L'ISQ permet aussi aux chercheurs de consulter les données au moyen d'un accès à distance sécurisé.

1 Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec.

2.3 Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations

La numérisation de nos entreprises, leur croissance et leur capacité à exporter sont des éléments clés pour augmenter la richesse du Québec. En effet, la numérisation des entreprises et de l'État contribue à la croissance de leur productivité, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Par ailleurs, en raison de la taille limitée du marché local québécois, les entreprises québécoises doivent intensifier leur présence sur les marchés d'exportation pour accélérer leur développement.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des initiatives totalisant 201,9 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- appuyer la construction du terminal de Contrecoeur;
- prolonger le Programme de rehaussement de la cybersécurité;
- poursuivre l'Offensive de transformation numérique;
- pérenniser la Vision internationale du Québec;
- accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation;
- revitaliser l'Est de Montréal;
- augmenter la productivité dans l'industrie de la construction;
- faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens.

TABLEAU B.15

Impact financier des mesures visant à favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer la construction du terminal de Contrecoeur ^{(1),(2)}	—	-5,0	-20,0	-25,0	-20,0	-5,0	-75,0
Prolonger le Programme de rehaussement de la cybersécurité ⁽³⁾	—	—	-35,0	-25,0	-10,0	—	-70,0
Poursuivre l'Offensive de transformation numérique ^{(1),(4)}	—	-10,0	-40,0	—	—	—	-50,0
Pérenniser la Vision internationale du Québec ^{(1),(5)}	—	-7,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-31,0
Accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation ^{(1),(4)}	—	-15,0	-10,0	—	—	—	-25,0
Revitaliser l'Est de Montréal ^{(1),(6)}	—	-3,0	-10,0	-10,0	—	—	-23,0
Augmenter la productivité dans l'industrie de la construction ^{(1),(7)}	—	-3,5	-3,6	-3,9	—	—	-11,0
Faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens	—	22,1	22,6	16,6	7,0	14,8	83,1
TOTAL	—	-21,4	-102,0	-53,3	-29,0	3,8	-201,9

(1) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(5) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(6) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(7) Les crédits seront versés au Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Appuyer la construction du terminal de Contrecoeur

En juin 2021, le gouvernement a dévoilé sa vision maritime Avantage Saint-Laurent, laquelle prévoit notamment de mettre en place des infrastructures portuaires modernes et compétitives dans le corridor du fleuve Saint-Laurent.

Le terminal de Contrecoeur du port de Montréal revêt un caractère stratégique, qui permet au Québec de se positionner favorablement dans le marché du transport et les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et mondiales.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements additionnels de 75,0 millions de dollars afin de permettre à l'Administration portuaire de Montréal de réaliser son projet d'expansion par la construction du terminal de Contrecoeur.

— En plus d'améliorer la compétitivité du Québec, ce projet permettra de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord, notamment en limitant les distances parcourues par les transporteurs routiers et en électrifiant le terminal.

❑ Prolonger le Programme de rehaussement de la cybersécurité

Afin d'assurer la protection des informations et de faire face aux cybermenaces, le gouvernement a annoncé le lancement du Programme de rehaussement de la cybersécurité (PRC) dans le budget 2022-2023, ce qui représentait des investissements de 100,0 millions de dollars sur deux ans.

Pour contrer la hausse constante des cyberattaques, la mise en place de mesures de protection obligatoires additionnelles est requise. Ainsi, le gouvernement prévoit 70,0 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 afin de prolonger le PRC et de déployer des projets de cybersécurité au sein des organismes publics.

❑ Poursuivre l'Offensive de transformation numérique

Au cours des dernières années, la pandémie a mis en évidence le besoin des entreprises d'augmenter leurs efforts de numérisation.

Pour ce faire, le gouvernement a agi rapidement en mettant en place l'Offensive de transformation numérique, qui a permis de soutenir de nombreux organismes et entreprises de différents secteurs de l'économie québécoise dans leurs efforts visant à accroître leur productivité.

Jusqu'à présent, l'Offensive de transformation numérique a soutenu 25 initiatives qui permettront d'accompagner plus de 15 000 entreprises dans des projets de transformation numérique.

Afin de poursuivre cette initiative, le gouvernement prévoit 50,0 millions de dollars additionnels sur deux ans.

❑ Pérenniser la Vision internationale du Québec

La Vision internationale du Québec (VIQ) a été lancée en 2019. Au-delà de la promotion de l'identité, des intérêts et des atouts du Québec dans le monde, la VIQ vise le renforcement de son action économique sur le plan international. De plus, elle permet d'augmenter les exportations et de favoriser le recrutement de main-d'œuvre et de talents francophones et francotropes, contribuant ainsi à la création de richesse.

Le gouvernement souhaite pérenniser les investissements réalisés jusqu'à présent afin d'assurer l'atteinte des objectifs ambitieux du Québec par la poursuite des activités mises en place dans le cadre de cette vision, dont le déploiement des cinq grandes stratégies territoriales qui en découlent.

Ainsi, dans le but de maintenir le virage économique réalisé par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et son réseau des représentations du Québec à l'étranger, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 31,0 millions de dollars d'ici 2027-2028.

❑ Accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation

Le Québec est une économie ouverte, et l'apport de son commerce extérieur est essentiel pour sa croissance.

Dans le but de favoriser la commercialisation de produits et de services hors Québec et le développement de marchés extérieurs pour les PME québécoises, le gouvernement a mis en place le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation.

Ce programme permet d'appuyer les ambitions des entreprises québécoises en les aidant à intégrer les chaînes d'approvisionnement mondiales et à augmenter leur présence sur les marchés étrangers.

Pour favoriser la croissance des entreprises exportatrices québécoises, le gouvernement prévoit 25,0 millions de dollars sur deux ans. Cette somme s'ajoute à celles déjà disponibles pour ce programme.

❑ Revitaliser l'Est de Montréal

En 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, qui vise notamment à favoriser une mobilité durable et intégrée ainsi que le développement économique innovant.

De manière complémentaire à la Déclaration, le gouvernement propose une nouvelle mesure d'aide financière qui permettra de soutenir des projets réalisables à court terme contribuant à la vitalité du secteur de l'Est de Montréal.

Afin de mettre en œuvre cette initiative, qui sera sous la responsabilité du Secrétariat à la région métropolitaine, en partenariat avec la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est, le gouvernement prévoit 23,0 millions de dollars sur trois ans.

❑ **Augmenter la productivité dans l'industrie de la construction**

Afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action pour le secteur de la construction, le gouvernement encourage et accompagne les entreprises du secteur dans l'implantation de la modélisation des données du bâtiment.

En effet, connu sous l'appellation *Building Information Modeling* (BIM), ce processus permet d'accroître la performance en matière de coûts et d'échéanciers.

Cette transformation numérique contribuera à augmenter la productivité de ce secteur de l'économie.

À cette fin, le gouvernement prévoit 11,0 millions de dollars sur trois ans pour le déploiement de la feuille de route gouvernementale pour le BIM.

❑ **Faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens**

En 2022-2023, Revenu Québec a entrepris le projet VISION, qui a pour objectif de transformer sa prestation de services aux particuliers et aux entreprises en un modèle d'administration fiscale simplifié, numérique et plus efficient. Ce projet d'envergure permettra de mettre en œuvre graduellement des solutions innovantes au bénéfice des contribuables. Le déploiement du projet VISION se poursuit en 2023-2024 avec des initiatives ayant notamment comme objectifs :

- de bonifier les services aux entreprises;
- d'accompagner les citoyens et les entreprises;
- d'aider les citoyens à bénéficier des mesures d'aide auxquelles ils ont droit.

La transformation de la prestation de services de Revenu Québec met à profit les nouvelles possibilités offertes par l'évolution des technologies. Ce virage technologique s'inscrit dans une tendance d'évolution de la prestation de services numériques des administrations fiscales.

Ainsi, le gouvernement investira 116,9 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens. Ces investissements généreront des revenus de 200,0 millions de dollars sur cinq ans.

La description détaillée des initiatives mises en œuvre est présentée à la section B des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

TABLEAU B.16

Impact financier des mesures visant à faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens	—	-12,9	-17,4	-23,4	-33,0	-30,2	-116,9
Revenus provenant du respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens	—	35,0	40,0	40,0	40,0	45,0	200,0
TOTAL	—	22,1	22,6	16,6	7,0	14,8	83,1

3. CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ DES RÉGIONS

Le développement du potentiel économique des régions du Québec est déterminant pour l'accroissement de la richesse collective.

Afin de contribuer à la prospérité des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans et visant à :

- appuyer l'essor du secteur bioalimentaire;
- stimuler la vitalité économique régionale;
- assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques;
- favoriser le développement du secteur forestier;
- poursuivre les actions pour une meilleure connectivité;
- mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois.

TABLEAU B.17

Impact financier des mesures visant à contribuer à la prospérité des régions

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire	—	-40,5	-46,5	-245,9	-245,9	-234,3	-813,1
Stimuler la vitalité économique régionale	—	-55,6	-63,1	-61,1	-19,5	-18,0	-217,3
Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques	—	-39,6	-64,9	-45,4	-1,4	-1,8	-153,1
Favoriser le développement du secteur forestier	—	-40,0	-28,0	-20,0	-20,0	-20,0	-128,0
Poursuivre les actions pour une meilleure connectivité	—	-38,8	-63,3	-2,8	-2,8	-1,0	-108,7
Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
TOTAL	—	-219,5	-270,8	-375,2	-289,6	-275,1	-1 430,2

3.1 Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire joue un rôle essentiel dans l'économie du Québec et contribue à la mise en valeur du territoire québécois ainsi qu'au développement des régions.

Afin d'appuyer l'essor du secteur bioalimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 813,1 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire;
- accroître l'autonomie alimentaire du Québec;
- soutenir les investissements agricoles à caractère durable;
- accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal.

TABLEAU B.18

Impact financier des mesures visant à appuyer l'essor du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire	—	—	—	-208,9	-208,9	-197,3	-615,1
Accroître l'autonomie alimentaire du Québec	—	-35,0	-35,0	-35,0	-35,0	-35,0	-175,0
Soutenir les investissements agricoles à caractère durable ⁽¹⁾	—	-5,0	-10,0	—	—	—	-15,0
Accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal ⁽¹⁾	—	-0,5	-1,5	-2,0	-2,0	-2,0	-8,0
TOTAL	—	-40,5	-46,5	-245,9	-245,9	-234,3	-813,1

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(1) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire

La Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, qui prend fin en mars 2025, repose sur des programmes qui permettent, entre autres :

- de financer des projets d'investissement en transformation alimentaire et en agriculture;
- de soutenir le développement durable du secteur bioalimentaire et des marchés;
- d'appuyer des projets de recherche et d'innovation;
- d'appuyer le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Afin de poursuivre, dès maintenant, le financement de la Politique bioalimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 615,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2025-2026.

❑ Accroître l'autonomie alimentaire du Québec

Afin de parvenir à une plus grande autonomie alimentaire, il est important d'accroître la capacité de l'industrie à offrir aux Québécois des aliments frais, sains et diversifiés.

Pour y arriver, le secteur bioalimentaire doit augmenter ses investissements et sa productivité, notamment par l'innovation et la robotisation. À cet effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre divers programmes favorisant l'investissement des entreprises en transformation alimentaire et en production agricole, tels que :

- le Programme Transformation alimentaire : robotisation et système de qualité;
- le Programme de soutien au développement des entreprises serricoles;
- l'Initiative ministérielle Productivité végétale.

Afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec, le gouvernement prévoit 175,0 millions de dollars sur cinq ans pour hausser les sommes disponibles pour les programmes du MAPAQ visant à augmenter les investissements et la productivité des entreprises bioalimentaires.

☐ **Soutenir les investissements agricoles à caractère durable**

Le Programme Investissement Croissance Durable (PICD) de La Financière agricole du Québec soutient les investissements productifs et à caractère durable des entreprises agricoles.

— Il finance des projets ayant notamment pour objectifs l'augmentation du volume de production, l'adoption de pratiques agroenvironnementales, la rentabilité, la performance ou la diversification de l'entreprise.

Afin de poursuivre l'appui aux investissements offert aux entreprises agricoles et de favoriser une autonomie alimentaire durable, le gouvernement prévoit 15,0 millions de dollars sur deux ans pour bonifier le PICD.

☐ **Accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal**

Le MAPAQ a la responsabilité de faire appliquer la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal ainsi que les règlements qui en découlent.

Pour assumer cette responsabilité, le MAPAQ doit procéder à des inspections dans toutes les régions du Québec. Or, les besoins d'inspections sont en croissance et il est prévu que cette tendance se poursuive au cours des prochaines années.

Ainsi, le gouvernement prévoit 8,0 millions de dollars sur cinq ans pour l'embauche d'inspecteurs additionnels afin d'accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal.

3.2 Stimuler la vitalité économique régionale

Le développement économique des régions contribue à la croissance de l'économie et à l'enrichissement de tous les Québécois.

Afin de stimuler la vitalité économique régionale, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 217,3 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- poursuivre le développement du territoire du Plan Nord;
- continuer la restauration du territoire nordique;
- appuyer le développement économique régional;
- assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions;
- sécuriser les approvisionnements en propane au Québec.

TABLEAU B.19

Impact financier des mesures visant à stimuler la vitalité économique régionale (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Poursuivre le développement du territoire du Plan Nord ⁽¹⁾	—	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
Continuer la restauration du territoire nordique ⁽²⁾	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
Appuyer le développement économique régional ^{(3),(4)}	—	-18,6	-33,6	-33,6	—	—	-85,8
Assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions ⁽³⁾	—	-14,0	-10,0	-8,0	—	—	-32,0
Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec ⁽³⁾	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	—	-4,5
TOTAL	—	-55,6	-63,1	-61,1	-19,5	-18,0	-217,3

Note : Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds du Plan Nord.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(4) Une enveloppe de 25 M\$ est également prévue pour bonifier les Fonds locaux d'investissement et recapitaliser la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

❑ **Poursuivre le développement du territoire du Plan Nord**

Afin de répondre aux grands défis auxquels fait face le territoire nordique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 90,0 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour le soutien à la mission de la Société du Plan Nord et la poursuite des actions en cours.

Cette somme contribuera notamment à :

- améliorer l'accès au territoire nordique;
- favoriser le développement d'un tissu économique fort et diversifié;
- valoriser le caractère distinctif, la richesse culturelle et l'identité de ce territoire;
- protéger les écosystèmes et la biodiversité nordiques.

Les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan seront pourvues à même le Fonds du Plan Nord et seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord.

- Si l'on considère les sommes déjà prévues ainsi que les contributions annuelles qui doivent être versées au Fonds du Plan Nord par Hydro-Québec, les sommes disponibles à la Société du Plan Nord totaliseront 616,0 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

❑ **Continuer la restauration du territoire nordique**

Depuis 2018, le gouvernement du Québec procède au démantèlement d'anciens camps de chasse afin de réhabiliter le territoire nordique.

Ces travaux, effectués en étroite collaboration avec les communautés autochtones concernées, ont permis de remettre à l'état naturel un nombre important de sites.

Afin de poursuivre les efforts de restauration du territoire nordique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 5,0 millions de dollars en 2023-2024.

❑ Appuyer le développement économique régional

Malgré une augmentation du niveau de vie au cours des dernières décennies sur l'ensemble du territoire du Québec, certaines disparités régionales subsistent.

Afin d'accroître leur vitalité économique, le gouvernement augmentera le soutien financier offert à certaines municipalités régionales de comté (MRC) plus vulnérables économiquement.

Par ailleurs, dans le but de soutenir le développement économique sur l'ensemble du territoire québécois, il est prévu d'apporter un soutien supplémentaire :

- aux Fonds locaux d'investissement (FLI);
- aux créneaux et pôles d'excellence;
- à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (FCES).

Pour soutenir ces initiatives, le gouvernement prévoit 85,8 millions de dollars sur trois ans, auxquels s'ajoute une enveloppe de 25,0 millions de dollars pour bonifier les FLI et recapitaliser la FCES.

❑ Assurer l'approvisionnement énergétique de certaines régions

L'approvisionnement énergétique des régions est nécessaire à leur essor économique. De plus, le développement de la filière des combustibles propres est complémentaire aux efforts d'électrification et favorise l'atteinte des objectifs de décarbonisation du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 32,0 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023-2024 afin de favoriser des projets de production de biogaz et d'encourager la conversion de produits pétroliers plus polluants vers le gaz naturel liquéfié.

Cette initiative s'ajoute aux sommes disponibles dans le cadre de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies.

❑ Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec

L'établissement d'une réserve sécuritaire de propane pour le marché québécois, par l'entremise d'une hausse des capacités de stockage pour usage en période de pointe, permet de faire face à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement en propane et d'ainsi soutenir l'économie et la sécurité des populations.

Afin de sécuriser les approvisionnements en propane, essentiels à certaines industries, dont le secteur agricole, le gouvernement prévoit 4,5 millions de dollars sur trois ans à partir de 2024-2025 pour poursuivre la réalisation d'une réserve de propane.

3.3 Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques

L'industrie touristique permet de valoriser le potentiel d'attractivité du Québec et contribue à la vitalité et à la prospérité des régions.

Afin d'assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 153,1 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- soutenir le développement d'une offre touristique innovante, évolutive et durable;
- maximiser les retombées touristiques partout au Québec;
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique de calibre mondial;
- renouveler l'accueil touristique au Québec;
- soutenir le développement des activités de plein air;
- investir dans les établissements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

TABLEAU B.20

Impact financier des mesures visant à assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir le développement d'une offre touristique innovante, évolutive et durable	—	-15,0	-45,0	-15,0	—	—	-75,0
Maximiser les retombées touristiques partout au Québec	—	-12,0	-12,0	-12,0	—	—	-36,0
Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique de calibre mondial ^{(1),(2)}	—	-5,0	-5,0	-15,0	—	—	-25,0
Renouveler l'accueil touristique au Québec ^{(1),(2)}	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
Soutenir le développement des activités de plein air ^{(2),(3)}	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
Investir dans les établissements de la Sépaq ^{(2),(4),(5)}	—	-0,1	-0,4	-0,9	-1,4	-1,8	-4,6
TOTAL	—	-39,6	-64,9	-45,4	-1,4	-1,8	-153,1

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(5) Des investissements de 50,3 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

❑ Soutenir le développement d'une offre touristique innovante, évolutive et durable

Le développement et la croissance d'une industrie touristique innovante, évolutive et durable reposent notamment sur les investissements des entreprises touristiques.

Pour les appuyer dans leurs projets d'investissement, le gouvernement propose deux outils financiers adaptés à leurs réalités, soit le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) et le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

Ces programmes constituent des leviers importants pour l'industrie.

— Depuis sa mise en place en 2013, le PADAT a permis de générer des investissements de plus de 867,0 millions de dollars.

— Les deux premiers appels à projets du PARIT, lancés à l'automne 2021 et à l'automne 2022, ont connu un important succès auprès des entreprises touristiques⁷.

Afin de soutenir les investissements du secteur touristique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 75,0 millions de dollars, soit :

— 45,0 millions de dollars sur trois ans pour prolonger le PADAT;

— 30,0 millions de dollars en 2024-2025 pour bonifier le PARIT.

TABLEAU B.21

Impact financier des mesures visant à soutenir le développement d'une offre touristique innovante, évolutive et durable (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Prolonger le Programme d'appui au développement des attraits touristiques ^{(1),(2)}	—	-15,0	-15,0	-15,0	—	—	-45,0
Bonifier le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique ^{(3),(4)}	—	—	-30,0	—	—	—	-30,0
TOTAL	—	-15,0	-45,0	-15,0	—	—	-75,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Pour 2023-2024, 5,0 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(4) Des investissements de 15,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

⁷ Pour le premier appel à projets uniquement, près de 60 projets ont reçu des aides financières totalisant 131 M\$, pour des investissements de plus de 293 M\$.

☐ Maximiser les retombées touristiques partout au Québec

Pour inciter les Québécois à profiter de leurs vacances au Québec et attirer les touristes en provenance du Canada et de l'étranger, il est nécessaire de mettre en valeur les attraits touristiques du Québec.

— À cet effet, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) a le mandat, depuis 2017, de réaliser les activités de promotion et de commercialisation touristique du Québec sur les marchés canadiens et internationaux.

Parallèlement, le tourisme d'affaires constitue un segment de marché très lucratif. Il génère d'importantes retombées économiques pour les régions et pour les portes d'entrée touristiques que sont Montréal, Québec et Gatineau, en plus de contribuer à un achalandage touristique accru tout au long de l'année.

Afin de maximiser les retombées touristiques partout au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 36,0 millions de dollars sur trois ans, soit :

— 21,0 millions de dollars pour permettre le renouvellement de l'entente avec l'AITQ pour la promotion et la commercialisation de la destination touristique québécoise;

— 15,0 millions de dollars pour mettre en place une stratégie en tourisme d'affaires.

Les détails de la stratégie seront dévoilés ultérieurement par la ministre du Tourisme.

TABLEAU B.22

Impact financier des mesures visant à maximiser les retombées touristiques partout au Québec (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Permettre le renouvellement de l'entente avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	—	-7,0	-7,0	-7,0	—	—	-21,0
Mettre en place une stratégie en tourisme d'affaires	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
TOTAL	—	-12,0	-12,0	-12,0	—	—	-36,0

Note : Les crédits seront versés au ministère du Tourisme. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique de calibre mondial**

Les festivals et les événements touristiques contribuent, en raison de leur diversité et de leur renommée, à façonner l'image du Québec comme destination touristique de choix.

— Pour plusieurs touristes, ils constituent l'une des principales raisons de leur venue au Québec ou de leur déplacement interrégional.

Le gouvernement prévoit donc, dans le cadre du budget 2023-2024, 25,0 millions de dollars sur trois ans pour appuyer les festivals et événements touristiques qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique de calibre mondial.

❑ **Renouveler l'accueil touristique au Québec**

L'adoption du numérique par la population transforme les comportements des clientèles, tout en influençant l'organisation et l'offre touristique. Dans ce contexte, l'industrie touristique doit revoir la façon dont elle offre ses services aux voyageurs.

Afin de renouveler l'accueil touristique au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 7,5 millions de dollars sur trois ans.

— Cette initiative s'articulera notamment autour de la révision des processus d'affaires et de la numérisation de certaines interactions.

❑ **Soutenir le développement des activités de plein air**

Le plein air est un vecteur important de développement économique local et régional. À cet égard, le réseau des zones d'exploitation contrôlée (zecs) et la réserve faunique Duchénier, située dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, permettent aux Québécois de pratiquer des activités de chasse, de pêche et de plein air sur le territoire public.

Afin d'assurer aux Québécois un accès à des installations de qualité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 5,0 millions de dollars en 2023-2024 pour :

— soutenir le fonctionnement et le développement des zecs;

— permettre à la réserve faunique Duchénier de moderniser son offre de services.

❑ Investir dans les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère des parcs nationaux, des réserves fauniques ainsi que des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 50,3 millions de dollars pour soutenir le remplacement ou la rénovation des unités d'hébergement vétustes, l'entretien des sentiers et des routes, la réfection du système de traitement des eaux usées de même que la bonification de l'offre de logements destinés aux employés.

De plus, le parc national du Mont-Mégantic sera mis en valeur, entre autres par la construction d'un dôme vitré à 1 000 mètres d'altitude ainsi que par le déploiement d'une offre de vélos à assistance électrique permettant d'accéder au sommet en toute saison.

L'impact financier de ces investissements totalisera 4,6 millions de dollars pour la période de 2023-2024 à 2027-2028.

3.4 Favoriser le développement du secteur forestier

La récolte et la transformation des ressources forestières québécoises constituent un important moteur de l'économie des régions du Québec. De plus, le secteur forestier contribue à la décarbonisation, notamment par la substitution d'autres matériaux à forte empreinte carbone.

Afin de favoriser le développement du secteur forestier, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 128,0 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles;
- poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- soutenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

TABLEAU B.23

Impact financier des mesures visant à favoriser le développement du secteur forestier (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles	—	-18,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-98,0
Poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	—	-12,0	-8,0	—	—	—	-20,0
Soutenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
TOTAL	—	-40,0	-28,0	-20,0	-20,0	-20,0	-128,0

Note : Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles

Le secteur forestier représente un levier de développement économique considérable pour plusieurs régions du Québec.

Afin d'appuyer ce secteur, de préserver le patrimoine forestier du Québec et de contribuer aux efforts de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 98,0 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles. Cette somme permettra notamment :

- de réaliser des travaux sylvicoles;
- d'accorder aux entreprises forestières un accès aux secteurs ciblés par la construction de chemins multiusages en forêt publique;
- de renforcer le réseau de production de plants forestiers des pépinières publiques.

Poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Depuis 2006, le Québec est aux prises avec une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui cause d'importants ravages dans les forêts québécoises.

À cet effet, la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) s'affaire à limiter la progression de l'insecte, entre autres par son programme d'arrosage aérien d'insecticide biologique.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars sur deux ans afin de permettre à la SOPFIM de poursuivre ses efforts visant à protéger la forêt publique contre la propagation de cette espèce.

Soutenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides

La structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides s'est fragilisée lors de la fermeture d'une importante usine régionale en octobre 2019.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 10,0 millions de dollars en 2023-2024 afin d'assurer un débouché pour les bois feuillus de faible qualité issus des récoltes et d'appuyer le secteur forestier dans ces régions.

3.5 Poursuivre les actions pour une meilleure connectivité

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes ayant pour objectif de fournir des services Internet haute vitesse à l'ensemble des Québécois, notamment par le lancement de l'Opération haute vitesse (OHV) en 2021.

— Ces initiatives ont permis de rejoindre un nombre significatif de foyers afin de donner accès à Internet haute vitesse, une étape essentielle pour assurer une bien meilleure connectivité aux quatre coins du Québec.

Par ailleurs, le Québec s'est aussi fixé de nouveaux grands objectifs à long terme en matière de connectivité, soit d'offrir à tous les foyers québécois l'accès à un réseau à fibre optique et de couvrir par un réseau cellulaire 5G toutes les zones québécoises habitées.

Afin de poursuivre l'atteinte de ses objectifs en connectivité, le gouvernement pose un autre geste en prévoyant, dans le cadre du budget 2023-2024, 108,7 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- poursuivre les engagements en faveur d'une meilleure connectivité Internet;
- déployer des initiatives dans la couverture cellulaire.

TABLEAU B.24

Impact financier des mesures visant à poursuivre les actions pour une meilleure connectivité

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Poursuivre les engagements en faveur d'une meilleure connectivité Internet	—	-13,8	-13,3	-2,8	-2,8	-1,0	-33,7
Déployer des initiatives dans la couverture cellulaire	—	-25,0	-50,0	—	—	—	-75,0
TOTAL	—	-38,8	-63,3	-2,8	-2,8	-1,0	-108,7

Note : Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Poursuivre les engagements en faveur d'une meilleure connectivité Internet

Afin d'offrir une meilleure connectivité dans les régions éloignées et d'améliorer les infrastructures Internet, le gouvernement poursuivra ses engagements en prévoyant des investissements de 33,7 millions de dollars, notamment :

- 7,0 millions de dollars pour assurer la fiabilité des câbles optiques sous-marins entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;
- 26,5 millions de dollars pour élargir l'accès à Internet haute vitesse par satellite à des communautés très éloignées non visées initialement par l'OHV, notamment au nord du 57^e parallèle.

Bilan de l'Opération haute vitesse

En 2018, le Québec s'était fixé l'objectif de rendre disponible Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers du Québec avant le 30 septembre 2022.

Pour y parvenir, le gouvernement a annoncé dans le budget 2021-2022 la création du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité ainsi que le déploiement de son Opération haute vitesse. À cet effet, le gouvernement a annoncé des investissements de 1,3 milliard de dollars.

- Il était alors estimé qu'environ 250 000 foyers, soit 6 % des ménages, ne bénéficiaient toujours pas d'accès à un service Internet haute vitesse.

Plus de 1 milliard de dollars ont été investis par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre de cette opération, qui s'est déclinée en quatre phases.

- L'aide financière a bénéficié à une trentaine de fournisseurs de service Internet dans le cadre de 54 ententes contractuelles.

En date du 30 septembre 2022, grâce à l'utilisation de différentes technologies, notamment le service d'Internet satellitaire, le Québec a réussi à rejoindre 100 % des foyers visés avec une solution d'Internet haute vitesse.

Les efforts pour finaliser le déploiement des infrastructures physiques se poursuivent. En date du 31 décembre 2022, il restait 112 000 foyers à rejoindre à l'aide d'une solution filaire. Il est prévu que ce soit fait d'ici la fin de l'année 2023 pour l'ensemble de ces foyers.

❑ Déployer des initiatives dans la couverture cellulaire

Le gouvernement pose un autre geste en prévoyant, dans le cadre du budget 2023-2024, 75,0 millions de dollars dans les deux prochaines années afin de :

- réaliser des études nécessaires à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de connectivité;
- faire les premiers appels à projets pour améliorer la couverture cellulaire et convertir le réseau cellulaire à la technologie 5G.

Ces appels à projets se feront sur la base de la cartographie en cours de réalisation pour laquelle le gouvernement, dans le budget 2022-2023, avait prévu 50,0 millions de dollars.

Une meilleure connectivité au bénéfice des Québécois et des entreprises

Afin de permettre à tous les Québécois et aux entreprises de bénéficier d'un accès cellulaire de haute qualité et d'un réseau Internet haute vitesse, le gouvernement s'est fixé d'autres objectifs en matière de connectivité, soit de :

- compléter la couverture cellulaire du territoire québécois;
- convertir la majorité du réseau cellulaire à la technologie 5G;
- desservir la totalité des foyers québécois par de la fibre optique.

Pour les atteindre, le gouvernement doit mobiliser d'importants capitaux privés et publics.

La réalisation de ces objectifs exigera des efforts concertés, coordonnés et structurés tant par le gouvernement que par les entreprises privées de l'industrie des télécommunications et les investisseurs institutionnels.

À cet effet, le gouvernement poursuivra au cours de l'année 2023 ses pourparlers avec les diverses parties prenantes au sein de l'industrie pour identifier le mode d'intervention optimal afin d'atteindre ses nouveaux objectifs en matière de connectivité.

3.6 Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois

L'exploitation et la transformation des minéraux du territoire québécois mettent en valeur la richesse du sous-sol québécois au bénéfice de tous. Le rôle que sont appelés à jouer les minéraux critiques et stratégiques dans la transition énergétique québécoise et la décarbonisation de l'économie est d'une importance considérable, notamment en matière d'électrification des transports.

Afin de mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 10,0 millions de dollars sur deux ans et visant à :

- assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques;
- renouveler le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration.

TABLEAU B.25

Impact financier des mesures visant à mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques ⁽¹⁾	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Renouveler le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0

(1) Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

❑ Assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques

Dans le but d'offrir un levier financier additionnel pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS), le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 10,0 millions de dollars sur deux ans pour assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des MCS.

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets miniers, cette enveloppe permettra la mise en œuvre d'initiatives, notamment pour :

- appuyer un dialogue fructueux entre les parties prenantes du secteur minier;
- encourager et soutenir la participation des communautés autochtones et locales au développement des ressources minérales;
- maximiser les retombées économiques dans les communautés d'accueil.

❑ Renouveler le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration

La Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) est une société en commandite créée en 2001 grâce à un partenariat entre le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ.

SIDEX a comme mandat d'investir dans les sociétés d'exploration actives au Québec afin notamment de favoriser la diversification des substances minérales et l'exploration de nouveaux territoires.

Depuis plus de 20 ans, SIDEX joue ainsi un rôle important au sein de l'écosystème minier québécois. Elle fait activement la promotion de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, en plus de contribuer au développement économique des régions du Québec.

Afin de poursuivre son appui aux entreprises actives en exploration minière au Québec, le gouvernement, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, renouvelle le mandat de SIDEX jusqu'au 31 mars 2033.

4. FAIRE FACE À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Dans un contexte de vieillissement démographique et de pénurie de main-d'œuvre, un appui à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail ainsi qu'un meilleur arrimage entre les compétences détenues par les travailleurs et les besoins des employeurs permettront de stimuler la croissance économique.

Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 615,2 millions de dollars sur six ans et visant à :

- appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes;
- soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs.

TABLEAU B.26

Impact financier des mesures visant à faire face à la pénurie de main-d'œuvre (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes	—	-94,4	-118,9	-112,5	-97,4	-86,4	-509,6
Soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs	-100,0	-1,0	-1,3	-1,3	-1,0	-1,0	-105,6
TOTAL	-100,0	-95,4	-120,2	-113,8	-98,4	-87,4	-615,2

L'Opération main-d'œuvre pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs prioritaires

Dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé 3,9 milliards de dollars sur cinq ans pour la mise en place de l'Opération main-d'œuvre.

Cette opération a pour objectif de s'attaquer au manque de main-d'œuvre dans certains domaines considérés comme prioritaires, en octroyant :

- 2,1 milliards de dollars aux domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 1,8 milliard de dollars aux domaines des technologies de l'information, du génie et de la construction.

La requalification et l'attraction de 170 000 travailleurs additionnels dans ces domaines sont au cœur de l'Opération main-d'œuvre, qui s'appuie sur quatre leviers d'action, soit :

- augmenter le taux de diplomation et soutenir la persévérance des étudiants, l'adaptation des compétences et la requalification des travailleurs;
- maintenir les travailleurs en emploi;
- intégrer des personnes sans emploi au marché du travail;
- faire appel à l'immigration ciblée pour répondre aux besoins du Québec et assurer l'intégration des immigrants au marché du travail.

4.1 Appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes

L'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise et au marché du travail est bénéfique pour le développement de l'ensemble de la collectivité. Concrètement, une immigration ciblée permet d'atténuer l'impact de la pénurie de main-d'œuvre et les effets des changements démographiques dans l'ensemble des régions du Québec.

La maîtrise du français favorise grandement l'intégration économique et culturelle des personnes immigrantes en plus d'être indispensable à la préservation et à la valorisation de la langue française.

Afin d'appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes, de soutenir la vitalité économique de toutes les régions du Québec et de protéger la langue française, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 509,6 millions de dollars sur cinq ans pour :

- bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec;
- accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;
- promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail;
- favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs, notamment par l'accélération du traitement des demandes des travailleurs étrangers;
- soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile.

TABLEAU B.27

Impact financier des mesures visant à appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec ^{(1),(2)}	—	-42,7	-42,7	-42,7	-42,7	-42,7	-213,5
Accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes ⁽¹⁾	—	-23,6	-43,5	-37,0	-35,5	-24,5	-164,1
Promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail ⁽¹⁾	—	-14,6	-14,6	-14,6	-14,6	-14,6	-73,0
Favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs ^{(1),(3)}	—	-6,5	-8,6	-9,2	-4,6	-4,6	-33,5
Soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile	—	-7,0	-9,5	-9,0	—	—	-25,5
TOTAL	—	-94,4	-118,9	-112,5	-97,4	-86,4	-509,6

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(2) Pour 2023-2024, un montant de 20,0 M\$ sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

(3) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec**

La maîtrise du français est un déterminant important de la capacité d'intégration d'une personne immigrante à la société et au marché du travail québécois. En plus de favoriser la vitalité économique du Québec, elle permet de protéger la langue française.

Afin de faciliter l'accès aux services de francisation, le gouvernement a créé Francisation Québec, au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

— Francisation Québec sera l'unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français, et ce, pour toute personne domiciliée, travaillant ou envisageant de s'établir au Québec.

Dans le but d'améliorer la maîtrise du français, notamment des personnes immigrantes, le gouvernement prévoit 213,5 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024, entre autres pour :

- augmenter le nombre de cours à distance et l'accompagnement;
- offrir des cours de français à l'étranger à des travailleurs recrutés lors d'activités de recrutement à l'international;
- déployer Francisation Québec et élargir l'offre de services de francisation à de nouvelles clientèles, notamment en milieu de travail et auprès de la petite enfance.

❑ **Accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes**

La reconnaissance des compétences des personnes immigrantes permet de maximiser leur contribution à l'économie québécoise et de lutter contre la pénurie de travailleurs spécialisés à laquelle certains secteurs font face.

Ainsi, le gouvernement prévoit 164,1 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024, qui permettront notamment :

- d'identifier des domaines d'emploi et des professions à prioriser;
- d'augmenter l'offre de formation d'appoint et de stages pour les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession réglementée;
- de soutenir financièrement les personnes immigrantes effectuant des démarches de reconnaissance des compétences;
- d'exempter les professionnels formés à l'étranger des droits de scolarité liés aux formations d'appoint qu'ils doivent suivre pour répondre aux exigences des ordres professionnels québécois;
- d'appuyer des ordres professionnels afin d'accélérer la reconnaissance des compétences.

❑ **Promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail**

Certaines régions du Québec font face à des défis démographiques particuliers alors que la majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les centres urbains. Ainsi, la pénurie de main-d'œuvre touche davantage certaines régions, ce qui nuit à leur performance économique.

En réponse à cet enjeu, le gouvernement prévoit 73,0 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024 afin de mettre en œuvre des initiatives visant à augmenter la proportion de personnes immigrantes qui s'établissent dans des régions plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

❑ **Favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs**

En plus d'offrir des services de qualité en matière d'accueil, de francisation et d'intégration, il est primordial de poursuivre les efforts pour favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs de qualité.

Ainsi, il est important de continuer à réaliser des activités de recrutement à l'international et de garantir un traitement rapide des demandes d'immigration afin d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre, qui affectent les régions du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 33,5 millions de dollars, soit :

- 13,2 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre les activités de recrutement international, réalisées en collaboration avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville, qui permettront aux entreprises québécoises d'embaucher plus de 3 000 travailleurs par année;
- 20,3 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le nombre de ressources destinées à l'analyse des demandes d'immigration temporaire des travailleurs et des étudiants étrangers et ainsi garantir un traitement rapide et efficace des candidatures.

❑ Soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile

Au cours des dernières années, le nombre de demandeurs d'asile a crû rapidement, notamment dans la région de Montréal, qui reçoit la très grande majorité de ceux-ci.

De plus, les demandeurs d'asile ne sont actuellement pas admissibles à certaines mesures d'aide à l'emploi du gouvernement du Québec. Or, celles-ci pourraient accélérer et faciliter leur intégration au marché du travail.

Afin de répondre à ces enjeux, le gouvernement prévoit 25,5 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023-2024, soit :

- 15,0 millions de dollars pour mettre en place un projet pilote visant l'établissement de demandeurs d'asile hors de la communauté métropolitaine de Montréal, par la création d'une offre de services complète qui facilitera leur accueil et leur intégration;
- 10,5 millions de dollars pour mettre en œuvre un projet pilote visant à rendre admissibles des demandeurs d'asile à des mesures et à des services d'aide à l'emploi pour favoriser leur intégration à certains secteurs ciblés, notamment les secteurs du tourisme et de la santé ainsi que la filière batterie.

Ces projets pilotes visent à soutenir à la fois l'intégration des demandeurs d'asile dans la société québécoise et au marché du travail.

TABLEAU B.28

Impact financier des mesures visant à soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en place un projet pilote de régionalisation des demandeurs d'asile ⁽¹⁾	—	-3,0	-6,0	-6,0	—	—	-15,0
Favoriser l'intégration des demandeurs d'asile dans des emplois de secteurs ciblés ⁽²⁾	—	-4,0	-3,5	-3,0	—	—	-10,5
TOTAL	—	-7,0	-9,5	-9,0	—	—	-25,5

Note : Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

4.2 Soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs

Le nombre de postes vacants au Québec est un réel enjeu pour les entreprises de plusieurs secteurs d'activité économique, et ce, dans toutes les régions.

Afin de soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 105,6 millions de dollars sur six ans et visant à :

- appuyer la formation en entreprise;
- offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre;
- répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique.

TABLEAU B.29

Impact financier des mesures visant à soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer la formation en entreprise ^{(1),(2)}	-100,0	—	—	—	—	—	-100,0
Offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre ^{(1),(3)}	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique ^{(3),(4)}	—	-0,5	-0,3	-0,3	—	—	-1,1
TOTAL	-100,0	-1,0	-1,3	-1,3	-1,0	-1,0	-105,6

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

❑ Appuyer la formation en entreprise

Le Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) vise à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement.

Le COUD donne l'occasion aux entreprises, grâce à sa formule d'alternance travail-études, de former leur personnel en milieu de travail et d'améliorer rapidement les compétences de celui-ci.

Afin d'assurer la poursuite du programme, le gouvernement prévoit 100,0 millions de dollars en 2022-2023 pour reconduire le volet général de requalification et de rehaussement des compétences du COUD.

— Cette somme sera versée au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui est administré par la CPMT, et permettra de financer de nouveaux projets de formation jusqu'en 2027-2028.

Plusieurs initiatives déployées pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en TI et en génie

Depuis le budget 2020-2021, près de 2,0 milliards de dollars ont été prévus afin de mettre en place des initiatives pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en technologies de l'information (TI) et en génie.

De cette somme, près de 1,3 milliard de dollars sont prévus pour les trois prochaines années, soit :

- 604,1 millions de dollars afin d'octroyer des bourses aux étudiants;
- 465,2 millions de dollars afin d'appuyer les collèges et les universités pour qu'ils favorisent l'attraction et la formation d'étudiants;
- 144,4 millions de dollars pour la formation et la requalification des travailleurs, dont :
 - 44,0 millions de dollars pour le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC),
 - 42,0 millions de dollars pour le volet spécifique à ces professions dans le Programme de formations de courte durée (COUD);
- 66,8 millions de dollars afin d'attirer des talents internationaux.

❑ Offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre

Le Québec doit hausser sa productivité pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre et atteindre son plein potentiel économique. Or, certaines entreprises ont besoin d'un accompagnement spécialisé pour apparier de façon optimale leurs besoins en main-d'œuvre et en investissements.

Afin qu'Investissement Québec, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, puisse offrir un nouveau service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre, le gouvernement prévoit 4,5 millions de dollars sur cinq ans.

Ce service permettra aux entreprises ayant des projets majeurs d'investissement, notamment celles de la filière batterie, d'obtenir un accompagnement pour pallier leurs besoins de main-d'œuvre en priorisant la hausse de la productivité.

❑ Répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique

Le secteur touristique n'échappe pas à la pénurie de main-d'œuvre à laquelle sont confrontés de nombreux secteurs d'activité. La forte saisonnalité de l'activité touristique et le fait que certains emplois sont à temps partiel accentuent les difficultés de recrutement dans le secteur.

Pour y faire face, le ministère du Tourisme s'est associé au Conseil québécois des ressources humaines en tourisme et au MT Lab pour concevoir une plateforme numérique de partage de la main-d'œuvre en tourisme.

Une première phase pilote de six mois, qui a débuté en janvier 2023, sera mise en œuvre dans un certain nombre de régions et de secteurs touristiques afin de tester le dispositif.

Dans l'objectif de répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 1,1 million de dollars sur trois ans pour rendre accessible la plateforme numérique à l'ensemble des entreprises du secteur au Québec.

5. ADAPTER LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC AUX NOUVELLES RÉALITÉS DES QUÉBÉCOIS

En février 2023, le gouvernement du Québec a mené une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) afin d'examiner des pistes de réflexion qui permettraient d'accroître, à court et à moyen terme, la sécurité financière des Québécois. Cette consultation a permis de reconnaître qu'il y a un large consensus selon lequel :

- il est généralement préférable pour un travailleur de retarder le versement de la rente de retraite du RRQ afin de s'assurer d'une meilleure sécurité financière à la retraite;
- une hausse de l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite ainsi que des facteurs d'ajustement pour retraite anticipée pourraient pénaliser les particuliers les plus vulnérables;
- les travailleurs de 65 ans ou plus :
 - désirent conserver une part plus importante de leur salaire lorsqu'ils bénéficient déjà d'un revenu de retraite,
 - ne veulent pas être pénalisés sur leur rente future de retraite parce qu'ils continuent de travailler à temps partiel;
- les participants doivent être mieux informés sur les avantages de reporter le versement de leur rente de retraite;
- le RRQ doit mieux reconnaître les situations particulières, notamment celles des personnes invalides, des familles et des personnes proches aidantes.

□ Donner suite à la consultation publique sur le RRQ

Au terme des consultations publiques sur le RRQ, le gouvernement est d'avis qu'une hausse de l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ constituerait une solution avantageuse face aux risques d'inflation, de longévité et de rendement auxquels sont confrontés les retraités.

- Cependant, ce changement aurait eu un impact important sur la marge de manœuvre financière du RRQ, ce qui limiterait les améliorations qui auraient pu être apportées au régime.

Afin d'accroître la sécurité financière des Québécois et de répondre au désir de plusieurs Québécois près de la retraite de continuer à travailler à temps partiel, il est donc préférable d'utiliser, de façon prioritaire, la marge de manœuvre disponible afin :

- d'encourager le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans ou plus;
- d'aider les travailleurs à améliorer leur sécurité financière à la retraite sans augmenter l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ.

5.1 Encourager le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans ou plus

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce des modifications qui seront apportées au RRQ et qui s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2024 afin d'encourager le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans ou plus, soit :

- la possibilité de cesser les cotisations au RRQ pour les bénéficiaires d'une rente de retraite de 65 ans ou plus;
- la mise en place d'une protection de la rente pour les travailleurs de 65 ans ou plus gagnant un revenu inférieur à leur moyenne de gains en carrière.

Rendre les cotisations au RRQ facultatives à partir de 65 ans

Un travailleur doit cotiser au RRQ, même lorsqu'il bénéficie d'une rente de retraite. En 2023, la cotisation maximale s'élève :

- à 4 038,40 \$ par année pour un salarié⁸;
- à 8 076,80 \$ par année pour un travailleur autonome.

Les cotisations salariales versées au RRQ après le début du versement de la rente de retraite donnent droit au supplément à la rente de retraite de 0,66 % des gains cotisés l'année précédente.

Bien qu'il soit généralement avantageux de continuer à cotiser au RRQ après l'âge de 65 ans, plusieurs travailleurs souhaitent cesser d'y cotiser et bénéficier de liquidités à court terme plutôt que d'un supplément à la rente de retraite.

Afin de respecter les choix individuels des travailleurs, le RRQ sera modifié pour permettre, dès le 1^{er} janvier 2024, un arrêt facultatif des cotisations aux bénéficiaires d'une rente de retraite de 65 ans ou plus⁹.

- Cette cessation de cotisation sera applicable à la fois pour le salarié et pour l'employeur.

De plus, le RRQ sera également modifié, dès le 1^{er} janvier 2024, afin que les cotisations au régime pour un salarié et l'employeur cessent d'être payées à la fin de l'année où le salarié atteint l'âge de 72 ans.

⁸ Dans le cas d'un salarié, l'employeur cotise le même montant que l'employé.

⁹ Pour de plus amples informations, voir la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

■ Un maintien en emploi encore plus avantageux au-delà de 65 ans

Avec la mise en place de la cotisation facultative au RRQ pour les rentiers de 65 ans ou plus, le revenu de travail conservé après impôts sera encore plus avantageux.

Par exemple, pour un travailleur de 65 ans ayant un revenu de travail annuel de 15 000 \$, la mise en place de la cotisation facultative permettra d'augmenter son revenu disponible de 606 \$ et de faire passer son taux de conservation du revenu de travail de 65,7 % à 69,7 %.

TABLEAU B.30

Illustration du revenu de travail supplémentaire conservé à la retraite à la suite de la mise en place de la cotisation facultative – 2023 (en dollars, sauf indication contraire)

	Avant	Après	Écart
Revenu de retraite ⁽¹⁾	38 429	38 429	—
Revenu de travail	15 000	15 000	—
Cotisation au RRQ	-736	—	736
Autres prélèvements et récupération des gouvernements	-6 179	-6 309	-130
Mesures incitatives à l'emploi ⁽²⁾	1 766	1 766	—
REVENU DE TRAVAIL DISPONIBLE	9 851	10 457	606
Taux de conservation du revenu de travail⁽³⁾	65,7 %	69,7 %	4,0 %

(1) Il s'agit du niveau de revenu de retraite d'une personne recevant la pension de la Sécurité de la vieillesse et ayant un revenu de pension de 20 000 \$ et un revenu de RRQ de 10 000 \$.

(2) Les mesures incitatives à l'emploi incluent le crédit d'impôt pour prolongation de carrière, la déduction pour travailleur et le montant canadien pour l'emploi.

(3) Le taux de conservation du revenu de travail représente la part du revenu de travail brut qu'un contribuable conservera. On l'obtient en divisant la hausse de revenu disponible à la suite d'une entrée sur le marché du travail par le revenu d'emploi additionnel.

□ Protéger les revenus de rente des travailleurs de 65 ans ou plus

Le calcul de la rente de retraite d'un cotisant au RRQ varie en fonction de la moyenne de ses gains de travail. Ainsi, une personne de 65 ans qui décidait de demeurer sur le marché du travail à temps partiel pourrait voir diminuer sa moyenne de gains en carrière et, par conséquent, la rente de retraite qui sera versée.

L'adoption d'un mécanisme de protection de la moyenne de gains acquise à partir de 65 ans pourrait avoir un impact favorable sur les revenus de retraite ainsi que sur le maintien en emploi.

En effet, certaines personnes pourraient reporter leur demande de rente du RRQ au-delà de 65 ans tout en continuant à travailler, sans s'inquiéter d'un potentiel effet négatif sur le calcul de leur rente de retraite.

Ainsi, le gouvernement prévoit modifier la méthode de calcul de la rente du régime de base du RRQ, dès le 1^{er} janvier 2024, pour assurer que les années de faibles gains de travail à partir de 65 ans ne peuvent réduire la moyenne de gains utilisée pour le calcul de la rente de retraite.

Cette mesure permettra de protéger la rente de plus de 12 000 travailleurs de 65 ans ou plus.

Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

5.2 Aider les travailleurs à améliorer leur sécurité financière à la retraite

La rente de retraite du RRQ est un outil privilégié pour améliorer sa sécurité financière à la retraite. La rente de retraite du RRQ, qui est indexée annuellement, n'offre sa pleine protection que lorsque son versement commence à 65 ans.

— À cet effet, lorsqu'un cotisant demande sa rente de retraite après 65 ans, le montant de cette rente s'accroît de 0,7 % pour chaque mois de report du versement de celle-ci.

Les avantages associés au report de la demande de rente de retraite du RRQ ne sont pas encore suffisamment connus des travailleurs. Le gouvernement annonce donc différentes mesures visant à permettre de reporter davantage le versement de la rente de retraite du RRQ et à mieux informer les futurs retraités.

Afin d'aider les travailleurs à améliorer leur sécurité financière, le gouvernement annonce :

- l'augmentation de l'âge maximal d'admissibilité à une rente de retraite de 70 à 72 ans dès le 1^{er} janvier 2024;
- son intention de revoir les communications de Retraite Québec avec sa clientèle afin de mieux informer les cotisants au RRQ sur les avantages de reporter le versement de la rente de retraite;
- son intention de lancer des travaux afin de mieux reconnaître certaines situations particulières dans le cadre du RRQ.

De plus, le gouvernement précisera le mécanisme d'ajustement applicable au régime supplémentaire du RRQ dans le cas d'un déséquilibre financier.

Hausse de l'âge maximal pour demander la rente de retraite de 70 à 72 ans

Le gouvernement prévoit augmenter l'âge maximal à partir duquel un cotisant peut demander sa rente de retraite de 70 à 72 ans dès le 1^{er} janvier 2024.

Cette hausse aura comme effet d'augmenter la sécurité financière des retraités. En effet, une personne demandant sa rente à 72 ans connaîtra une hausse à vie de sa rente d'un montant maximal de 2 634 \$ par année¹⁰.

Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de ces initiatives.

¹⁰ Le montant maximal est calculé sur la base de la rente versée en 2023.

❑ Mieux informer les futurs retraités

Afin d'encourager le report du versement de la rente, Retraite Québec sensibilisera la clientèle sur les implications du versement de la rente de retraite avant 65 ans afin que les cotisants puissent faire les choix les plus appropriés et éclairés pour eux.

Ainsi, les communications personnalisées transmises avant 60 ans viseront à mieux informer les futurs retraités en matière de planification financière en préparation pour la retraite.

❑ Élargir le rôle de Retraite Québec

Le gouvernement souhaite élargir le rôle de Retraite Québec en lui octroyant la responsabilité de réaliser des travaux de recherche sur la situation financière des retraités et du système de retraite en général.

La reconnaissance de ce rôle permettrait à Retraite Québec de conclure certaines ententes de partage de données qui contribueront à consolider son rôle d'expert-conseil en matière de retraite.

Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

Un régime qui conserve une marge de manœuvre financière prudente

Le budget 2023-2024 propose plusieurs modifications à apporter au Régime de rentes du Québec permettant d'augmenter la sécurité financière des retraités du Québec et de faciliter le maintien des travailleurs expérimentés sur le marché du travail.

Cependant, ces mesures ont généralement un coût pour le régime, lequel est exprimé par une hausse du taux de cotisation d'équilibre. Malgré tout, le régime conservera une marge de manœuvre financière prudente.

Impact sur le taux de cotisation d'équilibre du Régime de rentes du Québec des modifications annoncées dans le budget 2023-2024

(en point de pourcentage)

	Régime de base	Régime supplémentaire
Marge financière au 31 décembre 2021	0,26	0,15
Cotisations facultatives à partir de 65 ans	-0,11	+0,01
Protection du niveau de la rente après 65 ans	-0,02	—
Hausse de l'âge maximal à 72 ans	—	—
Marge résiduelle	0,13	0,16

5.3 Mieux reconnaître les situations particulières

Les mesures en place dans le régime de base du RRQ permettent de retirer du calcul du montant de la rente certaines périodes d'invalidité et celles nécessaires pour s'occuper d'un enfant à charge. Ainsi, ces périodes de faibles revenus ne nuisent ni à la moyenne de gains de carrière ni à la détermination de l'admissibilité aux prestations.

Par ailleurs, lors de l'adoption de la bonification du RRQ, aucune mesure de reconnaissance des périodes d'invalidité et de celles où il est nécessaire de s'occuper d'un enfant à charge n'avait été introduite dans le régime supplémentaire.

Finalement, aucun des régimes (de base ou supplémentaire) ne prévoit de reconnaissance pour les périodes d'aide offerte par des personnes proches aidantes.

Ainsi, le gouvernement annonce que des travaux seront amorcés afin d'évaluer l'opportunité de reconnaître les situations particulières dans le régime de base ainsi que dans le régime supplémentaire.

- La reconnaissance au moyen de crédits de gains pour les périodes d'invalidité, pour la prise en charge d'un enfant et pour les périodes d'aide offerte par des personnes proches aidantes sera examinée.

5.4 Adopter un mécanisme d'ajustement automatique au régime supplémentaire

Afin d'assurer la viabilité financière à long terme du RRQ, il est important de mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique pour définir les mesures à prendre en cas de déséquilibre financier.

Le régime de base du RRQ prévoit déjà un tel mécanisme d'ajustement automatique en cas de déséquilibre financier, lequel mécanisme n'a jamais été enclenché.

- Le mécanisme d'ajustement du régime de base prévoit une hausse du taux de cotisation jusqu'à ce que l'équilibre financier soit atteint.
- Par conséquent, aucun changement n'est requis pour le mécanisme d'ajustement automatique du régime de base.

Lors de la mise en place du régime supplémentaire, aucun mécanisme d'ajustement n'a été adopté dans le cas d'un déséquilibre financier.

Bien que le régime supplémentaire soit en bonne situation financière, un mécanisme d'ajustement automatique doit être prévu pour éviter que les générations futures portent le fardeau d'un éventuel déséquilibre financier.

- En ce qui concerne ce régime, les prestations additionnelles sont établies en fonction du nombre d'années de cotisation à compter de 2019. Le plein effet sur les prestations sera atteint d'ici 2060.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit instaurer, pour le régime supplémentaire du RRQ, un mécanisme d'ajustement automatique qui permettra le partage entre les travailleurs, les employeurs et les retraités de l'effort à consentir pour le retour à l'équilibre financier, et ce, à l'instar du Régime de pensions du Canada.

Dans le cas d'une bonne situation financière, les retraités pourront, selon certains critères, bénéficier d'une indexation de leur rente supérieure à l'inflation.

Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.31

Impact financier des mesures visant à accroître la richesse du Québec (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Améliorer le revenu disponible des Québécois							
Baisser les impôts	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7
Sous-total – Améliorer le revenu disponible des Québécois	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7
Augmenter la productivité de l'économie québécoise							
Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique							
– Mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement	—	-23,9	-34,8	-59,9	-101,5	-152,9	-373,0
– Valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure	—	-10,0	-12,0	-12,0	-6,0	—	-40,0
– Optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique	—	-33,9	-46,8	-71,9	-107,5	-152,9	-413,0
Intensifier les efforts en innovation							
– Poursuivre le déploiement des zones d'innovation	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
– Favoriser l'innovation dans les transports	—	-5,0	-25,0	-25,0	—	—	-55,0
– Bonifier les bourses d'excellence	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire	—	-10,0	-10,0	-10,0	—	—	-30,0
– Appuyer le secteur des sciences de la vie et des technologies médicales	—	-2,0	—	-4,0	-4,0	-2,0	-12,0

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Augmenter la productivité de l'économie (suite)							
Intensifier les efforts en innovation (suite)							
– Soutenir la Station FinTech de Finance Montréal	—	-2,0	-2,1	-2,2	-2,3	-2,4	-11,0
– Renouveler le soutien au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations et à l'Institut du Québec	—	-2,4	-2,4	-2,4	—	—	-7,2
– Favoriser l'adoption de technologies et de pratiques émergentes au sein de la fonction publique	—	-2,0	-3,0	—	—	—	-5,0
– Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Sous-total – Intensifier les efforts en innovation	—	-53,9	-73,0	-74,1	-36,8	-34,9	-272,7
Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations							
– Appuyer la construction du terminal de Contrecoeur	—	-5,0	-20,0	-25,0	-20,0	-5,0	-75,0
– Prolonger le Programme de rehaussement de la cybersécurité	—	—	-35,0	-25,0	-10,0	—	-70,0
– Poursuivre l'Offensive de transformation numérique	—	-10,0	-40,0	—	—	—	-50,0
– Pérenniser la Vision internationale du Québec	—	-7,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-31,0
– Accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation	—	-15,0	-10,0	—	—	—	-25,0
– Revitaliser l'Est de Montréal	—	-3,0	-10,0	-10,0	—	—	-23,0
– Augmenter la productivité dans l'industrie de la construction	—	-3,5	-3,6	-3,9	—	—	-11,0

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Augmenter la productivité de l'économie (suite)							
Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations (suite)							
– Faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens							
▪ Faciliter le respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens	—	-12,9	-17,4	-23,4	-33,0	-30,2	-116,9
▪ Revenus provenant du respect des obligations fiscales pour les entreprises et les citoyens	—	35,0	40,0	40,0	40,0	45,0	200,0
Sous-total – Favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations	—	-21,4	-102,0	-53,3	-29,0	3,8	-201,9
Sous-total – Augmenter la productivité de l'économie	—	-109,2	-221,8	-199,3	-173,3	-184,0	-887,6
Contribuer à la prospérité des régions							
Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire							
– Poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire	—	—	—	-208,9	-208,9	-197,3	-615,1
– Accroître l'autonomie alimentaire du Québec	—	-35,0	-35,0	-35,0	-35,0	-35,0	-175,0
– Soutenir les investissements agricoles à caractère durable	—	-5,0	-10,0	—	—	—	-15,0
– Accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal	—	-0,5	-1,5	-2,0	-2,0	-2,0	-8,0
Sous-total – Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire	—	-40,5	-46,5	-245,9	-245,9	-234,3	-813,1

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Contribuer à la prospérité des régions (suite)							
Stimuler la vitalité économique régionale							
– Poursuivre le développement du territoire du Plan Nord	—	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
– Continuer la restauration du territoire nordique	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
– Appuyer le développement économique régional	—	-18,6	-33,6	-33,6	—	—	-85,8
– Assurer l’approvisionnement énergétique de certaines régions	—	-14,0	-10,0	-8,0	—	—	-32,0
– Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	—	-4,5
Sous-total – Stimuler la vitalité économique régionale	—	-55,6	-63,1	-61,1	-19,5	-18,0	-217,3
Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques							
– Soutenir le développement d’une offre touristique innovante, évolutive et durable							
▪ Prolonger le Programme d’appui au développement des attraits touristiques	—	-15,0	-15,0	-15,0	—	—	-45,0
▪ Bonifier le Programme d’aide à la relance de l’industrie touristique	—	—	-30,0	—	—	—	-30,0
– Maximiser les retombées touristiques partout au Québec							
▪ Permettre le renouvellement de l’entente avec l’Alliance de l’industrie touristique du Québec	—	-7,0	-7,0	-7,0	—	—	-21,0
▪ Mettre en place une stratégie en tourisme d’affaires	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Contribuer à la prospérité des régions (suite)							
Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques (suite)							
– Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Québec comme destination touristique de calibre mondial	—	-5,0	-5,0	-15,0	—	—	-25,0
– Renouveler l'accueil touristique au Québec	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
– Soutenir le développement des activités de plein air	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
– Investir dans les établissements de la Sépaq	—	-0,1	-0,4	-0,9	-1,4	-1,8	-4,6
Sous-total – Assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques	—	-39,6	-64,9	-45,4	-1,4	-1,8	-153,1
Favoriser le développement du secteur forestier							
– Augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles	—	-18,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-98,0
– Poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	—	-12,0	-8,0	—	—	—	-20,0
– Soutenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Sous-total – Favoriser le développement du secteur forestier	—	-40,0	-28,0	-20,0	-20,0	-20,0	-128,0

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Contribuer à la prospérité des régions (suite)							
Poursuivre les actions pour une meilleure connectivité							
– Poursuivre les engagements en faveur d'une meilleure connectivité Internet	—	-13,8	-13,3	-2,8	-2,8	-1,0	-33,7
– Déployer des initiatives dans la couverture cellulaire	—	-25,0	-50,0	—	—	—	-75,0
Sous-total – Poursuivre les actions pour une meilleure connectivité	—	-38,8	-63,3	-2,8	-2,8	-1,0	-108,7
Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois							
– Assurer un développement harmonieux et responsable de la filière des minéraux critiques et stratégiques	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
– Renouveler le mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Sous-total – Contribuer à la prospérité des régions	—	-219,5	-270,8	-375,2	-289,6	-275,1	-1 430,2

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Faire face à la pénurie de main-d'œuvre							
Appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes							
– Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec	—	-42,7	-42,7	-42,7	-42,7	-42,7	-213,5
– Accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes	—	-23,6	-43,5	-37,0	-35,5	-24,5	-164,1
– Promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail	—	-14,6	-14,6	-14,6	-14,6	-14,6	-73,0
– Favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs	—	-6,5	-8,6	-9,2	-4,6	-4,6	-33,5
– Soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile							
▪ Mettre en place un projet pilote de régionalisation des demandeurs d'asile	—	-3,0	-6,0	-6,0	—	—	-15,0
▪ Favoriser l'intégration des demandeurs d'asile dans des emplois de secteurs ciblés	—	-4,0	-3,5	-3,0	—	—	-10,5
Sous-total – Appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes	—	-94,4	-118,9	-112,5	-97,4	-86,4	-509,6

TABLEAU B.31

**Impact financier des mesures visant à accroître la richesse
du Québec (suite)**
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Faire face à la pénurie de main-d'œuvre (suite)							
Soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs							
– Appuyer la formation en entreprise	-100,0	—	—	—	—	—	-100,0
– Offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
– Répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique	—	-0,5	-0,3	-0,3	—	—	-1,1
Sous-total – Soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs	-100,0	-1,0	-1,3	-1,3	-1,0	-1,0	-105,6
Sous-total – Faire face à la pénurie de main-d'œuvre	-100,0	-95,4	-120,2	-113,8	-98,4	-87,4	-615,2
Adapter le Régime de rentes du Québec aux nouvelles réalités des Québécois	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-501,5	-2 081,2	-2 311,1	-2 437,8	-2 363,7	-2 403,4	-12 098,7

Section C

DÉVELOPPER LE POTENTIEL DES JEUNES

Sommaire	C.3
1. Aider les jeunes à réussir.....	C.5
1.1 Accroître la persévérance et la réussite scolaires	C.7
1.2 Améliorer la performance du réseau scolaire.....	C.11
1.3 Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre	C.13
1.4 Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	C.15
2. Faire bouger les Québécois	C.17
3. Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures	C.21
3.1 Soutenir financièrement les étudiants.....	C.22
3.2 Améliorer la diplomation en enseignement supérieur	C.23
3.3 Valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques.....	C.27

SOMMAIRE

L'éducation a été, et continue d'être, la pierre angulaire du développement de notre société. Le gouvernement fait de l'éducation sa grande priorité. Au cours des dernières années, des efforts majeurs ont été réalisés pour accroître la réussite et la persévérance scolaires, pour promouvoir la pratique du loisir et du sport, ainsi que pour favoriser l'accès et la diplomation aux études supérieures.

L'éducation et le développement du potentiel des jeunes demeurent la priorité du gouvernement. Des services d'éducation de qualité sont gages d'enrichissement collectif.

L'action du gouvernement s'articule autour de grandes orientations pour accroître la réussite éducative, notamment :

- revaloriser l'enseignement du français, de la lecture et des mathématiques;
- offrir plus de projets particuliers et les rendre plus accessibles;
- investir dans la formation professionnelle;
- soutenir les enseignantes et les enseignants;
- favoriser la diplomation en enseignement supérieur.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 2,3 milliards de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour développer le potentiel des jeunes, soit :

- 1,5 milliard de dollars pour aider les jeunes à réussir;
- 88 millions de dollars pour faire bouger les Québécois;
- 717 millions de dollars pour favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures.

TABLEAU C.1

Impact financier des mesures visant à développer le potentiel des jeunes (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Aider les jeunes à réussir	—	-231	-334	-330	-305	-305	-1 505
Faire bouger les Québécois	—	-13	-20	-21	-19	-17	-88
Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures	-34	-101	-146	-146	-146	-146	-717
TOTAL	-34	-345	-499	-496	-470	-467	-2 311

1. AIDER LES JEUNES À RÉUSSIR

Depuis l'automne 2018, plusieurs initiatives totalisant près de 7,2 milliards de dollars ont été mises en place pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires.

— Ces initiatives ont fait croître les dépenses en éducation en moyenne de 6,4 % par année depuis 2019-2020.

Le gouvernement se donne aujourd'hui comme objectif d'atteindre les plus hauts standards internationaux en matière d'éducation en portant à 90 %¹ la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire.

Il intensifie aussi ses efforts afin de motiver les jeunes à apprendre et à développer leur autonomie pour favoriser leur réussite. Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2027-2028, dont 231 millions de dollars dès 2023-2024, pour :

- accroître la persévérance et la réussite scolaires;
- améliorer la performance du réseau scolaire;
- rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre;
- accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures visant à aider les jeunes à réussir (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Accroître la persévérance et la réussite scolaires	—	-113,8	-180,1	-176,3	-162,4	-156,7	-789,3
Améliorer la performance du réseau scolaire	—	-44,6	-51,9	-54,1	-45,3	-44,3	-240,2
Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre	—	-40,9	-60,9	-57,1	-54,3	-54,3	-267,5
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	—	-31,7	-41,1	-42,5	-43,0	-49,7	-208,0
TOTAL	—	-231,0	-334,0	-330,0	-305,0	-305,0	-1 505,0

¹ Cet indicateur réfère au taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans. Pour 2021-2022, ce taux s'élève à 84 %.

Réussite éducative : améliorer la diplomation en mobilisant tous les intervenants du milieu scolaire

La littérature scientifique a démontré que la réussite est multidimensionnelle et influencée par plusieurs déterminants ou facteurs. Pour augmenter la performance du système éducatif et atteindre la cible de 90 % de diplomation et de qualification, l'accent doit être mis sur l'interaction de trois pôles, soit :

- l'élève et la réussite scolaire;
- la prestation en classe ou l'effet enseignant;
- l'encadrement des élèves ou l'effet école/organisations scolaires.

L'élève et la réussite scolaire

Les élèves arrivent à l'école avec des caractéristiques personnelles (tempérament, habiletés cognitives, ressources motivationnelles, etc.) et des caractéristiques familiales, sociodémographiques et culturelles qui peuvent influencer leur réussite scolaire. À cet égard, il est à noter que le contexte familial est l'élément le plus déterminant de la réussite et de la persévérance scolaires d'un enfant, et ce, dès la maternelle. Pour être en mesure de réussir et de progresser en classe, l'enfant doit bénéficier d'un environnement familial qui subvient à ses besoins de base, qui valorise l'éducation et qui le soutient dans ses apprentissages.

- La réussite éducative englobe la réussite scolaire, mais va au-delà de la diplomation et de la qualification. Elle est basée sur tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques, et ce, dès le plus jeune âge.

La prestation en classe ou l'effet enseignant

« L'effet enseignant » réfère à l'influence qu'un enseignant exerce sur l'apprentissage, le développement et la réussite des élèves par l'entremise de facteurs liés à l'enseignant, soit ses pratiques d'enseignement, les relations qu'il entretient avec ses élèves, ses interventions, etc.

- Lorsque les pratiques pédagogiques utilisées par l'enseignant sont efficaces, une amélioration importante des résultats scolaires de ses élèves est observée, et ce, peu importe les conditions socioéconomiques des élèves et les effets de la rationalisation des ressources.

L'encadrement des élèves ou l'effet école/organisations scolaires

« L'effet école/organisations scolaires » réfère à l'influence de l'environnement scolaire sur la réussite éducative des élèves.

- La littérature scientifique démontre que les écoles et les organisations scolaires dites efficaces sont celles où le leadership pédagogique de la direction est fort et où les attentes en matière de réussite éducative sont élevées, aussi bien pour les élèves que pour le personnel.
- La recherche a aussi démontré que le leadership de la direction de l'école, tout comme celui de la direction générale des centres de services scolaires ou des commissions scolaires, joue un rôle clé dans l'adoption de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite éducative des élèves. Ces pratiques créent des conditions basées sur la collaboration au sein de l'école et encouragent la formation continue du personnel scolaire.

1.1 Accroître la persévérance et la réussite scolaires

Les compétences des élèves en matière de littératie et de numératie sont fondamentales afin que la société québécoise puisse se développer et innover pour atteindre les plus hauts standards internationaux en matière d'éducation.

Le gouvernement a pour objectif de mettre à la disposition de chaque élève tous les outils nécessaires pour favoriser leur apprentissage, leur développement et leur épanouissement.

Ainsi, les nouveaux investissements prévus pour favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances permettront de mettre en place les moyens nécessaires pour accompagner les élèves qui en ont le plus besoin, particulièrement ceux ayant des besoins particuliers ou se trouvant en situation de vulnérabilité.

Ils permettront également à plus de jeunes de s'inscrire dans une filière sportive, artistique ou scientifique pour renforcer leur motivation et favoriser leur réussite éducative.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 789,3 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour :

- rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes;
- accompagner les élèves ayant des besoins particuliers;
- soutenir la réussite et le bien-être des élèves;
- favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise.

TABLEAU C.3

Impact financier des mesures visant à accroître la persévérance et la réussite scolaires

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes	—	-50,5	-95,0	-101,6	-101,2	-100,2	-448,5
Accompagner les élèves ayant des besoins particuliers	—	-12,0	-12,0	-14,5	-15,0	-12,8	-66,3
Soutenir la réussite et le bien-être des élèves	—	-18,2	-30,9	-22,8	-16,5	-18,0	-106,4
Favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise	—	-33,1	-42,2	-37,4	-29,7	-25,7	-168,1
TOTAL	—	-113,8	-180,1	-176,3	-162,4	-156,7	-789,3

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes**

Les effets négatifs de la pandémie ont entraîné un déclin des compétences, principalement en matière de littératie chez les jeunes. L'apprentissage du français constitue un atout tout au long de la vie des élèves. Il représente un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines et donc, un tremplin vers la diplomation.

- Les compétences développées en français permettent à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté ainsi que de communiquer avec efficacité, à l'oral comme à l'écrit, dans différents contextes.
- En outre, la maîtrise de la langue française contribue à l'affirmation et au développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle, de même qu'à une participation active à la société.

Le gouvernement met donc en place des actions pour rehausser les compétences des élèves dans ces matières, soit :

- un soutien pour les élèves qui rencontrent des difficultés en français par la mise en place d'une plateforme de tutorat;
- l'ajout de conseillers pédagogiques qui accompagneront les enseignants du primaire et du secondaire;
- l'ajout d'œuvres littéraires dans les écoles, notamment par l'achat de livres québécois par les enseignants;
- un soutien financier pour développer le goût de la lecture des élèves.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 448,5 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes.

❑ **Accompagner les élèves ayant des besoins particuliers**

Les élèves qui ont des besoins particuliers doivent avoir accès à des services éducatifs, et ce, afin de favoriser leurs apprentissages et leur réussite. Pour le gouvernement, le maintien de ces services spécialisés est primordial.

Des investissements sont prévus pour améliorer et bonifier les services en place pour ces élèves, notamment par :

- l'embauche de nouvelles ressources spécialisées;
- le déploiement de maternelles 4 ans pour les enfants handicapés;
- le développement d'une offre de services éducatifs complémentaires en ligne auprès des élèves présentant des difficultés et de leurs parents;
- le soutien d'écoles privées qui accueillent des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Afin de concrétiser son engagement vis-à-vis des élèves ayant des besoins particuliers, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 66,3 millions de dollars d'ici 2027-2028.

❑ Soutenir la réussite et le bien-être des élèves

La pénurie de main-d'œuvre a aggravé le risque de décrochage scolaire puisque les jeunes ont accès plus facilement au marché de l'emploi. Les possibilités offertes à des travailleurs de plus en plus jeunes sont nombreuses. Cette tendance doit être atténuée et les jeunes doivent être encouragés à bien concilier les études et le travail.

Pour ce faire, le gouvernement soutient les projets de persévérance scolaire instaurés par les instances régionales de concertation, en collaboration avec divers partenaires.

De plus, il s'engage à renforcer le lien avec les familles issues de milieux défavorisés par la présence d'agents de soutien dans les écoles primaires et secondaires situées dans ces milieux. En outre, des initiatives locales qui visent à augmenter le bien-être des élèves et du personnel scolaire seront soutenues.

— Par cette initiative, le gouvernement maintient ainsi la présence des 72 agents de soutien travaillant au sein des organismes scolaires.

Finalement, le gouvernement souhaite fournir un appui aux enseignants des écoles primaires en ayant davantage recours au personnel de soutien en place par l'ajout d'heures de travail. L'objectif est de maximiser le temps consacré par le personnel enseignant à l'enseignement.

— Cette initiative permettra de poursuivre le projet pilote d'aides à la classe au primaire et de doubler le nombre d'établissements qui expérimentent ce projet, passant de 100 à 200, ce qui équivaut à deux ressources additionnelles par école.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 106,4 millions de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus afin de soutenir la réussite et le bien-être des élèves.

❑ Favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise

La participation des jeunes à des projets particuliers, en arts, en sciences ou en sports par exemple, augmente leur motivation scolaire et amplifie leur sentiment d'appartenance envers leur école. Le gouvernement souhaite que tous les établissements publics d'enseignement secondaire offrent au moins un projet pédagogique particulier.

Pour ce faire, le gouvernement assurera le développement de nouveaux projets accessibles, dès l'automne 2023. De plus, il augmentera le soutien financier aux parents de 200 dollars à 300 dollars, réduisant ainsi leur contribution annuelle.

— Ces mesures favoriseront, entre autres, la réussite éducative des élèves puisqu'ils pourront choisir un projet pédagogique correspondant à leurs champs d'intérêt.

Par ailleurs, le gouvernement remplacera progressivement le programme *Éthique et culture religieuse* par le programme d'étude *Culture et citoyenneté québécoise* dès la rentrée scolaire 2023-2024. Le financement de ce programme prévoit des sommes pour former les enseignants.

— L'appropriation de connaissances sur la société québécoise est nécessaire pour participer de manière pertinente et nuancée au dialogue démocratique. Le programme *Culture et citoyenneté québécoise* vise à préparer à l'exercice de la citoyenneté québécoise, à la reconnaissance de soi et de l'autre et à la poursuite du bien commun.

— De surcroît, le gouvernement vise à permettre aux élèves du secondaire de se familiariser davantage avec l'histoire du Québec, ses institutions et la démocratie parlementaire, notamment par une visite de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 168,1 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 afin de favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et de valoriser la culture et la citoyenneté québécoise.

1.2 Améliorer la performance du réseau scolaire

L'amélioration de la performance de l'ensemble du système éducatif du Québec passe par l'utilisation des données au service de l'apprentissage ainsi que le potentiel offert par le numérique. Il est important d'en exploiter toutes les possibilités au bénéfice de la réussite des élèves et d'une meilleure gestion du système éducatif québécois.

Celui-ci doit également reposer sur un réseau scolaire efficient, favorisant le partage de ressources et le regroupement des services, de même que sur une gouvernance scolaire agile, laquelle se traduit par un réseau et un ministère performants.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des investissements de 240,2 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour :

- soutenir l'accès aux données et la transformation numérique;
- accroître l'efficacité du réseau et du ministère de l'Éducation.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures visant à améliorer la performance du réseau scolaire

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir l'accès aux données et la transformation numérique	—	-32,9	-32,1	-40,3	-34,7	-33,7	-173,7
Accroître l'efficacité du réseau et du ministère de l'Éducation	—	-11,7	-19,8	-13,8	-10,6	-10,6	-66,5
TOTAL	—	-44,6	-51,9	-54,1	-45,3	-44,3	-240,2

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Soutenir l'accès aux données et la transformation numérique**

Le gouvernement souhaite valoriser les données en éducation pour permettre à l'ensemble des intervenants de prendre des décisions mieux éclairées et pour renforcer le leadership du Ministère et du réseau en matière de données.

De plus, la poursuite du virage numérique à l'école offre aux jeunes de nouvelles façons d'apprendre, de communiquer, de partager, de créer et de collaborer.

En parallèle, des investissements seront destinés à la gestion numérique du réseau. Ces investissements permettront notamment la migration du réseau vers l'infonuagique ainsi que le renforcement de la posture en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Ministère travaillera à la mise en place d'un nouveau modèle de gestion axé sur le suivi de la performance pédagogique du système éducatif.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 173,7 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour soutenir l'accès aux données et la transformation numérique dans le réseau de l'éducation.

❑ **Accroître l'efficacité du réseau et du ministère de l'Éducation**

Afin d'accroître l'efficacité du réseau, des investissements sont prévus pour favoriser le partage de ressources et de services dans les organismes scolaires. Cela contribuera notamment à répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.

Ces initiatives de mutualisation pourraient prévoir, par exemple :

- la réalisation de diagnostics organisationnels locaux, régionaux et provinciaux;
- la production d'études de faisabilité et de projets pilotes en amélioration continue;
- le développement d'outils, de webinaires, de formations et de guides;
- la mise en place de projets locaux en éducation et de communautés de pratique.

Par ailleurs, du financement est également prévu pour soutenir le Ministère dans le déploiement et l'implantation d'un nouveau modèle de gouvernance scolaire.

Afin d'accroître l'efficacité du réseau et du ministère de l'Éducation, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 66,5 millions de dollars d'ici 2027-2028.

1.3 Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre

Le secteur de l'éducation doit s'adapter à l'accélération des changements technologiques et aux transformations dans l'organisation du travail.

Les connaissances acquises dans les programmes de formation professionnelle doivent répondre aux besoins du marché du travail dans plusieurs secteurs névralgiques de l'économie québécoise.

Ainsi, le gouvernement investit pour moderniser et rendre plus attrayante la formation professionnelle. Il actualisera l'offre de programmes, bonifiera les voies d'accès et valorisera davantage l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

Par ailleurs, dans le contexte de pénurie de personnel qui frappe également le milieu de l'éducation, le gouvernement reconnaît l'importance de l'attraction, du recrutement et de la rétention du personnel scolaire et met en place des solutions porteuses afin d'offrir de meilleurs services éducatifs aux élèves.

À cet effet, les initiatives du gouvernement, dans le cadre du budget 2023-2024, totaliseront des investissements de 267,5 millions de dollars d'ici 2027-2028 afin de :

- moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la réussite;
- contrer la pénurie de main-d'œuvre en éducation.

TABLEAU C.5

Impact financier des mesures visant à rendre la formation professionnelle plus attrayante et à contrer la pénurie de main-d'œuvre (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la réussite	—	-29,0	-38,0	-43,0	-45,0	-45,0	-200,0
Contrer la pénurie de main-d'œuvre en éducation	—	-11,9	-22,9	-14,1	-9,3	-9,3	-67,5
TOTAL	—	-40,9	-60,9	-57,1	-54,3	-54,3	-267,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la réussite**

La modernisation de la formation professionnelle est essentielle afin de contribuer à combler le manque de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs névralgiques de l'économie québécoise. Ainsi, des investissements seront octroyés pour que :

- les centres de formation professionnelle disposent d'équipements technologiques suivant l'évolution des outils utilisés sur le marché du travail;
- la formation professionnelle à temps partiel soit élargie et gratuite;
- l'offre de formations accélérées soit bonifiée et qu'un programme de bourses soit offert dans les programmes convoités.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 200 millions de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus afin de moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la diplomation de 30 000 élèves additionnels.

❑ **Contre la pénurie de main-d'œuvre en éducation**

La pénurie de main-d'œuvre touche plusieurs secteurs d'activité au Québec et le milieu de l'éducation n'y fait pas exception. Ainsi, différentes initiatives sont prévues pour valoriser les professions dans le domaine de l'éducation et ainsi contribuer à contre la pénurie de main-d'œuvre, notamment :

- attirer et maintenir en emploi le personnel expérimenté du réseau de l'éducation;
- reconnaître le travail réalisé par le personnel scolaire et sensibiliser la population au rôle déterminant qu'il joue dans la réussite des élèves;
- soutenir la formation des enseignants et du personnel en service de garde en milieu scolaire non légalement qualifiés.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 67,5 millions de dollars sont prévus sur cinq ans pour contre la pénurie de main-d'œuvre en éducation.

1.4 Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire

Plusieurs écoles sont vieillissantes. Il est nécessaire d'augmenter les sommes consacrées à l'entretien du parc immobilier scolaire en poursuivant les efforts en ce sens.

Ainsi, le gouvernement offrira un soutien financier additionnel aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour que des travaux d'entretien soient effectués sur les établissements et ainsi prévenir leur détérioration.

Dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 208 millions de dollars est prévue d'ici 2027-2028 pour :

- intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques;
- entretenir les écoles.

TABLEAU C.6

Impact financier des mesures visant à accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques	—	-5,6	-2,4	—	—	—	-8,0
Entretien des écoles	—	-26,1	-38,7	-42,5	-43,0	-49,7	-200,0
TOTAL	—	-31,7	-41,1	-42,5	-43,0	-49,7	-208,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques

Afin d'atteindre les objectifs consistant à remettre et à maintenir dans un état satisfaisant les infrastructures scolaires, le gouvernement souhaite poursuivre le développement de l'outil de gestion des infrastructures scolaires à travers l'ensemble du réseau.

Cet outil permettra d'avoir un meilleur portrait de l'état du parc immobilier scolaire et de mieux orienter la stratégie d'investissement pour favoriser le maintien et l'amélioration des infrastructures.

À cet égard, des investissements de 8 millions de dollars sont prévus sur deux ans afin d'intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques.

❑ Entretenir les écoles

Des infrastructures de qualité facilitent un meilleur enseignement et contribuent à la réussite éducative des élèves. Ainsi, le gouvernement a comme priorité d'offrir aux élèves des écoles en bon état.

Un entretien rigoureux des bâtiments scolaires permet de prévenir la dégradation du parc immobilier scolaire, de diminuer le nombre de travaux correctifs et leur envergure et de rendre moins urgente l'obligation de les exécuter. Par conséquent, il permet de réduire les investissements en maintien d'actifs y étant associés.

Dans le cadre du budget 2023-2024, un montant de 200 millions de dollars est prévu d'ici 2027-2028 pour améliorer le parc immobilier scolaire.

— Ce montant s'ajoute aux 267 millions de dollars annoncés dans le budget 2022-2023 pour entretenir et réparer les bâtiments scolaires afin de retarder ou empêcher leur détérioration précoce.

Investissements dans les infrastructures du secteur de l'éducation

Les investissements consacrés au secteur de l'éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) ont plus que doublé au cours des dernières années, passant de près de 9 milliards de dollars dans le PQI 2018-2028 à 22,2 milliards de dollars dans le PQI 2023-2033.

Par ailleurs, les investissements ainsi planifiés dans le PQI 2023-2033 sont alloués majoritairement au maintien des infrastructures, dans une proportion de 65,1 %.

— Ces investissements s'ajoutent à ceux déjà consentis pour l'entretien du parc immobilier scolaire.

Plusieurs initiatives ont été déployées pour accélérer la réalisation des projets d'infrastructures scolaires, comme des démarches pour faciliter l'acquisition de terrains auprès des municipalités et la nouvelle mesure d'études d'avant-projet visant à permettre une meilleure évaluation des travaux à venir.

2. FAIRE BOUGER LES QUÉBÉCOIS

La pratique d'activité physique, sportive, de loisir et de plein air est bénéfique pour la santé physique et psychologique de tous, particulièrement pour l'apprentissage et la réussite scolaire des jeunes.

Dans cette optique, le gouvernement offre à toute la population la possibilité de participer à des activités physiques, de loisir et de plein air afin qu'elle adopte un mode de vie plus actif.

Par ailleurs, le gouvernement réaffirme l'importance de mettre à la disposition de l'ensemble de la population des infrastructures et des sites sécuritaires et attrayants qui favorisent la régularité de la pratique d'activités physiques.

Pour ce faire, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit une somme de 88,4 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour :

- augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et améliorer leur accessibilité;
- renforcer la protection de l'intégrité dans le loisir et le sport;
- poursuivre le développement du Sentier national au Québec.

TABLEAU C.7

Impact financier des mesures visant à faire bouger les Québécois (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et améliorer leur accessibilité	—	-7,7	-16,9	-17,8	-16,3	-14,0	-72,7
Renforcer la protection de l'intégrité dans le loisir et le sport	—	-2,2	-2,7	-2,7	-2,7	-2,7	-13,0
Poursuivre le développement du Sentier national au Québec	—	-2,7	—	—	—	—	-2,7
TOTAL	—	-12,6	-19,6	-20,5	-19,0	-16,7	-88,4

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et améliorer leur accessibilité**

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives, des investissements sont prévus pour promouvoir les bienfaits de cette dernière et les initiatives locales en matière d'activités physiques.

Le gouvernement souhaite également remédier au manque d'entraîneurs en soutenant les organismes de loisir dans la mise en place d'une stratégie d'accueil, d'accompagnement et de formation pour les entraîneurs et les parents bénévoles intervenant auprès des jeunes.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 72,7 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 afin d'augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et d'améliorer leur accessibilité.

❑ **Renforcer la protection de l'intégrité dans le loisir et le sport**

Il est primordial de favoriser un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux pour les jeunes du Québec et de fournir un service d'accompagnement aux différents acteurs du milieu sportif, et ce, tant pour le sport d'élite que pour le sport récréatif.

Ainsi, afin de concrétiser son engagement en matière de sécurité et de protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités récréatives et sportives, le gouvernement poursuit ses actions et s'engage à déployer les efforts nécessaires pour éviter les risques tels que l'abus, le harcèlement, la négligence ou les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements additionnels de 13 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour renforcer la protection de l'intégrité dans le loisir et le sport.

❑ **Poursuivre le développement du Sentier national au Québec**

La randonnée pédestre connaît une popularité grandissante au Québec. C'est l'une des activités les plus accessibles pour les clientèles de tous âges et de tous revenus.

Sachant qu'un contact accru avec la nature contribue au bien-être des citoyens et à leur santé physique et mentale, le gouvernement soutient financièrement le développement ainsi que l'entretien des pistes du Sentier national au Québec.

— Le Sentier national au Québec est un parcours linéaire de randonnée pédestre qui se déploie sur plus de 1 600 kilomètres à travers neuf régions du Québec.

Ainsi, dans le cadre de ce budget, 2,7 millions de dollars en 2023-2024 sont prévus afin d'entretenir et de poursuivre le développement du Sentier national au Québec.

Programmes d'infrastructures sportives et récréatives

Pour de nouvelles infrastructures sportives, récréatives et de plein air

Certaines infrastructures existantes sont vieillissantes et désuètes. Dans le but de continuer à offrir des infrastructures en bon état à la population, le gouvernement souhaite poursuivre le développement d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air attrayantes dans toutes les régions du Québec et permettre l'accès à ces infrastructures à l'ensemble de la population.

À cet effet, des investissements de 300 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 pour financer le développement et le maintien d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air.

Les modalités relatives au lancement des nouveaux appels à projets seront annoncées prochainement par la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air.

Soutien financier pour la finalisation des projets d'infrastructures sportives et récréatives

Au cours des dernières années, plusieurs programmes de soutien aux installations sportives et récréatives ont permis le financement de projets de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Ces programmes d'infrastructures contribuent à ce que l'ensemble des Québécois bénéficient de plus d'infrastructures de sport et de loisir modernes, accessibles et sécuritaires.

D'ailleurs, entre 2020-2021 et 2022-2023, à titre d'exemple, 192 projets d'infrastructures récréatives et sportives ont été autorisés pour une aide accordée totale de plus de 353 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives afin de donner suite au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée avait été conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada à l'été 2018.

Toutefois, la réalisation de certains projets sélectionnés dans le cadre de ces programmes d'infrastructures accuse présentement des retards importants en raison des défis rencontrés dans le secteur de la construction.

Aussi, afin de permettre la finalisation des projets déjà annoncés, le gouvernement prévoit des investissements de 110 millions de dollars dans le PQI 2023-2033, lesquels serviront essentiellement au financement de cette mesure.

Les critères relatifs à l'admissibilité des projets seront précisés ultérieurement par la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air.

3. FAVORISER L'ACCÈS, LA PERSÉVÉRANCE ET LA DIPLOMATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Depuis 2018, le gouvernement a investi de manière importante pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants. L'acquisition des connaissances et des compétences de la population demeure au cœur de ses priorités afin de favoriser le développement socioéconomique du Québec.

Dans ce contexte, des investissements additionnels de 717,4 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour :

- soutenir financièrement les étudiants;
- améliorer la diplomation en enseignement supérieur;
- valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques.

TABLEAU C.8

Impact financier des mesures visant à favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir financièrement les étudiants	—	-48,4	-75,6	-75,6	-75,6	-75,6	-350,8
Améliorer la diplomation en enseignement supérieur	-33,6	-42,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-275,6
Valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques	—	-11,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-91,0
TOTAL	-33,6	-101,4	-145,6	-145,6	-145,6	-145,6	-717,4

3.1 Soutenir financièrement les étudiants

Différentes initiatives ont été mises en place au cours des dernières années pour soutenir financièrement les étudiants et améliorer l'accès aux études supérieures.

— L'une d'elles, l'augmentation temporaire des frais de subsistance du Programme de prêts et bourses, devait prendre fin au terme de l'année 2022-2023. Or, l'augmentation du coût de la vie, notamment celle liée au logement, nécessite son maintien.

Le gouvernement rend donc permanente la bonification des frais de subsistance considérés dans le calcul des prêts et bourses aux études. Ce montant, qui s'ajoute aux dépenses admises, s'élève à :

- 96 \$ par mois pour les étudiants qui résident chez leurs parents;
- 205 \$ par mois pour les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents.

Cette reconduction représente un soutien financier additionnel de 350,8 millions de dollars sur cinq ans au bénéfice d'environ 80 000 étudiants.

TABLEAU C.9

Impact financier de la mesure visant à soutenir financièrement les étudiants (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier de manière permanente les frais de subsistance	—	-48,4	-75,6	-75,6	-75,6	-75,6	-350,8

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

3.2 Améliorer la diplomation en enseignement supérieur

L'amélioration de la diplomation aux études supérieures s'avère indispensable pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail au Québec.

Ainsi, le gouvernement poursuit ses efforts pour accroître le taux de diplomation des étudiants en facilitant les parcours scolaires par la reconnaissance des apprentissages antérieurs, en favorisant la régionalisation de l'enseignement supérieur, en attirant plus d'étudiants internationaux et en dotant les établissements d'enseignement d'espaces supplémentaires.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 275,6 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour accroître le taux de diplomation en enseignement supérieur.

TABLEAU C.10

Impact financier des mesures visant à améliorer la diplomation en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences	—	-5,3	-7,8	-7,8	-7,8	-7,8	-36,5
Favoriser la réussite et la maîtrise du français	—	-2,7	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-15,5
Augmenter la taille des cohortes en médecine pour les prochaines années	-33,6	—	—	—	—	—	-33,6
Comblent les besoins d'espace par des locations immobilières	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français	—	-10,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-70,0
Rehausser la formation et les services dans les régions	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	-33,6	-42,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-275,6

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des étudiants permet d'accélérer leur parcours scolaire, tout en tenant compte des particularités de leurs cheminements et de leurs besoins. Le plus souvent, cela leur permet de réduire la durée de leurs études et d'obtenir plus rapidement leur diplôme collégial ou universitaire.

Le gouvernement souhaite donc améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences, développer les systèmes de gestion de la RAC et valoriser les acquis extrascolaires des étudiants.

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 36,5 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université.

Favoriser la réussite et la maîtrise du français

Le gouvernement souhaite développer des services de soutien à l'apprentissage du français dans les établissements collégiaux anglophones ou offrant de la formation en anglais. Les étudiants maîtriseront ainsi davantage la langue officielle du Québec.

Par ailleurs, des investissements sont prévus pour les universités qui sont dotées d'une faculté des sciences de l'éducation afin qu'elles puissent mieux soutenir, dès l'entrée au baccalauréat, les étudiants rencontrant des difficultés en français.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des investissements de 15,5 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la réussite et la maîtrise du français aux études supérieures.

Augmenter la taille des cohortes en médecine pour les prochaines années

Les besoins de la population québécoise en matière de services de santé sont en croissance, notamment en raison du vieillissement de la population et de la prévalence des maladies chroniques.

Dans le but d'offrir un niveau adéquat de soins et services en santé à la population, le gouvernement souhaite recruter et former 660 nouveaux étudiants en médecine d'ici 2026.

Pour y arriver, il s'engage à augmenter significativement la taille des cohortes en médecine et ainsi accroître le contingent d'étudiants dans les quatre facultés de médecine au Québec. Ces augmentations historiques nécessitent des investissements importants, tant en matière d'infrastructures qu'en matière de ressources professionnelles.

Ainsi, 33,6 millions de dollars sont prévus en 2022-2023 pour permettre aux quatre facultés de médecine d'augmenter la taille de leurs cohortes dans les prochaines années.

❑ **Comblent les besoins d'espace par des locations immobilières**

Dans le but de combler les besoins d'espace les plus pressants des établissements d'enseignement, le gouvernement a misé sur les locations immobilières à titre de solution temporaire dans le cadre du budget 2022-2023.

Il bonifie son soutien financier pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de conclure des baux de location. Cela permettra d'ajouter, à brève échéance, les espaces requis pour donner un plus grand accès à la formation. En conséquence, ces établissements pourront augmenter le nombre d'étudiants, notamment dans les programmes ciblés par l'Opération main-d'œuvre² et dans les facultés de médecine.

Des investissements de 100 millions de dollars d'ici 2027-2028 sont prévus à cet effet dans le cadre du présent budget.

❑ **Accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français**

L'octroi d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires permet aux étudiants internationaux sélectionnés par les établissements d'enseignement supérieur d'acquitter les mêmes frais que les étudiants québécois. Ces exemptions sont un excellent facteur d'attraction pour les établissements d'enseignement supérieur et permettent au Québec de recruter plus d'étudiants francophones et francotropes dans les bassins internationaux.

Le gouvernement ajoutera de nouvelles exemptions afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français.

Une fois diplômés, ces bénéficiaires pourront contribuer à l'enrichissement de toutes les régions du Québec en s'y établissant de manière permanente.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des investissements de 70 millions de dollars sur cinq ans pour accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français.

² Pour plus de détails, consulter la sous-section « Faire face à la pénurie de main-d'œuvre », qui fait partie de la section B, « Accroître la richesse du Québec ».

❑ **Rehausser la formation et les services dans les régions**

La régionalisation de l'enseignement supérieur favorise l'accessibilité aux études et permet de contribuer à contrer la pénurie de main-d'œuvre dans les milieux éloignés des grands centres.

Cette initiative vise, entre autres, à soutenir des projets inédits qui s'appuient sur la mobilisation des acteurs locaux et régionaux et à rehausser la formation collégiale et universitaire, notamment dans la région de la Côte-Nord.

De plus, le gouvernement poursuit le développement des pôles en enseignement supérieur, de manière à susciter la concertation et le partage des ressources entre les établissements d'enseignement et leurs partenaires régionaux issus du marché du travail ou de l'administration publique.

Le budget 2023-2024 prévoit des investissements de 20 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour rehausser la formation et les services en enseignement supérieur dans les régions.

3.3 Valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques

Les établissements d'enseignement supérieur doivent s'adapter de façon continue aux différentes avancées technologiques pour préserver la qualité des formations et des services qu'ils offrent aux étudiants.

La consolidation des ressources informationnelles des établissements d'enseignement par le biais de la migration vers l'infonuagique génère des gains d'efficacité pour ces derniers.

Le gouvernement continue de valoriser la culture de l'innovation et de la recherche en bonifiant les mesures de soutien et en créant de nouvelles chaires de recherche en études québécoises.

C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements de 91 millions de dollars sont prévus d'ici 2027-2028 pour valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et pour soutenir l'adoption d'avancées technologiques.

TABLEAU C.11

Impact financier des mesures visant à valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et à soutenir l'adoption d'avancées technologiques (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Valoriser la culture de l'innovation et de la recherche	—	-6,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-46,0
Soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
TOTAL	—	-11,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-91,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Valoriser la culture de l'innovation et de la recherche

Le gouvernement poursuit ses efforts dans la valorisation de la culture de l'innovation et de la recherche en enseignement supérieur. Pour ce faire, il prévoit :

- soutenir des initiatives universitaires qui nécessitent notamment l'intégration rapide de la formation, de la recherche et de l'innovation;
- mettre en place des processus pérennes qui encouragent la collaboration des universités avec les milieux de la recherche et les milieux économiques, le développement des activités de transfert à haut potentiel et l'implantation d'une culture de l'innovation;
- appuyer le développement de compétences entrepreneuriales des étudiants universitaires de troisième cycle;
- couvrir les frais indirects de recherche au collégial, tels que les frais de gestion administrative des projets de recherche ou les frais d'exploitation des infrastructures;
- créer des chaires de recherche en études québécoises, notamment en matière de langue, de culture, d'histoire, de géographie et de politique.

Le budget 2023-2024 prévoit des investissements de 46 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour valoriser la culture de l'innovation et de la recherche dans les milieux collégiaux et universitaires.

- Ces investissements s'ajoutent à la bonification des bourses d'excellence des Fonds de recherche du Québec, qui ont pour objectif de stimuler l'innovation par le soutien de la recherche³.

❑ Soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique

À travers son Programme de consolidation des centres de traitement informatique, lancé en 2019, le gouvernement souhaite consolider ces centres et optimiser le traitement ainsi que le stockage des données gouvernementales par le recours prioritaire au nuage externe.

- C'est dans ce cadre que les organismes publics du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont tenus de terminer leur migration vers l'infonuagique d'ici le 31 décembre 2025.

Cette initiative vise principalement à soutenir les établissements collégiaux qui doivent migrer l'ensemble de leurs centres de traitement informatique vers l'infonuagique.

Le présent budget prévoit des investissements de 45 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour soutenir la transition des activités en ressources informationnelles des établissements d'enseignement vers l'infonuagique.

³ Pour plus de détails, consulter la sous-section « Intensifier les efforts en innovation », qui fait partie de la section B, « Accroître la richesse du Québec ».

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.12

Impact financier des mesures visant à développer le potentiel des jeunes

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Aider les jeunes à réussir							
Accroître la persévérance et la réussite scolaires							
– Rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes	—	-50,5	-95,0	-101,6	-101,2	-100,2	-448,5
– Accompagner les élèves ayant des besoins particuliers	—	-12,0	-12,0	-14,5	-15,0	-12,8	-66,3
– Soutenir la réussite et le bien-être des élèves	—	-18,2	-30,9	-22,8	-16,5	-18,0	-106,4
– Favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise	—	-33,1	-42,2	-37,4	-29,7	-25,7	-168,1
Sous-total – Accroître la persévérance et la réussite scolaires	—	-113,8	-180,1	-176,3	-162,4	-156,7	-789,3
Améliorer la performance du réseau scolaire							
– Soutenir l'accès aux données et la transformation numérique	—	-32,9	-32,1	-40,3	-34,7	-33,7	-173,7
– Accroître l'efficacité du réseau et du ministère de l'Éducation	—	-11,7	-19,8	-13,8	-10,6	-10,6	-66,5
Sous-total – Améliorer la performance du réseau scolaire	—	-44,6	-51,9	-54,1	-45,3	-44,3	-240,2
Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre							
– Moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la réussite	—	-29,0	-38,0	-43,0	-45,0	-45,0	-200,0
– Contrer la pénurie de main-d'œuvre en éducation	—	-11,9	-22,9	-14,1	-9,3	-9,3	-67,5
Sous-total – Rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'œuvre	—	-40,9	-60,9	-57,1	-54,3	-54,3	-267,5
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire							
– Intégrer l'outil de gestion des infrastructures aux pratiques	—	-5,6	-2,4	—	—	—	-8,0
– Entretenir les écoles	—	-26,1	-38,7	-42,5	-43,0	-49,7	-200,0
Sous-total – Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	—	-31,7	-41,1	-42,5	-43,0	-49,7	-208,0
Sous-total – Aider les jeunes à réussir	—	-231,0	-334,0	-330,0	-305,0	-305,0	-1 505,0

TABLEAU C.12

Impact financier des mesures visant à développer le potentiel des jeunes (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Faire bouger les Québécois							
– Augmenter la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique et améliorer leur accessibilité	—	-7,7	-16,9	-17,8	-16,3	-14,0	-72,7
– Renforcer la protection de l'intégrité dans le loisir et le sport	—	-2,2	-2,7	-2,7	-2,7	-2,7	-13,0
– Poursuivre le développement du Sentier national au Québec	—	-2,7	—	—	—	—	-2,7
Sous-total – Faire bouger les Québécois	—	-12,6	-19,6	-20,5	-19,0	-16,7	-88,4
Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures							
Soutenir financièrement les étudiants							
– Bonifier de manière permanente les frais de subsistance	—	-48,4	-75,6	-75,6	-75,6	-75,6	-350,8
Améliorer la diplomation en enseignement supérieur							
– Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences	—	-5,3	-7,8	-7,8	-7,8	-7,8	-36,5
– Favoriser la réussite et la maîtrise du français	—	-2,7	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-15,5
– Augmenter la taille des cohortes en médecine pour les prochaines années	-33,6	—	—	—	—	—	-33,6
– Combler les besoins d'espace par des locations immobilières	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
– Accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français	—	-10,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-70,0
– Rehausser la formation et les services dans les régions	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Sous-total – Améliorer la diplomation en enseignement supérieur	-33,6	-42,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-275,6
Valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques							
– Valoriser la culture de l'innovation et de la recherche	—	-6,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-46,0
– Soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Sous-total – Valoriser la culture de l'innovation en enseignement supérieur et soutenir l'adoption d'avancées technologiques	—	-11,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-91,0
Sous-total – Favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation aux études supérieures	-33,6	-101,4	-145,6	-145,6	-145,6	-145,6	-717,4
TOTAL	-33,6	-345,0	-499,2	-496,1	-469,6	-467,3	-2 310,8

Section D

RENDRE LE RÉSEAU DE LA SANTÉ PLUS PERFORMANT ET PLUS HUMAIN

Sommaire	D.3
1. Rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population	D.5
1.1 Adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie.....	D.6
1.2 Améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables.....	D.9
1.3 Améliorer l'efficacité du réseau et créer Santé Québec.....	D.13
2. Prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes	D.15
2.1 Intensifier l'offre de services de soutien à domicile.....	D.16
2.2 Offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité.....	D.18
2.3 Poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes.....	D.26
2.4 Offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona.....	D.27
3. Soutenir les personnes plus vulnérables.....	D.29
3.1 Bonifier l'appui aux organismes communautaires.....	D.30
3.2 Accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance.....	D.31
3.3 Créer de nouvelles places de répit pour les parents d'enfants handicapés.....	D.35
3.4 Renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté.....	D.36
ANNEXE : Des dépenses de 59 G\$ en 2023-2024 pour la santé et les services sociaux.....	D.41

SOMMAIRE

Le réseau de la santé et des services sociaux a été mis à rude épreuve au cours des dernières années lors de la pandémie. En mars 2022, le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé amorçait un virage majeur des soins et services de santé au Québec, et ce, afin de répondre aux nombreux défis toujours présents. Les investissements prévus dans le budget 2023-2024 s'inscrivent dans la continuité de ce plan.

Le gouvernement investit près de 5,6 milliards de dollars afin de rendre le système de santé plus accessible, plus efficace et plus flexible pour la population, de prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes ainsi que de soutenir les personnes plus vulnérables.

Ainsi, les mesures pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain totalisent près de 5,6 milliards de dollars d'ici cinq ans, soit :

- 3,0 milliards de dollars pour rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population;
- 2,0 milliards de dollars pour prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes;
- 565,4 millions de dollars pour soutenir les personnes plus vulnérables.

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures visant à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population	-612,5	-623,1	-623,4	-589,9	-563,9	-3 012,8
Prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes	-316,4	-400,8	-401,2	-434,1	-443,3	-1 995,8
Soutenir les personnes plus vulnérables	-105,2	-110,8	-110,8	-110,8	-127,8	-565,4
TOTAL	-1 034,1	-1 134,7	-1 135,4	-1 134,8	-1 135,0	-5 574,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé

Le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé a été rendu public en mars 2022. Ce plan repose sur une vision claire : offrir à tous les Québécois une expérience patient axée sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours de la dernière année, notamment :

- l'inscription collective de près de 500 000 personnes à un groupe de médecine familiale;
- le branchement, depuis l'automne 2022, de toutes les régions du Québec au Guichet d'accès à la première ligne qui permet d'orienter les personnes sans médecin de famille afin qu'elles obtiennent un rendez-vous médical ou bénéficient d'un service de santé facilement et à proximité;
- le déploiement de formations accélérées et l'offre de bourses pour augmenter les cohortes dans les domaines de la santé, notamment pour les infirmières;
- l'accès à une application mobile d'autogestion des horaires dans le cadre d'un projet pilote pour les infirmières du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale qui répondent aux patients par l'entremise de la ligne Info-Santé 811;
- l'ouverture de six cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées permettant d'offrir une prise en charge efficace de problèmes de santé courants, aigus ou chroniques;
- la création d'une cellule de crise, à l'automne 2022, afin d'améliorer la situation dans les urgences;
 - Plusieurs solutions recommandées par la cellule de crise ont été mises en œuvre. Par exemple, l'initiative « Un appel, un service », dont le but est d'offrir un meilleur accès à la première ligne, notamment avec la bonification de l'offre de service de la ligne Info-Santé 811, particulièrement pour les jeunes de 0 à 17 ans.
- un investissement de 120 millions de dollars pour mettre en œuvre les mesures du Plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2022-2025;
- la présentation du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, qui vise essentiellement à favoriser une circulation plus fluide et sécuritaire des renseignements de santé et de services sociaux en fonction de balises bien établies;
- la présentation du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, avec lequel le gouvernement souhaite mieux encadrer le recours aux agences privées et, à terme, réduire la nécessité de faire appel à celles-ci pour le personnel de soins;
- le lancement du projet pilote concernant le Dossier de santé numérique dans les CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.
 - Grâce à cette transformation, les données seront rattachées au patient et non pas au lieu où le service a été fourni. En plus de faciliter le parcours des patients au sein du réseau, le Dossier de santé numérique permettra d'améliorer le travail des professionnels qui auront accès à l'ensemble du dossier.

1. RENDRE LE SYSTÈME DE SANTÉ PLUS EFFICACE ET PLUS FLEXIBLE POUR LA POPULATION

Avec son plan santé, le gouvernement amorçait un virage majeur dans l'organisation des soins de santé pour améliorer la performance du réseau.

Aujourd'hui, le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives totalisant plus de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans pour rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population, soit :

- 2,2 milliards de dollars pour adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie;
- 710,3 millions de dollars pour améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables;
- 60,0 millions de dollars pour améliorer l'efficacité du réseau et créer Santé Québec.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures visant à rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie	-503,0	-479,8	-450,9	-451,0	-357,8	-2 242,5
Améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables	-89,5	-103,3	-172,5	-138,9	-206,1	-710,3
Améliorer l'efficacité du réseau et créer Santé Québec	-20,0	-40,0	—	—	—	-60,0
TOTAL	-612,5	-623,1	-623,4	-589,9	-563,9	-3 012,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.1 Adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie

La pandémie a demandé une adaptation rapide du secteur de la santé. Le maintien de plusieurs des solutions innovantes mises en place dans l'urgence aura une incidence favorable et durable sur l'état de santé des Québécois et sur l'efficacité du secteur de la santé.

L'accessibilité à la vaccination et au dépistage de la COVID-19 représente un important succès du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Québécois.

— À titre illustratif, près de 23 millions de doses de vaccins contre la COVID-19 ont été administrées au Québec et plus de 20 millions de tests de dépistage ont été réalisés.

C'est sur la base de ce succès que le gouvernement souhaite continuer d'améliorer la fluidité, l'accessibilité et la qualité des soins et services en pérennisant les centres de vaccination et de dépistage mis en place durant la pandémie et en élargissant leur portée afin d'y intégrer des activités préventives et d'autres services de première ligne pour ainsi désengorger le système hospitalier.

De plus, pour appuyer la réorganisation des mécanismes d'intervention en cas d'événements exceptionnels tels que la pandémie, le gouvernement prévoit actualiser son plan des mesures d'urgence ainsi que la logistique et les approvisionnements afin de maintenir une réserve stratégique d'équipements de protection individuelle (EPI) et de médicaments.

Par ailleurs, le délestage occasionné par les différentes vagues de la pandémie a causé une prolongation de l'attente pour des chirurgies et des activités cliniques. C'est pourquoi la stratégie mise en place pour augmenter le volume d'activités chirurgicales en 2021 sera intensifiée et prolongée, avec le même objectif de réduire significativement la liste des patients en attente de chirurgie.

— En date du 31 décembre 2022, 20 649 patients étaient en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an. L'objectif demeure de résorber ce nombre aussi rapidement que possible pour le ramener au niveau prépandémique – soit moins de 3 000 patients en attente d'une chirurgie – en 2024.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de plus de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie, soit :

- 1,4 milliard de dollars afin de pérenniser la nouvelle approche développée pour la vaccination et le dépistage, en élargissant sa portée vers d'autres services de première ligne;
- 521,5 millions de dollars pour actualiser le plan des mesures d'urgence ainsi que l'approvisionnement en EPI;
- 361,0 millions de dollars pour réduire la liste d'attente pour les chirurgies¹.

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures visant à adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Pérenniser la nouvelle approche développée pour la vaccination et le dépistage, en élargissant sa portée vers d'autres services de première ligne	-272,0	-272,0	-272,0	-272,0	-272,0	-1 360,0
Actualiser le plan des mesures d'urgence ainsi que l'approvisionnement en EPI	-148,0	-113,8	-86,9	-87,0	-85,8	-521,5
Réduire la liste d'attente pour les chirurgies ⁽¹⁾	-83,0	-94,0	-92,0	-92,0	—	-361,0
TOTAL	-503,0	-479,8	-450,9	-451,0	-357,8	-2 242,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le budget 2023-2024 prévoit des investissements de plus de 700 M\$ sur quatre ans afin de réduire la liste d'attente pour les chirurgies. Une somme d'environ 350 M\$ en provenance de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) permettra de contribuer à la réalisation d'un plan clinique de réduction des listes d'attente à être adopté. Ce financement est mis en place dans le cadre de l'entente intervenue entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec en 2019.

¹ Les sommes prévues pour réduire la liste d'attente pour les chirurgies s'ajoutent à l'enveloppe de dépenses régulières pour les activités chirurgicales. Cette enveloppe totalise 1,5 G\$ en 2022-2023 et permettra la réalisation de près de 400 000 interventions.

Activités chirurgicales : poursuivre la transition vers un modèle de financement axé sur le patient

Le gouvernement s'est engagé dans une réforme importante des services de santé en entamant la transition vers un modèle de financement axé sur les patients (FAP). Le FAP constitue un mode d'allocation des ressources établissant un lien direct entre les patients, leur parcours de soins et services, l'accès, la qualité des services octroyés, et le financement accordé aux établissements.

Au cours des cinq dernières années, le FAP a déjà été introduit dans plusieurs secteurs de la santé et des services sociaux. Depuis, d'importants gains de productivité sont constatés et une amélioration de la qualité des soins et services est notée grâce à un suivi en continu des données de performance clinique et d'utilisation des ressources.

- Par exemple, dans le secteur de la radio-oncologie, où le FAP est implanté depuis 2015-2016, les indicateurs de performance permettent de constater une augmentation de l'efficacité financière, avec une diminution de 7 % du coût moyen des opérations par rapport aux données de 2014-2015, ce qui a entraîné des économies récurrentes de 15 millions de dollars pour le réseau. On note également une augmentation de la productivité de plus de 26 % par rapport à 2014-2015.
- En imagerie, l'introduction de ce mode de financement depuis 2017-2018 a été un levier important pour améliorer le parcours de soins des patients. L'augmentation du volume des procédures des unités techniques en imagerie par résonance magnétique (IRM) est de plus de 22 % par rapport aux données de 2015-2016. Parallèlement, le coût unitaire des opérations a baissé de 4 %.
- Déployé en 2018-2019 dans le secteur des coloscopies/endoscopies digestives, le FAP a permis une augmentation du volume des examens de l'ordre de 18 % comparativement aux données disponibles en 2016-2017. Pendant la même période, une baisse des cas en attente hors délai de 31 % a été constatée. Par ailleurs, le gain en productivité est de 14 %.

Dans le cadre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux élargit le FAP aux secteurs de la chirurgie dès le 1^{er} avril 2023, afin de permettre un accroissement de la performance et une réduction des délais d'attente. Ainsi, la part des activités financées sur la base de la performance des soins et services offerts aux patients représentera dorénavant plus de 2,6 milliards de dollars par année, soit environ 25 % des soins et services offerts en santé physique dans les hôpitaux du Québec. L'objectif est d'atteindre 100 % à partir de 2027-2028, ce qui représentera plus de 10 milliards de dollars annuellement.

Avec l'élargissement du FAP, le gouvernement concrétise un élément important de sa vision du système de santé en favorisant l'innovation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de soins et services.

1.2 Améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables

Dans le cadre du budget 2023-2024, des investissements additionnels sont prévus pour améliorer les soins et services de santé. Les changements qui en découleront seront structurels et durables.

Une somme de 710,3 millions de dollars est prévue sur cinq ans à cet égard, soit :

- 395,0 millions de dollars pour ouvrir de nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne;
- 146,2 millions de dollars dans le but de développer la plateforme « Votre Santé » pour faciliter la prise de rendez-vous;
- 125,0 millions de dollars pour instaurer un service de transport médical par hélicoptère;
- 44,1 millions de dollars pour améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares ou chroniques.

TABLEAU D.4

Impact financier des mesures visant à améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Ouvrir de nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne	-50,0	-50,0	-109,0	-61,0	-125,0	-395,0
Développer la plateforme « Votre Santé » pour faciliter la prise de rendez-vous	-26,2	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-146,2
Instaurer un service de transport médical par hélicoptère	-5,0	-15,0	-25,0	-40,0	-40,0	-125,0
Améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares ou chroniques ⁽¹⁾	-8,3	-8,3	-8,5	-7,9	-11,1	-44,1
TOTAL	-89,5	-103,3	-172,5	-138,9	-206,1	-710,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) En incluant une somme de 11,4 M\$ prévue à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux, le total des sommes visant à agir sur les maladies rares ou chroniques s'élève à 55,5 M\$ sur cinq ans.

❑ **Ouvrir de nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne**

Depuis 2021, les infirmières praticiennes spécialisées ont gagné en responsabilités et en autonomie dans le cadre de leur pratique. Elles peuvent poser davantage de diagnostics, prescrire des examens, de la médication et des plans de traitement et effectuer des suivis de grossesse de façon autonome.

L'ouverture de cliniques d'accès à la première ligne fait partie des mesures identifiées pour contrer la crise qui sévit actuellement dans les urgences. Déjà, six cliniques sont en activité.

— Dans ces cliniques d'accès à la première ligne, une équipe composée d'infirmières praticiennes spécialisées, d'infirmières cliniciennes, d'infirmières auxiliaires et d'autres professionnels prend en charge les patients. Ces cliniques s'adressent aux usagers qui sont réorientés par le Guichet d'accès à la première ligne, à partir de l'urgence ou de la ligne pédiatrique d'Info-Santé 811.

Le déploiement des cliniques d'accès à la première ligne permet donc d'offrir aux patients ayant des problèmes de santé mineurs, aigus ou chroniques, une prise en charge rapide, ce qui a pour effet de désengorger les urgences.

Dans la continuité de cette initiative, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 395,0 millions de dollars sur cinq ans pour ouvrir 23 nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne.

Dès 2023-2024, 12 cliniques, soit 6 de plus qu'actuellement, offriront leurs services à la population.

❑ **Développer la plateforme « Votre Santé » pour faciliter la prise de rendez-vous**

En novembre 2021, le gouvernement présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne et à améliorer la gestion de cette offre.

Ce projet de loi, sanctionné en juin 2022, rend possible le déploiement d'une plateforme de gestion des rendez-vous qui s'inspirera du succès de la prise de rendez-vous développée pour le dépistage et la vaccination de la COVID-19.

La nouvelle plateforme permettra aux Québécois d'obtenir plus facilement une consultation en personne ou en télémédecine auprès d'un médecin ou d'un professionnel de la santé et prévoira, à terme, la possibilité pour l'utilisateur de consulter l'information de son dossier médical².

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 146,2 millions de dollars sur cinq ans pour développer la plateforme « Votre Santé » et faciliter la prise de rendez-vous avec un médecin ou un professionnel de la santé.

² Pour les personnes moins à l'aise avec la technologie, un numéro de téléphone sera accessible en tout temps.

❑ Instaurer un service de transport médical par hélicoptère

La population qui habite dans une zone éloignée des grands centres, soit dans un rayon de 75 kilomètres à 275 kilomètres, peut faire face à des délais de transport supplémentaires en situation d'urgence pour l'obtention de soins offerts seulement dans les plus grands centres hospitaliers.

Non seulement ces délais entraînent des risques pour la santé du patient traité, mais ils monopolisent également le transport ambulancier pour le reste de la population, et ce, parfois pendant plusieurs heures.

Afin d'améliorer la desserte et la rapidité d'intervention dans ces régions, le transport médical par hélicoptère sera mis en œuvre progressivement entre les hôpitaux émetteurs en régions plus éloignées et les hôpitaux récepteurs de Montréal et de Québec.

Ce service sera en complément du Programme d'évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ), qui permet de transporter des patients situés à plus de 275 kilomètres vers un établissement spécialisé :

- en avion-hôpital lorsque leur état de santé le requiert;
- à l'aide du service de navettes médicales multipatients pour les cas semi-urgents préalablement stabilisés en région.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 125,0 millions de dollars sur cinq ans pour instaurer un service de transport médical par hélicoptère.

ILLUSTRATION D.1

Transport médical



Note : Un centre tertiaire est un service d'urgence avec toutes les spécialités qui touchent la traumatologie (neurochirurgie, chirurgie thoracique, etc.).

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

❑ Améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares ou chroniques

Une maladie rare se définit comme une maladie qui ne touche pas plus d'une personne sur 2 000. Plus de 7 000 maladies rares ont été répertoriées à travers le monde. Au Québec, on estime que près d'une personne sur 20 serait atteinte ou porteuse d'une maladie rare, ce qui représente près de 500 000 Québécois³.

Afin de mieux cerner l'impact de ces maladies sur les Québécois, le gouvernement dévoilait, en juin 2022, la première Politique québécoise sur les maladies rares.

— L'implantation du plan d'action en découlant fera du Québec un chef de file au Canada. Cela constituera un pas significatif pour soutenir les personnes atteintes, qui ne bénéficient actuellement d'aucune prise en charge systématique.

Par ailleurs, la prévalence croissante de maladies chroniques comme le diabète et l'hypertension a un effet sur le nombre de patients ayant besoin de traitements de suppléance rénale. Étant donné la demande grandissante de traitements de suppléance rénale, le gouvernement crée de nouveaux centres de dialyse.

De plus, puisque les maladies cardiovasculaires sont la deuxième cause de mortalité au Québec et l'une des principales causes d'hospitalisation, le gouvernement lance un programme de prévention secondaire et de réadaptation cardiaque.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 44,1 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares ou chroniques.

³ Source : Regroupement québécois des maladies orphelines.

1.3 Améliorer l'efficacité du réseau et créer Santé Québec

En s'appuyant sur les recommandations du rapport Savoie, intitulé *Une gouvernance renouvelée du réseau de la santé et des services sociaux – Constats et recommandations* et publié en juin 2022, le gouvernement prévoit la création de Santé Québec.

La création de Santé Québec fait partie du plan de décentralisation du système de santé et de services sociaux, lequel vise à rendre le réseau plus efficace et plus responsable des résultats ainsi qu'à assurer une stabilité organisationnelle.

De plus, le gouvernement proposera une gestion de proximité, visant à rapprocher les décisions, pour les soins et services, du patient et à optimiser la prise de décision opérationnelle par la décentralisation de l'encadrement et de la gouvernance des activités cliniques et médicales.

La mise en place de Santé Québec s'amorcera par le dépôt d'un projet de loi, en vue d'une entrée en vigueur d'ici 2024. Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 60,0 millions de dollars pour créer Santé Québec pendant la période de transition de deux ans.

Une gouvernance renouvelée du réseau de la santé et des services sociaux

La création de Santé Québec conduira à une révision des rôles entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements du réseau, premiers responsables de la prestation de l'offre de services.

Répartition des rôles et responsabilités dans le réseau de la santé et des services sociaux

Ministère de la Santé et des Services sociaux	Santé Québec	Établissements
<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les politiques, le budget, les stratégies et les orientations dans le respect des priorités gouvernementales - Déterminer les cibles, les objectifs et les résultats à atteindre - Rendre compte de l'atteinte des cibles, des résultats et de l'évaluation de la performance auprès des instances centrales - Assurer les relations avec les partenaires gouvernementaux et intergouvernementaux - Assurer l'encadrement législatif et réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les opérations du réseau et optimiser les ressources budgétaires - S'assurer d'être un employeur de choix par une gestion de proximité et par une organisation de travail flexible - Gérer certaines fonctions transversales comme les grands projets informatiques et cliniques - Établir les indicateurs et déterminer une méthode de mesure de l'expérience patient et des ressources humaines pour l'ensemble des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir et organiser les services de santé et les services sociaux de qualité et accessibles - Assurer le suivi budgétaire des opérations et voir au contrôle des coûts dans le respect des orientations gouvernementales - Assurer une reddition de comptes de ses activités auprès de la population de son territoire en regard des objectifs fixés sous leur responsabilité

2. PRENDRE SOIN DES AÎNÉS ET DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est en augmentation constante. Au Québec, il passera de 1,8 million en 2021 à près de 2,5 millions en 2041, ce qui représentera 26 % de la population. Or, le vieillissement de la population au Québec crée une pression à la hausse sur les besoins en santé et services sociaux, notamment ceux liés à la perte d'autonomie.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement investit à nouveau pour prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes. À cet égard, une somme additionnelle de près de 2,0 milliards de dollars est prévue sur cinq ans, soit :

- 963,5 millions de dollars pour intensifier l'offre de services de soutien à domicile;
- 705,0 millions de dollars pour offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité;
- 202,7 millions de dollars pour poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes;
- 124,6 millions de dollars pour offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona.

TABLEAU D.5

Impact financier des mesures visant à prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Intensifier l'offre de services de soutien à domicile	-102,7	-152,7	-202,7	-252,7	-252,7	-963,5
Offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité	-164,1	-168,6	-124,1	-124,1	-124,1	-705,0
Poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes	-49,6	-42,8	-37,7	-36,3	-36,3	-202,7
Offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona ⁽¹⁾	—	-36,7	-36,7	-21,0	-30,2	-124,6
TOTAL	-316,4	-400,8	-401,2	-434,1	-443,3	-1 995,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) En incluant une somme de 30,0 M\$ financée à même l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2023-2024, le total des sommes pour offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona s'élève à 154,6 M\$ sur cinq ans.

2.1 Intensifier l'offre de services de soutien à domicile

Conscient de l'importance d'offrir des services de soutien à domicile et de respecter la volonté des aînés et des personnes handicapées ou ayant une incapacité, le gouvernement souhaite qu'ils puissent préserver leur autonomie et demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile.

Le virage majeur entrepris par le gouvernement au cours des dernières années a mené à une hausse de 45 % du nombre d'heures de services de soutien à domicile offerts, passant de 19 500 000 heures en 2018-2019 à 28 300 000 heures en 2021-2022. Néanmoins, les défis persistent, notamment quant à l'accessibilité des services.

— En effet, au 31 décembre 2022, 18 918 personnes étaient toujours en attente d'un premier service de soutien à domicile.

Afin de permettre aux Québécois de vivre et de vieillir à leur domicile aussi longtemps qu'ils le souhaitent et le peuvent, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 963,5 millions de dollars sur cinq ans pour intensifier l'offre de services de soutien à domicile.

— Cet investissement permettra notamment :

- d'offrir des services à 34 000 personnes de plus (passant de près de 383 000 au 31 mars 2023 à 417 000 au 31 mars 2028);
- de rehausser la prestation de services de soutien à domicile d'environ 13 800 000 heures annuelles (passant de 29 800 000 au 31 mars 2023 à 43 600 000 au 31 mars 2028);
- de réduire le nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile de près de 9 000 (passant de 19 000 au 31 mars 2023 à moins de 10 000 au 31 mars 2028).

TABLEAU D.6

Offre annuelle de services de soutien à domicile (en unités)

	31 mars 2019	31 mars 2023 ^P	31 mars 2028 ^P
Nombre de personnes ayant reçu des soins ou des services dans l'année de référence	360 000	383 000	417 000
Nombres d'heures de soins et services offerts	19 500 000	29 800 000	43 600 000
Nombre de personnes en attente d'un premier soin ou d'un premier service	10 500	19 000	10 000

P : Projection.

L'offre de services de soutien à domicile en bref

La gamme de services de soutien à domicile est constituée de quatre types de services, qui ont pour objectif de permettre aux usagers de demeurer à domicile en tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs proches, soit :

- les services d'aide à domicile (y compris notamment les services d'assistance personnelle et les services d'aide aux activités de la vie domestique, comme l'entretien ménager, la préparation de repas et les soins d'hygiène);
- les soins et services professionnels (par exemple, les soins infirmiers, l'ergothérapie et les services psychosociaux);
- les services aux personnes proches aidantes (par exemple, le répit);
- le soutien technique (par exemple, la présence de lits réglables ou de bancs de transfert).

Dans le budget 2023-2024, le gouvernement prévoit à cette fin des investissements additionnels de 963,5 millions de dollars d'ici 2027-2028. Ainsi, depuis 2018-2019, les investissements additionnels annoncés pour le soutien à domicile totalisent près de 6,5 milliards de dollars.

Investissements additionnels annoncés pour les soins et services à domicile dans les budgets 2019-2020 à 2023-2024 (en millions de dollars)

	2018-2019 à 2023-2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Budget 2019-2020						
Renforcer les soins et services à domicile	1 480,0	280,0	280,0	280,0	280,0	2 600,0
Budget 2020-2021						
Poursuivre l'amélioration des soins à domicile ⁽¹⁾	400,0	100,0	100,0	100,0	100,0	800,0
Budget 2021-2022						
Intensifier l'offre de services publics en soins à domicile	450,0	150,0	150,0	150,0	150,0	1 050,0
Budget 2022-2023						
Renforcer les soins et services à domicile	245,0	145,0	145,0	250,0	250,0	1 035,0
Budget 2023-2024						
Intensifier l'offre de services de soutien à domicile	102,7	152,7	202,7	252,7	252,7	963,5
TOTAL	2 677,7	827,7	877,7	1 032,7	1 032,7	6 448,5

(1) Les sommes annoncées dans le cadre du budget 2020-2021 étaient de 100 M\$ en 2020-2021 et 2021-2022, de 64 M\$ en 2022-2023, de 61 M\$ en 2023-2024 et de 59 M\$ en 2024-2025 et 2025-2026. Le gouvernement a toutefois annoncé la récurrence du montant annuel de 100 M\$ dans un communiqué du 15 novembre 2020.

2.2 Offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité

Le budget 2023-2024 prévoit 705,0 millions de dollars sur cinq ans pour offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité et un environnement sécuritaire, soit :

- 405,0 millions de dollars pour assurer la pérennité des services dans les résidences privées pour aînés (RPA);
- 200,0 millions de dollars pour continuer le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives;
- 100,0 millions de dollars pour poursuivre l'harmonisation des CHSLD publics et privés.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures visant à offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Assurer la pérennité des services dans les RPA	-104,1	-108,6	-64,1	-64,1	-64,1	-405,0
Continuer le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
Poursuivre l'harmonisation des CHSLD publics et privés	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
TOTAL	-164,1	-168,6	-124,1	-124,1	-124,1	-705,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Assurer la pérennité des services dans les résidences privées pour aînés

Les RPA de toutes les tailles constituent un partenaire essentiel du réseau public de la santé dans le maintien à domicile des aînés.

En raison de la pandémie, des gestes ont déjà été posés par le gouvernement pour assurer la pérennité des services et des soins offerts en RPA. Or, des résidences continuent de fermer leurs portes du fait de l'augmentation importante des coûts d'exploitation sous la pression inflationniste, comme ceux associés à la main-d'œuvre, aux assurances, à l'inflation et à la certification.

Afin de poursuivre l'effort pour assurer la pérennité des services et des soins dans les RPA, le gouvernement prévoit, dans le cadre de son budget 2023-2024, un investissement de 405,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 316,0 millions de dollars pour maintenir les services offerts aux aînés, notamment pour améliorer le mécanisme d'allocation directe à la clientèle en perte d'autonomie en RPA;
- 89,0 millions de dollars pour prolonger de deux ans le programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les RPA.

De plus, le programme visant à réduire l'impact des hausses de primes d'assurance dans les RPA et les autres entités privées visées sera prolongé d'un an.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures visant à assurer la pérennité des services dans les résidences privées pour aînés (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Maintenir les services offerts aux aînés en RPA	-59,6	-64,1	-64,1	-64,1	-64,1	-316,0
Prolonger le programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les RPA	-44,5	-44,5	—	—	—	-89,0
TOTAL	-104,1	-108,6	-64,1	-64,1	-64,1	-405,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Budget 2021-2022 :
des investissements de plus de 782 M\$ pour assurer
la pérennité des services offerts en résidences privées pour aînés**

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé des mesures représentant un investissement total de 782 millions de dollars pour assurer la pérennité des services offerts dans les résidences privées pour aînés (RPA), en réponse à la pression financière exercée par la pandémie, soit :

- 335,8 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme de transition salariale pour le personnel en RPA, afin de maintenir les services offerts;
- 52,0 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation de travaux de rénovation des petites RPA afin de favoriser leur assurabilité;
- 394,2 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier progressivement le taux du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés de 35 % en 2021 à 40 % en 2026.

De plus, une aide financière temporaire de deux ans a été offerte afin de permettre de couvrir une partie de l'augmentation des primes d'assurance des RPA.

Enfin, conformément à l'engagement pris dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a déposé un projet de règlement à l'hiver 2023 pour revoir les critères de fixation de loyer pour les RPA de manière qu'ils puissent mieux représenter l'évolution du coût des services offerts.

En lien avec ce changement réglementaire, trois autres gestes ont été posés afin de mieux protéger les aînés en RPA, soit :

- la prépublication d'un projet de bail spécifique pour les locataires des RPA à la *Gazette officielle du Québec*;
- de nouvelles obligations des RPA visant à informer les aînés sur les variations annuelles du prix des services qu'elles offrent;
- une prolongation sur cinq ans du programme « CAAP sur le bail », lequel vise à accompagner les aînés vivant en RPA en cas de litige. Cette mesure a été prévue dans le budget 2022-2023.

■ **Maintenir les services offerts en résidences privées pour aînés**

Afin de s'assurer que les aînés en RPA continuent d'obtenir les services dont ils ont besoin, le gouvernement annonce des investissements de 316,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 200,0 millions de dollars pour améliorer le mécanisme d'allocation directe à la clientèle en perte d'autonomie en RPA;
- 94,7 millions de dollars afin de réviser le cadre d'intervention auprès des petites résidences;
- 21,3 millions de dollars afin d'élargir le programme de transition salariale pour le personnel soignant en RPA.

■ **Améliorer le mécanisme d'allocation directe pour les personnes en perte d'autonomie vivant en résidence privée pour aînés**

Actuellement, un établissement public de santé peut, par le biais d'un mécanisme d'allocation directe aux RPA, prévoir une entente avec une RPA afin d'offrir des services de soutien à domicile à un résident en perte d'autonomie.

Les services offerts sont déterminés par l'établissement public après l'évaluation du niveau d'autonomie de la personne.

- L'ensemble du coût des services est assumé par le réseau public de la santé.

Afin de soutenir les RPA dans leurs activités de soutien à domicile des aînés, le gouvernement souhaite améliorer le mécanisme d'allocation directe aux RPA.

Le gouvernement prévoit systématiser le mécanisme existant et harmoniser les modalités de fonctionnement dans les différentes régions du Québec. Les améliorations apportées permettront aux RPA d'avoir une source de revenu stable et prévisible pour la prestation des services offerts aux aînés.

Cette amélioration de l'allocation destinée aux résidents en perte d'autonomie permettra le financement de plus d'un million d'heures de services en RPA par année pour les résidents en perte d'autonomie.

À cet effet, le gouvernement prévoit un investissement de 200,0 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

■ Réviser le cadre d'intervention auprès des petites résidences

La fermeture de RPA ou leur conversion en immeubles d'appartements occasionne des bris de services pour les aînés en perte d'autonomie qui y résident.

En effet, parmi la centaine de RPA fermées en 2020, moins de 5 % ont pu être converties en ressources intermédiaires pour continuer à offrir des soins et des services.

Afin d'éviter un bris dans le continuum de l'offre de services aux aînés en perte d'autonomie, le gouvernement désire favoriser le processus de conversion volontaire des petites RPA en ressources intermédiaires.

— Les ressources intermédiaires offrent des services de soutien ou d'assistance aux usagers qui leur sont confiés par des établissements publics.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement investira 94,7 millions de dollars sur cinq ans afin de simplifier la conversion volontaire de RPA en ressources intermédiaires.

Les ressources intermédiaires

Les ressources intermédiaires sont un milieu d'hébergement du réseau public de la santé et des services sociaux qui lient par entente un partenaire privé offrant l'hébergement et les services de soutien et d'assistance requis selon le niveau d'autonomie des résidents.

— Les aînés admissibles dans une ressource intermédiaire ont une perte d'autonomie moins avancée que ceux admis dans un centre d'hébergement de soins de longue durée.

Les coûts des services de soutien et d'assistance sont assumés par le réseau de la santé. Toutefois, en 2023, une contribution financière maximale de 1 374,40 \$ par mois est demandée à un aîné pour le gîte et le couvert.

Au 31 mars 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux comptait 1 826 ressources intermédiaires qui accueillait un total de 19 816 usagers.

■ Élargir le programme de transition salariale pour le personnel soignant

Durant la période d'urgence sanitaire, une subvention a été accordée notamment aux RPA pour majorer le salaire des préposés aux bénéficiaires, du personnel infirmier ainsi que des autres employés.

Afin d'atténuer l'impact sur le prix des services payés par la clientèle d'aînés et de maintenir les services de soins qui leur sont offerts, le gouvernement avait annoncé que la subvention versée aux RPA pour leur personnel soignant serait retirée de manière graduelle.

Le programme a été bonifié au printemps 2022 pour la première année d'application au moyen d'une aide financière correspondant à 100 % des primes versées offertes à toutes les RPA ayant du personnel soignant⁴.

En sus des sommes déjà prévues avec le programme de transition salarial pour le personnel soignant, le gouvernement annonçait, le 14 décembre 2022, une bonification de ce programme afin :

- d'offrir une aide équivalant à 100 % des primes versées jusqu'au 31 décembre 2023, lesquelles diminueront progressivement et cesseront d'être versées le 31 décembre 2026;
- d'accroître le niveau de l'aide offerte et couvrir le personnel soignant travaillant dans des résidences de 250 unités ou plus.

Cette bonification du programme de transition salariale pour le personnel soignant en RPA représente un total de 21,3 millions de dollars sur cinq ans.

⁴ Il s'agissait d'une prime de 4 \$ par heure travaillée pour les préposés aux bénéficiaires et de 8 % par heure travaillée pour le personnel infirmier.

■ Prolonger l'aide financière pour l'installation de gicleurs

En 2018, le gouvernement a annoncé que les RPA auraient l'obligation de se doter d'un système de gicleurs. Pour soutenir les RPA dans leurs démarches, il a également mis en place une aide financière pour rembourser une part importante du coût de ces travaux⁵.

L'échéance prévue pour l'installation des gicleurs par les RPA a été reportée du 2 décembre 2022 au 2 décembre 2024.

Le 14 décembre 2022, le gouvernement a annoncé la prolongation et la bonification du programme d'aide financière pour l'installation des gicleurs dans les RPA.

- Le montant maximal de l'aide financière passe de 5 000 \$ à 7 000 \$ par unité de logement.
- Les propriétaires de RPA qui ont déjà reçu des subventions dans le cadre de ce programme peuvent recevoir cette bonification rétroactivement.

La prolongation du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs représente un investissement de 89,0 millions de dollars sur deux ans.

■ Prolonger d'un an le programme d'aide financière visant à réduire l'impact des hausses de primes d'assurance

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé la mise en place, pour une période de deux années, du Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées⁶ afin de réduire l'impact de la hausse des primes d'assurance.

Le programme permet de réduire l'effet des hausses de primes d'assurance⁷ qui se répercutent sur le montant des loyers des aînés, et ainsi d'éviter de mettre en péril la viabilité financière des RPA et des autres entités privées apparentées.

Cette aide, modulée en fonction de la taille des entités visées, couvre une partie de l'augmentation des primes d'assurance de l'année en cours par rapport au montant des primes d'assurance payé au cours de l'année de référence.

Ce programme devait prendre fin le 31 mars 2023. Or, puisque l'enjeu de hausse importante des coûts d'assurance pour ces établissements est toujours présent, le gouvernement annonce qu'il reconduit le programme pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2024.

⁵ En date du 5 décembre 2022, 252 résidences représentant 20 516 unités de logement ont profité du programme.

⁶ En plus des RPA, les autres entités visées sont notamment les CHSLD privés conventionnés et non conventionnés, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD), les ressources intermédiaires (RI) accueillant des aînés en perte d'autonomie et les centres de réadaptation privés.

⁷ Les primes d'assurance admissibles se rapportent à l'assurance des biens, à l'assurance de responsabilité civile générale ou professionnelle ainsi qu'à l'assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants dans le cadre des fonctions des entités admissibles.

❑ Continuer le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives

Avec le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une démarche de transformation majeure dans la façon de concevoir les infrastructures et d'offrir les soins et services, notamment en passant d'une approche centrée sur la tâche à une approche centrée sur la personne.

Ces maisons accueilleront des aînés en perte d'autonomie et des personnes handicapées ou ayant des incapacités se traduisant par des besoins spécifiques. Elles seront centrées sur la qualité du milieu de vie. Les soins et services seront adaptés aux personnes et à leur état de santé physique ou mentale. En effet, la personne hébergée et ses proches collaboreront avec les intervenants dans les décisions qui la concernent à chaque étape de sa vie et dans la planification des soins et services.

Par ailleurs, les maisons des aînés et les maisons alternatives favoriseront les relations avec les différents acteurs de la communauté grâce à des installations qui permettront un partenariat avec des organismes communautaires, scolaires ou de loisirs ainsi que le milieu de la petite enfance.

Alors que les travaux de construction sont en cours pour plusieurs établissements et que la toute première maison a été inaugurée à Sherbrooke à l'automne 2022, le déploiement complet de la première phase s'étendra jusqu'en 2025-2026.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 200,0 millions de dollars sur cinq ans pour continuer le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives.

❑ Poursuivre l'harmonisation des centres d'hébergement et de soins de longue durée publics et privés

La volonté gouvernementale de procéder à l'harmonisation de l'offre de soins et services en CHSLD publics et privés est à l'origine du projet de conventionnement des établissements privés.

L'objectif de cette démarche est d'assurer aux aînés hébergés une même qualité de soins et services, peu importe le statut du milieu de vie où ces personnes résident.

Jusqu'à maintenant, les travaux ont permis de progresser notablement auprès de 16 établissements, et même de compléter le conventionnement pour trois CHSLD.

En 2023-2024, débutera la deuxième phase du conventionnement des établissements qui répondent aux critères d'admissibilité, ce qui rendra possible la finalisation des différentes étapes conduisant à leur conventionnement.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 100,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre l'harmonisation des CHSLD publics et privés.

2.3 Poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes

Depuis 2018, le gouvernement a adopté des plans d'action afin de détailler ses actions auprès des aînés et des personnes proches aidantes, soit notamment :

- le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*, destiné à favoriser un vieillissement actif, rendu public en 2018;
- le premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes (2021-2026) – *Reconnaître pour mieux soutenir*, présenté en 2021 à la suite du dépôt de la Politique nationale pour les personnes proches aidantes;
- le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027 – *Reconnaître et agir ensemble*, publié en 2022.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des investissements supplémentaires de 202,7 millions sur cinq ans pour poursuivre ses actions, soit :

- 106,0 millions de dollars afin de consolider les mesures pour favoriser le vieillissement actif des aînés en collaboration avec les acteurs du milieu;
- 75,5 millions de dollars pour renforcer la lutte contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance des aînés afin de compléter le financement du plan d'action et de répondre aux nouveaux besoins;
- 21,2 millions de dollars pour bonifier le soutien aux personnes proches aidantes, ce qui permettra de compléter le financement du plan d'action et de soutenir de nouvelles initiatives.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures visant à poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Consolider les mesures pour favoriser le vieillissement actif	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-106,0
Renforcer la lutte contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance des aînés	-15,1	-15,1	-15,1	-15,1	-15,1	-75,5
Bonifier le soutien aux personnes proches aidantes	-13,3	-6,5	-1,4	—	—	-21,2
TOTAL	-49,6	-42,8	-37,7	-36,3	-36,3	-202,7

2.4 Offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona

Le zona est une infection virale qui provoque une éruption cutanée douloureuse pour les personnes atteintes. Les personnes qui ont eu la varicelle sont susceptibles de le développer à n'importe quel âge. Cependant, les adultes plus âgés ou qui sont immunodéficients le développent plus souvent.

Une infection du zona peut être très grave. En effet, elle peut engendrer des complications telles que la perte de la vue ou la présence de douleurs vives ressenties au niveau des nerfs qui peuvent être invalidantes pour les personnes atteintes. De plus, la gravité du zona et ses complications augmentent avec l'âge.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 124,6 millions de dollars sur cinq ans pour offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona.

— Les sommes investies serviront à vacciner 800 000 personnes au cours de cette période.

3. SOUTENIR LES PERSONNES PLUS VULNÉRABLES

Au cours des dernières années, des investissements importants ont été faits pour rehausser les services en santé mentale et les services sociaux. Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement poursuit ses efforts afin de renforcer le soutien offert aux Québécois plus vulnérables.

À cet égard, 565,4 millions de dollars sur cinq ans sont prévus, soit :

- 194,0 millions de dollars pour bonifier l'appui aux organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- 211,2 millions de dollars pour accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance;
- 50,0 millions de dollars pour créer de nouvelles places de répit pour les parents d'enfants handicapés;
- 110,2 millions de dollars pour renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté, notamment en cohérence avec les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à soutenir les personnes plus vulnérables (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier l'appui aux organismes communautaires	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-50,0	-194,0
Accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance	-40,2	-42,0	-42,0	-42,0	-45,0	-211,2
Créer de nouvelles places de répit pour les parents d'enfants handicapés	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté	-19,0	-22,8	-22,8	-22,8	-22,8	-110,2
TOTAL	-105,2	-110,8	-110,8	-110,8	-127,8	-565,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3.1 Bonifier l'appui aux organismes communautaires

Les organismes communautaires en santé et services sociaux sont des acteurs de première ligne qui offrent des services directs essentiels à l'ensemble de la population du Québec. Ils proposent de l'aide et des services complémentaires à l'action gouvernementale et jouent un rôle clé dans le maintien du filet social grâce à leur capacité à répondre de façon agile aux besoins changeants de la population.

- Afin d'aider les organismes à faire face à une demande accrue, le gouvernement a investi 395,4 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023 pour bonifier le soutien à la mission globale des organismes financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires.

Dans le but d'offrir un financement stable et prévisible en soutien à la mission globale de ces organismes communautaires, le gouvernement prévoit dans le budget 2023-2024 un investissement additionnel de 194,0 millions de dollars sur cinq ans.

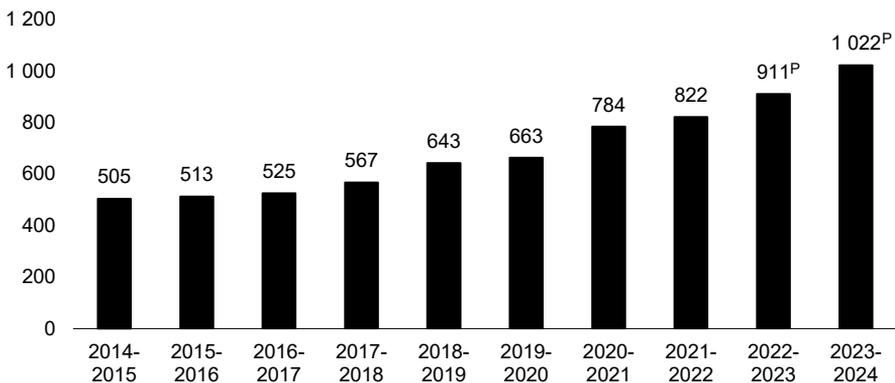
En considérant l'ensemble des sommes investies pour l'année 2023-2024, le financement gouvernemental pour le Programme de soutien aux organismes communautaires augmentera de 12 % par rapport à l'année 2022-2023.

Un soutien financier important aux organismes communautaires qui œuvrent en santé et services sociaux

Le Programme de soutien aux organismes communautaires est le programme de financement du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'intention des organismes communautaires qui œuvrent en santé et en services sociaux.

En considérant les investissements des derniers budgets ainsi que l'indexation du programme, le financement total du Programme de soutien aux organismes communautaires en 2023-2024 s'élève à plus de 1 milliard de dollars, soit 54 % de plus qu'en 2019-2020.

Évolution du soutien financier pour le Programme de soutien aux organismes communautaires de 2014-2015 à 2023-2024 (en millions de dollars)



P : Projection.

Note : Les montants incluent l'indexation du programme ainsi que les trois types de financement, dont le soutien à la mission globale.

3.2 Accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance

Plusieurs initiatives ont été mises en place récemment pour répondre à l'augmentation importante des demandes pour les services en santé mentale. D'importants investissements ont rapidement été annoncés, dès la première vague de la pandémie, pour augmenter ces services.

Malgré tous ces efforts, le gouvernement reconnaît que les enjeux liés à la santé mentale et à la lutte contre l'itinérance demeurent une préoccupation importante et que des ressources supplémentaires doivent être mises à contribution pour aider les personnes qui vivent des difficultés.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit un financement de 211,2 millions de dollars dans le cadre du budget 2023-2024, soit :

- 139,3 millions de dollars pour mettre en œuvre des initiatives liées aux enjeux de santé mentale;
- 71,9 millions de dollars pour ajouter des ressources plus directement liées à la lutte contre l'itinérance et la dépendance aux substances psychoactives.

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Répondre aux enjeux de santé mentale						
– Déployer des mesures pour améliorer l'accès aux soins et services	-15,1	-15,3	-15,3	-15,3	-15,3	-76,3
– Rehausser le financement des centres de crise ⁽¹⁾	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Prendre soin de la santé mentale des nouveaux parents	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Réaliser des campagnes d'information sur les services en santé mentale et les services sociaux	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-5,0	-13,0
Sous-total	-27,1	-27,3	-27,3	-27,3	-30,3	-139,3
Lutter contre l'itinérance et la dépendance						
– Prévenir les surdoses ⁽¹⁾	-6,1	-7,7	-7,7	-7,7	-7,7	-36,9
– Rehausser le nombre de places en refuge d'urgence ⁽¹⁾	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
Sous-total	-13,1	-14,7	-14,7	-14,7	-14,7	-71,9
TOTAL	-40,2	-42,0	-42,0	-42,0	-45,0	-211,2

(1) Le financement sera pourvu à même le Fonds de lutte contre les dépendances.

❑ Répondre aux enjeux de santé mentale

Les besoins en santé mentale sont importants et, à ce jour, un grand nombre de personnes demeurent en attente de services. Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit une somme de 139,3 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des initiatives favorisant la santé mentale des Québécois, soit :

- 76,3 millions de dollars pour déployer des mesures innovatrices, lesquelles permettront d'améliorer l'efficacité des interventions et l'accès aux soins et aux services pour les jeunes en difficulté, les personnes souffrant d'une déficience physique ou celles ayant des besoins particuliers en santé mentale;
- 25,0 millions de dollars pour rehausser le financement et assurer l'accessibilité des centres de crise, lesquels offrent des services psychosociaux spécialisés ou un hébergement temporaire aux personnes en situation de crise;
- 25,0 millions de dollars pour permettre la mise en œuvre de mesures qui aideront les parents à faire face aux difficultés en contexte de périnatalité, et ce, dans l'objectif de prendre soin de la santé mentale des nouveaux parents;
- 13,0 millions de dollars pour permettre la réalisation de campagnes d'information visant à promouvoir l'offre de services de santé mentale et de services sociaux, et ce, afin d'aider les Québécois à mieux savoir vers quelle ressource se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aide.

Au 31 décembre 2022, environ 20 000 personnes étaient en attente d'un service en santé mentale. Bien que le nombre de personnes en attente ait augmenté de 4 % en 2021-2022, le nombre d'utilisateurs distincts ayant reçu un service a plutôt augmenté de 7 % sur cette période, ce qui montre que les sommes investies ont eu un impact positif sur l'accessibilité aux services.

Avec cet investissement supplémentaire, le gouvernement a pour objectif de répondre aux nouveaux besoins et de réduire le nombre de personnes en attente d'un service.

❑ **Lutter contre l’itinérance et la dépendance aux substances psychoactives**

Le gouvernement est extrêmement sensible aux problématiques que vivent les personnes en situation d’itinérance. Par ailleurs, le Québec est préoccupé par la crise des opioïdes, qui a eu des effets tant au Canada qu’ailleurs dans le monde.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit 71,9 millions de dollars pour renforcer la lutte contre l’itinérance et la dépendance. De cette somme :

- 36,9 millions de dollars permettront de rehausser les ressources de la Stratégie nationale de prévention des surdoses de substances psychoactives, notamment afin d’accélérer la mise en place de mesures liées à la prévention et à la réduction des méfaits liés à l’usage des drogues;
- 35,0 millions de dollars permettront de répondre à l’augmentation des besoins en itinérance en soutenant les refuges d’urgence existants et en favorisant la création de nouveaux refuges partout au Québec.

Poursuivre les actions en matière de lutte contre le tabagisme

Au Québec, 13 000 personnes meurent chaque année en raison du tabac et les coûts de santé liés au tabagisme sont estimés à 3,8 milliards de dollars par année.

- Avec un taux de tabagisme en 2021 estimé à 13,3 % par Statistique Canada¹, le Québec figure au 4^e rang en matière de consommation de tabac parmi les 10 provinces.

Le 8 février 2023, le gouvernement a annoncé une hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac de 8 \$ par cartouche de 200 cigarettes afin de poursuivre ses actions en matière de lutte contre le tabagisme, toujours dans un objectif de santé publique.

- Cette taxe est alors passée de 29,80 \$ à 37,80 \$ par cartouche de 200 cigarettes.

Cette hausse devrait permettre de réduire le nombre de consommateurs de tabac au Québec, particulièrement chez les jeunes. Elle devrait aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé dans la Politique gouvernementale de prévention en santé visant à réduire la prévalence du tabagisme à 10 % d'ici 2025.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place, ces dernières années, diverses mesures d'aide afin de contrer les impacts néfastes du tabagisme.

Également, le gouvernement a souligné à l'automne 2022 son intérêt à participer à l'approche coordonnée en matière de taxation des produits du vapotage qui a été proposée par le gouvernement fédéral. Cela permettra notamment de lutter contre la forte progression de la consommation de ces produits chez les jeunes.

De plus, d'autres mesures sont en place au Québec pour aider à la réduction du tabagisme, soit notamment :

- différents types d'aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique qui sont couvertes par le régime public d'assurance médicaments;
- le défi *J'arrête, j'y gagne*, qui incite les Québécoises et les Québécois à arrêter de fumer tout en courant la chance de gagner des prix;
- une offre de service québécoise de renoncement au tabac : une ligne téléphonique (1 866 JARRETE), un site Web (www.jarrete.qc.ca), les centres d'abandon du tabagisme (www.quebecsanstabac.ca/jarrete/aide-personne) et le Service de messagerie texte pour arrêter le tabac (www.SMAT.ca).

1 Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

3.3 Créer de nouvelles places de répit pour les parents d'enfants handicapés

Les proches des personnes handicapées prennent sur eux une charge de travail élevée et se dévouent au quotidien pour prendre soin d'elles. Afin de reprendre leur souffle, les familles peuvent avoir recours aux services de répit, lesquels visent notamment à fournir un hébergement temporaire pour un enfant ou un adulte ayant un handicap.

Depuis 2018, le gouvernement a posé des gestes importants afin de reconnaître le rôle essentiel que jouent les personnes aidantes dans le soutien offert à leur proche, notamment par l'adoption du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 et la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour les personnes proches aidantes.

Dans le cadre du budget 2023-2024, une somme supplémentaire de 50,0 millions de dollars sur cinq ans est annoncée pour permettre l'ajout de services de répit. Cette somme financera de nouvelles places destinées aux personnes handicapées, qu'elles soient d'âge mineur ou majeur.

3.4 Renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté

Afin que chaque jeune puisse évoluer dans un environnement sécuritaire et bénéficier des services dont il a besoin, le budget 2023-2024 prévoit 110,2 millions de dollars sur cinq ans pour des actions visant particulièrement à aider les jeunes vulnérables, soit :

- 30,0 millions de dollars pour permettre la mise en œuvre de travaux liés à la deuxième phase de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- 25,0 millions de dollars pour la mise en œuvre de nouveaux projets qui permettront de diminuer l'engorgement dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté, par exemple pour les jeunes en difficulté d'adaptation ou ceux ayant une déficience physique ou intellectuelle;
- 25,0 millions de dollars en soutien aux organismes apportant une aide aux hommes en situation de grande vulnérabilité, notamment les pères;
- 20,2 millions de dollars pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer la gestion et le suivi des signalements en protection de la jeunesse, et ce, en cohérence avec les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- 10,0 millions de dollars pour optimiser la couverture des services en centres pour les jeunes en difficulté d'adaptation.

TABLEAU D.12

Impact financier des mesures visant à renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Réaliser la deuxième phase de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Mettre en œuvre de nouveaux projets de soutien à l'hébergement des jeunes en difficulté	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Rehausser les services pour les hommes en situation de grande vulnérabilité	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Optimiser la gestion et les suivis en protection de la jeunesse	-3,0	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-20,2
Assurer en tout temps la couverture des services en centres pour les jeunes en difficulté d'adaptation	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-10,0
TOTAL	-19,0	-22,8	-22,8	-22,8	-22,8	-110,2

IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.13

Impact financier des mesures visant à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population						
Adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie						
– Pérenniser la nouvelle approche développée pour la vaccination et le dépistage, en élargissant sa portée vers d'autres services de première ligne	-272,0	-272,0	-272,0	-272,0	-272,0	-1 360,0
– Actualiser le plan des mesures d'urgence ainsi que l'approvisionnement en EPI	-148,0	-113,8	-86,9	-87,0	-85,8	-521,5
– Réduire la liste d'attente pour les chirurgies	-83,0	-94,0	-92,0	-92,0	—	-361,0
Sous-total – Adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémie	-503,0	-479,8	-450,9	-451,0	-357,8	-2 242,5
Améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables						
– Ouvrir de nouvelles cliniques d'accès à la première ligne et ajouter des infirmières praticiennes spécialisées et d'autres professionnels en première ligne	-50,0	-50,0	-109,0	-61,0	-125,0	-395,0
– Développer la plateforme « Votre Santé » pour faciliter la prise de rendez-vous	-26,2	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-146,2
– Instaurer un service de transport médical par hélicoptère	-5,0	-15,0	-25,0	-40,0	-40,0	-125,0
– Améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares ou chroniques	-8,3	-8,3	-8,5	-7,9	-11,1	-44,1
Sous-total – Améliorer les soins et services de santé par des changements structurels et durables	-89,5	-103,3	-172,5	-138,9	-206,1	-710,3
Améliorer l'efficacité du réseau et créer Santé Québec	-20,0	-40,0	—	—	—	-60,0
Sous-total – Rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population	-612,5	-623,1	-623,4	-589,9	-563,9	-3 012,8

TABLEAU D.13

Impact financier des mesures visant à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain (suite)
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes						
Intensifier l'offre de services de soutien à domicile	-102,7	-152,7	-202,7	-252,7	-252,7	-963,5
Offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité						
– Assurer la pérennité des services dans les RPA	-104,1	-108,6	-64,1	-64,1	-64,1	-405,0
– Continuer le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
– Poursuivre l'harmonisation des CHSLD publics et privés	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Sous-total – Offrir un hébergement adapté aux besoins des aînés pour un milieu de vie de qualité	-164,1	-168,6	-124,1	-124,1	-124,1	-705,0
Poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes						
– Consolider les mesures pour favoriser le vieillissement actif	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-106,0
– Renforcer la lutte contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance des aînés	-15,1	-15,1	-15,1	-15,1	-15,1	-75,5
– Bonifier le soutien aux personnes proches aidantes	-13,3	-6,5	-1,4	—	—	-21,2
Sous-total – Poursuivre les initiatives gouvernementales auprès des aînés et des personnes proches aidantes	-49,6	-42,8	-37,7	-36,3	-36,3	-202,7
Offrir un accès gratuit à la vaccination contre le zona	—	-36,7	-36,7	-21,0	-30,2	-124,6
Sous-total – Prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes	-316,4	-400,8	-401,2	-434,1	-443,3	-1 995,8

TABLEAU D.13

Impact financier des mesures visant à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain (suite)
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir les personnes plus vulnérables						
Bonifier l'appui aux organismes communautaires	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-50,0	-194,0
Accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance						
– Répondre aux enjeux de santé mentale	-27,1	-27,3	-27,3	-27,3	-30,3	-139,3
– Lutter contre l'itinérance et la dépendance	-13,1	-14,7	-14,7	-14,7	-14,7	-71,9
Sous-total – Accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance	-40,2	-42,0	-42,0	-42,0	-45,0	-211,2
Créer de nouvelles places de répit pour les parents d'enfants handicapés	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté						
– Réaliser la deuxième phase de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
– Mettre en œuvre de nouveaux projets de soutien à l'hébergement des jeunes en difficulté	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Rehausser les services pour les hommes en situation de grande vulnérabilité	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Optimiser la gestion et les suivis en protection de la jeunesse	-3,0	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-20,2
– Assurer en tout temps la couverture des services en centres pour les jeunes en difficulté d'adaptation	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-10,0
Sous-total – Renforcer les soins et services pour les jeunes en difficulté	-19,0	-22,8	-22,8	-22,8	-22,8	-110,2
Sous-total – Soutenir les personnes plus vulnérables	-105,2	-110,8	-110,8	-110,8	-127,8	-565,4
TOTAL⁽¹⁾	-1 034,1	-1 134,7	-1 135,4	-1 134,8	-1 135,0	-5 574,0

(1) Si l'on inclut l'impact de la mesure pour bonifier les services offerts par les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence (voir la section E, « Soutenir les Québécois »), l'impact financier total est de 5 584 M\$.

ANNEXE : DES DÉPENSES DE 59 G\$ EN 2023-2024 POUR LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Les dépenses en santé et services sociaux atteignent maintenant 59,0 milliards de dollars en 2023-2024. Elles se déclinent en trois grands axes d'intervention :

- les services offerts à la population par des programmes de services directs ou de soutien;
- les programmes sous la responsabilité de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- le financement des infrastructures et de diverses activités connexes.

Le financement des dépenses en santé et services sociaux provient en grande partie d'impôts et de taxes généraux, mais aussi de contributions externes, notamment du gouvernement fédéral et des usagers.

Ces dépenses sont effectuées par des transferts aux prestataires de services ou directement aux bénéficiaires à travers le régime fiscal.

ILLUSTRATION D.2

Configuration d'ensemble des dépenses en santé et services sociaux (en millions de dollars et en pourcentage des dépenses totales)

PROGRAMMES	SERVICES	Santé publique (972 M\$ – 1,6 %)				
		Services généraux – Activités cliniques et d'aide (1 291 M\$ – 2,2 %)				
		Soutien à l'autonomie des personnes âgées (11 754 M\$ – 19,9 %)		Déficience physique (806 M\$ – 1,4 %)		Déficience intellectuelle et TSA (1 338 M\$ – 2,3 %)
		Jeunes en difficulté (2 063 M\$ – 3,5 %)	Dépendances (193 M\$ – 0,3 %)	Santé mentale (1 857 M\$ – 3,1 %)	Santé physique (13 907 M\$ – 23,6 %)	
	SOUTIEN	Administration (1 591 M\$ – 2,7 %)		Soutien aux services (1 235 M\$ – 2,1 %)		Gestion des bâtiments et des équipements (1 706 M\$ – 2,9 %)
		RAMQ				
		Rémunération des professionnels de la santé (9 004 M\$ – 15,3 %)				
AUTRES	Médicaments (4 419 M\$ – 7,5 %)					
	Financement des infrastructures (1 470 M\$ – 2,5 %)					
	Organismes communautaires et autres organismes (1 055 M\$ – 1,8 %)					
	Autres activités connexes (4 353 M\$ – 7,3 %)					

Source : Calculs du ministère des Finances du Québec à partir des données du Budget de dépenses 2023-2024.

Section E

SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS

Sommaire	E.3
1. Promouvoir la culture et la langue française	E.5
1.1 Valoriser la culture québécoise.....	E.6
1.2 Valoriser la langue française	E.14
2. Favoriser l’abordabilité du logement.....	E.17
2.1 Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables	E.18
2.2 Soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger	E.22
3. Appuyer les familles	E.27
3.1 Fournir des services de garde éducatifs à l’enfance adaptés aux besoins des familles.....	E.28
3.2 Soutenir les enfants vulnérables.....	E.32
4. Renforcer l’accessibilité et l’efficacité des réseaux de transport.....	E.33
4.1 Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l’approvisionnement des communautés	E.34
4.2 Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires	E.38
5. Soutenir la qualité de vie des Québécois.....	E.41
5.1 Renforcer l’aide dans les communautés	E.42
5.2 Améliorer l’inclusion et l’égalité	E.48
5.3 Soutenir la vitalité des communautés d’expression anglaise	E.51
5.4 Assurer la sécurité du public.....	E.53
5.5 Faciliter l’accès à la justice	E.59

6. Poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit	E.61
6.1 Renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès.....	E.63
6.2 Poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone	E.67
7. Moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire.....	E.69

SOMMAIRE

Le gouvernement du Québec est engagé à améliorer la qualité de vie de tous les Québécois.

Les derniers mois ont soulevé des défis importants pour les citoyens. Les difficultés d'accès à un logement, aux services de garde ou au système de justice compliquent leur quotidien. Bien que le Québec ait un faible taux de criminalité, le nombre de crimes avec arme à feu est en hausse dans certaines régions. Par ailleurs, un recul du français est constaté depuis plusieurs années au Québec.

Devant ces constats, le gouvernement entend renforcer son action afin d'offrir aux Québécois de toutes les régions une qualité de vie à la hauteur de leurs attentes.

Pour y arriver, il mise sur des investissements importants dans les secteurs névralgiques pour le bien-être de la population, soit la culture, le logement, les services de garde, le transport et la sécurité publique. Le gouvernement continue de soutenir les organismes communautaires, les personnes en situation de vulnérabilité ainsi que les Premières Nations et les Inuit.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement renforce son soutien aux Québécois de toutes les régions.

Le gouvernement du Québec investit près de 3,6 milliards de dollars sur six ans pour soutenir les Québécois.

Grâce à ces sommes, les Québécois pourront compter sur plus de logements abordables, ainsi que sur un meilleur accès aux services de garde et au système de justice. Ils bénéficieront aussi de milieux de vie plus sécuritaires et plus inclusifs.

Ces investissements contribueront également à promouvoir la culture et la langue française.

TABLEAU E.1

Impact financier des actions pour soutenir les Québécois

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Promouvoir la culture et la langue française	—	-139,6	-146,0	-126,3	-118,0	-119,4	-649,3
Favoriser l'abordabilité du logement	-236,5	-173,4	-127,2	-189,4	-168,3	-106,0	-1 000,8
Appuyer les familles	—	-36,2	-101,0	-106,8	-107,5	-88,1	-439,6
Renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport	-200,0	-244,0	-235,5	-33,0	-7,5	-2,0	-722,0
Soutenir la qualité de vie des Québécois	-45,5	-109,3	-114,0	-104,0	-83,3	-77,0	-533,1
Poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit	-15,7	-32,6	-33,6	-15,9	-11,5	-11,7	-121,0
Moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire	-16,0	-4,8	-16,1	-16,7	-19,2	-15,1	-87,9
TOTAL	-513,7	-739,9	-773,4	-592,1	-515,3	-419,3	-3 553,7

1. PROMOUVOIR LA CULTURE ET LA LANGUE FRANÇAISE

La culture contribue à valoriser, à enrichir et à façonner l'identité québécoise. En plus de représenter un secteur économique important, le domaine culturel fait rayonner le Québec ici et à l'international.

Intimement liée à la culture québécoise, la langue française est au cœur de l'identité québécoise. Le gouvernement se fait donc un devoir de protéger, de préserver et de valoriser notre langue commune au Québec.

Dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 649,3 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour promouvoir la culture et la langue française, soit :

- 561,4 millions de dollars pour valoriser la culture québécoise;
- 87,9 millions de dollars pour valoriser la langue française.

TABLEAU E.2

Impact financier des mesures visant à promouvoir la culture et la langue française (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Valoriser la culture québécoise	-127,5	-128,0	-106,5	-99,0	-100,4	-561,4
Valoriser la langue française	-12,1	-18,0	-19,8	-19,0	-19,0	-87,9
TOTAL	-139,6	-146,0	-126,3	-118,0	-119,4	-649,3

1.1 Valoriser la culture québécoise

La culture québécoise s'exprime sous de multiples formes, ce qui est en fait une richesse inestimable pour le Québec.

Afin de valoriser la culture québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 561,4 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives visant à :

- donner une nouvelle impulsion au développement culturel;
- déployer la créativité et promouvoir le contenu culturel québécois dans l'univers numérique;
- faire découvrir la culture québécoise et en accroître la diffusion et l'accessibilité.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures visant à valoriser la culture québécoise (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Donner une nouvelle impulsion au développement culturel	-80,7	-81,9	-83,0	-84,3	-85,5	-415,4
Déployer la créativité et promouvoir le contenu culturel québécois dans l'univers numérique	-26,6	-30,5	-16,4	-10,7	-10,8	-95,0
Faire découvrir la culture québécoise et en accroître la diffusion et l'accessibilité	-20,2	-15,6	-7,1	-4,0	-4,1	-51,0
TOTAL	-127,5	-128,0	-106,5	-99,0	-100,4	-561,4

□ Donner une nouvelle impulsion au développement culturel

Le milieu culturel québécois peut compter sur de nombreux partenaires. Leurs initiatives apportent un appui considérable pour favoriser le développement et la promotion de l'offre culturelle.

Afin de donner une nouvelle impulsion au développement culturel, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 415,4 millions de dollars sur cinq ans pour :

- réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle;
- investir dans la relève musicale;
- capitaliser la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- poursuivre et adapter le Plan d'action gouvernemental en culture.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures visant à donner une nouvelle impulsion au développement culturel (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle ^{(1),(2)}	-20,1	-20,2	-20,2	-20,3	-20,3	-101,1
Investir dans la relève musicale ⁽¹⁾	-1,1	-2,2	-3,3	-4,5	-5,7	-16,8
Capitaliser la SODEC ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Poursuivre et adapter le Plan d'action gouvernemental en culture ⁽¹⁾	-59,5	-59,5	-59,5	-59,5	-59,5	-297,5
TOTAL	-80,7	-81,9	-83,0	-84,3	-85,5	-415,4

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Des investissements de 1,6 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

(3) Une enveloppe pouvant atteindre 200 M\$ sera mise à la disposition de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) par l'entremise d'une avance du ministre des Finances.

■ Réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle

Depuis plus de 50 ans, Télé-Québec accompagne la population québécoise en lui offrant des contenus francophones de qualité. Aujourd'hui, cette offre se décline sur de multiples plateformes de diffusion, notamment numériques.

Pour que Télé-Québec réaffirme son rôle en programmation jeunesse et bonifie son offre de services disponible sur ses différentes plateformes, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 101,1 millions de dollars sur cinq ans, notamment afin de proposer une offre originale et renouvelée.

■ Investir dans la relève musicale

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec offre un parcours de formation unique et intégré de haute qualité destiné aux artistes de la relève du Québec.

Depuis sa création, il a formé de nombreux artistes de renom, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Afin que davantage d'élèves puissent bénéficier de la formation offerte par le Conservatoire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 16,8 millions de dollars sur cinq ans.

— Grâce à ces nouvelles sommes, le Conservatoire sera en mesure d'accueillir, à terme, 1 000 étudiants en musique par année.

■ Capitaliser la SODEC

La SODEC et sa banque d'affaires offrent divers outils de financement en réponse aux besoins des entreprises culturelles.

Afin de faire de la SODEC la porte d'entrée pour l'ensemble des besoins financiers des entreprises du secteur de la culture, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, que :

— le rôle de la SODEC sera bonifié pour qu'elle accompagne pleinement les entreprises culturelles dans leur développement;

— de nouveaux instruments financiers seront mis à sa disposition pour enrichir son offre de financement, notamment en ce qui concerne le placement privé.

Pour permettre à la SODEC de jouer pleinement son nouveau rôle, une enveloppe pouvant atteindre 200 millions de dollars sera mise à sa disposition.

Les détails concernant le nouveau rôle élargi de la SODEC seront dévoilés ultérieurement par le ministre de la Culture et des Communications.

■ Poursuivre et adapter le Plan d'action gouvernemental en culture

Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 a permis la mise en œuvre de la Politique culturelle du Québec *Partout, la culture*, adoptée en 2018.

Afin de consolider les acquis obtenus, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 297,5 millions de dollars pour la poursuite du Plan d'action gouvernemental en culture pour les cinq prochaines années.

❑ Déployer la créativité et promouvoir le contenu culturel québécois dans l'univers numérique

L'essor de la créativité et du contenu culturel québécois repose désormais sur sa présence accrue dans l'univers numérique.

Pour accroître cette présence, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 95 millions de dollars afin de favoriser le déploiement de la créativité et du contenu culturel québécois dans l'univers numérique. Ces nouvelles sommes serviront à :

- affirmer une présence en ligne pour les contenus culturels québécois, à l'aide d'un nouveau plan d'action numérique en culture;
- soutenir les entreprises du secteur de la créativité numérique;
- poursuivre l'aide au secteur des médias d'information, par l'entremise d'une stratégie d'aide aux médias;
- promouvoir la culture québécoise sur les marchés étrangers.

Les détails de ces initiatives seront dévoilés ultérieurement par le ministre de la Culture et des Communications.

TABLEAU E.5

Impact financier des mesures visant à déployer la créativité et à promouvoir le contenu culturel québécois dans l'univers numérique (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Affirmer une présence en ligne pour les contenus culturels québécois ⁽¹⁾	-13,2	-13,7	-9,1	-9,4	-9,4	-54,8
Soutenir les entreprises du secteur de la créativité numérique ⁽²⁾	-10,2	-10,5	-1,0	-1,3	-1,4	-24,4
Poursuivre l'aide au secteur des médias d'information ⁽¹⁾	-0,7	-6,3	-6,3	—	—	-13,3
Promouvoir la culture québécoise sur les marchés étrangers ⁽¹⁾	-2,5	—	—	—	—	-2,5
TOTAL	-26,6	-30,5	-16,4	-10,7	-10,8	-95,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Des crédits de 20 M\$ seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

■ Soutenir les entreprises du secteur de la créativité numérique

Depuis quelques années, les entreprises du secteur de la créativité numérique, qui allie arts, culture et technologies, s'illustrent à l'échelle mondiale.

Les artistes et créateurs québécois de ce secteur sont notamment soutenus par le crédit d'impôt pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec, qui accorde une aide de 35 % applicable aux frais de main-d'œuvre relatifs à certaines fonctions réalisées dans une production.

Afin de soutenir davantage les entreprises du secteur de la créativité numérique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024 :

- 20,0 millions de dollars pour mettre en œuvre une stratégie pour l'essor de la technocréativité culturelle québécoise;
- des bonifications au crédit d'impôt pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec, soit :
 - étendre la portée de la définition de *main-d'œuvre admissible* pour qu'elle s'applique à l'ensemble des services rendus au Québec dans le cadre d'une production admissible, à l'instar des autres crédits d'impôt culturels,
 - augmenter de 50 % à 60 % le plafond des dépenses de main-d'œuvre et ainsi prendre en considération la croissance des coûts de main-d'œuvre dans l'industrie.

Ces gestes représenteront un soutien additionnel de 24,4 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets des entreprises du secteur de la créativité numérique.

TABLEAU E.6

Principaux paramètres du crédit d'impôt pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec – Après le budget 2023-2024

Société admissible	Société sous contrôle québécois, ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise de production d'événements ou d'environnements multimédias
Production admissible	Événement ou environnement multimédia proposant une expérience éducative ou culturelle et présenté, sur une période de trois ans débutant lors de sa première représentation devant public, dans un lieu de divertissement situé à l'extérieur du Québec
Dépenses admissibles	Dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à des services rendus au Québec dans le cadre d'une production admissible
Taux du crédit d'impôt	35 % des dépenses admissibles
Plafond des dépenses	Dépenses admissibles limitées à 60 % des coûts de production

❑ Faire découvrir la culture québécoise et en accroître la diffusion et l'accessibilité

La valorisation, la promotion et l'accessibilité des œuvres culturelles québécoises revêtent un caractère essentiel pour favoriser leur découverte et leur consommation, particulièrement dans un univers où l'offre culturelle est sans cesse croissante et mondialisée.

Afin de faire découvrir la culture québécoise et d'en accroître la diffusion et l'accessibilité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 51 millions de dollars pour :

- favoriser la consommation d'œuvres culturelles et le rayonnement de la culture québécoise par :
 - la bonification de l'enveloppe du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise pour en soutenir la promotion,
 - la poursuite et l'adaptation aux différents contextes du soutien à la diffusion de spectacles;
- élaborer un passeport culturel pour les jeunes;
- encourager l'industrie du livre au Québec.

TABLEAU E.7

Impact financier des mesures visant à faire découvrir la culture québécoise et en accroître la diffusion et l'accessibilité (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Favoriser la consommation d'œuvres culturelles et le rayonnement de la culture québécoise ^{(1),(2)}	-17,8	-12,7	-5,8	-2,5	-2,5	-41,3
Élaborer un passeport culturel pour les jeunes ⁽¹⁾	-2,1	-2,1	—	—	—	-4,2
Encourager l'industrie du livre au Québec	-0,3	-0,8	-1,3	-1,5	-1,6	-5,5
TOTAL	-20,2	-15,6	-7,1	-4,0	-4,1	-51,0

Note : À ces montants s'ajoute une somme de 197,2 M\$ pour soutenir le financement des besoins prioritaires des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications. Cette somme n'a pas d'impact sur le cadre financier.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Pour 2023-2024, 3,9 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ **Élaborer un passeport culturel pour les jeunes**

Les sphères culturelle et artistique d'ici doivent être facilement accessibles aux jeunes pour que ceux-ci développent leur intérêt et deviennent le public de demain de la culture québécoise.

Afin de mettre davantage les jeunes en contact avec l'offre culturelle québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 4,2 millions de dollars sur deux ans pour élaborer un passeport culturel numérique pour les jeunes.

— Lorsqu'il sera instauré, ce passeport leur permettra d'accéder à des biens et services culturels québécois à un coût avantageux et d'être ainsi davantage en contact avec la culture québécoise.

■ **Encourager l'industrie du livre au Québec**

Le crédit d'impôt pour l'édition de livres permet d'encourager la publication d'auteurs québécois et le développement de marchés étrangers pour les ouvrages des maisons d'édition du Québec.

L'industrie québécoise du livre fait toutefois face à une augmentation d'environ 30 % de ses coûts de production, provenant notamment d'une hausse des frais de main-d'œuvre et d'impression.

Pour que les maisons d'édition québécoises demeurent concurrentielles et puissent continuer à offrir une variété de livres édités et imprimés au Québec à des prix accessibles pour la population, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, les bonifications suivantes à ce crédit d'impôt :

— une augmentation du plafond des dépenses de main-d'œuvre de 50 % à 65 % pour les frais préparatoires et d'édition en version numérique;

— une majoration du taux du crédit d'impôt de 27 % à 35 % relativement aux frais d'impression.

Ces modifications représenteront un soutien additionnel de 5,5 millions de dollars sur cinq ans destiné à plus de 90 maisons d'édition produisant quelque 2 000 livres annuellement au Québec.

TABLEAU E.8

**Principaux paramètres du crédit d'impôt pour l'édition de livres
– Après le budget 2023-2024**

Société admissible	Société sous contrôle québécois, ayant un établissement au Québec, y exploitant une entreprise d'édition de livres et étant une maison d'édition reconnue par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Ouvrage admissible	Ouvrage ou groupe d'ouvrages ayant fait l'objet d'une attestation de la SODEC, laquelle indique notamment qu'il est l'œuvre d'un auteur québécois, qu'il est édité à des fins d'exploitation commerciale et qu'au moins 75 % des coûts de production ont été versés au Québec
Dépenses admissibles	Dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à des frais préparatoires et d'édition en version numérique et à des frais d'impression relativement à un ouvrage admissible
Taux du crédit d'impôt	35 % des dépenses admissibles
Plafond des dépenses	Dépenses admissibles limitées à : <ul style="list-style-type: none">– 65 % des frais préparatoires et d'édition en version numérique– 33 ⅓ % des frais d'impression

1.2 Valoriser la langue française

La défense, la promotion et la valorisation de la langue française sont des priorités du gouvernement. En effet, au cours des dernières années, plusieurs gestes ont été posés pour inverser la tendance du déclin de la langue française au Québec, notamment avec l'entrée en vigueur, en juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

Aujourd'hui, le gouvernement continue d'agir. À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit une somme de 87,9 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 52,9 millions de dollars pour assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- 27,5 millions de dollars pour se doter d'un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux sur la situation linguistique au Québec et réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population;
- 7,5 millions de dollars pour appuyer la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec.

Cette somme s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà annoncées en faveur de la valorisation de la langue française au cours des dernières années.

TABLEAU E.9

Impact financier des mesures pour valoriser la langue française

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français	-4,1	-10,0	-11,8	-13,5	-13,5	-52,9
Se doter d'un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux sur la situation linguistique au Québec et réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-27,5
Appuyer la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
TOTAL	-12,1	-18,0	-19,8	-19,0	-19,0	-87,9

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Langue française. En 2023-2024, une somme de 6,5 M\$ sera pourvue à même l'enveloppe de crédits accordés au ministère de la Langue française. Le solde des sommes prévues pour 2023-2024 sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

❑ Assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, le ministère de la Langue française a notamment pour mandat d'offrir des services d'accompagnement aux ministères et organismes, ainsi qu'à plus de 1 100 municipalités, afin d'assurer l'exemplarité linguistique dans l'exercice de leur rôle et la conformité de leurs pratiques à la Charte de la langue française.

— En outre, le ministère de la Langue française pilote un vaste chantier gouvernemental visant à inverser la tendance du déclin du français dans toutes les sphères de la société québécoise.

L'Office québécois de la langue française a également un rôle d'accompagnement, cette fois auprès des entreprises. Les entreprises inscrites auprès de l'Office sont soutenues dans le cadre d'une démarche de francisation, laquelle vise à généraliser l'utilisation du français dans leur milieu. Au terme de celle-ci, l'entreprise obtient un certificat témoignant de son respect des obligations qui lui sont prévues dans la Charte.

Au cours des trois prochaines années, l'Office devra composer avec une augmentation de plus de 20 000 entreprises inscrites.

— En effet, en raison du nouvel assujettissement des entreprises employant de 25 à 49 personnes, le nombre d'entreprises inscrites devrait atteindre 30 000 d'ici le 1^{er} juin 2025, soit plus du triple du nombre actuel.

Ainsi, le gouvernement prévoit une somme de 52,9 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, en fournissant les ressources nécessaires à l'implantation efficace et durable des nouvelles obligations législatives.

❑ Se doter d'un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux sur la situation linguistique au Québec et réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population

Le gouvernement s'est engagé à élaborer et à rendre public un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux sur la situation linguistique au Québec et à réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population.

Actuellement, la situation linguistique fait principalement l'objet d'un suivi tous les cinq ans, à l'occasion de la publication des résultats des recensements par Statistique Canada.

Afin d'avoir un apport plus fréquent de données qui sont complémentaires à celles du recensement, le ministère de la Langue française collaborera avec l'Institut de la statistique du Québec pour l'élaboration d'indicateurs linguistiques ainsi que pour la collecte, l'analyse et la production des données, en appui à ses travaux et à ceux de l'Office québécois de la langue française.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 27,5 millions de dollars sur cinq ans pour se doter d'un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux de la situation linguistique au Québec et réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, présentée à l'Assemblée nationale en mai 2021, a été sanctionnée en juin 2022.

Cette loi introduit plusieurs changements qui marquent le lancement d'une campagne visant à valoriser la langue officielle et commune du Québec. Elle apporte plusieurs modifications à la Charte de la langue française, entrée en vigueur en 1977, et à plusieurs autres lois. Elle prévoit notamment :

- de nouveaux droits linguistiques fondamentaux, dont le droit à des services d'apprentissage du français;
- l'élaboration d'une politique linguistique de l'État par laquelle le gouvernement a le devoir d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;
- les obligations applicables aux employeurs pour assurer le respect du droit des travailleurs à exercer leurs activités en français;
- le renforcement des dispositions relatives à l'usage du français à titre de langue du commerce et des affaires, particulièrement pour l'affichage, la rédaction de certains documents, tels que les contrats relatifs à certaines ventes immobilières, et dans un contexte d'offre de biens et services destinés aux consommateurs;
- diverses dispositions afin d'encadrer le développement des établissements d'enseignement collégial;
- des mesures visant à étendre la francisation aux entreprises comptant 25 employés et plus;
- la création de Francisation Québec au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, laquelle a pour mission d'être l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français;
- la création du ministère de la Langue française ainsi que la définition des fonctions et pouvoirs du ministre de la Langue française;
- le renforcement des fonctions et pouvoirs de l'Office québécois de la langue française, notamment ceux à l'égard des plaintes, des dénonciations, des inspections et des enquêtes, et le pouvoir de rendre des ordonnances;
- la nomination d'un commissaire à la langue française, qui a notamment pour fonction de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- l'ajout de dispositions concernant la constitution du Québec dans la Loi constitutionnelle de 1867.

2. FAVORISER L'ABORDABILITÉ DU LOGEMENT

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour un ménage d'habiter un logement de qualité et qui respecte sa capacité financière. Or, les dernières années ont été marquées par une hausse importante du coût des loyers, ce qui rend ce besoin difficile à combler pour certains ménages. Les ménages à plus faible revenu sont particulièrement affectés par cette situation.

L'une des solutions devant être privilégiées pour réduire ces pressions à la hausse sur le coût des loyers consiste à bonifier l'offre de logements sociaux et abordables sur le marché locatif et à soutenir davantage les ménages à faible revenu au paiement de leur loyer.

Ainsi, afin de favoriser l'abordabilité du logement, le budget 2023-2024 prévoit un investissement de 1 milliard de dollars sur six ans. Ces sommes permettront :

- d'accroître et d'entretenir le parc de logements sociaux et abordables, notamment en réalisant plus de 5 250 logements sociaux et abordables;
- de soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger.

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures pour favoriser l'abordabilité du logement (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables	-236,5	-119,5	-58,5	-115,5	-92,3	-27,8	-650,1
Soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger	—	-53,9	-68,7	-73,9	-76,0	-78,2	-350,7
TOTAL	-236,5	-173,4	-127,2	-189,4	-168,3	-106,0	-1 000,8

2.1 Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables

Le marché du logement au Québec est caractérisé par de faibles taux d'inoccupation et une augmentation marquée du coût des loyers. Les besoins en matière de logements sociaux et abordables demeurent encore élevés, et ce, malgré les investissements importants des dernières années.

Afin d'accroître encore davantage l'offre de logements sociaux et abordables, le budget 2023-2024 prévoit une somme de 650,1 millions de dollars sur six ans. Cet investissement permettra de réaliser plus de 5 250 logements et d'assurer le maintien du parc existant. Plus spécifiquement, cette somme permettra :

- de construire 1 500 nouveaux logements abordables, dont 500 unités en collaboration avec le secteur privé;
- d'appuyer la création de 450 logements financés par l'Initiative pour la création rapide de logements;
- d'accélérer la réalisation d'environ 3 300 logements AccèsLogis déjà annoncés;
- de mettre en place un projet pilote pour l'acquisition et l'installation de logements modulaires pour les besoins du milieu de la santé;
- de rénover le parc d'habitations à loyer modique.

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures pour accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Construire 1 500 nouveaux logements abordables	—	-9,5	-58,5	-115,5	-92,3	-27,8	-303,6
Appuyer la création de 450 logements financés par l'Initiative pour la création rapide de logements	-45,0	—	—	—	—	—	-45,0
Accélérer la réalisation de 3 300 logements AccèsLogis	-191,5	—	—	—	—	—	-191,5
Mettre en place un projet pilote pour l'installation de logements modulaires répondant aux besoins du milieu de la santé	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
Rénover le parc d'habitations à loyer modique	—	-105,0	—	—	—	—	-105,0
TOTAL	-236,5	-119,5	-58,5	-115,5	-92,3	-27,8	-650,1

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes prévues pour 2022-2023 et 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Toutefois, parmi les sommes prévues pour 2022-2023, 166,5 M\$ seront pourvus à même les disponibilités budgétaires de la Société d'habitation du Québec et 6 M\$ seront pourvus à même les disponibilités budgétaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

❑ Construire 1 500 nouveaux logements abordables

Le manque de logements abordables demeure un enjeu important. De plus, le gouvernement doit se donner les moyens pour que l'ensemble des intervenants en habitation, dont le secteur privé, participent aux solutions visant à contrer le manque de logements abordables sur le marché locatif.

Dans ce contexte, le budget 2023-2024 prévoit 303,6 millions de dollars sur cinq ans pour permettre la construction de 1 500 nouveaux logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, soit :

- 202,3 millions de dollars pour la réalisation de 1 000 nouvelles unités abordables;
- 101,3 millions de dollars pour la réalisation de 500 logements abordables additionnels en partenariat avec le secteur privé.

TABLEAU E.12

Impact financier des mesures pour construire de nouveaux logements abordables

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Construire 1 000 logements abordables	-6,3	-39,0	-77,0	-61,5	-18,5	-202,3
Construire 500 logements abordables en collaboration avec le secteur privé	-3,2	-19,5	-38,5	-30,8	-9,3	-101,3
TOTAL	-9,5	-58,5	-115,5	-92,3	-27,8	-303,6

❑ Appuyer la création de 450 logements financés par l'Initiative pour la création rapide de logements

Afin de répondre à la demande de logements, le gouvernement du Québec appuie l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) du gouvernement fédéral. Cette initiative vise à financer des projets soumis par les provinces, les territoires, les municipalités, les gouvernements et organisations autochtones, ou encore les organismes à but non lucratif.

Depuis 2021, le Québec a pu profiter d'un financement totalisant 517 millions de dollars pour soutenir la réalisation de près de 3 000 logements.

Afin d'assurer la mise en chantier rapide de 450 nouveaux logements abordables financés à même cette initiative, le budget 2023-2024 prévoit un investissement de 45 millions de dollars en 2022-2023.

Plus de 6 650 nouveaux logements abordables annoncés pour les prochaines années

Le Programme d'habitation abordable Québec a pour objectif d'augmenter l'offre de logements abordables pour les ménages à revenu faible ou modeste dans l'ensemble du Québec. À ce jour, plus de 1 700 unités du Programme d'habitation abordable Québec sont en voie d'être construites.

En considérant l'ajout de 1 500 unités prévues dans le budget 2023-2024, le gouvernement du Québec aura investi 559,5 millions de dollars dans le cadre de ce programme¹. Cette somme permettra la réalisation d'environ 3 200 logements abordables d'ici 2027-2028.

— Par ailleurs, si l'on considère les 3 000 logements à être réalisés en partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins, de même que les 450 unités liées à l'Initiative pour la création rapide de logements, c'est plus de 6 650 logements abordables qui seront construits au cours des prochaines années².

1 À cette somme s'ajoute un montant fédéral de 41,1 M\$ provenant de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

2 La réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, Desjardins et Fondation a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022.

☐ Accélérer la réalisation d'environ 3 300 logements AccèsLogis

Au cours des dernières années, la réalisation de logements sociaux et abordables dans le cadre des programmes AccèsLogis a fait l'objet de plusieurs bonifications.

Bien que plusieurs projets soient en cours de réalisation, certains autres ont vu leurs besoins de financement augmenter, notamment en raison des hausses récentes de taux d'intérêt et de la pénurie de main-d'œuvre. Ces besoins additionnels ont pour conséquence de ralentir la réalisation d'environ 3 300 logements AccèsLogis, dont 1 297 à Montréal.

— La réalisation rapide de ces logements est nécessaire dans le contexte actuel de faibles taux d'inoccupation sur les marchés locatifs privés, qui complexifient la recherche de logements abordables.

Dans ce contexte, le budget 2023-2024 prévoit un investissement de 191,5 millions de dollars en 2022-2023. Ces sommes permettront de finaliser la réalisation des logements AccèsLogis.

Des investissements totalisant près de 1,1 G\$ pour le programme AccèsLogis depuis le budget 2019-2020

En tenant compte des investissements de 907 millions de dollars annoncés depuis le budget 2019-2020, c'est maintenant près de 1,1 milliard de dollars qui auront été investis afin de compléter la réalisation de logements AccèsLogis.

Au 30 septembre 2018, le nombre de logements annoncés mais n'ayant pas été réalisés s'élevait à plus de 15 000. Au 31 décembre 2022, en excluant les logements dont la construction est amorcée et en tenant compte des 500 nouvelles unités annoncées dans le budget 2021-2022, ce nombre s'élevait à un peu plus de 6 600 logements.

Les unités restantes sont adéquatement financées, notamment à la suite des investissements du présent budget.

❑ Mettre en place un projet pilote pour l'installation de logements modulaires répondant aux besoins du milieu de la santé

Le gouvernement désire favoriser l'augmentation et la rétention du personnel de la santé dans les régions éloignées. Or, les marchés locatifs de plusieurs municipalités concernées offrent actuellement peu de places disponibles pour loger ces travailleurs et leur permettre de s'y installer à plus long terme.

Dans le but de trouver de nouvelles solutions pour favoriser rapidement l'offre de logements, notamment pour ces travailleurs, le gouvernement mettra en place un projet pilote visant l'acquisition et l'installation de logements modulaires.

À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit un investissement de 5 millions de dollars en 2023-2024, dans le cadre de ce projet pilote, pour l'acquisition et l'installation de 20 unités modulaires.

❑ Rénover le parc d'habitations à loyer modique

Avant 1997, la réalisation de logements sociaux se faisait principalement dans le cadre d'un programme d'habitation à loyer modique. Les logements qui composent le parc d'habitations à loyer modique, dont le nombre s'élève à environ 74 500, sont habités par des ménages à faible revenu.

Puisque ce parc de logements est vieillissant, il nécessite des rénovations importantes afin d'en assurer la préservation, et ainsi de maintenir à un niveau adéquat les conditions de vie des ménages qui y logent. Afin d'en accélérer la rénovation, le gouvernement prévoit une somme de 105 millions de dollars en 2023-2024.

Par ailleurs, cette somme sera appuyée par une contrepartie équivalente du gouvernement fédéral, comme prévu dans l'Entente Canada-Québec sur le logement.

2.2 Soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger

L'ajout de logements sociaux et abordables fait partie des solutions à privilégier pour faire face au manque de logements actuel. Toutefois, l'effet de ces interventions nécessite un certain temps avant de se faire sentir, et certains ménages ont des besoins pressants pour se loger.

Afin de soutenir rapidement les Québécois qui doivent faire face à la hausse des coûts pour se loger, le budget 2023-2024 prévoit une somme de 350,7 millions de dollars sur cinq ans, ce qui permettra de :

- bonifier la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, et ce, afin d'aider les Québécois à composer avec la hausse de leur coût de logement;
- soutenir les ménages ayant besoin de se loger, notamment grâce à l'attribution de 2 000 unités au programme Supplément au loyer.

TABLEAU E.13

Impact financier des mesures visant à soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	-42,6	-59,1	-61,4	-63,3	-65,3	-291,7
Soutenir les ménages ayant besoin de se loger ⁽¹⁾	-11,3	-9,6	-12,5	-12,7	-12,9	-59,0
TOTAL	-53,9	-68,7	-73,9	-76,0	-78,2	-350,7

(1) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Bonifier la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité

Plusieurs ménages du Québec ont subi des hausses importantes du coût de leur loyer, notamment en raison de l'augmentation des taxes foncières. Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement annonce qu'il doublera l'indexation de la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité en juillet 2023.

— Ainsi, la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité sera indexée au taux de 12,88 % à compter de juillet 2023.

Cette bonification représente une aide supplémentaire de 291,7 millions de dollars sur cinq ans au bénéfice de 1,8 million de personnes dès juillet 2023.

■ Une bonification qui s'ajoute à l'indexation déjà prévue

En tenant compte de l'indexation du régime fiscal déjà prévue, les ménages obtiendront, à partir de juillet 2023, des montants additionnels pouvant atteindre :

- 78 \$ pour une personne vivant seule;
- 94 \$ pour un couple sans enfants ou une famille monoparentale ayant un enfant;
- 126 \$ pour un couple ayant deux enfants.

TABLEAU E.14

Bonification totale de la composante logement depuis juillet 2022 (en dollars)

	Montant de juillet 2022 ⁽¹⁾	Bonification			Montant de juillet 2023 ⁽²⁾
		Indexation actuelle de 6,44 %	Bonification additionnelle	Total	
Personne seule	599	39	39	78	677
Couple sans enfants	727	47	47	94	821
Famille monoparentale ayant un enfant	727	47	47	94	821
Couple ayant deux enfants	983	63	63	126	1 109

(1) Montant applicable de juillet 2022 à juin 2023.

(2) Montant applicable de juillet 2023 à juin 2024.

☐ Soutenir les ménages ayant besoin de se loger

Les ménages à faible revenu ou les clientèles ayant des besoins spécifiques en matière d'habitation sont particulièrement vulnérables au manque de logements actuel. De plus, certains ont besoin d'un accompagnement afin de se trouver un logement.

Pour aider les ménages ayant des besoins particuliers en matière de logement, le budget prévoit donc 59 millions de dollars, soit :

- 53,2 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour accorder 2 000 unités au programme Supplément au loyer afin d'aider rapidement ces ménages à payer leur loyer, notamment pour les projets du Programme d'habitation abordable Québec et pour les situations d'urgence;
- 5,8 millions de dollars en 2023-2024 pour aider les municipalités et les offices d'habitation qui doivent répondre aux besoins pressants des ménages sans logis.

TABLEAU E.15

Impact financier des mesures pour soutenir les ménages ayant besoin de se loger (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Accorder 2 000 unités au programme Supplément au loyer ⁽¹⁾	-5,5	-9,6	-12,5	-12,7	-12,9	-53,2
Aider les municipalités et les offices d'habitation à soutenir les ménages sans logis	-5,8	—	—	—	—	-5,8
TOTAL	-11,3	-9,6	-12,5	-12,7	-12,9	-59,0

(1) Si l'on considère une somme de 7,2 M\$ en 2028-2029 et de 2,9 M\$ en 2029-2030, le financement requis totalisera 63,3 M\$.

Programmes d'aide au paiement du loyer

Programme Supplément au loyer

Le programme Supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement sur le marché locatif tout en respectant sa capacité financière. Le loyer payé par le ménage équivaut à 25 % de son revenu. La différence par rapport au loyer réel du logement est assumée par le gouvernement.

Le supplément au loyer peut notamment être attribué pour des logements réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis ou du Programme d'habitation abordable Québec. L'attribution d'un supplément au loyer ajoute un caractère social au logement.

D'autres unités du programme Supplément au loyer sont attribuées pour des logements du marché privé. Le loyer peut atteindre 150 % du loyer médian si le ménage se retrouve subitement sans logis.

Programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement offre une aide financière d'appoint aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur revenu à se loger. Il s'adresse aux ménages, locataires ou propriétaires, qui comptent au moins un enfant à charge ou une personne âgée d'au moins 50 ans.

L'aide offerte dépend de la part du revenu du ménage consacrée aux frais de logement. Depuis le 1^{er} octobre 2022, elle peut atteindre 170 \$ par mois.

Pour recevoir cette aide, un ménage doit en faire la demande auprès de Revenu Québec et produire une déclaration de revenus.

3. APPUYER LES FAMILLES

Le gouvernement souhaite appuyer de façon concrète les familles québécoises. Il reconnaît entre autres que l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité est essentiel, non seulement pour permettre aux parents une meilleure participation au marché du travail, mais aussi pour assurer le développement des enfants.

De plus, il souhaite porter une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité et s'assurer qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin. À cet égard, les organismes communautaires sont des acteurs essentiels dans la prestation de services à la communauté.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit donc 439,6 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer les familles, soit :

- 376,1 millions de dollars pour fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles;
- 63,5 millions de dollars pour soutenir les enfants vulnérables.

TABLEAU E.16

Impact financier des mesures pour appuyer les familles (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles	-23,7	-87,0	-91,8	-90,0	-83,6	-376,1
Soutenir les enfants vulnérables	-12,5	-14,0	-15,0	-17,5	-4,5	-63,5
TOTAL	-36,2	-101,0	-106,8	-107,5	-88,1	-439,6

3.1 Fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles

Pour favoriser une meilleure conciliation famille-travail-études, il est nécessaire d'assurer une plus grande accessibilité à des places de garde subventionnées et à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité adaptés aux besoins des familles.

— Plus largement, ces services de garde ont des effets positifs sur le bien-être des parents, le développement des enfants et la participation des femmes au marché du travail.

Pour ces raisons, le gouvernement souhaite poursuivre son action en matière de services de garde éducatifs à l'enfance avec des investissements totalisant 376,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 331,0 millions de dollars pour la conversion de 5 000 places de garde non subventionnées en places subventionnées en 2023-2024;
- 45,1 millions de dollars pour des mesures visant à mieux répondre aux besoins des familles concernant l'offre de garde ou l'accompagnement des parents.

TABLEAU E.17

Impact financier des mesures pour fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Convertir 5 000 places de garde non subventionnées	-18,5	-75,8	-77,3	-78,9	-80,5	-331,0
Répondre aux besoins des familles	-5,2	-11,2	-14,5	-11,1	-3,1	-45,1
TOTAL	-23,7	-87,0	-91,8	-90,0	-83,6	-376,1

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Grand chantier pour les familles

Le 21 octobre 2021, le gouvernement a déposé le document intitulé *Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*, qui détaillait les actions concrètes visant à offrir une place à chaque enfant au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

— Le plan gouvernemental prévoit des investissements de 5,9 milliards de dollars pour la période de 2021-2022 à 2025-2026, notamment pour la création de 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025.

Au 31 janvier 2023, 8 378 places de garde subventionnées ont été créées, et il y avait 28 887 places en cours de réalisation.

❑ Convertir 5 000 places de garde non subventionnées

Le gouvernement s'est engagé à convertir progressivement des places non subventionnées du réseau en places subventionnées.

Afin d'assurer une plus grande équité financière entre les familles, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, la conversion de 5 000 places en 2023-2024.

— Cette mesure permettra à un plus grand nombre de familles de profiter de la contribution réduite, qui est actuellement de 8,85 \$ par jour.

Le gouvernement prévoit un financement récurrent pour cette conversion qui représente 331 millions de dollars pour les cinq premières années.

Cette conversion s'ajoutera aux 3 549 places converties dans les deux dernières années ainsi qu'à la création de places subventionnées en cours.

❑ Répondre aux besoins des familles

Il est primordial de s'assurer que les services de garde éducatifs à l'enfance sont de qualité, particulièrement en ce qui a trait au développement des enfants, et que ces services s'ajustent à l'évolution et à la diversité des besoins des parents. De plus, le gouvernement souhaite adapter l'offre de différents types de services afin de répondre à certains besoins spécifiques des familles.

Ainsi, le gouvernement prévoit 45,1 millions de dollars sur cinq ans pour s'assurer de répondre aux besoins des familles, soit :

- 16,2 millions de dollars sur trois ans pour la prolongation jusqu'au 31 mars 2027 du montant forfaitaire de 3 500 \$ pour le démarrage d'un service de garde en milieu familial, ce qui permettra de continuer à stimuler l'offre de places en milieu familial;
- 10,2 millions de dollars sur quatre ans pour assurer la qualité éducative dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies;
- 7,0 millions de dollars sur cinq ans, et 1,5 million de dollars par année à compter de 2028-2029, pour l'implantation de services spécialisés en recrutement international de personnel éducateur au ministère de la Famille, notamment pour aider les services de garde éducatifs à l'enfance à assumer les coûts administratifs associés au processus de recrutement international;
- 4,3 millions de dollars sur cinq ans, et 0,9 million de dollars par année à compter de 2028-2029, pour assurer le suivi des besoins des parents concernant particulièrement les services de garde éducatifs à l'enfance et le soutien à la parentalité;
- 3,5 millions de dollars sur cinq ans afin de poursuivre le soutien financier aux organismes qui assurent des services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale;
- 3,0 millions de dollars sur deux ans pour un projet pilote dans les haltes-garderies communautaires visant à offrir un accompagnement aux familles dont les enfants ont des besoins spécifiques;
- 0,9 million de dollars sur deux ans afin de poursuivre le soutien financier aux projets de garde durant la relâche scolaire et l'été et d'améliorer l'offre de camps de jour dans le but de favoriser la conciliation famille-travail-études.

TABLEAU E.18

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins des familles
 (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial	—	-5,8	-6,9	-3,5	—	-16,2
Assurer la qualité éducative en service de garde	-0,5	-0,7	-4,5	-4,5	—	-10,2
Appuyer le recrutement international de personnel éducateur	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Suivre l'évolution des besoins des parents	-0,7	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,3
Financer les services de surveillance d'élèves handicapés	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
Accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques	-1,5	-1,5	—	—	—	-3,0
Poursuivre les projets de garde pour la relâche scolaire et l'été	-0,8	-0,1	—	—	—	-0,9
TOTAL	-5,2	-11,2	-14,5	-11,1	-3,1	-45,1

3.2 Soutenir les enfants vulnérables

Certains enfants vulnérables, issus notamment de milieux défavorisés, ont besoin d'un accompagnement particulier afin de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel. Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit donc 63,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les enfants vulnérables.

En tant qu'organismes de proximité, les centres de pédiatrie sociale en communauté jouent un rôle très important pour rejoindre les familles en situation de grande vulnérabilité, qui peuvent être réfractaires à l'utilisation des services de réseaux institutionnels. Ces centres répondent aux besoins des familles en soignant, en accompagnant et en outillant les enfants vulnérables.

- Le gouvernement prévoit 57,5 millions de dollars sur quatre ans pour consolider et développer le réseau québécois des centres de pédiatrie sociale en communauté dans les différentes régions du Québec, notamment dans celles actuellement non desservies.
- Cela permettra d'offrir des soins et des services directs à plus de 15 000 enfants à travers un réseau de plus de 50 centres de pédiatrie sociale en communauté.

Les organismes communautaires Famille offrent quant à eux une aide adaptée aux besoins des familles les plus vulnérables, et ce, durant toutes les étapes de la vie.

- Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit une somme de 6 millions de dollars sur la période de 2026-2027 à 2027-2028 pour augmenter le soutien à ces organismes. Afin d'appuyer leur action à long terme, le soutien financier de 4,5 millions de dollars prévu en 2027-2028 sera pérennisé.
- En considérant les investissements antérieurs et ceux du budget 2023-2024, cela permettra aux organismes communautaires Famille d'obtenir à terme un financement moyen de plus de 200 000 \$ par année¹.

TABLEAU E.19

Impact financier des mesures pour soutenir les enfants vulnérables (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Développer le réseau québécois des centres de pédiatrie sociale en communauté	-12,5	-14,0	-15,0	-16,0	—	-57,5
Consolider l'action communautaire Famille	—	—	—	-1,5	-4,5	-6,0
TOTAL	-12,5	-14,0	-15,0	-17,5	-4,5	-63,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

¹ Ce financement moyen a été recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, communément appelée la commission Laurent.

4. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ DES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Le gouvernement entend continuer d'investir pour soutenir les services de transport collectif, dans un contexte difficile où l'achalandage n'est pas revenu à son niveau d'avant la pandémie. Ces investissements contribueront aux efforts visant à soutenir le transport collectif, essentiel à la mobilité de la population, et à atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre.

Afin d'assurer à tous les Québécois des services et des infrastructures de transport efficaces et accessibles, le gouvernement prévoit 722 millions de dollars sur six ans pour :

- assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés;
- investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires.

TABLEAU E.20

Impact financier des mesures pour renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés	-200,0	-214,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-429,0
Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires	—	-30,0	-230,5	-28,0	-2,5	-2,0	-293,0
TOTAL	-200,0	-244,0	-235,5	-33,0	-7,5	-2,0	-722,0

Note : Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable. En 2023-2024, une somme de 200 M\$ est pourvue à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Le solde des sommes prévues pour 2022-2023 et 2023-2024 sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

4.1 Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l’approvisionnement des communautés

La disponibilité de services de transport fiables, efficaces et abordables est essentielle pour maintenir la mobilité des personnes et pour assurer l’approvisionnement des communautés en biens de première nécessité.

Toutefois, certains réseaux de transport ont fortement subi les contrecoups de la pandémie depuis le printemps 2020.

Afin d’assurer le maintien des services de transport, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 429 millions de dollars sur cinq ans pour :

- soutenir la relance du transport collectif;
- diversifier l’offre de transport pour les personnes à mobilité réduite;
- maintenir les services aériens régionaux essentiels;
- assurer le maintien de la desserte maritime à l’île d’Entrée.

TABLEAU E.21

Impact financier des mesures pour assurer le maintien de la mobilité des personnes et l’approvisionnement des communautés (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Soutenir la relance du transport collectif	-200,0	-200,0	—	—	—	—	-400,0
Diversifier l’offre de transport pour les personnes à mobilité réduite	—	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-18,0
Maintenir les services aériens régionaux essentiels	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Assurer le maintien de la desserte maritime à l’île d’Entrée	—	-1,0	—	—	—	—	-1,0
TOTAL	-200,0	-214,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-429,0

❑ **Soutenir la relance du transport collectif**

La normalisation du télétravail a eu pour effet de diminuer le niveau d'achalandage des réseaux de transport collectif. Les habitudes de déplacements de plusieurs travailleurs ont été modifiées. Cette situation ainsi que l'augmentation générale des frais d'exploitation ont fragilisé la condition financière des sociétés de transport collectif, dont les revenus tarifaires ont fortement diminué.

Afin de soutenir le maintien des services de transport collectif malgré la diminution de l'achalandage, le gouvernement annonce une aide financière de 400 millions de dollars en 2023, le temps de mettre en place les solutions qui auront été identifiées à la suite de la tournée de consultations de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, prévue au printemps 2023, sur les enjeux de financement des sociétés de transport collectif.

— Cette aide s'ajoute à celle octroyée par les gouvernements depuis le printemps 2020 pour soutenir les organismes de transport collectif, ce qui porte l'aide totale octroyée à près de 2,2 milliards de dollars sur quatre ans.

Le gouvernement du Québec pose un geste significatif pour appuyer le maintien des services de transport collectif, dont l'achalandage n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la pandémie. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, le gouvernement fédéral pourrait lui aussi contribuer à cet effort, par l'entremise de transferts sans condition aux provinces, comme il l'a fait ces dernières années lors de la pandémie de COVID-19.

❑ **Diversifier l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite**

La présence de véhicules collectifs, comme des taxis ou des autocars, adaptés aux personnes ayant de la difficulté à se déplacer, notamment celles qui utilisent un fauteuil roulant, permet d'offrir à ces personnes plus de flexibilité dans leurs déplacements en dehors des heures de service du transport adapté régulier.

Toutefois, l'importante augmentation des coûts d'adaptation des véhicules limite l'offre de transport adapté, ce qui a un impact négatif sur l'intégration sociale, professionnelle et économique de ces usagers.

Ainsi, afin de soutenir la diversification de l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite, le gouvernement prévoit 18 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier l'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule collectif adapté ou l'adaptation d'un véhicule collectif.

❑ Maintenir les services aériens régionaux essentiels

Pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement a soutenu le transport aérien régional, celui-ci ayant subi une forte diminution d'achalandage en raison des restrictions sanitaires. L'aide gouvernementale a permis de maintenir la desserte aérienne dans les communautés qui en dépendent pour leurs déplacements et leur approvisionnement en biens de première nécessité. Le maintien de ces services a permis également aux travailleurs essentiels, notamment dans le domaine de la santé, de se rendre dans les communautés éloignées.

Étant donné que les effets de la pandémie sur l'achalandage des services aériens régionaux perdurent, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 10 millions de dollars pour prolonger l'aide d'urgence aux transporteurs aériens régionaux.

— Cet investissement porte à 82 millions de dollars l'aide octroyée aux transporteurs aériens régionaux depuis le printemps 2020.

Aide d'urgence en transport depuis le printemps 2020

La situation financière des organismes de transport collectif, des transporteurs interurbains et aériens et des administrations aéroportuaires a été fortement affectée par les répercussions de la pandémie de COVID-19. Les mesures sanitaires et la généralisation du télétravail ont entraîné une baisse des revenus attribuable à la diminution de l'achalandage, ainsi que des dépenses imprévues.

Néanmoins, le maintien des services de transport collectif est essentiel pour assurer la poursuite de l'activité économique. De même, les services de transport interurbains et interrégionaux doivent être maintenus pour assurer la mobilité des citoyens dans toutes les régions du Québec.

Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement du Québec, avec le soutien du gouvernement fédéral, a appuyé le maintien du transport collectif urbain, interurbain et interrégional en octroyant à ces secteurs près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans.

Aide d'urgence en transport depuis le printemps 2020

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Organismes de transport collectif	—	1 381,8	96,5	496,5	200,0	2 174,8
Transporteurs interurbains par autobus	—	18,2	20,0	20,0	—	58,2
Transporteurs aériens interrégionaux	10,2	29,8	16,0	16,0	10,0	82,0
Administrations aéroportuaires locales	—	20,0	10,0	5,0	—	35,0
TOTAL	10,2	1 449,8	142,5	537,5	210,0	2 350,0

Note : Ces sommes incluent une contribution du gouvernement fédéral totalisant 914,5 M\$.

❑ Assurer le maintien de la desserte maritime à l'île d'Entrée

Aux Îles-de-la-Madeleine, les changements climatiques se traduisent par des tempêtes plus fréquentes et plus puissantes, qui créent des accumulations de sable sur les fonds marins aux endroits protégés des intempéries, notamment près des quais.

L'île d'Entrée étant la seule île isolée du reste de l'archipel, l'apport en marchandises y est tributaire de la desserte maritime. Ainsi, le maintien de l'accès à son quai est primordial pour assurer la mobilité de ses habitants et leur approvisionnement en biens de première nécessité.

Afin de permettre la réalisation d'opérations de dragage pour préserver un accès maritime sécuritaire au quai de l'île d'Entrée, le gouvernement prévoit un investissement de 1 million de dollars en 2023-2024.

4.2 Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires

Le développement d'infrastructures de transport terrestre performantes et complémentaires aux réseaux aérien et maritime favorise la résilience de la chaîne d'approvisionnement, et contribue ainsi à assurer la disponibilité des marchandises dans toutes les régions.

De plus, la disponibilité de réseaux de transport efficaces et sécuritaires permet d'accroître la mobilité des personnes sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit 293 millions de dollars sur cinq ans pour :

- soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local;
- appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux;
- encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises;
- poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie.

TABLEAU E.22

Impact financier des mesures pour investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	—	-200,0	—	—	—	-200,0
Appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux	-4,0	-4,0	-4,0	—	—	-12,0
Encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises	-20,0	-20,0	-20,0	—	—	-60,0
Poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie	-6,0	-6,5	-4,0	-2,5	-2,0	-21,0
TOTAL	-30,0	-230,5	-28,0	-2,5	-2,0	-293,0

Soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local

L'entretien et le développement des infrastructures routières permettent d'assurer aux Québécois des déplacements sécuritaires et efficaces, et de procurer aux entreprises un réseau fiable pour le transport des marchandises.

Le gouvernement entend poursuivre son appui au milieu municipal pour les travaux d'entretien et d'amélioration sur le réseau routier local. Afin de permettre la planification des travaux qui seront effectués en 2024-2025, il prévoit un investissement additionnel de 200 millions de dollars.

Les modalités de répartition de ce soutien additionnel seront précisées ultérieurement par la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux

Les interventions visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau, par exemple l'installation de feux clignotants ou de barrières, permettent de réduire les risques de collisions, de blessures et de pertes de vies humaines.

L'entretien, la réfection et l'amélioration de ces installations sont sous la responsabilité des municipalités lorsque les passages à niveau sont situés sur le réseau routier local.

Afin de poursuivre son appui au milieu municipal pour des travaux visant à entretenir ou à améliorer la sécurité routière aux passages à niveau, le gouvernement prévoit 12 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023-2024.

Encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises

Une utilisation accrue du réseau ferroviaire pour le transport des marchandises, en complémentarité avec les réseaux routier et maritime, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le transport par train s'avère également une option intéressante pour les passagers qui souhaitent éviter la congestion routière et réduire l'empreinte carbone associée à leurs déplacements.

Afin de poursuivre son appui au développement d'un réseau ferroviaire sécuritaire, performant et compétitif, le gouvernement prévoit 60 millions de dollars sur trois ans.

❑ **Poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie**

Le chemin de fer de la Gaspésie a été acquis par le gouvernement du Québec en 2015, et l'exploitation, l'entretien et le développement du rail ont été confiés à la Société du chemin de fer de la Gaspésie. Depuis, d'importants investissements ont contribué à amorcer la réhabilitation de la desserte ferroviaire dans cette région.

Le maintien de l'exploitation ferroviaire est primordial pour le développement économique de la Gaspésie. Ainsi, afin d'assurer la poursuite des travaux d'entretien et de développement du rail, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 21 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler son appui à la Société du chemin de fer de la Gaspésie.

Contribution du gouvernement du Québec à la construction d'une voie de contournement à Lac-Mégantic

La construction d'une voie de contournement à Lac-Mégantic est réclamée par les citoyens et les élus de la région depuis la tragédie ferroviaire qui a fait 47 morts le 6 juillet 2013.

Le 11 mai 2018, les gouvernements fédéral et du Québec ont annoncé conjointement la réalisation d'une voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Le tracé retenu par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les parties prenantes, vise à maximiser la sécurité de la voie ferroviaire, tout en répondant aux exigences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

— En effet, le projet intègre des mesures d'atténuation identifiées à la suite du processus d'évaluation environnementale et visant à limiter les impacts sur les communautés et sur l'environnement.

Le gouvernement réitère son engagement à contribuer au financement de la construction d'une voie ferroviaire de contournement à Lac-Mégantic. Les détails finaux quant au tracé et au coût du projet seront dévoilés ultérieurement.

5. SOUTENIR LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement a engagé des efforts importants dans les dernières années pour renforcer le soutien offert aux Québécois. Ces efforts se sont traduits par des investissements considérables dans le secteur communautaire et par des initiatives ciblées pour améliorer la qualité de vie des Québécois.

De plus, il est important de veiller à ce que tous puissent évoluer dans un environnement sécuritaire et exempt de discrimination. À cet égard, des initiatives permettront de lutter contre les violences sexuelles et conjugales, d'améliorer l'inclusion et l'égalité, en plus de favoriser la sécurité dans les milieux de vie et l'accès à la justice.

Dans le cadre du budget 2023-2024, une somme de 533,1 millions de dollars est donc prévue sur six ans pour soutenir la qualité de vie des Québécois, dont :

- 125,4 millions de dollars pour renforcer l'aide dans les communautés et répondre à des besoins spécifiques;
- 56,7 millions de dollars pour améliorer l'inclusion et l'égalité;
- 31,5 millions de dollars pour soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise;
- 220,0 millions de dollars pour assurer la sécurité du public;
- 99,5 millions de dollars pour faciliter l'accès à la justice.

TABLEAU E.23

Impact financier des mesures pour soutenir la qualité de vie des Québécois (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Renforcer l'aide dans les communautés	—	-58,1	-25,1	-25,1	-11,0	-6,1	-125,4
Améliorer l'inclusion et l'égalité	—	-11,4	-11,7	-11,7	-11,0	-10,9	-56,7
Soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise	—	-1,0	-1,0	-8,0	-8,6	-12,9	-31,5
Assurer la sécurité du public	-45,5	-26,8	-52,7	-35,1	-32,5	-27,4	-220,0
Faciliter l'accès à la justice	—	-12,0	-23,5	-24,1	-20,2	-19,7	-99,5
TOTAL	-45,5	-109,3	-114,0	-104,0	-83,3	-77,0	-533,1

5.1 Renforcer l'aide dans les communautés

Le gouvernement souhaite continuer d'aider les Québécois ayant des besoins spécifiques. À cet égard, le contexte actuel, marqué par une hausse importante du niveau des prix, est particulièrement difficile pour certaines personnes dont les conditions socioéconomiques sont plus précaires. Des actions sont donc prévues pour augmenter les ressources qui leur viennent en aide et favoriser leur inclusion au marché du travail.

Ainsi, afin de renforcer l'aide dans les communautés, le budget 2023-2024 prévoit 125,4 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 91,9 millions de dollars pour continuer à soutenir les organismes communautaires;
- 33,5 millions de dollars pour renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables.

TABLEAU E.24

Impact financier des mesures pour renforcer l'aide dans les communautés (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Continuer à soutenir les organismes communautaires	-37,9	-21,4	-21,5	-8,0	-3,1	-91,9
Renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables	-20,2	-3,7	-3,6	-3,0	-3,0	-33,5
TOTAL	-58,1	-25,1	-25,1	-11,0	-6,1	-125,4

❑ Continuer à soutenir les organismes communautaires

Le rôle des organismes communautaires est essentiel. Ils offrent notamment des services permettant d’agir directement auprès de la population, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables.

Afin de continuer à soutenir le secteur communautaire, le budget 2023-2024 prévoit des sommes totalisant 91,9 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 30,0 millions de dollars pour améliorer la sécurité alimentaire², dont 20,0 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer les infrastructures d’entreposage de denrées du réseau des Banques alimentaires du Québec³ et 10,0 millions de dollars pour aider divers organismes d’aide alimentaire dans l’achat de denrées;
- 40,8 millions de dollars pour prolonger de trois ans le financement en soutien à la mission globale de 69 corporations de développement communautaire et de 344 organismes communautaires de promotion des droits⁴;
- 12,0 millions de dollars en 2023-2024 pour le programme Soutien à l’action bénévole, qui permet aux députés de tous les partis d’offrir un soutien financier à des organismes communautaires ou sans but lucratif de leur circonscription. La bonification permettra de porter à 22,4 millions de dollars l’enveloppe totale du programme en 2023-2024;
- 4,6 millions de dollars pour développer l’action communautaire en environnement par le rehaussement du financement du Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux et la création d’un nouveau conseil régional en environnement dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine⁵;
- 4,5 millions de dollars en 2023-2024 pour assurer un financement stable en soutien à la mission globale des carrefours jeunesse-emploi afin de leur permettre de continuer à offrir un service de qualité aux jeunes.

² Les investissements supplémentaires du gouvernement du Québec pour appuyer les Banques alimentaires du Québec et d’autres organismes d’aide alimentaire qui sont présents sur le terrain ont atteint 14 M\$ en 2022.

³ Le gouvernement prévoit 20 M\$ sur quatre ans dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

⁴ Les corporations de développement communautaire sont des organismes de concertation et d’appui au mouvement communautaire d’une localité. Les organismes communautaires de promotion des droits, quant à eux, visent notamment à défendre et à représenter aussi bien l’ensemble de la population que ceux qui vivent des situations particulières.

⁵ Cette enveloppe budgétaire est en cohérence avec les sommes accordées dans le cadre du Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire.

TABLEAU E.25

Impact financier des mesures pour continuer à soutenir les organismes communautaires
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec ⁽¹⁾	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-20,0
Améliorer la sécurité alimentaire ⁽²⁾	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Prolonger le financement en soutien à la mission globale de certains organismes communautaires ⁽²⁾	-13,6	-13,6	-13,6	—	—	-40,8
Soutenir l'action bénévole ⁽²⁾	-12,0	—	—	—	—	-12,0
Soutenir et développer l'action communautaire en environnement ⁽³⁾	-0,8	-0,8	-0,9	-1,0	-1,1	-4,6
Assurer un financement stable en soutien à la mission globale des carrefours jeunesse-emploi ⁽²⁾	-4,5	—	—	—	—	-4,5
TOTAL	-37,9	-21,4	-21,5	-8,0	-3,1	-91,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

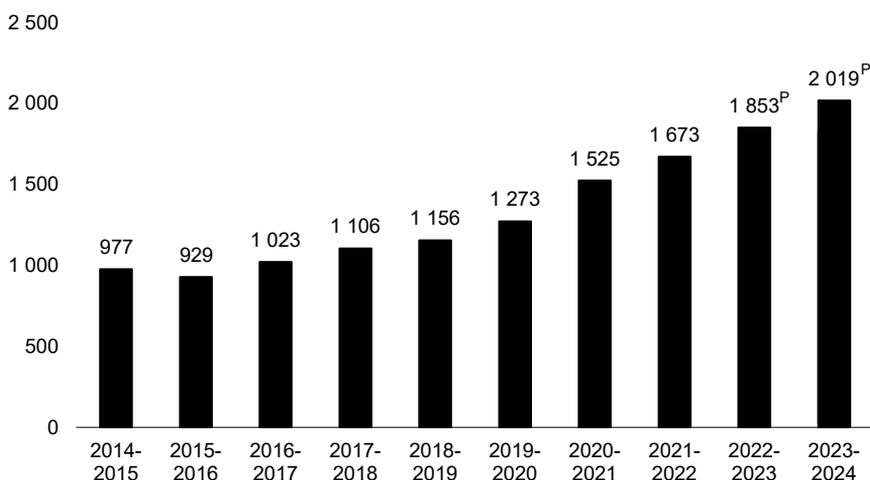
Un soutien financier atteignant 2 G\$ pour le secteur communautaire en 2023-2024

Dans le budget 2022-2023, le gouvernement a annoncé un rehaussement sans précédent du soutien financier au secteur communautaire, soit 1,2 milliard de dollars additionnels sur cinq ans. De ce montant, 1,1 milliard de dollars s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

- En tenant compte des investissements antérieurs et du présent budget, le soutien gouvernemental au secteur atteindra plus de 2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui correspond à une hausse de 58,6 % par rapport au niveau de 2019-2020.

Évolution du soutien financier gouvernemental en action communautaire de 2014-2015 à 2023-2024

(en millions de dollars)



P : Projection.

Note : Les montants incluent les trois types de financement, dont le soutien à la mission globale.

Un financement additionnel de 443 M\$ pour les organismes communautaires

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement rehausse son soutien aux organismes communautaires. Il prévoit donc un investissement de 443 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 325,0 millions de dollars pour soutenir l'action communautaire du secteur de la santé et des services sociaux;
- 30,1 millions de dollars pour bonifier le soutien aux organismes communautaires offrant de l'aide alimentaire;
- 9,0 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires Famille;
- 4,6 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires environnementaux;
- 74,3 millions de dollars pour soutenir d'autres actions du secteur communautaire.

☐ Renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables

Pour renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables, le gouvernement prévoit 33,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 15,4 millions de dollars en 2023-2024 pour la prolongation de certaines mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, et ce, pour un an;
- 15,0 millions de dollars pour soutenir la prestation de services sécuritaires et faciles d'utilisation par le Curateur public, et ce, afin de répondre aux attentes et de simplifier la vie des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs proches;
- 3,1 millions de dollars pour encourager l'intégration en emploi et la participation à des mesures d'employabilité des personnes handicapées⁶ et des prestataires d'assistance sociale.

TABLEAU E.26

Impact financier des mesures pour renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Prolonger certaines mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale ⁽¹⁾	-15,4	—	—	—	—	-15,4
Soutenir la prestation de services du Curateur public ⁽²⁾	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Encourager l'intégration en emploi et la participation à des mesures d'employabilité ⁽³⁾	-1,8	-0,7	-0,6	—	—	-3,1
TOTAL	-20,2	-3,7	-3,6	-3,0	-3,0	-33,5

Note : Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits totalisant 15,1 M\$ et 0,3 M\$ seront versés respectivement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de l'Éducation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

⁶ De ce montant, 2,1 M\$ permettront de prolonger certaines mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 a pour principaux objectifs de bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté et de renforcer leur inclusion sociale.

La mesure phare du plan d'action est la mise en place d'un nouveau programme d'assistance sociale, soit le Programme de revenu de base.

Programme de revenu de base : une mesure phare du plan d'action

Le Programme de revenu de base, implanté depuis le 1^{er} janvier 2023, est un programme d'assistance sociale plus avantageux pour les prestataires admissibles que le Programme de solidarité sociale. Il s'adresse aux personnes ayant le plus de difficulté à intégrer le marché du travail, soit les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi et ayant bénéficié du Programme de solidarité sociale pour au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.

Le Programme de revenu de base accorde des prestations majorées comparativement au Programme de solidarité sociale. En 2023, les prestations maximales annuelles atteignent 18 576 \$ pour une personne seule et 29 064 \$ pour un couple dont les deux conjoints sont prestataires.

- Ces montants représentent respectivement 4 116 \$ et 7 884 \$ de plus que dans le Programme de solidarité sociale.

En plus des prestations bonifiées, les modalités d'attribution des prestations sont modifiées en profondeur par rapport au Programme de solidarité sociale. En effet :

- la prestation est dorénavant accordée sur une base individuelle et non par ménage;
- un supplément est accordé aux personnes sans conjoint de manière à compenser les frais supplémentaires associés au fait d'être un adulte seul;
- des assouplissements sont apportés aux règles pour la prise en compte des revenus, des biens et des avoirs liquides des ménages afin de permettre à ceux qui possèdent certaines ressources de bénéficier d'une prestation supérieure.

5.2 Améliorer l'inclusion et l'égalité

Afin de réduire les violences faites aux femmes, les inégalités et la discrimination qui peuvent se rapporter au genre, à l'orientation sexuelle ou à l'appartenance à une minorité visible, le gouvernement prévoit 56,7 millions de dollars additionnels sur cinq ans, soit :

- 30,5 millions de dollars pour lutter contre les violences sexuelles et conjugales;
- 23,7 millions de dollars pour contrer l'homophobie et la transphobie;
- 2,5 millions de dollars pour lutter contre le racisme.

TABLEAU E.27

Impact financier des mesures pour améliorer l'inclusion et l'égalité (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Lutter contre les violences sexuelles et conjugales						
– Maintenir et pérenniser au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales les postes affectés aux dossiers en matière de violences sexuelles et conjugales ⁽¹⁾	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
– Bonifier les services offerts par les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence ⁽²⁾	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Sous-total	-6,1	-6,1	-6,1	-6,1	-6,1	-30,5
Contrer l'homophobie et la transphobie						
– Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 ⁽³⁾	-3,5	-3,9	-4,6	-3,9	-3,8	-19,7
– Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie ⁽⁴⁾	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-4,0
Sous-total	-4,3	-4,7	-5,4	-4,7	-4,6	-23,7
Lutter contre le racisme ⁽⁵⁾	-1,0	-0,9	-0,2	-0,2	-0,2	-2,5
TOTAL	-11,4	-11,7	-11,7	-11,0	-10,9	-56,7

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés aux ministères responsables de la mise en place des mesures. Un montant de 3,1 M\$ prévu pour 2023-2024 sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Lutter contre les violences sexuelles et conjugales

Des investissements importants ont récemment été effectués en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. Des sommes additionnelles sont toutefois nécessaires afin d'assurer la consolidation des actions entreprises.

À cette fin, le budget 2023-2024 prévoit une somme de 30,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 20,5 millions de dollars pour faciliter le parcours judiciaire des victimes, notamment par la poursuite du financement de procureurs qui œuvrent en matière de violences sexuelles et conjugales;
- 10,0 millions de dollars pour bonifier les services offerts par les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

Des investissements importants annoncés pour lutter contre les violences sexuelles et conjugales

Une stratégie de plus de 462 M\$ annoncée en 2022

Le 20 juin 2022, le gouvernement a rendu publique la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. Cette stratégie, qui comprend 58 actions, représente un investissement total de 462,4 millions de dollars sur cinq ans.

Elle s'ajoute aux autres actions gouvernementales qui étaient déjà en cours pour lutter contre les violences, dont :

- le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, dévoilé en décembre 2020 et dont les investissements totalisent 180 millions de dollars;
- les actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026, annoncées en avril 2021 et qui représentent 222,9 millions de dollars en investissements.

Une bonification importante du soutien aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale

Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale jouent un rôle central dans le soutien offert aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale. Le gouvernement reconnaît l'importance de ces organismes dans la lutte contre la violence conjugale.

Ces maisons d'hébergement doivent répondre aux besoins grandissants des femmes victimes de violence, notamment ceux des femmes vivant de multiples problématiques. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé, au cours des dernières années, une bonification importante du soutien accordé aux maisons d'hébergement.

Avec le soutien additionnel de 10 millions de dollars sur cinq ans annoncé dans le présent budget, celles-ci bénéficieront à terme, en 2026-2027, d'un soutien annuel de plus de 165 millions de dollars.

❑ **Contrer l'homophobie et la transphobie**

Un investissement de 19,7 millions de dollars permettra la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028, qui sera déposé cette année par le Secrétariat à la condition féminine.

— Ce nouveau plan d'action aura pour objectif de mieux répondre aux besoins exprimés par les personnes et les organismes de la communauté LGBTQ+, notamment en améliorant le respect de leurs droits, l'aide aux organismes communautaires du milieu, ainsi que l'adaptation des services publics.

En plus de cette somme, un montant de 4 millions de dollars sera investi pour assurer la pérennité du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

❑ **Lutter contre le racisme**

Le racisme n'a pas sa place au Québec et la lutte contre le racisme continue d'être une priorité pour le gouvernement.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement annonce donc un montant de 2,5 millions de dollars sur cinq ans pour consolider le travail du Bureau de coordination de la lutte contre le racisme dans sa mise en œuvre des 25 recommandations du rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Des actions mises en place pour lutter contre le racisme

Le 14 décembre 2020, le Groupe d'action contre le racisme a déposé son rapport intitulé *Le racisme au Québec : tolérance zéro*. Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de donner suite à l'ensemble des 25 recommandations qui y sont formulées.

Un bilan gouvernemental de la mise en œuvre de ce rapport a été réalisé et rendu public le 9 décembre 2021. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place, dont :

- la nomination d'un ministre responsable de la Lutte contre le racisme;
- la mise sur pied d'une campagne nationale de sensibilisation;
- l'inclusion de la question du racisme dans le parcours scolaire des jeunes;
- le renforcement de l'exemplarité de l'État en matière d'embauche de personnes issues des minorités visibles;
- la mise en place d'initiatives pour améliorer les relations entre les minorités visibles et les corps de police.

Il est à noter que toutes les actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme ont déjà reçu une première réponse. Le gouvernement poursuivra ses efforts afin de mettre en œuvre des actions additionnelles pour lutter contre le racisme.

5.3 Soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise

Dans une volonté de contribuer à la vitalité des communautés d'expression anglaise et pour bâtir des ponts entre le gouvernement du Québec et les organismes issus des communautés d'expression anglaise, le gouvernement se doit de rendre plus accessibles les services offerts à l'échelle des communautés locales et régionales pour les Québécois d'expression anglaise.

Afin d'appuyer le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise dans sa mission à l'égard des communautés d'expression anglaise du Québec, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles de 31,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 26,5 millions de dollars sur cinq ans pour prolonger et bonifier le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec, qui vise à soutenir la capacité d'action des organismes communautaires, des institutions et des réseaux de partenariat qui soutiennent les communautés;
- 5,0 millions de dollars sur trois ans pour prolonger et bonifier le financement des *Wellness Centres* (soutien et programmation d'activités pour le bien-être des aînés).

TABLEAU E.28

Impact financier des mesures pour soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Prolonger et bonifier le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec	-1,0	-1,0	-7,0	-6,6	-10,9	-26,5
Prolonger et bonifier le financement des <i>Wellness Centres</i> pour les personnes âgées d'expression anglaise	—	—	-1,0	-2,0	-2,0	-5,0
TOTAL	-1,0	-1,0	-8,0	-8,6	-12,9	-31,5

Note : Les crédits seront versés au ministère des Finances.

Soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise

Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec

En conformité avec la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le gouvernement reconnaît que chaque collectivité a des caractéristiques et des priorités qui lui sont propres. Le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec contribue à ces orientations.

Le gouvernement soutient des organismes locaux et régionaux, sur l'ensemble du territoire du Québec. Le financement accordé permet notamment à des organismes multisectoriels en région de diversifier leurs services de proximité pour des populations souvent vulnérables.

En prolongeant ce programme, le gouvernement soutient un réseau d'organismes en action communautaire et des regroupements d'organismes partageant des préoccupations communes. Ce réseau et ces organismes agissent par exemple dans les secteurs des services sociosanitaires pour les personnes vulnérables, de l'employabilité et du développement économique, de la rétention des jeunes et de l'éducation postsecondaire, de l'accès à la justice, ainsi que des arts, de la culture, des communications et du patrimoine.

La bonification du programme permettra d'augmenter l'accès aux services dans des secteurs identifiés comme essentiels par les communautés d'expression anglaise. Ces secteurs sont, par exemple, le soutien à la santé mentale et les services à la petite enfance et aux familles défavorisées.

Financer les *Wellness Centres* pour les personnes âgées d'expression anglaise

Les *Wellness Centres* offrent une programmation unique d'activités et de rencontres aux aînés d'expression anglaise par un réseau d'organismes communautaires présents dans les régions. Ces activités permettent de combattre l'isolement, d'accompagner les aînés et de promouvoir un mode de vie actif, tout en contribuant à la vitalité de leurs communautés.

Véritables services de proximité pour les personnes âgées, les services de ce réseau de partenariat sont offerts dans toutes les régions. Ce réseau sera consolidé et le nombre de *Wellness Centres* sera augmenté pour assurer une meilleure présence dans les localités qui n'ont pas encore accès à ces centres.

5.4 Assurer la sécurité du public

La sécurité de la population est au cœur des préoccupations du gouvernement du Québec. Celui-ci veille à ce que tous les Québécois puissent se sentir en sécurité sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, puisque la société évolue et se modernise constamment, il est nécessaire que les services offerts à la population en matière de sécurité publique soient adaptés aux réalités actuelles du Québec.

À cet effet, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit des sommes totalisant 220 millions de dollars sur six ans, soit :

- 69,4 millions de dollars pour transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec (ENPQ);
- 50,0 millions de dollars pour poursuivre la lutte contre la violence armée;
- 35,8 millions de dollars pour rehausser la sécurité dans les établissements de détention;
- 8,5 millions de dollars pour appuyer la réforme policière;
- 45,5 millions de dollars pour soutenir la modernisation du réseau 9-1-1;
- 10,8 millions de dollars pour bonifier l'aide fiscale offerte aux pompiers volontaires et aux volontaires en recherche et en sauvetage.

TABLEAU E.29

Impact financier des mesures pour assurer la sécurité du public (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec ⁽¹⁾	—	-5,7	-26,0	-12,7	-12,6	-12,4	-69,4
Poursuivre la lutte contre la violence armée ⁽¹⁾	—	-10,6	-11,2	-11,2	-11,2	-5,8	-50,0
Rehausser la sécurité dans les établissements de détention ⁽¹⁾	—	-6,2	-11,0	-6,6	-5,8	-6,2	-35,8
Appuyer la réforme policière ⁽¹⁾	—	-2,5	-2,4	-2,4	-0,6	-0,6	-8,5
Moderniser le réseau 9-1-1 ⁽²⁾	-45,5	—	—	—	—	—	-45,5
Bonifier l'aide fiscale offerte aux pompiers volontaires et aux volontaires en recherche et en sauvetage	—	-1,8	-2,1	-2,2	-2,3	-2,4	-10,8
Prévenir le blanchiment d'argent dans les casinos et les salons de jeux du Québec ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-45,5	-26,8	-52,7	-35,1	-32,5	-27,4	-220,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Cette mesure n'engendre aucun coût additionnel et, par conséquent, aucun crédit n'est requis.

❑ **Transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec**

Il y a actuellement une hausse des besoins en effectifs policiers, entre autres en lien avec les nombreux postes vacants, ainsi que les préoccupations et les priorités sociales et gouvernementales, soit notamment la lutte contre la violence armée et contre l'exploitation sexuelle. La formation d'un plus grand nombre d'aspirants policiers à l'ENPQ s'avère donc nécessaire.

De plus, le rôle des policiers est en pleine évolution. Ils sont maintenant souvent amenés à dépasser leur rôle traditionnel de répression du crime et doivent notamment agir à titre d'intervenants auprès des citoyens les plus fragilisés ou marginalisés. La formation policière doit donc être adaptée afin d'offrir aux policiers les formations requises visant à mieux les outiller pour assumer ce nouveau rôle.

Pour que l'ensemble de ces formations puissent être offertes, le gouvernement annonce une hausse de financement de 69,4 millions de dollars sur cinq ans afin de transformer, d'agrandir et de moderniser l'ENPQ, ce qui permettra notamment :

- de former annuellement environ 350 aspirants policiers supplémentaires au cours des cinq prochaines années, pour un total de 1 000 policiers formés par année;
- d'effectuer un virage technologique majeur en construisant un nouveau bâtiment multifonctionnel sur le campus.

❑ **Poursuivre la lutte contre la violence armée**

Depuis quelques années, le nombre de blessés par arme à feu sur le territoire de Montréal et de Laval a connu une hausse importante.

À l'automne 2021, afin de freiner cette vague de violence armée, le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée. Celle-ci se décline en trois axes, soit la prévention, la répression et le développement des connaissances et des compétences.

Plusieurs mesures pour appuyer la stratégie ont été annoncées et l'opération CENTAURE a été déployée, menant à la saisie de nombreuses armes à feu et à l'arrestation de plusieurs individus dont les activités étaient liées à la violence armée. Des interventions en amont ont également été menées afin de prévenir la violence, notamment auprès des jeunes.

Afin de poursuivre ces efforts, le gouvernement prévoit une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans. Cet investissement permettra de renforcer la prévention ainsi que les moyens de soutien à la lutte contre la violence armée, notamment afin de freiner la recrudescence de la criminalité à Laval.

Depuis 2021, le gouvernement a annoncé, en tout, près de 480 millions de dollars pour intensifier la lutte contre la violence armée.

❑ Rehausser la sécurité dans les établissements de détention

Les établissements de détention sont constamment ciblés par des contrevenants qui cherchent à y introduire des substances et des objets interdits. Au cours des dernières années, la livraison par drones s'est fortement accrue, venant s'ajouter aux différents stratagèmes utilisés.

Il est nécessaire de doter les établissements de détention d'équipements adéquats pour faire face à ces stratagèmes, qui présentent des risques pour la sécurité des citoyens.

Dans le but de renforcer la sécurité dans les établissements de détention, le gouvernement prévoit un financement de 35,8 millions de dollars sur cinq ans pour :

- installer des équipements de détection afin d'intercepter les substances et les objets interdits;
- sécuriser les cours extérieures de façon à empêcher la livraison par drones.

☐ Appuyer la réforme policière

En mai 2021, le Comité consultatif sur la réalité policière a déposé son rapport, qui propose une réforme majeure du système policier au Québec et qui présente une série de 138 recommandations.

Plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport ont déjà été mises en œuvre. Dans l'objectif de poursuivre les travaux amorcés, le gouvernement prévoit 8,5 millions de dollars sur cinq ans pour :

- intégrer un volet prévention à la mission du Commissaire à la déontologie policière visant à réduire à la source le nombre de plaintes en déontologie au moyen d'actions destinées tant aux policiers qu'aux citoyens;
- ajouter des effectifs au sein du Commissaire à la déontologie policière afin de réduire les délais de traitement des plaintes en déontologie et d'augmenter l'accessibilité de ses services.

Comité consultatif sur la réalité policière

En décembre 2019, le gouvernement du Québec mettait en place le Comité consultatif sur la réalité policière au Québec. Celui-ci avait pour mandat de cibler les mesures à prendre afin de pouvoir compter sur une police efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens et l'évolution de la société.

À la suite de consultations auprès d'experts, d'intervenants, de citoyens et d'autres parties prenantes, le Comité a déposé son rapport final en mai 2021. Celui-ci contient 138 recommandations, dont les suivantes :

- regrouper des expertises en enquête et en soutien technique et ajouter des équipes mixtes spécialisées;
- réformer la formation des dirigeants et resserrer la formation des enquêteurs;
- effectuer un virage vers une police de proximité et de concertation misant sur le partenariat et le dialogue.

Plusieurs recommandations contenues dans le rapport ont déjà été mises en œuvre, notamment :

- la création de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements et le renforcement des capacités du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale;
- l'ajout d'un continuum de services visant à assurer un filet de sécurité pour les policiers en détresse psychologique.

Le gouvernement poursuit ses efforts visant une réforme policière axée sur la modernité, la confiance et l'efficacité.

❑ Soutenir la modernisation du réseau 9-1-1

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décrété que toutes les entreprises de téléphonie et de services sans fil au Canada devront moderniser leurs réseaux, afin d'être prêtes à offrir le service 9-1-1 de prochaine génération d'ici le 4 mars 2025.

— Cette modernisation du réseau permettra le traitement des nouvelles formes de communication par les centres d'urgence 9-1-1, soit les textos, les images et les vidéos, ainsi que d'autres types de données, comme les informations biomédicales.

Compte tenu des coûts financiers importants et de l'échéancier à respecter, plusieurs municipalités auront besoin d'une aide financière afin d'être en mesure de respecter leurs obligations de moderniser les centres d'urgence.

Le gouvernement annonce une somme de 45,5 millions de dollars afin de soutenir les centres d'urgence et les centres d'appels secondaires dans la modernisation du réseau 9-1-1.

❑ Bonifier l'aide fiscale offerte aux pompiers volontaires et aux volontaires en recherche et en sauvetage

Le gouvernement offre un crédit d'impôt non remboursable aux pompiers volontaires depuis 2011 et un crédit d'impôt non remboursable aux volontaires en recherche et en sauvetage depuis 2014.

— Ces crédits d'impôt visent à offrir un allègement fiscal afin de reconnaître l'importance du rôle que les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et en sauvetage jouent pour assurer la protection et la sécurité des citoyens.

Par ailleurs, des enjeux de relève des pompiers volontaires sont soulevés par le milieu et se font ressentir principalement dans certaines municipalités situées en région. Cette perte d'attractivité pourrait constituer un risque en matière de sécurité incendie.

Afin de favoriser la rétention et le recrutement de pompiers volontaires et de volontaires en recherche et en sauvetage, le gouvernement annonce dans le cadre du budget 2023-2024 que le montant de ces deux crédits d'impôt est bonifié de 3 000 \$ à 5 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2023.

— La valeur fiscale de chacune des deux mesures passe donc de 450 \$ à 700 \$⁷, soit un gain de 250 \$.

— Par ailleurs, ce montant sera indexé annuellement à compter de l'année d'imposition 2024.

Cette mesure permettra à plus de 6 500 volontaires de bénéficier d'une aide fiscale additionnelle de 10,8 millions de dollars sur cinq ans.

⁷ La nouvelle valeur fiscale tient compte de la baisse du taux de conversion des deux crédits d'impôt de 15 % à 14 %, soit un ajustement corollaire à la baisse du premier taux d'imposition annoncée (voir la section B, « Accroître la richesse du Québec »).

❑ **Prévenir le blanchiment d'argent dans les casinos et les salons de jeux du Québec**

À la demande du ministre des Finances, un audit indépendant sur les casinos et les salons de jeux du Québec a été réalisé par la firme Deloitte en 2021⁸ à l'égard notamment des contrôles en place pour prévenir le blanchiment d'argent.

Le rapport de l'audit a confirmé l'absence de lacune majeure dans les procédures de Loto-Québec, mais a formulé certaines recommandations afin que les meilleures pratiques du secteur soient appliquées. À cet égard, il a entre autres été proposé d'accorder à la société le pouvoir d'appliquer des seuils plus stricts que ceux établis par la loi anti-blanchiment canadienne pour la vérification de l'identité des joueurs et de la provenance de leurs fonds.

Afin de donner suite aux recommandations à ce sujet et de prévenir ainsi le blanchiment d'argent, le gouvernement proposera une nouvelle disposition législative prévoyant que Loto-Québec peut, dès qu'elle le juge opportun, dans un casino ou un salon de jeux, vérifier l'identité d'un client et la provenance de ses fonds, et ce, à partir d'un seuil qu'elle établira de manière à ne viser que les transactions importantes.

⁸ Le rapport d'audit de la firme Deloitte est disponible sur le site Web du ministère des Finances au www.finances.gouv.qc.ca.

5.5 Faciliter l'accès à la justice

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives afin de rendre la justice plus accessible et efficace pour les Québécois, notamment en réduisant les délais et en favorisant la confiance des citoyens.

En s'appuyant sur ces objectifs, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, de nouvelles initiatives totalisant 99,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 40,0 millions de dollars pour mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances de la Cour du Québec;
- 50,4 millions de dollars pour rendre le système de justice plus efficace et assurer la confiance du public;
- 9,1 millions de dollars pour bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques.

TABLEAU E.30

Impact financier des mesures pour faciliter l'accès à la justice (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances	-4,1	-9,0	-9,5	-9,0	-8,4	-40,0
Rendre le système de justice plus efficace et assurer la confiance du public	-5,6	-11,1	-11,2	-11,2	-11,3	-50,4
Bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques	-2,3	-3,4	-3,4	—	—	-9,1
TOTAL	-12,0	-23,5	-24,1	-20,2	-19,7	-99,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Justice. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances

Le ministre de la Justice a présenté, le 1^{er} février 2023, le projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec.

En vertu de ce projet de loi, la médiation serait obligatoire pour les causes de moins de 5 000 \$ et le déploiement serait progressif au cours des cinq prochaines années.

La mise en œuvre du projet de loi permettrait d'accéder à une justice plus rapidement et de diminuer les délais de traitement des dossiers litigieux. En effet, environ 20 000 dossiers sont ouverts chaque année à la Division des petites créances de la Cour du Québec. Plus de 50 % de ces dossiers visent des sommes inférieures à 5 000 \$.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le budget 2023-2024, une somme de 40 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances.

❑ Rendre le système de justice plus efficace et assurer la confiance du public

Le gouvernement vise à rendre le système de justice plus efficace pour, notamment, réduire les délais judiciaires et assurer la confiance du public dans le système de justice.

À cette fin, le gouvernement déploiera une offre de services supplémentaires pour accélérer le traitement de la procédure devant les tribunaux et orientera ses actions en fonction des besoins des justiciables.

À cet égard, une somme de 50,4 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans le budget 2023-2024.

❑ Bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques

Le régime québécois d'aide juridique, mis en place en 1972, offre aux personnes à faible revenu des services de représentation par des avocats permanents de l'aide juridique ainsi que des avocats de la pratique privée, favorisant une meilleure reconnaissance et le respect de leurs droits.

Récemment, le Groupe de travail indépendant sur la réforme de la structure tarifaire de l'aide juridique a déposé une série de recommandations visant notamment à bonifier les tarifs d'aide juridique et à permettre ainsi de continuer à offrir, à travers tout le Québec, des services d'aide juridique, tant par des avocats de la pratique privée que par des avocats permanents. Le gouvernement continuera d'évaluer la mise en œuvre des recommandations.

Pour bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques, le gouvernement prévoit une somme de 9,1 millions de dollars sur cinq ans.

6. POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PREMIÈRES NATIONS ET AUX INUIT

Plusieurs évènements des dernières années ont mis en lumière les difficultés vécues par les communautés autochtones. Les rapports issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec ont d'ailleurs fait état de certaines de ces difficultés, et le gouvernement a agi pour redresser la situation.

Au cours des quatre dernières années, plus de 750 millions de dollars ont été annoncés pour mettre en œuvre des mesures concrètes afin d'améliorer les services offerts aux Autochtones et de bonifier l'appui en matière de logement, d'éducation et de développement économique, social et culturel.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement pose un jalon supplémentaire en prévoyant 121 millions de dollars pour :

- renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès;
- poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone.

TABLEAU E.31

Impact financier des mesures pour poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès	-0,7	-14,8	-16,6	-15,9	-11,5	-11,7	-71,2
Poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone	-15,0	-17,8	-17,0	—	—	—	-49,8
TOTAL	-15,7	-32,6	-33,6	-15,9	-11,5	-11,7	-121,0

Soutien aux communautés autochtones depuis quatre ans

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 750 millions de dollars afin de soutenir davantage les communautés autochtones, notamment :

- 202,5 millions de dollars pour bonifier et reconduire le Fonds d'initiatives autochtones, qui soutient les projets autochtones à caractères économique, social et communautaire;
- 200 millions de dollars pour appuyer les initiatives visant à donner suite aux recommandations issues de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec;
- 115,8 millions de dollars pour permettre la mise en place de mesures de réduction du coût de la vie au Nunavik;
- 100 millions de dollars pour consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit;
- 92,7 millions de dollars pour soutenir la réussite éducative des Autochtones et appuyer la création de l'École des dirigeants des Premières Nations;
- 23,2 millions de dollars pour des mesures de soutien aux familles et à la jeunesse autochtones;
- 15,7 millions de dollars pour soutenir le développement d'infrastructures;
- 7,5 millions de dollars pour de l'aide au logement dans les communautés autochtones du Nord-du-Québec.

Ces sommes ont contribué à soutenir les efforts de développement socioéconomique des Premières Nations et des Inuit et à améliorer les conditions de vie dans leurs communautés.

6.1 Renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès

Le gouvernement continue de renforcer les services offerts aux Autochtones vivant en communauté ou en milieu urbain, et de mettre en œuvre des solutions pour adapter ces services aux langues et aux cultures autochtones afin d'en faciliter l'accès.

À cet effet, il prévoit 71,2 millions de dollars sur six ans pour :

- bonifier le soutien aux familles d'enfants autochtones disparus;
- continuer d'appuyer des services policiers adaptés aux réalités autochtones;
- améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik;
- faciliter l'application de l'exemption fiscale à l'égard de certains achats effectués dans une réserve;
- simplifier l'accès aux services publics gouvernementaux au Nunavik;
- soutenir des services de première ligne culturellement adaptés à Val-d'Or.

TABLEAU E.32

Impact financier des mesures pour renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier le soutien aux familles d'enfants autochtones disparus ⁽¹⁾	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Continuer d'appuyer des services policiers adaptés aux réalités autochtones ⁽²⁾	-0,7	-3,2	-3,5	-3,1	-3,1	-3,2	-16,8
Améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik ⁽³⁾	—	-0,5	-1,5	-1,5	-2,0	-2,0	-7,5
Faciliter l'application de l'exemption fiscale à l'égard de certains achats effectués dans une réserve ⁽⁴⁾	—	-7,0	-4,0	-2,7	-2,8	-2,9	-19,4
Simplifier l'accès aux services publics gouvernementaux au Nunavik ⁽¹⁾	—	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-13,0
Soutenir des services de première ligne culturellement adaptés à Val-d'Or ^{(1),(5)}	—	-1,0	-4,0	-5,0	—	—	-10,0
TOTAL	-0,7	-14,8	-16,6	-15,9	-11,5	-11,7	-71,2

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 et 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(4) Les sommes seront pourvues à même le Fonds relatif à l'administration fiscale.

(5) Des investissements totalisant 10 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

☐ Bonifier le soutien aux familles d'enfants autochtones disparus

Le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit accompagne, dans leurs recherches de renseignements, les familles concernées par les disparitions d'enfants autochtones survenues à la suite de leur admission dans un établissement de santé et de services sociaux des années 1950 aux années 1980.

L'obtention de renseignements sur les circonstances ayant entouré le décès ou la disparition de leur enfant contribue au processus de guérison des familles endeuillées. Un soutien d'ordre psychologique et spirituel est également offert.

Afin de répondre diligemment à davantage de requêtes et de s'assurer que chaque famille qui en fait la demande peut obtenir l'accompagnement dont elle a besoin, le gouvernement prévoit 4,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans.

☐ Continuer d'appuyer des services policiers adaptés aux réalités autochtones

Les corps de police autochtones assurent la prestation de services culturellement sécurisants dans plusieurs communautés. La prestation de services policiers par des agents issus des Premières Nations ou de la nation inuit favorise une meilleure compréhension des réalités et des besoins des populations qui bénéficient de ces services.

Ainsi, le gouvernement entend poursuivre son appui aux services policiers autochtones et prévoit, à cet effet, une somme additionnelle de 16,8 millions de dollars sur six ans. Cet investissement permettra de consolider la capacité organisationnelle des corps de police autochtones.

☐ Améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik

L'accès à la justice pour la population inuit demeure difficile au Nunavik. En effet, la situation géographique, la disponibilité des ressources ainsi que les barrières linguistiques et culturelles sont des facteurs qui complexifient la prestation de services juridiques.

Le 5 août 2022, le rapport sur la cour itinérante a été rendu public. Le gouvernement entend donner suite à certaines recommandations.

Ainsi, dans le budget 2023-2024, une somme de 7,5 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik.

❑ **Faciliter l'application de l'exemption fiscale à l'égard de certains achats effectués dans une réserve**

En vertu de la Loi sur les Indiens (L.R.C. 1985, c. I-5), les achats effectués par des membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien sont exemptés de taxes lorsqu'ils sont effectués sur le territoire d'une réserve. En raison de considérations techniques, cette exemption est toutefois complexe à appliquer pour certains produits assujettis à une taxe spécifique. Lorsque l'exemption fiscale ne peut être octroyée au moment de l'achat, le consommateur doit effectuer une demande de remboursement a posteriori auprès de Revenu Québec.

Afin de faciliter l'application de l'exemption fiscale à l'égard de ces produits, le gouvernement prévoit 19,4 millions de dollars sur cinq ans pour déployer progressivement un système automatisé qui permettra aux membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien de bénéficier de l'exemption à laquelle ils ont droit directement au moment de l'achat.

❑ **Simplifier l'accès aux services publics gouvernementaux au Nunavik**

Le réseau Services Québec offre aux citoyens et aux entreprises un accès simplifié aux services publics gouvernementaux en personne, au téléphone et en ligne.

Toutefois, à cause de l'éloignement géographique des villages nordiques et en raison des spécificités linguistiques et culturelles des Inuit, l'accessibilité des outils offerts par Services Québec au Nunavik est limitée.

Afin de soutenir le déploiement d'un guichet unique d'accès aux services gouvernementaux adapté aux réalités du Nunavik, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2023-2024, un investissement de 13 millions de dollars sur cinq ans.

Initiatives pour améliorer l'accès aux services gouvernementaux

Plusieurs personnes issues des communautés autochtones ne bénéficient pas de certains services gouvernementaux en raison de l'éloignement culturel et de la barrière linguistique. C'est pourquoi plusieurs intervenants gouvernementaux ont participé à des initiatives qui ont permis d'améliorer l'accès aux services publics pour les Autochtones en 2022.

- Le gouvernement a développé un partenariat avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik, afin de coordonner les visites de Revenu Québec au Nunavik pour offrir un accompagnement dans la préparation des déclarations de revenus. Cette initiative a permis aux résidents de bénéficier des mesures de soutien financier auxquelles ils avaient droit.
- De plus, un projet pilote de cliniques mobiles, rassemblant en un seul endroit plusieurs intervenants gouvernementaux, a été mis en œuvre à Montréal, afin d'offrir à la population autochtone urbaine des services qui lui seraient autrement difficilement accessibles. Ce projet est le résultat d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et divers organismes autochtones de Montréal.

Ces initiatives permettent à des personnes en situation de vulnérabilité d'accéder aux différentes mesures de soutien offertes par le gouvernement.

❑ **Soutenir des services de première ligne culturellement adaptés à Val-d'Or**

Les centres d'amitié autochtones constituent des carrefours pour les personnes issues des Premiers Peuples qui résident ou sont de passage en milieu urbain, et fournissent des services culturellement adaptés dans plusieurs domaines, notamment en matière de santé, d'aide à l'emploi et d'accès à la justice.

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or est un important pôle urbain pour les Autochtones des régions environnantes, car la ville se situe à la croisée de plusieurs communautés.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans pour contribuer à la rénovation et à l'agrandissement du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, ce qui permettra notamment à l'organisme d'accueillir une clinique médicale et d'offrir un service d'hébergement pour les patients qui résident à l'extérieur de la ville.

6.2 Poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone

Le gouvernement entend poursuivre son appui aux initiatives visant à améliorer les conditions de logement au Nunavik, où la rigueur du climat et l'absence de lien routier avec le reste du Québec ont d'importantes conséquences sur les coûts de l'habitation.

Il souhaite également en faire davantage pour soutenir les efforts visant à aider les personnes autochtones ayant des besoins urgents en matière de logement, notamment celles en situation d'itinérance. À cet effet, le gouvernement prévoit 49,8 millions de dollars sur trois ans pour :

- continuer d'appuyer l'habitation au Nunavik;
- poursuivre l'amélioration des conditions d'habitation à Kitcisakik;
- assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal.

TABLEAU E.33

Impact financier des mesures pour poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Continuer d'appuyer l'habitation au Nunavik ^{(1),(2)}	-15,0	-11,0	-17,0	—	—	—	-43,0
Poursuivre l'amélioration des conditions d'habitation à Kitcisakik ⁽²⁾	—	-0,3	—	—	—	—	-0,3
Assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal ^{(1),(3)}	—	-6,5	—	—	—	—	-6,5
TOTAL	-15,0	-17,8	-17,0	—	—	—	-49,8

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 et 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements totalisant 34,5 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

☐ Continuer d'appuyer l'habitation au Nunavik

En raison de plusieurs facteurs, notamment le coût de transport des matériaux de construction et les particularités du climat nordique, le soutien gouvernemental est primordial pour assurer le maintien du parc de logements sociaux au Nunavik et pour améliorer la vitalité du marché de l'habitation privée dans cette région.

C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement prévoit 43 millions de dollars sur trois ans pour :

- construire un entrepôt qui servira à conserver les matériaux nécessaires à l'entretien des logements sociaux;
- assurer la reconstruction de logements sociaux sinistrés;
- appuyer le marché de l'habitation privé au Nunavik, ce qui contribuera par ailleurs à diminuer la pression sur le parc de logements sociaux.

☐ Poursuivre l'amélioration des conditions d'habitation à Kitcisakik

Les conditions d'habitation dans la communauté algonquine de Kitcisakik se sont améliorées, notamment grâce aux investissements gouvernementaux pour soutenir la rénovation des maisons. De plus, les travaux sont effectués par des membres de la communauté, ce qui contribue à améliorer également les conditions d'emploi.

Depuis 2009, le gouvernement offre une aide financière pour la rénovation des maisons de la communauté de Kitcisakik. Néanmoins, les efforts doivent se poursuivre, car l'état de certains logements demeure préoccupant.

Afin d'éviter que le rythme des rénovations nécessaires ne soit affecté par la hausse du coût des matériaux de construction, le gouvernement bonifie son soutien de 0,3 million de dollars en 2023-2024.

☐ Assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal

Afin d'atténuer les difficultés auxquelles font face les personnes autochtones en situation d'itinérance en leur offrant un accueil culturellement sécurisant, l'organisme Projets autochtones du Québec a ouvert en 2020 un site d'hébergement d'urgence destiné aux Autochtones dans la ville de Montréal.

L'organisme offre également des repas et des services d'aide à l'emploi, d'accompagnement juridique et de référencement en matière de santé mentale, physique ou financière.

Le gouvernement souhaite contribuer au maintien de l'offre d'hébergement et de services culturellement sécurisants pour la clientèle itinérante autochtone et prévoit, à cet effet, un investissement de 6,5 millions de dollars en 2023-2024.

7. MODERNISER LES PRATIQUES EN ARCHITECTURE ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plusieurs gestes ont été posés par le gouvernement au cours des dernières années pour moderniser son approche en matière d'architecture et d'aménagement du territoire. La nouvelle vision qui a été élaborée dans le cadre de ces démarches favorise les interventions exemplaires de l'État pour assurer un développement cohérent du territoire au profit des citoyens.

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement entreprend l'intégration de cette nouvelle vision en amorçant la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). Le gouvernement accompagnera la mise en œuvre de la PNAAT avec une première série de mesures structurantes.

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Le 6 juin 2022, le gouvernement du Québec dévoilait la PNAAT. Cette politique, élaborée à la suite de plusieurs démarches de consultation, s'articule autour de quatre axes :

- des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
- un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
- des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
- un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

La PNAAT représente une nouvelle vision pour guider l'action collective en matière d'architecture et d'aménagement du territoire. Elle permettra de bâtir des milieux de vie complets, sains, durables, inclusifs et à échelle humaine.

De plus, le gouvernement entend continuer d'appuyer les municipalités souhaitant se regrouper afin d'assurer la cohésion de la gestion du territoire et des services à la population.

Pour ce faire, le budget 2023-2024 prévoit une aide totale de 87,9 millions de dollars sur six ans, soit :

- 43,7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire;
- 17,4 millions de dollars sur six ans pour suivre l'évolution des enjeux d'aménagement du territoire;
- 6,7 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'une structure de gouvernance en matière d'architecture;
- 20,1 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le Programme d'aide financière au regroupement municipal.

TABLEAU E.34

Impact financier des mesures pour moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire ⁽¹⁾	—	-2,3	-11,0	-11,6	-11,6	-7,2	-43,7
Suivre l'évolution des enjeux d'aménagement ⁽¹⁾	-16,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,4	-0,5	-17,4
Instaurer une gouvernance en matière d'architecture ⁽²⁾	—	-1,1	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,7
Bonifier le Programme d'aide financière au regroupement municipal ⁽¹⁾	—	-1,3	-3,5	-3,5	-5,8	-6,0	-20,1
TOTAL	-16,0	-4,8	-16,1	-16,7	-19,2	-15,1	-87,9

(1) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. En 2022-2023, une somme de 16 M\$ est pourvue à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

❑ Soutenir le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire

Plusieurs acteurs du milieu municipal disposent d'un nombre trop limité de ressources spécialisées pour agir adéquatement et remplir leurs obligations en matière de planification du territoire. Le gouvernement souhaite donc appuyer ces acteurs.

L'appui additionnel du gouvernement se déclinera en quatre volets, soit :

- une aide financière directe pour l'embauche de ressources spécialisées et la création de pôles d'expertise régionaux pour appuyer les MRC;
- une aide financière aux organisations externes pour accompagner les municipalités;
- un accompagnement accru des ministères et organismes qui interviennent sur le territoire;
- la mise en place de groupes d'échange avec les Premières Nations et les Inuit.

Ainsi, une aide de 43,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour soutenir les acteurs du milieu municipal dans l'atteinte des objectifs de la PNAAT et pour la concrétisation de projets d'aménagement de qualité.

❑ Suivre l'évolution des enjeux d'aménagement

La mise en place d'un système moderne de monitoring des enjeux d'aménagement, à l'échelle nationale et régionale, permettra au gouvernement et aux MRC de suivre l'évolution de l'aménagement du territoire afin de baser leur choix d'aménagement sur des données probantes.

Comptant sur l'assistance de chercheurs et de partenaires universitaires, cette mesure consiste à élaborer et à suivre l'évolution d'indicateurs nationaux et locaux ainsi que l'établissement de bilans quinquennaux.

Afin de suivre l'atteinte des objectifs de la PNAAT, une somme de 17,4 millions de dollars sur six ans est prévue pour la mise en place du système de monitoring.

❑ **Instaurer une gouvernance en matière d'architecture**

À l'instar d'autres juridictions internationales, il importe que le Québec mette en place des conditions favorisant la pérennité des investissements en architecture. La mise en place d'une structure de gouvernance favorisera l'instauration d'une véritable culture de la qualité architecturale au Québec.

Cette structure de gouvernance aura principalement comme mandat de mobiliser les acteurs en matière d'architecture de qualité et de susciter leur adhésion.

Elle devra également recueillir des données sur les projets d'architecture ainsi que suivre l'intégration et l'évolution de la qualité architecturale dans les pratiques et les actions du gouvernement. De plus, elle devra soutenir la recherche et l'innovation en architecture et faire rayonner l'architecture québécoise.

Une somme de 6,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour la mise en place d'une structure de gouvernance en matière d'architecture dans le cadre de la PNAAT.

❑ **Bonifier le Programme d'aide financière au regroupement municipal**

L'évolution démographique des municipalités peut créer certaines situations où un regroupement municipal s'avère judicieux. Pour ces municipalités, un regroupement représente l'occasion d'optimiser la gouvernance, d'assurer la cohérence de l'aménagement du territoire, d'atténuer les enjeux de main-d'œuvre et de bonifier l'offre de services au bénéfice des citoyens.

C'est pourquoi le gouvernement offre un soutien financier aux municipalités pour les regroupements municipaux par le biais du Programme d'aide financière au regroupement municipal. Ce programme vise à favoriser les regroupements municipaux volontaires en atténuant les irritants et l'impact financier liés aux dépenses extraordinaires occasionnées par un regroupement.

Le Programme d'aide financière au regroupement municipal sera donc bonifié de 20,1 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les municipalités.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Promouvoir la culture et la langue française							
Valoriser la culture québécoise							
– Donner une nouvelle impulsion au développement culturel							
▪ Réaffirmer le rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle	—	-20,1	-20,2	-20,2	-20,3	-20,3	-101,1
▪ Investir dans la relève musicale	—	-1,1	-2,2	-3,3	-4,5	-5,7	-16,8
▪ Capitaliser la SODEC	—	—	—	—	—	—	—
▪ Poursuivre et adapter le Plan d'action gouvernemental en culture	—	-59,5	-59,5	-59,5	-59,5	-59,5	-297,5
– Déployer la créativité et promouvoir le contenu culturel québécois dans l'univers numérique							
▪ Affirmer une présence en ligne pour les contenus culturels québécois	—	-13,2	-13,7	-9,1	-9,4	-9,4	-54,8
▪ Soutenir les entreprises du secteur de la créativité numérique	—	-10,2	-10,5	-1,0	-1,3	-1,4	-24,4
▪ Poursuivre l'aide au secteur des médias d'information	—	-0,7	-6,3	-6,3	—	—	-13,3
▪ Promouvoir la culture québécoise sur les marchés étrangers	—	-2,5	—	—	—	—	-2,5

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Promouvoir la culture et la langue française (suite)							
Valoriser la culture québécoise (suite)							
– Faire découvrir la culture québécoise et en accroître la diffusion et l'accessibilité							
▪ Favoriser la consommation d'œuvres culturelles et le rayonnement de la culture québécoise	—	-17,8	-12,7	-5,8	-2,5	-2,5	-41,3
▪ Élaborer un passeport culturel pour les jeunes	—	-2,1	-2,1	—	—	—	-4,2
▪ Encourager l'industrie du livre au Québec	—	-0,3	-0,8	-1,3	-1,5	-1,6	-5,5
Sous-total – Valoriser la culture québécoise	—	-127,5	-128,0	-106,5	-99,0	-100,4	-561,4
Valoriser la langue française							
– Assurer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français	—	-4,1	-10,0	-11,8	-13,5	-13,5	-52,9
– Se doter d'un tableau de bord d'indicateurs gouvernementaux sur la situation linguistique au Québec et réaliser le suivi annuel des caractéristiques linguistiques de la population	—	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-27,5
– Appuyer la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
Sous-total – Valoriser la langue française	—	-12,1	-18,0	-19,8	-19,0	-19,0	-87,9
Sous-total – Promouvoir la culture et la langue française	—	-139,6	-146,0	-126,3	-118,0	-119,4	-649,3

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Favoriser l'abordabilité du logement							
Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables							
– Construire 1 500 nouveaux logements abordables							
▪ Construire 1 000 logements abordables	—	-6,3	-39,0	-77,0	-61,5	-18,5	-202,3
▪ Construire 500 logements abordables en collaboration avec le secteur privé	—	-3,2	-19,5	-38,5	-30,8	-9,3	-101,3
– Appuyer la création de 450 logements financés par l'Initiative pour la création rapide de logements	-45,0	—	—	—	—	—	-45,0
– Accélérer la réalisation de 3 300 logements AccèsLogis	-191,5	—	—	—	—	—	-191,5
– Mettre en place un projet pilote pour l'installation de logements modulaires répondant aux besoins du milieu de la santé	—	-5,0	—	—	—	—	-5,0
– Rénover le parc d'habitations à loyer modique	—	-105,0	—	—	—	—	-105,0
Sous-total – Accroître et entretenir le parc de logements sociaux et abordables	-236,5	-119,5	-58,5	-115,5	-92,3	-27,8	-650,1
Soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger							
– Bonifier la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	—	-42,6	-59,1	-61,4	-63,3	-65,3	-291,7
– Soutenir les ménages ayant besoin de se loger							
▪ Accorder 2 000 unités au programme Supplément au loyer	—	-5,5	-9,6	-12,5	-12,7	-12,9	-53,2
▪ Aider les municipalités et les offices d'habitation à soutenir les ménages sans logis	—	-5,8	—	—	—	—	-5,8
Sous-total – Soutenir les Québécois face à la hausse des coûts pour se loger	—	-53,9	-68,7	-73,9	-76,0	-78,2	-350,7
Sous-total – Favoriser l'abordabilité du logement	-236,5	-173,4	-127,2	-189,4	-168,3	-106,0	-1 000,8

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer les familles							
Fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles							
– Convertir 5 000 places de garde non subventionnées	—	-18,5	-75,8	-77,3	-78,9	-80,5	-331,0
– Répondre aux besoins des familles							
▪ Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial	—	—	-5,8	-6,9	-3,5	—	-16,2
▪ Assurer la qualité éducative en service de garde	—	-0,5	-0,7	-4,5	-4,5	—	-10,2
▪ Appuyer le recrutement international de personnel éducateur	—	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
▪ Suivre l'évolution des besoins des parents	—	-0,7	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,3
▪ Financer les services de surveillance d'élèves handicapés	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
▪ Accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques	—	-1,5	-1,5	—	—	—	-3,0
▪ Poursuivre les projets de garde pour la relâche scolaire et l'été	—	-0,8	-0,1	—	—	—	-0,9
Sous-total – Fournir des services de garde éducatifs à l'enfance adaptés aux besoins des familles	—	-23,7	-87,0	-91,8	-90,0	-83,6	-376,1
Soutenir les enfants vulnérables							
– Développer le réseau québécois des centres de pédiatrie sociale en communauté	—	-12,5	-14,0	-15,0	-16,0	—	-57,5
– Consolider l'action communautaire Famille	—	—	—	—	-1,5	-4,5	-6,0
Sous-total – Soutenir les enfants vulnérables	—	-12,5	-14,0	-15,0	-17,5	-4,5	-63,5
Sous-total – Appuyer les familles	—	-36,2	-101,0	-106,8	-107,5	-88,1	-439,6

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport							
Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés							
– Soutenir la relance du transport collectif	-200,0	-200,0	—	—	—	—	-400,0
– Diversifier l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite	—	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-18,0
– Maintenir les services aériens régionaux essentiels	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
– Assurer le maintien de la desserte maritime à l'île d'Entrée	—	-1,0	—	—	—	—	-1,0
Sous-total – Assurer le maintien de la mobilité des personnes et l'approvisionnement des communautés	-200,0	-214,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-429,0
Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires							
– Soutenir le milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	—	—	-200,0	—	—	—	-200,0
– Appuyer les interventions visant à assurer la sécurité aux passages à niveau municipaux	—	-4,0	-4,0	-4,0	—	—	-12,0
– Encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises	—	-20,0	-20,0	-20,0	—	—	-60,0
– Poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie	—	-6,0	-6,5	-4,0	-2,5	-2,0	-21,0
Sous-total – Investir dans des infrastructures de transport terrestre performantes et sécuritaires	—	-30,0	-230,5	-28,0	-2,5	-2,0	-293,0
Sous-total – Renforcer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport	-200,0	-244,0	-235,5	-33,0	-7,5	-2,0	-722,0

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir la qualité de vie des Québécois							
Renforcer l'aide dans les communautés							
– Continuer à soutenir les organismes communautaires							
▪ Améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-20,0
▪ Améliorer la sécurité alimentaire	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
▪ Prolonger le financement en soutien à la mission globale de certains organismes communautaires	—	-13,6	-13,6	-13,6	—	—	-40,8
▪ Soutenir l'action bénévole	—	-12,0	—	—	—	—	-12,0
▪ Soutenir et développer l'action communautaire en environnement	—	-0,8	-0,8	-0,9	-1,0	-1,1	-4,6
▪ Assurer un financement stable en soutien à la mission globale des carrefours jeunesse-emploi	—	-4,5	—	—	—	—	-4,5
– Renforcer la sécurité socioéconomique des plus vulnérables							
▪ Prolonger certaines mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale	—	-15,4	—	—	—	—	-15,4
▪ Soutenir la prestation de services du Curateur public	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
▪ Encourager l'intégration en emploi et la participation à des mesures d'employabilité	—	-1,8	-0,7	-0,6	—	—	-3,1
Sous-total – Renforcer l'aide dans les communautés	—	-58,1	-25,1	-25,1	-11,0	-6,1	-125,4

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir la qualité de vie des Québécois (suite)							
Améliorer l'inclusion et l'égalité							
– Lutter contre les violences sexuelles et conjugales							
▪ Maintenir et pérenniser au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales les postes affectés aux dossiers en matière de violences sexuelles et conjugales	—	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
▪ Bonifier les services offerts par les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Contrer l'homophobie et la transphobie							
▪ Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028	—	-3,5	-3,9	-4,6	-3,9	-3,8	-19,7
▪ Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie	—	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-4,0
– Lutter contre le racisme	—	-1,0	-0,9	-0,2	-0,2	-0,2	-2,5
Sous-total – Améliorer l'inclusion et l'égalité	—	-11,4	-11,7	-11,7	-11,0	-10,9	-56,7
Soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise							
– Prolonger et bonifier le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec	—	-1,0	-1,0	-7,0	-6,6	-10,9	-26,5
– Prolonger et bonifier le financement des <i>Wellness Centres</i> pour les personnes âgées d'expression anglaise	—	—	—	-1,0	-2,0	-2,0	-5,0
Sous-total – Soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise	—	-1,0	-1,0	-8,0	-8,6	-12,9	-31,5

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Soutenir la qualité de vie des Québécois (suite)							
Assurer la sécurité du public							
– Transformer et moderniser l'École nationale de police du Québec	—	-5,7	-26,0	-12,7	-12,6	-12,4	-69,4
– Poursuivre la lutte contre la violence armée	—	-10,6	-11,2	-11,2	-11,2	-5,8	-50,0
– Rehausser la sécurité dans les établissements de détention	—	-6,2	-11,0	-6,6	-5,8	-6,2	-35,8
– Appuyer la réforme policière	—	-2,5	-2,4	-2,4	-0,6	-0,6	-8,5
– Moderniser le réseau 9-1-1	-45,5	—	—	—	—	—	-45,5
– Bonifier l'aide fiscale offerte aux pompiers volontaires et aux volontaires en recherche et en sauvetage	—	-1,8	-2,1	-2,2	-2,3	-2,4	-10,8
– Prévenir le blanchiment d'argent dans les casinos et les salons de jeux du Québec	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Assurer la sécurité du public	-45,5	-26,8	-52,7	-35,1	-32,5	-27,4	-220,0
Faciliter l'accès à la justice							
– Mettre en place des solutions visant à rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances	—	-4,1	-9,0	-9,5	-9,0	-8,4	-40,0
– Rendre le système de justice plus efficace et assurer la confiance du public	—	-5,6	-11,1	-11,2	-11,2	-11,3	-50,4
– Bonifier l'offre de services de la Commission des services juridiques	—	-2,3	-3,4	-3,4	—	—	-9,1
Sous-total – Faciliter l'accès à la justice	—	-12,0	-23,5	-24,1	-20,2	-19,7	-99,5
Sous-total – Soutenir la qualité de vie des Québécois	-45,5	-109,3	-114,0	-104,0	-83,3	-77,0	-533,1

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit							
Renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès							
– Bonifier le soutien aux familles d'enfants autochtones disparus	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
– Continuer d'appuyer des services policiers adaptés aux réalités autochtones	-0,7	-3,2	-3,5	-3,1	-3,1	-3,2	-16,8
– Améliorer la situation de la cour itinérante et de l'administration de la justice au Nunavik	—	-0,5	-1,5	-1,5	-2,0	-2,0	-7,5
– Faciliter l'application de l'exemption fiscale à l'égard de certains achats effectués dans une réserve	—	-7,0	-4,0	-2,7	-2,8	-2,9	-19,4
– Simplifier l'accès aux services publics gouvernementaux au Nunavik	—	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-13,0
– Soutenir des services de première ligne culturellement adaptés à Val-d'Or	—	-1,0	-4,0	-5,0	—	—	-10,0
Sous-total – Renforcer les services offerts aux Autochtones et en faciliter l'accès	-0,7	-14,8	-16,6	-15,9	-11,5	-11,7	-71,2
Poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone							
– Continuer d'appuyer l'habitation au Nunavik	-15,0	-11,0	-17,0	—	—	—	-43,0
– Poursuivre l'amélioration des conditions d'habitation à Kitcisakik	—	-0,3	—	—	—	—	-0,3
– Assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal	—	-6,5	—	—	—	—	-6,5
Sous-total – Poursuivre l'aide au logement en milieu autochtone	-15,0	-17,8	-17,0	—	—	—	-49,8
Sous-total – Poursuivre le soutien aux Premières Nations et aux Inuit	-15,7	-32,6	-33,6	-15,9	-11,5	-11,7	-121,0

TABLEAU E.35

Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire							
Soutenir le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire	—	-2,3	-11,0	-11,6	-11,6	-7,2	-43,7
Suivre l'évolution des enjeux d'aménagement	-16,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,4	-0,5	-17,4
Instaurer une gouvernance en matière d'architecture	—	-1,1	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,7
Bonifier le Programme d'aide financière au regroupement municipal	—	-1,3	-3,5	-3,5	-5,8	-6,0	-20,1
Sous-total – Moderniser les pratiques en architecture et en aménagement du territoire	-16,0	-4,8	-16,1	-16,7	-19,2	-15,1	-87,9
TOTAL	-513,7	-739,9	-773,4	-592,1	-515,3	-419,3	-3 553,7

Section F

DIVERSIFIER ET CONSOLIDER LES ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Sommaire	F.3
1. Bonifier le Plan pour une économie verte 2030	F.5
2. Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages.....	F.9
2.1 Appuyer la création du Fonds bleu	F.10
2.2 Soutenir la mise aux normes de barrages municipaux.....	F.12
3. Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature	F.13
3.1 Mettre en œuvre le Plan nature 2030	F.14
3.2 Soutenir la création de trames vertes et bleues	F.16
3.3 Encourager la mobilité active dans la ville de Québec	F.16
4. Favoriser les bonnes pratiques environnementales	F.17
4.1 Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales	F.18
4.2 Pérenniser le financement de la récupération et de la gestion des pneus hors d'usage	F.18

SOMMAIRE

Assurer un environnement sain et viable à la population et aux prochaines générations est une priorité du gouvernement. C'est pourquoi il s'est engagé à poursuivre son action en soutenant des mesures de transition climatique et de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité ainsi que du patrimoine naturel.

Pour lutter contre les changements climatiques, le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 1,4 milliard de dollars dans le cadre de la mise à jour annuelle du Plan pour une économie verte 2030, ce qui représente une hausse de 18 % depuis le dernier plan.

— Le nouveau plan de mise en œuvre, qui sera dévoilé prochainement, disposera donc d'un financement de 9 milliards de dollars sur cinq ans.

Lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15), le gouvernement a annoncé la mise en place du Plan nature 2030 et s'est engagé à protéger les réserves d'eau du Québec.

Le gouvernement annonce donc la mise en place du Fonds bleu, dont une partie sera financée par la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, et confirme les investissements du Plan nature 2030.

Le gouvernement concrétise ses engagements annoncés lors de la COP15. Il finance la création du Fonds bleu à hauteur de 500 millions de dollars et confirme la mise en œuvre du Plan nature 2030 avec des investissements de 443,4 millions de dollars.

Ainsi, pour le budget 2023-2024, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 1 milliard de dollars, soit :

- 519,7 millions de dollars pour protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages;
- 474,9 millions de dollars pour protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature;
- 23,2 millions de dollars pour favoriser les pratiques agroenvironnementales.

De plus, des revenus supplémentaires de 64,6 millions de dollars sur cinq ans, provenant d'une augmentation du droit environnemental imposé sur les pneus neufs, permettront d'assurer la poursuite du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage. Ce droit environnemental n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis sa mise en place, en 1999.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures visant à diversifier et à consolider les actions pour l'environnement
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages	—	-53,7	-79,0	-104,0	-129,0	-154,0	-519,7
Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature	-15,0	-63,1	-90,3	-98,1	-102,7	-105,7	-474,9
Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales ⁽²⁾	—	-11,6	-11,6	—	—	—	-23,2
Sous-total	-15,0	-128,4	-180,9	-202,1	-231,7	-259,7	-1 017,8
Réviser le droit spécifique sur les pneus neufs ⁽²⁾	—	6,0	14,6	14,6	14,7	14,7	64,6
TOTAL	-15,0	-122,4	-166,3	-187,5	-217,0	-245,0	-953,2

(1) Le cadre financier du Plan pour une économie verte 2030 disposera d'un investissement additionnel de 1,4 G\$ sur cinq ans par rapport au plan actuel, notamment grâce aux revenus additionnels du marché du carbone.

(2) Ces mesures sont intégrées à la sous-section 4 de la présente section.

1. BONIFIER LE PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030

En novembre 2020, le gouvernement a rendu publics le Plan pour une économie verte 2030 ainsi que son plan de mise en œuvre, qui regroupe les diverses actions du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le caractère évolutif du plan de mise en œuvre fait en sorte qu'il est révisé chaque année afin de couvrir les cinq années du cadre financier du gouvernement. Le prochain plan couvrira les exercices financiers 2023-2024 à 2027-2028.

— Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en fera l'annonce au cours des prochaines semaines.

□ Une somme de 9 G\$ sur cinq ans pour lutter contre les changements climatiques

Pour la deuxième année de suite, le gouvernement disposera de revenus additionnels importants, principalement en provenance du marché du carbone, qui permettront de bonifier le Plan pour une économie verte 2030.

— Lors du budget 2022-2023, le gouvernement avait indiqué qu'une somme additionnelle de près de 1 milliard de dollars serait prévue dans le Plan de mise en œuvre 2022-2027.

— Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement annonce que le Plan de mise en œuvre 2023-2028 bénéficiera d'un budget additionnel de 1,4 milliard de dollars.

Au total, le Plan de mise en œuvre 2023-2028 disposera d'un budget de 9 milliards de dollars, soit 1,8 milliard de dollars par année en moyenne.

Ainsi, depuis le premier plan de mise en œuvre, il y a deux ans seulement, le gouvernement aura augmenté ses investissements dans la lutte contre les changements climatiques de plus de 2,3 milliards de dollars, soit une hausse de 35 %.

TABLEAU F.2

Dépenses prévues pour le Plan de mise en œuvre 2023-2028 et bonifications depuis le premier plan de mise en œuvre (en millions de dollars)

	Dépenses prévues
Dépenses prévues dans le plan de mise en œuvre initial 2021-2026	6 654
Bonifications	
– Plan de mise en œuvre 2022-2027	993
– Plan de mise en œuvre 2023-2028	1 353
Sous-total	2 346
Dépenses prévues dans le Plan de mise en œuvre 2023-2028	9 000

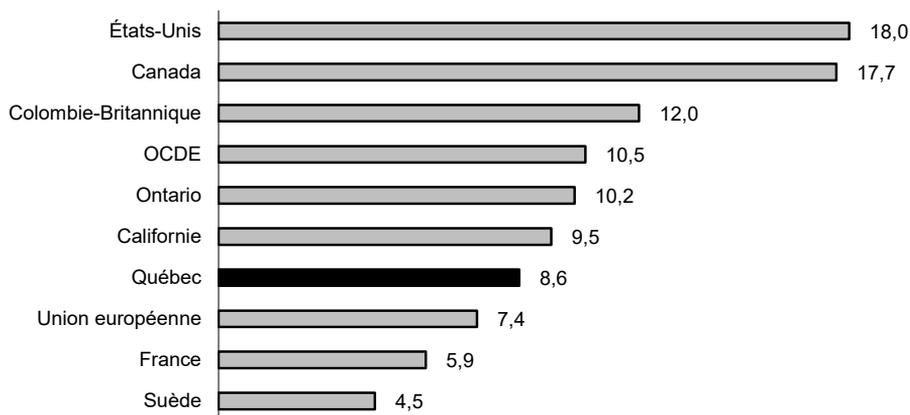
Le Québec à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques

Le Québec est à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, alors qu'il se classe au premier rang des provinces et territoires canadiens ayant le plus faible taux d'émissions de gaz à effet de serre par habitant et fait bonne figure à l'échelle internationale.

- En 2020, les émissions de gaz à effet de serre se chiffraient à 8,6 tonnes par habitant au Québec.
- En comparaison, elles se situaient à 17,7 tonnes en moyenne par habitant dans l'ensemble du Canada et à 10,5 tonnes par habitant dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Émissions de gaz à effet de serre par habitant – 2020

(en tonnes équivalent CO₂ par habitant)



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, United States Environmental Protection Agency, United States Census Bureau, Environnement et Changement climatique Canada, Statistique Canada et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le Québec à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques (suite)

Des gestes pour atteindre la cible de réduction des émissions

Le Québec s'est fixé une cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2030 de 37,5 % par rapport au niveau de 1990. Cela correspond à un niveau d'émissions annuel de 53 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030.

Selon l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre, les émissions du Québec ont diminué de 13 % entre 1990 et 2020¹, notamment en raison de réductions temporaires dues aux effets de la pandémie de la COVID-19. Ce résultat découle :

- de baisses de 29 % dans le secteur industriel, de 37 % dans le secteur des bâtiments et de 14 % dans les secteurs des matières résiduelles, de l'agriculture et de l'électricité;
- d'une augmentation de 16 % des émissions du secteur des transports.

Lors de la publication du Plan de mise en œuvre 2022-2027, il était estimé que l'atteinte de la cible de 2030 sur le territoire du Québec nécessiterait une réduction d'émissions de 31 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030.

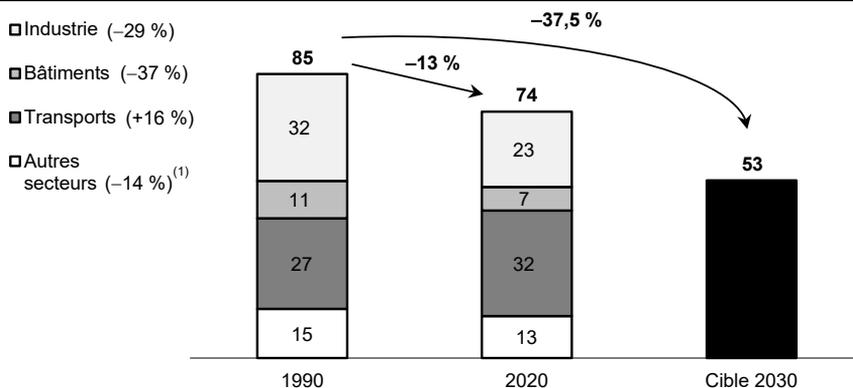
En outre, il était estimé que les actions mises en place au Québec permettraient de réaliser 51 % de cet effort, soit une bonification par rapport à la proportion de 42 % estimée lors du premier plan de mise en œuvre.

Ces prochaines années, d'autres actions s'ajouteront afin d'accroître l'avance du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et de réaliser 100 % des réductions nécessaires pour atteindre la cible de 2030.

Le Plan de mise en œuvre 2023-2028 sera publié ce printemps et inclura une mise à jour de ses impacts sur l'économie et les émissions de gaz à effet de serre.

Émissions de gaz à effet de serre au Québec et cible de réduction en 2030

(en millions de tonnes équivalent CO₂)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les autres secteurs incluent l'agriculture, les matières résiduelles et l'électricité.

Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

¹ Selon le *Rapport sur l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec pour l'année 2020*, le bilan net des émissions du Québec se situait à 62,6 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2020, soit 26,6 % sous le niveau de 1990. Ce résultat découle de l'inclusion dans le bilan du Québec de réductions de 11,4 millions de tonnes équivalent CO₂ en Californie, selon les principes reconnus par l'accord de Paris.

2. PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU ET ASSURER LA SÉCURITÉ DES BARRAGES

Le Québec dispose de 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce, ce qui représente plusieurs millions de plans d'eau et 22 % de la surface de son territoire. L'eau est une ressource vitale, que ce soit pour sa consommation domestique et industrielle, son usage récréatif ou pour la force motrice lui permettant de produire de l'électricité.

C'est pourquoi le gouvernement optimisera la protection et la conservation de la ressource en eau en prévoyant 519,7 millions de dollars pour des initiatives de gestion de l'eau, soit :

- 500 millions de dollars pour appuyer la création du Fonds bleu;
- 19,7 millions de dollars pour soutenir la mise aux normes de barrages municipaux.

TABLEAU F.3

Impact financier des mesures visant à protéger les ressources en eau et à assurer la sécurité des barrages (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Appuyer la création du Fonds bleu ⁽¹⁾	-50,0	-75,0	-100,0	-125,0	-150,0	-500,0
Soutenir la mise aux normes de barrages municipaux ⁽²⁾	-3,7	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-19,7
TOTAL	-53,7	-79,0	-104,0	-129,0	-154,0	-519,7

(1) Les sommes seront pourvues à même l'enveloppe du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et les revenus provenant de la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Appuyer la création du Fonds bleu

Lors de la COP15 tenue à Montréal au mois de décembre 2022, le gouvernement s'est engagé à mettre en place le Fonds bleu dès 2023. Ce fonds sera notamment financé par la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

Le Fonds bleu visera à protéger la ressource en eau en finançant des mesures de gestion de l'eau dans les domaines de l'utilisation durable, équitable et efficace des ressources en eau, du contrôle et de la prévention des inondations, de la conservation des écosystèmes aquatiques ainsi que de la gouvernance de l'eau.

Plusieurs initiatives de gestion de l'eau ont été identifiées, telles que l'acquisition et l'analyse de données sur l'état des ressources en eau et l'accompagnement des usagers de l'eau dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec.

Fonds bleu

La création du Fonds bleu nécessitera des modifications législatives et réglementaires. Par la suite, le Fonds bleu contribuera à l'amélioration de la connaissance des différentes pressions exercées sur la ressource en eau par les activités humaines et assurera une gestion durable, équitable et efficace de l'eau en mettant en place les mesures appropriées.

Voici des exemples de mesures requises pour assurer la protection de la ressource en eau :

- maintenir et améliorer les réseaux de suivi hydrométrique et piézométrique;
- améliorer la caractérisation de la composition des rejets municipaux;
- bonifier le financement du Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- améliorer les connaissances concernant l'évolution de l'état de la ressource en eau sur le territoire afin de prévenir les conflits d'usage, voire les pénuries d'eau.

Les mesures de la Stratégie québécoise de l'eau continueront d'être financées par le biais du Fonds bleu, lorsqu'il sera institué. Par ailleurs, d'autres mesures à financer par le Fonds bleu seront déterminées progressivement lors de consultations qui seront entreprises par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au cours de l'année 2023.

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030
<p>Les objectifs de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 sont de protéger les sources d'eau potable des communautés, d'assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, de poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire et de continuer le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.</p> <p>Voici des exemples de cibles à l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards; – plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

À ce titre, le gouvernement prévoit un cadre financier de 500 millions de dollars sur cinq ans, dont une partie proviendra de la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

TABLEAU F.4

Impact financier de l'appui à la création du Fonds bleu
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en œuvre des initiatives du futur Fonds bleu	-34,2	-49,2	-71,7	-124,9	-149,9	-429,9
Poursuivre la Stratégie québécoise de l'eau ^{(1),(2)}	-15,8	-25,8	-28,3	-0,1	-0,1	-70,1
TOTAL	-50,0	-75,0	-100,0	-125,0	-150,0	-500,0

Note : Les crédits et les revenus provenant de la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau seront affectés au Fonds bleu lors de son institution.

(1) Des investissements de 1,3 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

(2) L'impact budgétaire s'étale sur plus de trois ans en raison de l'amortissement des immobilisations.

❑ Poursuivre la Stratégie québécoise de l'eau

Les mesures du plan d'action de la Stratégie québécoise de l'eau, qui arrivent à échéance cette année, poursuivent le même objectif que le Fonds bleu, qui est d'optimiser la gestion, la protection et la préservation de l'eau.

Ainsi, le gouvernement prolongera ces mesures pour assurer, notamment, une eau de qualité à la population en conservant les milieux humides et hydriques, en promouvant une utilisation efficace de cette ressource par la population et les entreprises ainsi qu'en renforçant sa gestion intégrée à l'échelle des bassins versants et du fleuve Saint-Laurent.

Un financement de 70,1 millions de dollars sur trois ans est prévu pour la poursuite des actions de la Stratégie québécoise de l'eau.

2.2 Soutenir la mise aux normes de barrages municipaux

Grâce à l'aide financière versée aux municipalités de 50 000 habitants et moins qui sont propriétaires de barrages à forte contenance, celles-ci sont incitées à se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages¹. Elles doivent réaliser, d'une part, des études d'évaluation de la sécurité de barrages municipaux et, d'autre part, des travaux correctifs pour la mise aux normes de sécurité de barrages municipaux, le cas échéant.

Le gouvernement constate le succès du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux² et souhaite donc que les municipalités continuent de réaliser des études d'évaluation de la sécurité de leurs barrages ainsi que les travaux correctifs jugés nécessaires.

Une aide de 19,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour la mise aux normes de barrages municipaux.

¹ RLRQ, chapitre S-3.1.01.

² Plus d'une trentaine de municipalités ont déjà eu recours au Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux, ce qui a permis de réaliser une cinquantaine de projets de financement, que ce soit la réalisation de travaux correctifs ou d'études d'évaluation de la sécurité.

3. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET FAVORISER L'ACCÈS À LA NATURE

Lors de la COP15, plus de 195 États, dont le Québec, ont adhéré au cadre mondial de la biodiversité de Kunming, à Montréal, au mois de décembre dernier. Ce nouveau cadre mondial se décline en plusieurs cibles d'action qui devront être mises en œuvre d'ici 2030, afin de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Dans son discours d'ouverture, le premier ministre a annoncé un investissement de 650 millions de dollars sur sept ans pour le Plan nature 2030. Avec ce plan, le gouvernement du Québec confirme son engagement d'atteindre la prochaine cible mondiale de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030 et réitère ainsi son leadership international en la matière.

Le gouvernement pose un premier geste significatif afin de conserver la biodiversité et de rendre les milieux naturels accessibles à la population en prévoyant 474,9 millions de dollars sur six ans, soit :

- 443,4 millions de dollars pour mettre en œuvre le Plan nature 2030;
- 16,5 millions de dollars pour soutenir la création de trames vertes et bleues;
- 15 millions de dollars pour encourager la mobilité active dans la ville de Québec.

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures visant à protéger la biodiversité et à favoriser l'accès à la nature (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en œuvre le Plan nature 2030 ⁽¹⁾	—	-63,1	-90,3	-93,1	-97,7	-99,2	-443,4
Soutenir la création de trames vertes et bleues ⁽²⁾	—	—	—	-5,0	-5,0	-6,5	-16,5
Encourager la mobilité active dans la ville de Québec ⁽³⁾	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
TOTAL	-15,0	-63,1	-90,3	-98,1	-102,7	-105,7	-474,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(3) Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.1 Mettre en œuvre le Plan nature 2030

Le Plan nature 2030 traduit l'adhésion du gouvernement aux cibles mondiales pour la biodiversité. Ainsi, avec la mise en œuvre du Plan nature 2030, le gouvernement sera notamment en mesure de protéger 30 % du territoire d'ici 2030 à l'aide d'aires protégées et de nouvelles approches de conservation et d'augmenter de 5 % le couvert forestier urbain du Québec.

En conformité avec les objectifs du Plan nature 2030, le gouvernement mettra en place des mesures selon les trois axes suivants :

- favoriser l'accès de la population à la nature, notamment en créant de nouvelles aires protégées et des aires de conservation en territoire nordique et en accélérant la procédure de conservation de milieux naturels;
- agir contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité en mettant en place, notamment, des mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et des plans de rétablissement des espèces menacées et vulnérables;
- appuyer le leadership autochtone en conservation de la biodiversité, notamment en soutenant la réalisation de projets visant la transmission, la collecte ou l'encadrement du partage des savoirs autochtones par les communautés.

Un financement de 443,4 millions de dollars sur cinq ans est octroyé au Plan nature 2030 pour des mesures de conservation de la biodiversité.

TABLEAU F.6

Impact financier de la mise en œuvre du Plan nature 2030 (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Mettre en œuvre le Plan nature 2030 ⁽¹⁾	-63,1	-90,3	-93,1	-97,7	-99,2	-443,4

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Principales cibles internationales de conservation de la biodiversité 2030 de la Conférence des Nations unies sur la diversité (COP15)

Les principales cibles internationales de conservation de la biodiversité 2030 de la COP15 sont les suivantes :

- ramener à près de zéro la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité;
- restaurer au moins 30 % des milieux naturels dégradés;
- protéger 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines;
- réduire considérablement le risque d'extinction des espèces menacées et vulnérables;
- diminuer de 50 % les taux d'introduction des espèces exotiques envahissantes;
- réduire au moins de moitié le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux;
- gérer de manière durable les territoires où l'on pratique l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture;
- accroître la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines;
- encourager les entreprises à réduire progressivement leurs impacts négatifs sur la biodiversité;
- identifier d'ici 2025, et éliminer ou réformer les incitatifs et subventions néfastes pour la biodiversité.

3.2 Soutenir la création de trames vertes et bleues

La diversification de l'offre en infrastructures récréatives extérieures et l'accès à un plus grand nombre de milieux naturels représentent un enjeu pour les MRC dans la planification de l'aménagement de leur territoire selon les meilleures pratiques en matière d'urbanisme.

La création de trames vertes et bleues, un réseau structuré de milieux naturels aménagés, est une façon concrète pour ces municipalités de répondre à cet enjeu. Elles contribuent notamment à la préservation de la biodiversité, à la mise en valeur des éléments du paysage ou du patrimoine bâti ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques. De plus, ces trames favorisent la santé et le bien-être de la population.

Afin de soutenir les municipalités dans la création de ces trames vertes et bleues, le gouvernement prévoit une aide de 16,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026.

3.3 Encourager la mobilité active dans la ville de Québec

La mobilité active et durable est bénéfique pour l'environnement ainsi que pour la population. Elle a un impact positif sur la qualité de l'air et sur la santé puisqu'elle correspond à toute forme de déplacements effectués à l'aide de l'énergie humaine, avec ou sans assistance électrique.

Dans ce contexte, le gouvernement soutient la Vision de la mobilité active 2023-2027 de la Ville de Québec en encourageant l'amélioration des infrastructures et de l'intermodalité en transport actif. Ces efforts de développement du réseau de mobilité active permettront d'améliorer l'accès aux infrastructures récréatives extérieures et aux milieux naturels de la Capitale-Nationale.

Ainsi, le gouvernement prévoit un financement de 15 millions de dollars dès 2022-2023 pour agrandir le réseau de mobilité active et maintenir le réseau existant.

4. FAVORISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

En matière de développement durable, récompenser les actions favorables à l'environnement et appliquer le principe de pollueur-payeur constituent de bonnes pratiques que le gouvernement souhaite continuer de promouvoir.

À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit 23,2 millions de dollars pour reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales.

TABLEAU F.7

Impact financier d'une mesure visant à favoriser les bonnes pratiques environnementales (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales ⁽¹⁾	-11,6	-11,6	—	—	—	-23,2

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Il est aussi prévu de moduler et d'augmenter le droit sur les pneus neufs afin d'assurer le financement à long terme du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage.

En effet, les revenus provenant du droit environnemental de 3 \$ appliqué sur les pneus neufs ne suffisent plus à financer adéquatement l'entreposage, le transport et le traitement des pneus hors d'usage et, sans intervention, le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage serait devenu déficitaire dès 2024.

Ainsi, des revenus supplémentaires de 64,6 millions de dollars sont prévus sur cinq ans pour pérenniser le financement de la récupération et de la gestion des pneus hors d'usage.

TABLEAU F.8

Impact financier de la mesure visant à réviser le droit sur les pneus neufs (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Réviser le droit spécifique sur les pneus neufs ⁽¹⁾	6,0	14,6	14,6	14,7	14,7	64,6

(1) Les sommes seront perçues par Revenu Québec puis versées à RECYC-QUÉBEC.

4.1 Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales

La rétribution des bonnes pratiques est une mesure phare du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Elle vise à reconnaître les bonnes pratiques agricoles axées sur l'atteinte de résultats, tout en allant au-delà des exigences réglementaires. Depuis le lancement de l'initiative en février 2022, ce sont plus de 1 800 entreprises qui ont déjà adopté des pratiques agricoles durables.

Le gouvernement souhaite qu'un plus grand nombre d'entreprises s'engagent à appliquer des pratiques admissibles comme la réduction de l'usage de pesticides ou les aménagements favorables à la biodiversité.

Une aide additionnelle de 23,2 millions de dollars sur deux ans est prévue pour appuyer davantage d'entreprises et favoriser l'agriculture durable.

4.2 Pérenniser le financement de la récupération et de la gestion des pneus hors d'usage

Les activités de récupération et de traitement des pneus hors d'usage occupent une place importante au Québec puisque la majorité des pneus est traitée grâce aux méthodes les plus environnementales, soit le réemploi et le recyclage.

❑ Réviser le droit spécifique sur les pneus neufs

Depuis le 1^{er} octobre 1999, le gouvernement du Québec impose un droit environnemental de 3 \$ à l'achat de pneus neufs afin d'autofinancer la récupération des pneus hors d'usage.

Toutefois, le droit n'est plus représentatif des coûts actuels de collecte et de traitement des pneus hors d'usage. En effet, les revenus actuels du droit ne sont plus suffisants pour assurer le financement du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage et, sans intervention, ce programme serait devenu déficitaire dès 2024.

De plus, le droit unique pour les pneus d'automobiles et de camions ne prend pas en considération la différence de coût de traitement entre ces deux types de pneus.

Ainsi, il est nécessaire d'ajuster le droit spécifique sur les pneus neufs afin de pérenniser le financement du programme et d'assurer une récupération et un traitement adéquats des pneus hors d'usage.

À compter du 1^{er} juillet 2023, le droit sur les pneus neufs de véhicules automobiles sera de 4,50 \$ et celui pour les pneus neufs de camions sera de 6 \$, pour des revenus supplémentaires estimés à 64,6 millions de dollars sur cinq ans consacrés entièrement au programme³.

Par la suite, RECYC-QUÉBEC devra soumettre au ministre des Finances un avis de viabilité financière du programme tous les cinq ans, et ce, afin que soit révisé, au besoin, le droit sur les pneus neufs.

³ Pour plus de détails, consulter la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage

Le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage donne suite à l'incendie de Saint-Amable, en 1990, où près de 4 millions de pneus étaient entreposés. Cet incendie avait duré quatre jours, et le gouvernement avait dû décontaminer et restaurer le site.

En 1993, le gouvernement a instauré le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage, géré par RECYC-QUÉBEC, qui veille à ce que soit réemployé, recyclé ou valorisé l'ensemble des pneus hors d'usage collectés sur le territoire québécois.

Depuis le 1^{er} octobre 1999, un droit environnemental de 3 \$ est en vigueur à l'achat de pneus neufs afin de financer le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage.

Ce programme permet aussi d'appuyer la recherche et le développement de débouchés ou de lancer des appels de propositions pour le traitement par remoulage ou recyclage des pneus.

Les principes sous-jacents à l'utilisation du droit sur les pneus neufs sont de protéger l'environnement, de favoriser le partenariat, de développer le leadership et d'assurer une saine gestion des fonds publics.

Exemples de nouveaux produits fabriqués à partir de pneus hors d'usage :

- asphalte et mastics à base de caoutchouc modifié;
- produits entrant dans la fabrication d'une automobile;
- produits moulés et extrudés;
- surfaces de terrains de jeux et de terrains de sport.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU F.9

Impact financier des mesures visant à diversifier et à consolider les actions pour l'environnement (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages							
Appuyer la création du Fonds bleu							
– Mettre en œuvre des initiatives du futur Fonds bleu	—	-34,2	-49,2	-71,7	-124,9	-149,9	-429,9
– Poursuivre la Stratégie québécoise de l'eau	—	-15,8	-25,8	-28,3	-0,1	-0,1	-70,1
Soutenir la mise aux normes de barrages municipaux	—	-3,7	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-19,7
Sous-total – Protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages	—	-53,7	-79,0	-104,0	-129,0	-154,0	-519,7
Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature							
Mettre en œuvre le Plan nature 2030	—	-63,1	-90,3	-93,1	-97,7	-99,2	-443,4
Soutenir la création de trames vertes et bleues	—	—	—	-5,0	-5,0	-6,5	-16,5
Encourager la mobilité active dans la ville de Québec	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
Sous-total – Protéger la biodiversité et favoriser l'accès à la nature	-15,0	-63,1	-90,3	-98,1	-102,7	-105,7	-474,9
Favoriser les bonnes pratiques environnementales							
Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales	—	-11,6	-11,6	—	—	—	-23,2
Réviser le droit spécifique sur les pneus neufs	—	6,0	14,6	14,6	14,7	14,7	64,6
Sous-total – Favoriser les bonnes pratiques environnementales	—	-5,6	3,0	14,6	14,7	14,7	41,4
TOTAL	-15,0	-122,4	-166,3	-187,5	-217,0	-245,0	-953,2

Section G

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2023 ET 2024

Sommaire	G.3
1. La situation économique au Québec en 2023 et en 2024	G.13
1.1 L'activité économique ralentira avant le retour à une croissance plus soutenue	G.13
1.2 La demande intérieure demeurera le principal moteur de la croissance	G.15
1.3 La perte de vitesse de l'économie et le vieillissement démographique ralentiront l'embauche	G.16
1.4 Les ménages feront preuve de prudence	G.19
1.5 Le secteur résidentiel est plombé par les hausses successives de taux d'intérêt.....	G.20
1.6 La progression des investissements non résidentiels se modérera.....	G.22
1.7 Les gouvernements continueront de soutenir l'économie	G.24
1.8 L'évolution des exportations sera synchronisée avec l'activité économique mondiale	G.25
1.9 L'inflation poursuivra sa descente	G.26
1.10 Après deux années de fortes hausses, la progression du PIB nominal sera moins rapide.....	G.28
1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé.....	G.29
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	G.31
2.1 La situation économique au Canada	G.31
2.2 La situation économique aux États-Unis	G.35
3. La situation économique mondiale.....	G.41
4. L'évolution des marchés financiers.....	G.49
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	G.53

SOMMAIRE

Au cours des derniers mois, l'inflation et le resserrement synchronisé des politiques monétaires ont freiné le rythme d'expansion de l'activité économique dans la plupart des régions. Ainsi, l'économie mondiale a amorcé une phase de ralentissement.

- La croissance mondiale devrait se modérer de 3,3 % en 2022 à 2,4 % en 2023¹. Aux États-Unis, l'activité économique s'affaiblira, passant de 2,1 % en 2022 à 0,5 % en 2023.
- Au Canada, la hausse du PIB réel devrait décélérer, passant de 3,4 % en 2022 à 0,8 % en 2023. Au Québec, l'activité économique devrait se situer à 2,8 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.
 - En 2022 et en 2023, la croissance économique sera plus vigoureuse au Canada qu'au Québec. Les prix élevés du pétrole soutiendront la production et les investissements dans les provinces productrices.

L'année 2023 sera une année de transition. La maîtrise de l'inflation rétablira un contexte propice à une croissance durable dès 2024. De plus, le gouvernement poursuit les efforts des dernières années et priorise l'économie, l'éducation, la santé et l'environnement. Ainsi, la hausse du PIB réel atteindra 1,4 % en 2024 au Québec.

L'inflation et l'augmentation rapide des taux d'intérêt ont freiné la croissance de l'économie au cours des derniers mois. Ainsi, l'activité économique au Québec devrait ralentir, passant de 2,8 % en 2022 à 0,6 % en 2023.

En 2024, la maîtrise de l'inflation devrait permettre de rétablir un contexte propice à une croissance durable. Au Québec, la hausse du PIB réel devrait se situer à 1,4 %.

TABLEAU G.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
Québec	6,0	2,8	0,6	1,4
Canada	5,0	3,4	0,8	1,6
États-Unis	5,9	2,1	0,5	1,3
Monde ⁽¹⁾	6,2	3,3	2,4	3,1

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section reflète les données économiques disponibles au 28 février 2023.

❑ L'année 2023, une année de transition

L'année 2023 représentera une année de transition pour l'économie mondiale. Elle marquera le passage vers un contexte économique plus stable.

- Au début de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a causé un choc d'une ampleur inégalée qui a précipité l'économie dans une courte, mais profonde récession.
- Le redressement de l'activité économique s'est amorcé rapidement. Toutefois, la relance soutenue et les déséquilibres entre l'offre et la demande ont créé un environnement propice à l'accélération des pressions inflationnistes. De plus, la guerre en Ukraine et les craintes relatives à l'approvisionnement mondial, notamment en pétrole et en céréales, ont soutenu davantage les prix.
- Au cours de la dernière année, la plupart des banques centrales ont procédé à un relèvement rapide et important de leur taux directeur afin de freiner la demande et de contrôler l'inflation.

La hausse du coût de la vie et la détérioration des conditions du crédit pèseront sur l'expansion économique mondiale au cours des prochains trimestres.

- La majorité des régions connaîtront une modération ou un recul de leur activité économique en 2023.
- Au Québec, la progression du PIB réel devrait s'élever à 0,6 % pour l'ensemble de l'année.

Toutefois, une accélération de la croissance économique est attendue vers la fin de 2023 à l'échelle mondiale.

- Au cours des prochains mois, la demande excédentaire devrait se résorber et l'offre de biens et services devrait augmenter, ce qui atténuera les pressions inflationnistes.
- Le ralentissement prévu de la croissance des prix pourrait permettre à certaines banques centrales de commencer à assouplir leur politique monétaire vers la fin de l'année 2023.
- Une inflation maîtrisée et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise de la croissance.
- Ainsi, la progression du PIB réel devrait reprendre. Au Québec, l'expansion de l'activité économique devrait se situer à 1,4 % en 2024.

Les efforts pour contenir la hausse des prix et la maintenir à un niveau stable et prévisible permettront de rétablir un contexte propice à une croissance durable.

■ Une prévision toujours empreinte d'incertitude

Un degré d'incertitude élevé assombrit les prévisions économiques et financières. Au cours des prochaines années, la croissance à l'échelle mondiale sera tributaire de l'évolution de l'inflation et de la capacité des autorités monétaires à la contenir.

- Malgré un certain repli, l'inflation mondiale demeure soutenue.
 - Les prix pourraient se maintenir à des niveaux élevés en raison notamment du contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, qui exerce des pressions sur les salaires.
 - Une demande excédentaire ou une offre restreinte de matières premières ainsi que des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement font également partie des facteurs qui pourraient accentuer les pressions à la hausse sur les prix.
- La persistance de la poussée inflationniste pourrait placer les banques centrales face à un dilemme. Un relèvement trop important de leur taux directeur ou un trop long maintien de celui-ci à des niveaux restrictifs aurait des effets négatifs sur la croissance. Toutefois, un resserrement insuffisant pourrait mener à un enracinement de l'inflation élevée.

Par ailleurs, le contexte mondial est présentement caractérisé par la présence de tensions géopolitiques. L'intensification ou l'aggravation de ces tensions pourrait ralentir l'activité économique mondiale de façon plus importante qu'escompté.

TABLEAU G.2

Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
Québec	3,8	6,7	3,5	2,2
Canada	3,4	6,8	3,5	2,3
États-Unis	4,7	8,0	3,7	2,2
Monde ⁽¹⁾	4,7	8,8	6,6	4,3

(1) Il s'agit de la prévision de janvier 2023 du Fonds monétaire international.

Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ La réduction des écarts de niveau de vie avec l'Ontario se poursuit

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique.

- En ce sens, des gestes importants ont été posés depuis l'automne 2018, notamment pour rehausser la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché de l'emploi.
- Ces gestes ont porté leurs fruits. Ils ont permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et, ainsi, de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

Le gouvernement souhaite poursuivre sur cette lancée et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec celui de l'Ontario.

Un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à celui de l'Ontario depuis 2018

De 2015 à 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie du Québec était inférieure à celle de l'Ontario.

- Au cours de cette période, la hausse du niveau de vie s'établissait en moyenne à 1,3 % annuellement au Québec, comparativement à 1,4 % en Ontario.

Or, depuis 2019, le Québec a enregistré des gains substantiels relativement au niveau de vie.

- À l'exception de 2020, année marquée par le début de la pandémie de COVID-19, l'évolution du niveau de vie au Québec est plus favorable qu'en Ontario.

Cette amélioration rapide a permis au Québec de réduire l'écart existant de niveau de vie avec l'Ontario, qui est passé de 16,4 % en 2018 à 13,7 % en 2022.

Par ailleurs, en dépit du ralentissement de l'activité économique, les gains en matière de rattrapage de niveau de vie se poursuivront.

- En 2023, l'écart de niveau de vie avec l'Ontario devrait diminuer à 12,8 %.

Niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2015 à 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019 à 2023
Québec	1,3	1,7	1,6	-5,8	5,7	1,7	-0,4	0,5
Ontario	1,4	1,7	0,4	-5,8	4,6	1,5	-1,1	-0,1
ÉCART	—	16,4	15,1	15,0	13,9	13,7	12,8	—

Note : Le ministère des Finances du Québec ne réalise pas de prévisions pour l'Ontario. La croissance du PIB réel pour 2022 et 2023 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 2 mars 2023. La prévision de la population en 2023 est celle escomptée pour le Canada à l'exclusion du Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

■ Les déterminants du potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec à long terme. C'est en agissant sur les déterminants de la croissance que le gouvernement atteindra cet objectif.

Le vieillissement de la population est un phénomène mondial qui touche, à différents degrés, les économies. Au Québec, cette tendance s'est accélérée au cours des dernières années et devrait se poursuivre. Ainsi, la contribution du **bassin de travailleurs potentiels** à la hausse de l'activité économique est limitée.

La participation au marché du travail, qui correspond au **taux d'emploi**, soutiendra la croissance au cours des prochaines années. Or, le taux d'emploi des 15 à 64 ans au Québec se situe à un sommet historique. De plus, le vieillissement de la population limite la hausse de la population active.

— Toutefois, il est encore possible de réaliser des gains en favorisant une hausse de la diplomation et la formation de la main-d'œuvre, ainsi qu'en facilitant l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail. Par ailleurs, la baisse annoncée de l'impôt des particuliers incitera les Québécois à accroître leur participation au marché du travail et à demeurer en emploi.

Dans un contexte de vieillissement démographique et de pénurie de main-d'œuvre, les gains de **productivité**, définie par le PIB réel par emploi, constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance à long terme. Toutefois, à court terme, cette composante ne contribuera pas à la croissance économique.

— En 2021, la forte reprise économique observée a fait bondir la productivité de 1,6 %, soit une croissance plus importante que celle observée au cours des 10 années précédant la pandémie (+0,7 % en moyenne). Le ralentissement de l'activité économique conjugué aux changements rapides observés sur le marché du travail auront un impact négatif sur la productivité en 2022 et en 2023. À partir de 2024, la productivité retrouvera un rythme de progression dynamique.

TABLEAU G.3

Contribution des facteurs à la croissance économique au Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2010- 2019	2020	2021	2022	2023	2024- 2027
PIB réel	1,9	-5,0	6,0	2,8	0,6	1,5
Facteur de croissance (contribution) :						
– Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,3	0,0
– Taux d'emploi ⁽²⁾	1,0	-5,3	4,5	3,1	1,1	0,5
– Productivité ⁽³⁾	0,7	0,4	1,6	-0,3	-0,9	1,0
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	1,1	-5,8	5,7	1,7	-0,4	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le bassin de travailleurs potentiels représente la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le vieillissement démographique limite la progression du bassin de travailleurs potentiels

À l'instar de nombreuses économies, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique, qui s'est accéléré au cours des dernières années.

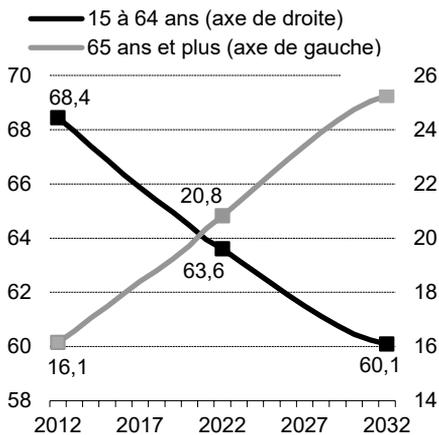
- Entre 2012 et 2022, la population québécoise âgée de 65 ans et plus a progressé en moyenne de 3,4 % par année. Il s'agit d'une hausse de plus de 500 000 personnes au cours de ces 10 années. De son côté, la population de 15 à 64 ans a stagné.
- En 2012, les personnes de 15 à 64 ans représentaient 68,4 % de l'ensemble de la population du Québec. Cette proportion a reculé à 63,6 % en 2022 et devrait diminuer à 60,1 % en 2032. En contrepartie, le poids démographique de la population âgée de 65 ans et plus a augmenté, passant de 16,1 % en 2012 à 20,8 % en 2022 et devrait augmenter à 25,3 % en 2032.
- Les tendances démographiques sont difficiles à renverser. Les plus récents scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec montrent que même si l'on adopte des hypothèses optimistes, le poids démographique de la population de 65 ans et plus continue de croître.

Or, la population de 15 à 64 ans constitue le principal bassin de travailleurs potentiels. Le recul de leur poids démographique et la stagnation de la taille de ce groupe limitent la hausse de la population active et accroissent les tensions sur le marché du travail.

GRAPHIQUE G.1

Poids démographique par groupe d'âge au Québec

(part de la population, en pourcentage)

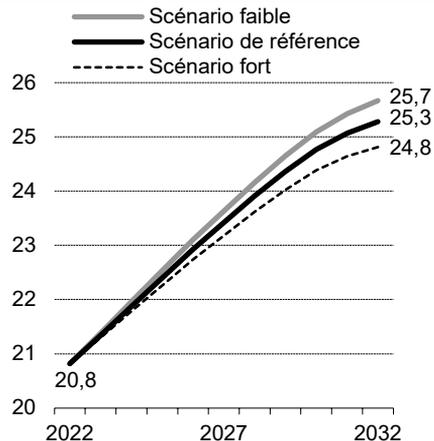


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.2

Poids démographique de la population de 65 ans et plus au Québec

(part de la population, en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le resserrement du bassin de main-d'œuvre, un défi pour le Québec

Le Québec est confronté à un phénomène de vieillissement démographique. Dans ce contexte, une plus grande participation de la population au marché du travail sera nécessaire pour soutenir la croissance économique à long terme.

Or, la vigueur du marché du travail s'est traduite par une augmentation des taux d'emploi au Québec. En 2022, les taux d'emploi au Québec ont atteint des sommets pour chacune des cohortes entre 30 et 64 ans.

— Par ailleurs, les taux d'emploi pour l'ensemble des tranches d'âge entre 15 et 59 ans étaient plus élevés au Québec qu'au Canada en 2022.

— Bien que limitée, une hausse des taux d'emploi est encore possible pour ces groupes d'âge.

Malgré cette bonne performance, le taux d'emploi des personnes de 15 ans et plus au Québec (61,5 %) demeurerait inférieur à celui du Canada (62,0 %) en 2022. Ce phénomène s'explique par la composition de la population, qui est plus âgée au Québec. En effet, le taux d'emploi diminue rapidement chez les cohortes les plus âgées.

— Par ailleurs, des écarts persistent avec le Canada et l'Ontario pour ce qui est des personnes de 60 ans et plus. Ces écarts représentent un potentiel d'amélioration important.

TABLEAU G.4

Taux d'emploi par groupe d'âge en 2022 (en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
15 à 19 ans	53,1 ⁽¹⁾	45,3	41,2
20 à 24 ans	73,1	70,4	67,3
25 à 29 ans	84,5	82,7 ⁽¹⁾	82,4
30 à 34 ans	87,2 ⁽¹⁾	84,8 ⁽¹⁾	84,2 ⁽¹⁾
35 à 39 ans	86,5 ⁽¹⁾	85,4 ⁽¹⁾	84,9 ⁽¹⁾
40 à 44 ans	89,5 ⁽¹⁾	86,3 ⁽¹⁾	84,6
45 à 49 ans	88,3 ⁽¹⁾	85,9 ⁽¹⁾	84,5
50 à 54 ans	85,6 ⁽¹⁾	83,3 ⁽¹⁾	82,8 ⁽¹⁾
55 à 59 ans	74,5 ⁽¹⁾	73,4 ⁽¹⁾	73,0 ⁽¹⁾
60 à 64 ans	50,5 ⁽¹⁾	53,7 ⁽¹⁾	55,8 ⁽¹⁾
65 à 69 ans	21,9	27,0	29,6 ⁽¹⁾
70 ans et plus	6,9 ⁽¹⁾	7,7	7,8
15 à 64 ans	77,5⁽¹⁾	75,6⁽¹⁾	74,5
15 ans et plus	61,5	62,0	61,8

(1) Il s'agit d'un sommet annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active en 1976.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Des gains d'emplois plus difficiles à réaliser

La situation sur le marché du travail s'est grandement améliorée au cours des dernières décennies. Jusqu'au début des années 2010, le Québec accusait un retard important en matière de taux d'emploi par rapport à l'Ontario et au Canada.

Le dynamisme du marché du travail au Québec a permis d'éliminer les écarts avec l'Ontario et le Canada pour le principal bassin de main-d'œuvre.

- Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans, c'est-à-dire la proportion de la population de ce groupe occupant un emploi, est maintenant supérieur au Québec (77,5 % en 2022) à ceux de l'Ontario (74,5 %) et du Canada (75,6 %).

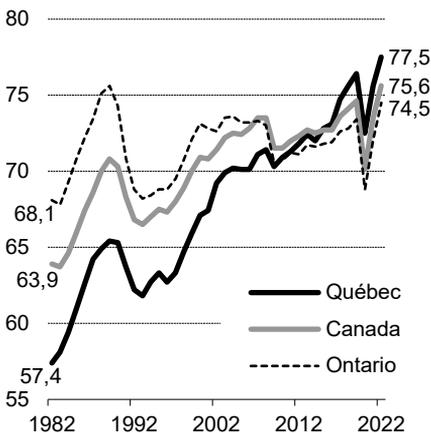
Dans un contexte de taux d'emploi déjà élevé, des gains additionnels d'emplois seront plus difficiles à réaliser.

Cependant, des écarts de taux d'emploi chez la population de 60 ans et plus subsistent toujours avec le Canada et l'Ontario. Ainsi, des gains peuvent encore être réalisés chez les travailleurs d'expérience.

- En 2022, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (21,9 %) était inférieur de près de 4 points de pourcentage à celui en Ontario (25,8 %).
- Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui observé en Ontario en 2022, le Québec compterait 86 400 travailleurs additionnels.
 - Près de 90 % de ces travailleurs supplémentaires, soit 76 500 personnes, proviendraient de la cohorte âgée de 60 à 69 ans.

GRAPHIQUE G.3

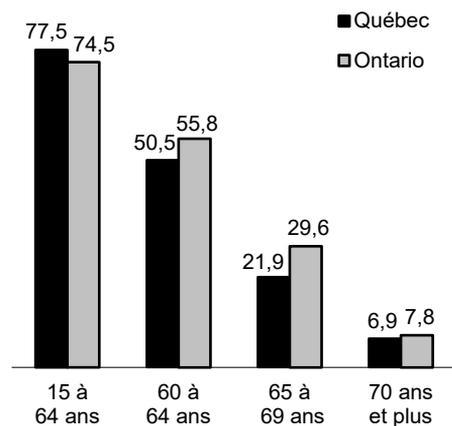
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE G.4

Taux d'emploi en 2022 pour différents groupes d'âge (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Une amélioration de la productivité

Au cours des dernières années, le Québec a enregistré une amélioration substantielle de sa productivité.

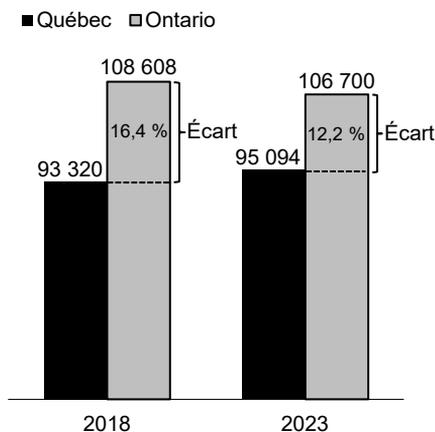
- Entre 2018 et 2023, la productivité augmentera de 0,4 % en moyenne par année. Il s'agit d'un rythme de progression supérieur à celui observé en Ontario, dont la productivité reculera en moyenne de 0,4 % par année pendant cette période.
- Cette amélioration plus rapide au Québec a permis de réduire l'écart de productivité existant avec l'Ontario. Celui-ci passera de 16,4 % en 2018 à 12,2 % en 2023.

Cette évolution représente une avancée importante. En effet, alors que les hausses additionnelles de taux d'emploi deviendront plus difficiles au cours des prochaines années, les gains de productivité seront le principal levier pour soutenir l'activité économique et les gains de niveau de vie.

Depuis l'automne 2018, des gestes importants ont été posés dans le but d'accroître le potentiel de l'économie québécoise. Les mesures mises en place afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises permettront de réduire l'écart de niveau de vie avec l'Ontario, qui passera de 16,4 % en 2018 à 12,8 % en 2023.

GRAPHIQUE G.5

Évolution de la productivité (en dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)

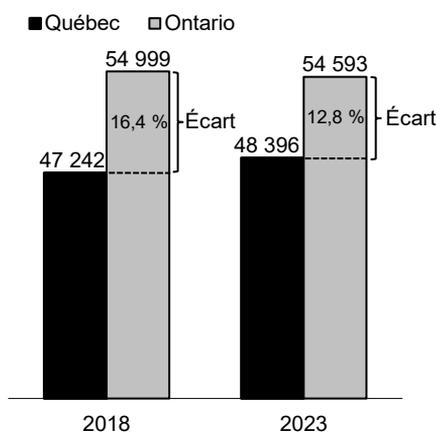


Note : La productivité correspond au PIB réel par emploi. Le ministère des Finances du Québec ne réalise pas de prévisions pour l'Ontario. La croissance du PIB réel pour 2022 et 2023 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 2 mars 2023. La prévision de l'emploi en 2023 est celle escomptée pour le Canada à l'exclusion du Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.6

Évolution du niveau de vie (en dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant. Le ministère des Finances du Québec ne réalise pas de prévisions pour l'Ontario. La croissance du PIB réel pour 2022 et 2023 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 2 mars 2023. La prévision de la population en 2023 est celle escomptée pour le Canada à l'exclusion du Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

■ **Augmenter la productivité de l'économie québécoise, une priorité pour le gouvernement**

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le moyen ayant le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie.

Afin d'augmenter la productivité de l'économie québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 887,6 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique, soit :
 - mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement,
 - valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure,
 - optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois;
- intensifier les efforts en innovation;
- favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC EN 2023 ET EN 2024

1.1 L'activité économique ralentira avant le retour à une croissance plus soutenue

Depuis la forte croissance de l'activité économique enregistrée au premier trimestre de 2022, la progression du PIB réel s'affaiblit.

— Cette modération coïncide avec le début du cycle de resserrement de la Banque du Canada en mars 2022, qui avait pour but de freiner la poussée inflationniste et la surchauffe de l'économie canadienne.

L'année 2023 sera une année de transition. Les efforts pour contenir la hausse des prix et pour la maintenir à un niveau stable et prévisible permettront de rétablir un contexte propice à une croissance durable dès 2024. Dans ce contexte, l'économie du Québec reprendra son élan en deuxième moitié de 2023 et en 2024.

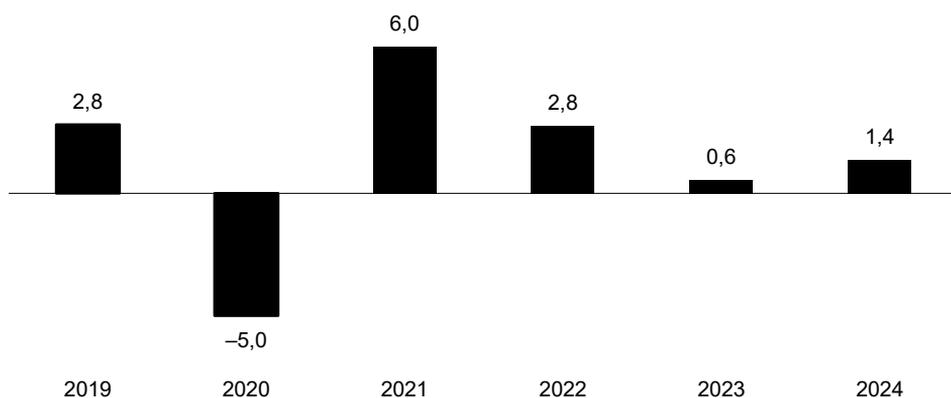
— Globalement, l'expansion du PIB réel devrait se situer à 0,6 % en 2023 avant de remonter à 1,4 % en 2024.

Un haut degré d'incertitude assombrit actuellement les prévisions économiques. Toutefois, dans son scénario de prévision de référence, le ministère des Finances n'escompte pas de récession au Québec.

Par ailleurs, bien que les perspectives soient positives, le vieillissement de la population continuera de poser un défi à la hausse de la croissance potentielle au Québec.

GRAPHIQUE G.7

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec n'est pas en récession

Les statistiques récentes confirment que le Québec n'était pas en récession à la fin de 2022. La croissance économique se poursuit au Québec, mais à un rythme modéré.

En particulier, le PIB réel a fléchi de 0,5 % au troisième trimestre de 2022.

- Ce repli s'explique par la contribution négative de l'ensemble du secteur extérieur (-0,6 point de pourcentage). En effet, les exportations (-0,2 %) ont diminué et les importations (+0,9 %) ont augmenté.
- La consommation des ménages (+0,4 %) et les investissements non résidentiels des entreprises (+0,7 %) ont poursuivi leur expansion.

La croissance économique reprendra alors que la progression du PIB réel par industrie est en hausse de 0,7 % après deux mois au quatrième trimestre.

Par ailleurs, le marché du travail affiche une vigueur surprenante.

- Au quatrième trimestre de 2022, il s'est créé près de 50 000 emplois. En outre, la création d'emplois est demeurée extrêmement forte en janvier 2023, alors qu'une hausse de 47 400 emplois (+1,1 %) a été observée.
- Le taux de chômage s'est situé à 3,9 % en janvier, un creux mensuel historique.
- Cette bonne performance du marché du travail explique en partie la résilience de la consommation des ménages.

Par conséquent, une récession n'est pas prévue au Québec malgré le repli du PIB réel enregistré au troisième trimestre de 2022. Rappelons qu'une récession technique est définie par un recul du PIB réel pendant au moins deux trimestres consécutifs.

Indicateurs économiques récents au Québec

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	2022-2023						
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim. ⁽¹⁾
PIB réel par industrie	0,6	0,2	—	—	-0,5 ⁽²⁾	0,7	—
Emplois (en milliers)	17,3	24,3	4,8	47,4	9,3	48,5	58,7
Taux de chômage (en pourcentage)	4,1	3,9	4,1	3,9	4,3	4,0	3,9
Ventes au détail (en termes nominaux)	2,8	-0,1	1,1	—	0,4	2,3	—
Indice des prix à la consommation ⁽³⁾	6,4	6,8	6,3	6,2	7,0	6,5	5,0
Mises en chantier (en milliers)	55,6	49,7	34,0	46,4	54,8	50,4	46,4
Reventes d'habitations (en milliers)	76,3	74,4	71,7	68,6	83,5	74,1	68,6
Livraisons manufacturières (en termes nominaux)	2,5	0,3	-0,8	—	-4,1	3,2	—

(1) Il s'agit du cumulatif des périodes disponibles par rapport à la période précédente.

(2) Il s'agit de la variation du PIB réel aux prix du marché.

(3) Il s'agit de la variation par rapport à l'année précédente.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et Haver Analytics.

1.2 La demande intérieure demeurera le principal moteur de la croissance

Les effets de la détérioration des conditions du crédit continueront de se transmettre à l'économie, entraînant la modération de l'ensemble des composantes du PIB en 2023. Une reprise de la croissance est toutefois attendue en 2024.

La demande intérieure restera le principal moteur de la hausse du PIB réel en 2023 et en 2024. Elle connaîtra toutefois un ralentissement important.

- La perte de pouvoir d'achat et un choc de paiements d'intérêt inciteront les ménages à la prudence. Par ailleurs, l'investissement résidentiel, une composante du PIB sensible aux variations des taux d'intérêt, freinera l'expansion économique.
- Les entreprises feront face à différents vents contraires. La demande qui ralentit, les coûts d'emprunt élevés et l'incertitude accrue devraient modérer les investissements non résidentiels. Toutefois, la pénurie de main-d'œuvre incitera les entreprises à investir dans l'automatisation de leur processus de production.
- Dans ce contexte, les gouvernements continueront de soutenir l'activité économique.

Au cours des deux prochaines années, le secteur extérieur contribuera positivement à la hausse du PIB réel. En effet, la progression des exportations sera plus importante que celle des importations.

- En 2023, le secteur extérieur sera touché par les difficultés de l'économie mondiale ainsi que par l'affaiblissement de la demande intérieure. Les exportations et les importations devraient se raffermir en 2024, à mesure que la reprise économique prendra racine au Québec et ailleurs dans le monde.

TABLEAU G.5

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Demande intérieure	2,5	0,6	1,2	2,6	0,6	1,3
Consommation des ménages	4,9	1,6	1,5	2,9	1,0	0,9
Investissements résidentiels	-9,7	-7,9	-0,1	-0,8	-0,6	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	3,5	0,4	2,3	0,3	0,0	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,3	1,1	0,6	0,4	0,3	0,2
Secteur extérieur	—	—	—	-1,8	0,4	0,4
Exportations	2,4	1,5	3,7	1,0	0,7	1,6
Importations	5,8	0,6	2,3	-2,8	-0,3	-1,2
Stocks	—	—	—	1,8	-0,4	-0,4
PIB RÉEL	2,8	0,6	1,4	2,8	0,6	1,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 La perte de vitesse de l'économie et le vieillissement démographique ralentiront l'embauche

Le marché du travail est resté résilient face au ralentissement de la croissance observé depuis le printemps dernier. De mars 2022 à janvier 2023, 113 400 emplois ont été créés (+2,6 %). En outre, le taux de chômage a atteint 3,9 % en janvier 2023, un creux mensuel historique.

Au cours des prochains mois, la perte de vitesse de l'économie freinera le rythme d'embauches. Néanmoins, la baisse d'impôt consentie par le gouvernement du Québec favorisera l'offre de travail. De plus, le nombre élevé de postes vacants limitera la détérioration du marché du travail.

— Globalement, après une création moyenne de 129 700 emplois en 2022 (+3,0 %), 63 200 emplois (+1,4 %) sont attendus en 2023. De son côté, le taux de chômage devrait grimper temporairement à 4,6 % en moyenne en 2023, demeurant tout de même près du creux annuel de 4,3 % enregistré en 2022.

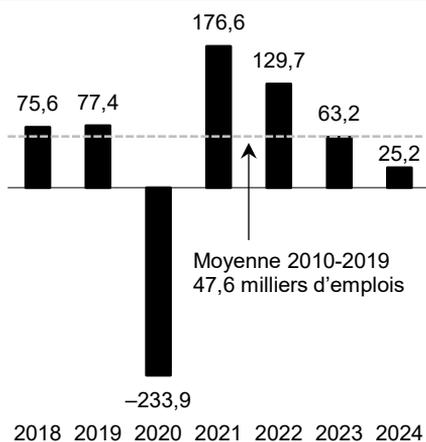
Malgré le retour à une croissance économique durable en 2024, les gains d'emplois seront modestes. L'évolution démographique limitera la progression de la population active et atténuera le potentiel de création d'emplois.

— Ainsi, 25 200 emplois (+0,6 %) s'ajouteront en 2024. À 4,2 %, le taux de chômage atteindra un nouveau creux annuel historique.

Par ailleurs, l'essoufflement du marché du travail diminuera les pressions sur les salaires et traitements. Ceux-ci devraient croître de 3,7 % en 2023 et de 3,4 % en 2024, après d'importantes augmentations de 10,8 % en 2021 et de 9,9 % en 2022.

GRAPHIQUE G.8

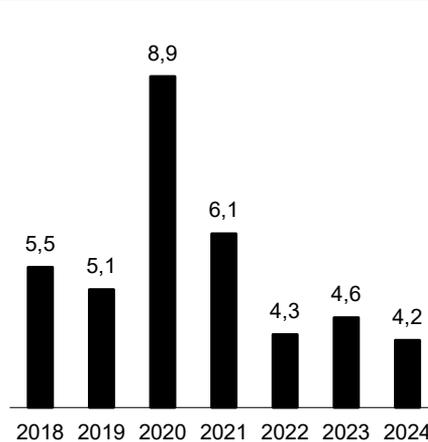
Création d'emplois au Québec (données annuelles moyennes, en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.9

Taux de chômage au Québec (données annuelles moyennes, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'économie québécoise est au plein emploi

Le marché du travail au Québec affiche une vigueur surprenante.

- Entre janvier 2022 et janvier 2023, il s'est ajouté 196 600 postes au Québec, soit une augmentation de 4,6 %. En comparaison, l'emploi en Ontario a enregistré une hausse de 4,1 % pendant cette période.

Les conditions du marché du travail demeurent exceptionnellement tendues malgré la modération de la croissance économique.

- En janvier dernier, le taux de chômage a reculé à 3,9 %, un creux mensuel historique. De plus, il était le plus faible taux observé parmi l'ensemble des provinces.
- Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans s'est situé à 79,0 % en janvier, le taux le plus élevé au Canada. Il s'agit également d'un sommet mensuel.

Par ailleurs, le nombre de personnes en mesure de répondre à la demande de travail est limité par le vieillissement de la population.

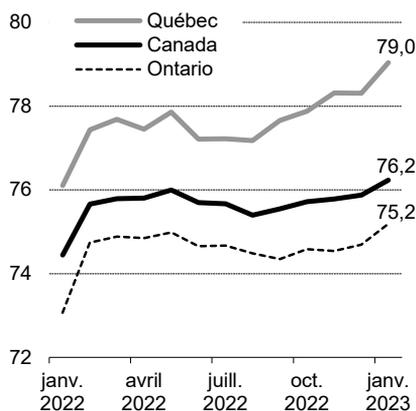
- La taille de la population âgée de 15 à 64 ans est demeurée relativement stable entre janvier 2022 et janvier 2023 (+15 400 personnes, +0,3 %). À titre comparatif, elle a augmenté de 99 100 personnes (+1,0 %) en Ontario pendant la même période.

Les signes de fortes tensions du marché du travail se reflètent sur les hausses salariales.

- Entre janvier 2022 et janvier 2023, le salaire horaire moyen au Québec a bondi de 6,9 %. Il s'agit de la progression annuelle la plus marquée parmi les provinces, ex æquo avec la Nouvelle-Écosse.

Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans

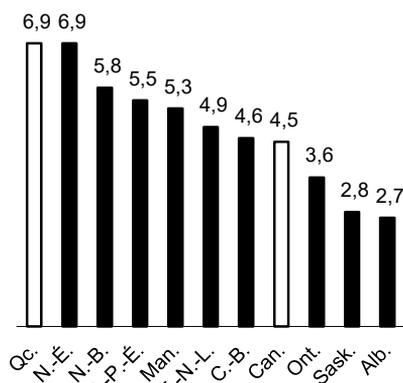
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Salaire horaire moyen

(variation en pourcentage entre janvier 2022 et janvier 2023)



Source : Statistique Canada.

Le nombre de postes vacants demeure élevé

Les employeurs québécois cherchaient activement à pourvoir 232 430 postes vacants au troisième trimestre de 2022 (249 015 postes vacants au deuxième trimestre).

- Le nombre de postes vacants affichait une baisse de 6,7 % au troisième trimestre. Il s'agit d'une première diminution depuis le troisième trimestre de 2019.
 - Au troisième trimestre de 2022, le nombre de postes vacants a également fléchi en Ontario (-3,6 %) et dans l'ensemble du Canada (-3,3 %).
- Malgré ce repli, le nombre de postes vacants reste élevé au Québec. Il est en hausse de 61,8 % par rapport au premier trimestre de 2020.

En outre, le Québec est demeuré l'une des provinces affichant le taux de postes vacants le plus important.

- Le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes, vacants ou occupés, s'est situé à 5,8 % au troisième trimestre de 2022.
- Il s'agit du taux le plus élevé parmi les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique (6,2 %).

Le taux de postes vacants élevé s'explique notamment par le fait que le Québec dispose de moins de travailleurs potentiels pouvant occuper les postes disponibles.

- Au premier trimestre de 2020, le Québec comptait 1,9 chômeur par poste vacant. Au troisième trimestre de 2022, ce ratio a reculé à 0,9 chômeur par poste vacant.
- En comparaison, l'Ontario et le Canada dénombraient respectivement 1,2 chômeur par poste vacant et 1,1 chômeur par poste vacant au troisième trimestre de 2022.
- Bien que la pénurie de main-d'œuvre touche de nombreuses régions, elle est plus prononcée au Québec.

Le taux de postes vacants élevé combiné au faible taux de chômage observé au Québec explique en partie la résilience du marché du travail au cours des derniers mois.

- En effet, le contexte de forte demande de travailleurs limitera les pertes nettes d'emplois malgré la modération de la croissance économique.

Par ailleurs, le taux élevé de postes vacants incitera les entreprises à accroître leurs investissements pour augmenter la productivité du travail.

Nombre de chômeurs par poste vacant

(nombre de personnes)

	1 ^{er} trimestre de 2020	3 ^e trimestre de 2021	3 ^e trimestre de 2022
Québec	1,9	1,2	0,9
Ontario	2,5	1,9	1,2
Canada	2,4	1,7	1,1

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 Les ménages feront preuve de prudence

La détérioration des conditions du crédit et l'inflation limiteront les dépenses de consommation. Celles-ci afficheront une hausse de 1,6 % en 2023 et de 1,5 % en 2024.

- La perte de pouvoir d'achat ainsi que la hausse des paiements hypothécaires inciteront les consommateurs à dépenser prudemment. En parallèle, les taux d'intérêt élevés pourraient favoriser l'épargne.

Néanmoins, les ménages continueront de soutenir l'activité économique.

- La réduction de l'impôt aux particuliers octroyée par le gouvernement du Québec appuiera l'augmentation du revenu disponible des ménages. De même, les mesures mises en place depuis l'automne 2021 pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois atténueront les effets de l'inflation élevée sur leur portefeuille.

En outre, la situation financière des ménages québécois se compare favorablement à celle des ménages de l'ensemble du pays.

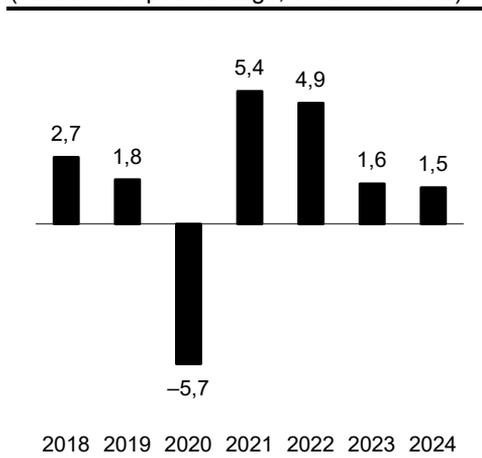
- Le taux d'épargne au Québec a atteint en moyenne 11,3 % en 2022, un niveau supérieur à celui observé avant la pandémie (6,5 % en 2019) et un taux plus important qu'au Canada (6,0 % en moyenne en 2022).

- De plus, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement moins élevé au Québec (152,1 % en 2021) qu'au Canada (186,4 %) et qu'en Ontario (203,3 %). Par conséquent, les Québécois seront moins touchés par la hausse des paiements d'intérêt étant donné le poids relativement plus faible de leur endettement.

GRAPHIQUE G.10

Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

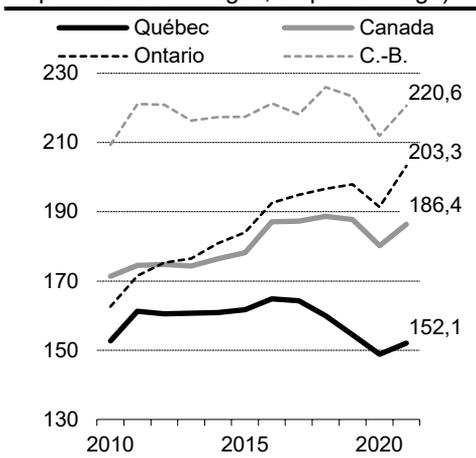


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.11

Ratio d'endettement des ménages

(valeur totale du passif divisée par le revenu disponible des ménages, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 Le secteur résidentiel est plombé par les hausses successives de taux d'intérêt

La période de frénésie observée dans le secteur résidentiel en 2020 et en 2021 a fait place à un marché moins tendu. Après avoir atteint un sommet à 33,2 milliards de dollars en 2021, les investissements résidentiels se sont contractés en 2022 (-9,7 %).

— Le resserrement monétaire important orchestré depuis mars 2022 a entraîné une forte baisse des mises en chantier (-15,8 % en moyenne en 2022, à 57 100 unités) ainsi que des transactions sur le marché de la revente (-20,4 % en moyenne en 2022, à 87 100 transactions).

En 2023, les investissements résidentiels déclinèrent à nouveau (-7,9 %) alors que les effets de la détérioration des conditions du crédit continueront à se faire sentir.

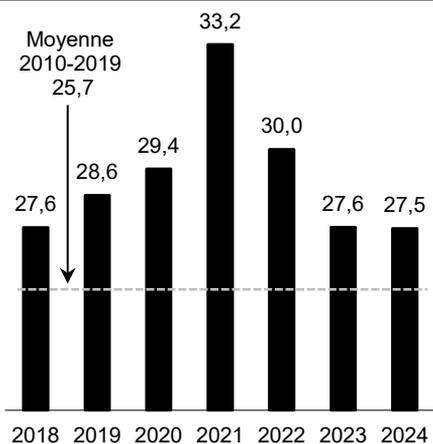
— Les taux d'intérêt élevés ont refroidi l'ardeur des acheteurs sur le marché de la construction résidentielle neuve ainsi que sur le marché de la revente.

— Les dépenses en rénovations devraient reculer pour une deuxième année consécutive alors que de nombreux ménages ont devancé leur projet d'amélioration domiciliaire pendant la pandémie et que les coûts de financements sont élevés.

La baisse graduelle des taux hypothécaires, le marché du travail qui demeurera tendu et les faibles inventaires de propriétés neuves invendues appuieront l'activité dans le secteur résidentiel en 2024. Ainsi, les investissements résidentiels devraient se stabiliser à 27,5 milliards de dollars, un niveau qui restera supérieur à la moyenne des 10 années précédant la pandémie.

GRAPHIQUE G.12

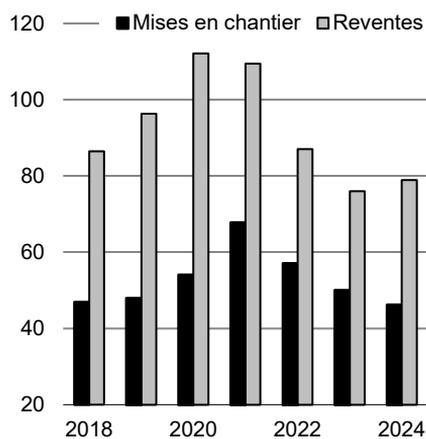
Investissements résidentiels au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.13

Mises en chantier et transactions sur le marché de la revente au Québec (en milliers)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

L'activité sur le marché immobilier s'essouffle après une année record

L'effervescence sur le marché immobilier se modère

Après avoir atteint des sommets postpandémiques, la demande d'habitations s'atténue. Notamment, le volume de transactions sur le marché de la revente est passé de 105 900 en janvier 2022 à 68 600 en janvier 2023, soit une baisse de 35,2 %.

Plusieurs facteurs expliquent la modération de la demande de logements.

- En particulier, la forte demande a exercé une pression haussière sur les prix, et les taux d'intérêt hypothécaires ont connu une remontée rapide, rendant ainsi les propriétés moins abordables.

De son côté, l'offre de propriétés mises en marché s'est accrue.

- Notamment, l'essor de la construction résidentielle neuve a fait croître le nombre d'habitations disponibles. Par conséquent, le nombre de nouvelles inscriptions sur le marché de la revente a augmenté de 0,3 % en moyenne en 2022, une première progression depuis 2014.

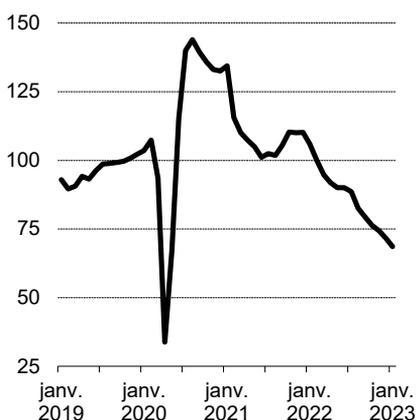
Un marché qui s'équilibre graduellement

En raison du repli du nombre de transactions et de la hausse des nouvelles inscriptions, le contexte de surenchère se dissipe et les prix des habitations fléchissent graduellement.

- Depuis le sommet observé en avril 2022 à 498 300 \$, le coût moyen d'une habitation sur le marché de la revente affichait une baisse de 8,1 % et se situait à 457 900 \$ en janvier 2023.
- Malgré le recul enregistré au cours des derniers mois, le prix moyen d'une propriété restait supérieur à son niveau prépandémique (323 600 \$ en moyenne en 2019).

Transactions sur le marché de la revente au Québec

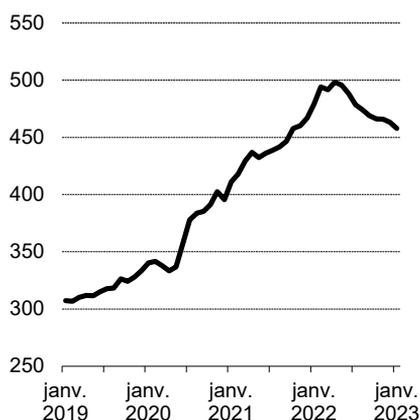
(en milliers d'unités, à taux annualisé)



Source : Haver Analytics.

Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Québec

(en milliers de dollars)



Source : Haver Analytics.

1.6 La progression des investissements non résidentiels se modérera

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 0,4 % en 2023 après avoir connu une hausse de 3,5 % en 2022. Au cours des prochains trimestres, la croissance des investissements sera limitée notamment par :

- les conditions du crédit moins favorables;
- le ralentissement de l'activité économique, qui réduira la demande et atténuera les pressions sur les capacités de production;
- l'incertitude accrue quant aux conditions économiques futures, qui pourraient encourager les entreprises à la prudence.

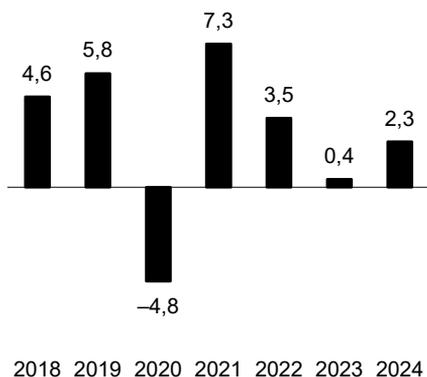
Plusieurs facteurs favoriseront toutefois le redémarrage des investissements non résidentiels en 2024 (+2,3 %).

- La reprise de la croissance et le rebond de la demande feront pression à la hausse sur les capacités de production.
- Le repli attendu des taux d'intérêt facilitera le financement des projets d'expansion.
- La pénurie de main-d'œuvre devrait inciter les entrepreneurs à investir en machines et matériel afin d'augmenter leur productivité et d'automatiser leur production.
- La transition vers une économie sobre en carbone aura un effet d'entraînement sur les investissements des entreprises.

GRAPHIQUE G.14

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

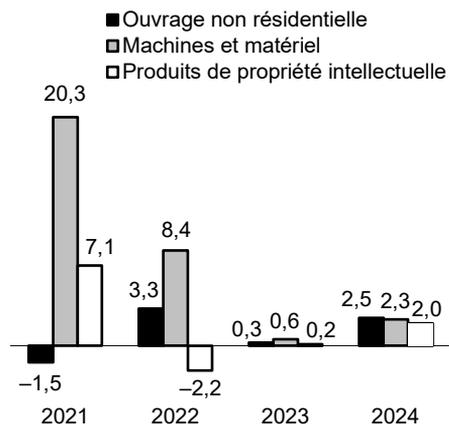


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.15

Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec se situe dans le peloton de tête en matière d'intentions d'investissement dans le secteur privé en 2023

La plus récente Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR) de Statistique Canada confirme que les entreprises ont l'intention d'augmenter leurs investissements au Québec en 2023¹.

La valeur des investissements non résidentiels dans le secteur privé au Québec devrait s'élever à 29,7 milliards de dollars en 2023, soit une hausse de 10,3 % (+8,4 % en 2022).

– Le Québec se situe ainsi au troisième rang des provinces canadiennes en matière de croissance des intentions d'investissement dans le secteur privé.

Au Canada, la valeur des investissements non résidentiels dans le secteur privé devrait atteindre 200,5 milliards de dollars en 2023, soit une hausse de 5,2 % (+8,9 % en 2022).

– La Saskatchewan (+27,0 %), Terre-Neuve-et-Labrador (+14,2 %) et le Québec (+10,3 %) affichent les augmentations les plus importantes.

Selon l'enquête, les principales catégories d'investissement seront en hausse au Québec en 2023, alors que :

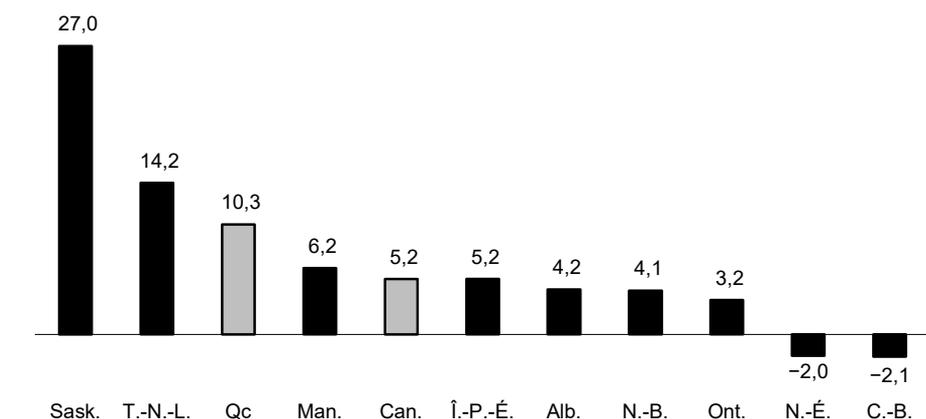
– les investissements en construction non résidentielle dans le secteur privé devraient augmenter de 10,7 %, pour atteindre 13,4 milliards de dollars;

– les investissements en machines et matériel dans le secteur privé devraient augmenter de 10,0 %, pour se situer à 16,3 milliards de dollars.

Statistique Canada note que c'est le secteur de la fabrication qui envisage d'afficher la plus forte augmentation parmi l'ensemble des industries en raison de projets majeurs prévus ou en cours de réalisation dans les sous-secteurs de la première transformation des métaux, des produits chimiques et du matériel de transport.

Investissements non résidentiels dans le secteur privé par province, perspectives pour l'année 2023

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Source : Statistique Canada.

¹ Les statistiques de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations pour 2022 représentent des estimations provisoires. Pour 2023, il s'agit d'intentions d'investissement.

1.7 Les gouvernements continueront de soutenir l'économie

Après avoir enregistré une forte croissance de 13,1 % en 2022, la valeur des investissements des gouvernements augmentera de 6,4 % en 2023 et de 0,4 % en 2024. Elle devrait ainsi se chiffrer à 24,7 milliards de dollars en termes nominaux en 2024.

— Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,1 % au Québec en 2021, comparativement à 3,9 % en Ontario.

En particulier, les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 atteignent des sommets.

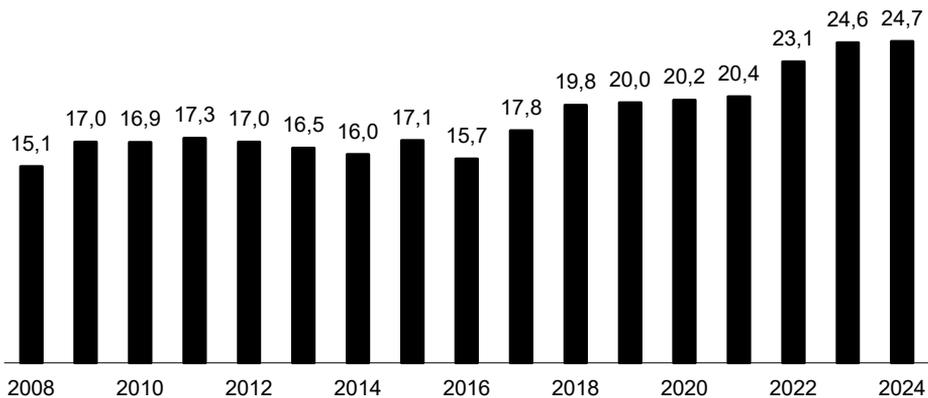
— Dans le cadre du budget 2023-2024, le PQI sera augmenté de 7,5 milliards de dollars par rapport à celui de l'an dernier. Par conséquent, le PQI s'établira à 150,0 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.

— Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent notamment d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

Par ailleurs, les niveaux d'investissements élevés prévus dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, ainsi que le Plan Investir dans le Canada du gouvernement fédéral appuieront également la progression de ces investissements.

GRAPHIQUE G.16

Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 L'évolution des exportations sera synchronisée avec l'activité économique mondiale

Au cours des deux prochaines années, le secteur extérieur contribuera positivement à la progression du PIB réel. En effet, l'augmentation des exportations sera plus importante que celle des importations.

En 2023, les exportations du Québec devraient croître de 1,5 % et les importations de 0,6 %, un net ralentissement par rapport aux hausses observées en 2022 (+2,4 % et +5,8 % respectivement).

— Les difficultés de l'économie mondiale freineront les exportations.

— Les exportations internationales seront touchées par la décélération marquée de la progression du PIB réel mondial, dont celui des États-Unis. De plus, l'essoufflement de la croissance économique dans l'ensemble des provinces canadiennes modèrera les exportations interprovinciales.

— En dépit du ralentissement de la demande étrangère, la hausse des exportations sera soutenue entre autres par l'atténuation des tensions dans les chaînes d'approvisionnement et par un taux de change favorable.

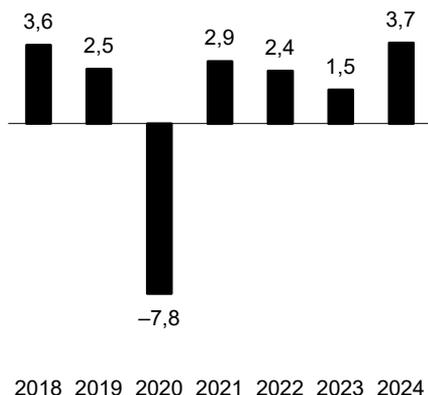
— Les importations décéléreront en corrélation avec la demande intérieure, notamment la consommation des ménages et les investissements en machines et matériel. De plus, malgré une certaine appréciation, le niveau relativement faible du dollar canadien devrait continuer de limiter le volume d'importations.

Les exportations (+3,7 %) et les importations (+2,3 %) devraient se raffermir en 2024, à mesure que la reprise économique s'enracinera.

GRAPHIQUE G.17

Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

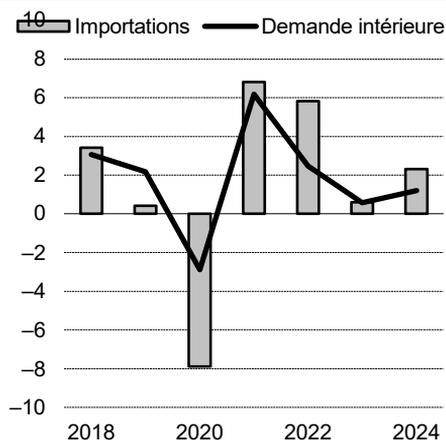


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.18

Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.9 L'inflation poursuivra sa descente

Après avoir atteint un sommet à 8,0 % en juin 2022, l'inflation décélère graduellement. Elle s'est située à 6,2 % en janvier 2023.

— Plusieurs facteurs ayant alimenté la forte inflation se résorbent, notamment :

— Le ralentissement de la progression des prix du pétrole a ralenti. L'augmentation annuelle des prix de l'essence est passée d'un sommet de 61,9 % en juin 2022 à 4,9 % en janvier 2023;

— En plus d'alléger la facture des ménages, la baisse des prix du pétrole réduit les frais de transport de marchandises, ce qui amenuise les pressions sur les prix des biens.

— l'atténuation progressive des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, qui augmente l'offre de biens;

— le ralentissement de l'activité économique mondiale, qui freine la demande.

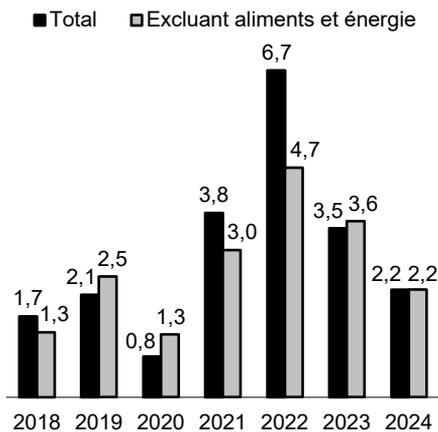
— Bien que la poussée inflationniste s'estompe, la croissance des prix demeure élevée. Elle se maintient au-dessus de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Cette dernière estime qu'il faut habituellement de 18 mois à 24 mois pour que les effets des ajustements apportés à la politique monétaire se transmettent pleinement à l'économie.

Par conséquent, l'inflation continuera de se modérer au cours des prochains mois, à mesure que l'économie réagira aux augmentations des taux d'intérêt. La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait revenir sous la borne supérieure de 3 % de la fourchette cible à partir du troisième trimestre de 2023.

GRAPHIQUE G.19

IPC au Québec

(variation en pourcentage)

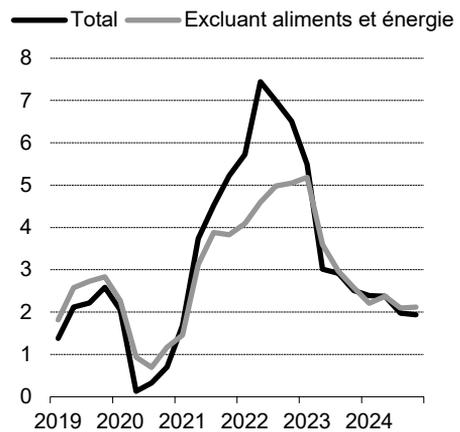


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.20

IPC au Québec

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une tendance à la baisse de la croissance du prix des biens

L'inflation annuelle a décéléré depuis le sommet atteint en juin 2022 (+8,0 %). Elle s'est située à 6,2 % en janvier 2023, la plus faible variation sur un an depuis février 2022 (+5,4 %).

La tendance à la baisse de l'indice global reflète essentiellement le ralentissement de la croissance des prix des biens, dont la hausse annuelle est passée de 11,0 % en juin à 6,5 % en janvier 2023.

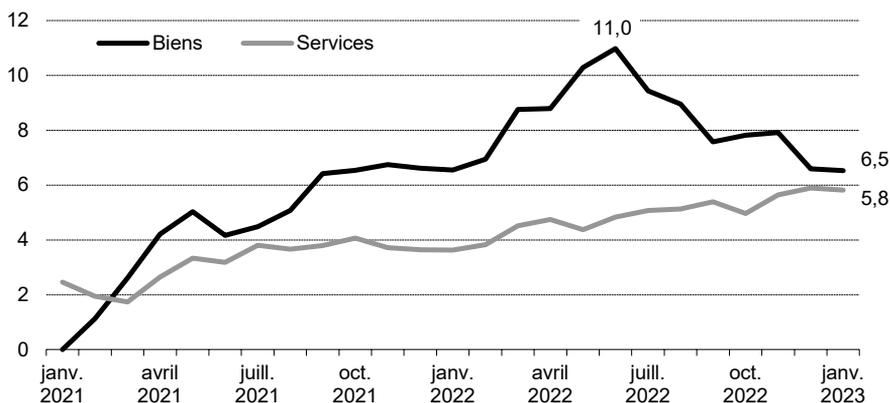
- La demande de biens a été freinée au Québec et à l'étranger en raison de la modération de l'activité économique en cours. La diminution de la demande a été particulièrement marquée pour les biens durables, comme les électroménagers et les meubles.
- Les prix des matières premières ont chuté de façon importante, en particulier le coût du pétrole. Conséquemment, les frais de transport et les prix de l'essence ont considérablement baissé par rapport à leurs sommets atteints en juin 2022.
- Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement se résorbent, ce qui contribue à augmenter l'offre de biens.

La progression annuelle des prix des services ne s'ajuste toutefois pas aussi rapidement.

- La demande de services pour lesquels la distanciation est difficile a bondi après la réouverture complète de l'économie au printemps 2022.
- Le marché du travail est tendu et les coûts de la main-d'œuvre dans le secteur des services connaissent une croissance robuste.
- La variation des prix des services liés au logement reste particulièrement élevée en lien avec l'accroissement du coût de l'intérêt hypothécaire ainsi que d'autres composantes liées au logement, dont les loyers.

L'inflation des services risque de se montrer plus persistante. Toutefois, le ralentissement économique attendu modérera la demande. Par ailleurs, l'essoufflement de la création d'emplois atténuera les pressions à la hausse sur les salaires et traitements.

Indice des prix à la consommation pour certaines composantes au Québec (variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

1.10 Après deux années de fortes hausses, la progression du PIB nominal sera moins rapide

L'expansion du PIB nominal, la mesure la plus large de l'assiette fiscale, ralentira après deux années d'importantes hausses (+11,8 % en 2021 et +9,7 % en 2022). Elle devrait se situer à 2,7 % en 2023 avant de remonter à 3,8 % en 2024. Ce ralentissement résultera :

- de la modération de l'activité économique en termes réels;
- de la décélération de la croissance des prix du PIB, qui affichera des augmentations respectives de 2,1 % et de 2,4 % en 2023 et en 2024 après avoir enregistré des gains de 5,5 % en 2021 et de 6,8 % en 2022.

À l'instar du PIB nominal, les principales assiettes taxables du gouvernement devraient s'accroître de façon plus modeste.

- Après deux années de hausses d'environ 10 %, la progression des salaires et traitements se modérera à 3,7 % en 2023 et à 3,4 % en 2024 en raison de l'essoufflement de la création d'emplois.
 - Les gains salariaux resteront tout de même solides, car la pénurie de main-d'œuvre persiste avec le vieillissement de la population.
- Les taux d'intérêt élevés limiteront la consommation nominale. Néanmoins, cette dernière progressera de 4,5 % en 2023 et de 3,4 % en 2024.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés devrait se replier de 4,9 % en 2023 avant de renouer avec la croissance en 2024 (+5,3 %). Le recul attendu en 2023 survient à la suite d'un impressionnant gain de 31,9 % entre 2019 et 2022.
 - La fin de différents programmes de subventions aux entreprises, les coûts de financement importants, les prix du pétrole qui demeurent élevés et les hausses salariales freineront la progression des bénéficiaires des sociétés. En outre, la baisse des prix mondiaux des matières premières entraînera une diminution des prix des exportations de ressources naturelles, ce qui pèsera sur l'excédent d'exploitation des sociétés.

TABLEAU G.6

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
PIB réel	6,0	2,8	0,6	1,4
Prix – Déflateur du PIB	5,5	6,8	2,1	2,4
PIB NOMINAL	11,8	9,7	2,7	3,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé

En 2023, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+0,6 %) plus importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,3 %).

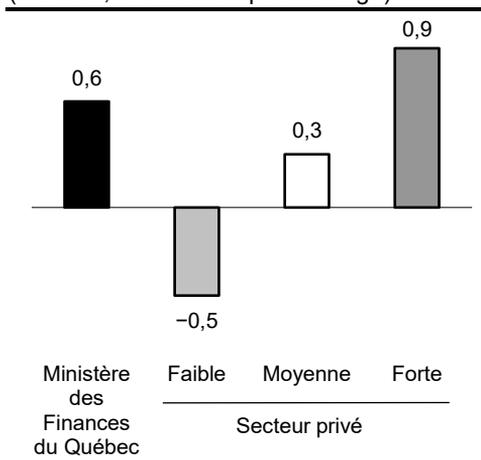
En 2024, il estime que la hausse du PIB réel (+1,4 %) sera plus forte que celle prévue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,1 %).

L'importante variation entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE G.21

Croissance économique au Québec en 2023

(PIB réel, variation en pourcentage)

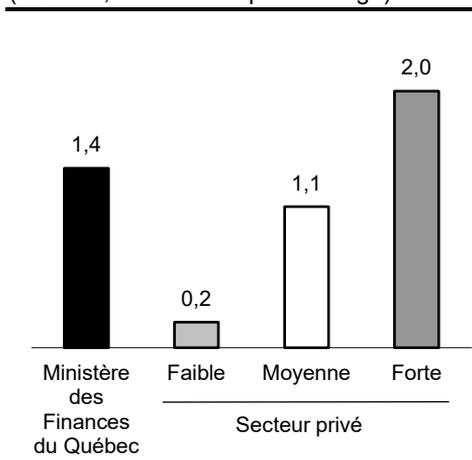


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 2 mars 2023.

GRAPHIQUE G.22

Croissance économique au Québec en 2024

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 2 mars 2023.

TABLEAU G.7

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne 2023-2027
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,8	0,6	1,4	1,6	1,5	1,4	1,3
Moyenne du secteur privé	2,7	0,3	1,1	1,8	1,7	1,6	1,3
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	9,7	2,7	3,8	3,7	3,3	3,3	3,4
Moyenne du secteur privé	9,3	2,4	3,2	3,9	3,6	3,5	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 2 mars 2023.

TABLEAU G.8

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Production							
PIB réel	6,0	2,8	0,6	1,4	1,6	1,5	1,4
PIB nominal	11,8	9,7	2,7	3,8	3,7	3,3	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	504,5	553,5	568,4	589,8	611,8	632,0	652,8
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	6,2	2,5	0,6	1,2	1,5	1,2	1,3
– Consommation des ménages	5,4	4,9	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6
– Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	1,3	1,1	0,6	1,0	0,0	0,4
– Investissements résidentiels	12,9	-9,7	-7,9	-0,1	1,0	1,0	0,8
– Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	3,5	0,4	2,3	2,5	2,5	2,3
Exportations	2,9	2,4	1,5	3,7	3,0	2,7	2,2
Importations	6,8	5,8	0,6	2,3	2,0	1,8	1,8
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 602	8 696	8 776	8 843	8 904	8 956	9 002
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 099	7 156	7 238	7 303	7 363	7 413	7 460
Emploi (en milliers)	4 273	4 403	4 466	4 491	4 517	4 538	4 557
Création d'emplois (en milliers)	176,6	129,7	63,2	25,2	25,2	21,7	18,3
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,3	4,6	4,2	4,1	4,1	4,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	8,9	10,8	4,5	3,4	3,5	3,5	3,4
– Excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	12,5	4,0	3,4	3,5	3,4	3,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	67,8	57,1	50,1	46,2	44,1	43,0	42,0
Investissements résidentiels	29,8	-0,1	-7,1	2,0	3,8	3,4	3,0
Investissements non résidentiels des entreprises	9,5	10,1	3,8	3,8	4,0	4,2	4,1
Salaires et traitements	10,8	9,9	3,7	3,4	3,3	3,1	2,9
Revenu des ménages	5,6	9,2	3,0	3,4	3,2	3,2	3,0
Excédent d'exploitation net des sociétés	8,9	1,5	-4,9	5,3	3,9	3,5	3,6
Indice des prix à la consommation	3,8	6,7	3,5	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	3,0	4,7	3,6	2,2	2,2	2,2	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

L'évolution des exportations est largement influencée par la situation des principaux partenaires commerciaux du Québec. En effet, la valeur des exportations de biens et services comptait pour près de 45 % du PIB nominal en 2021. Par conséquent, le Québec est sensible à l'évolution de l'économie mondiale.

- En 2023, l'économie du Québec sera freinée par la perte de vitesse de la croissance mondiale, dont aux États-Unis et en zone euro, ainsi que par l'essoufflement de l'activité économique au Canada.
- La progression du PIB réel mondial devrait se raffermir en 2024 en concordance avec l'assouplissement attendu des conditions du crédit.

2.1 La situation économique au Canada

□ L'économie canadienne connaîtra une année de transition

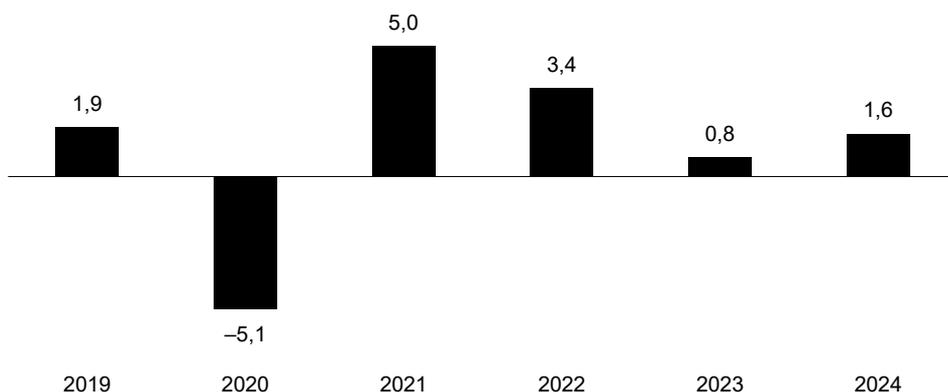
Au Canada, le ralentissement de la croissance s'opère. Globalement, la hausse du PIB réel devrait passer de 3,4 % en 2022 à 0,8 % en 2023.

- Aucune province n'échappera aux effets négatifs des taux d'intérêt et de l'inflation élevés. En outre, la correction des marchés de l'habitation et la détérioration du contexte économique mondial freineront l'expansion du PIB réel.

La hausse des prix devrait s'estomper considérablement avec la décélération de l'activité économique, ce qui pourrait permettre à la Banque du Canada d'assouplir sa politique monétaire vers la fin de 2023. Les baisses de taux d'intérêt auront un effet stimulant et mèneront à la reprise de la croissance en 2024 (+1,6 %).

GRAPHIQUE G.23

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ La demande intérieure demeurera une source de croissance

La croissance économique au Canada s'essoufflera, passant de 3,4 % en 2022 à 0,8 % en 2023. Le PIB réel reprendra une tendance à la hausse en 2024 (+1,6 %) sous l'effet de l'assouplissement de la politique monétaire.

Après avoir enregistré de vigoureuses progressions en 2021 et en 2022, l'expansion de la demande intérieure se modérera en 2023 et en 2024.

- Le choc de paiements d'intérêt et l'inflation élevée entraîneront une baisse des achats des ménages. Toutefois, les tensions sur le marché du travail soutiendront la hausse des salaires.
- Les investissements résidentiels diminueront. Les taux d'intérêt hypothécaires élevés empêcheront de nombreux acheteurs potentiels d'accéder au marché. Les ménages ontariens et britanno-colombiens seront plus sensibles à la hausse des coûts d'emprunts puisque leur ratio d'endettement se situe à des niveaux records.
- La modération de l'activité économique et l'incertitude qui en découle limiteront les investissements des entreprises en 2023. En 2024, ces investissements devraient s'accroître à mesure que la demande se raffermira.
- Les dépenses publiques totales continueront de soutenir l'activité économique.

La progression des exportations et des importations ralentira en 2023 en raison de l'essoufflement des demandes étrangère et intérieure. Un rebond du commerce extérieur est toutefois attendu en 2024. Puisque la croissance des exportations sera supérieure à celle des importations, le secteur extérieur contribuera fortement à la hausse du PIB réel.

TABLEAU G.9

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Demande intérieure	2,7	0,7	1,6	2,6	0,7	1,6
Consommation des ménages	4,8	1,7	2,1	2,5	0,9	1,2
Investissements résidentiels	-11,1	-7,5	-0,1	-1,1	-0,5	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	6,4	1,0	2,6	0,7	0,1	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,0	1,4	0,5	0,5	0,3	0,1
Secteur extérieur	—	—	—	-1,5	0,8	0,7
Exportations	2,6	2,4	4,4	0,9	0,7	1,3
Importations	7,2	-0,2	2,0	-2,3	0,1	-0,7
Stocks	—	—	—	2,2	-0,8	-0,7
PIB RÉEL	3,4	0,8	1,6	3,4	0,8	1,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La consommation des ménages faiblira

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 1,7 % en 2023 et de 2,1 % en 2024, après d'importantes hausses de 5,1 % en 2021 et de 4,8 % en 2022.

- Les paiements d'intérêts plus élevés ainsi que la hausse du coût de la vie resserreront les budgets des ménages.
- Par contre, les gains salariaux et les mesures de soutien annoncées par les différents ordres de gouvernement pour aider les ménages à faire face à l'inflation atténueront les pressions financières croissantes.

■ Les investissements résidentiels poursuivront leur repli

La remontée des taux d'intérêt amorcée par la Banque du Canada depuis mars 2022 affecte grandement le marché de l'habitation.

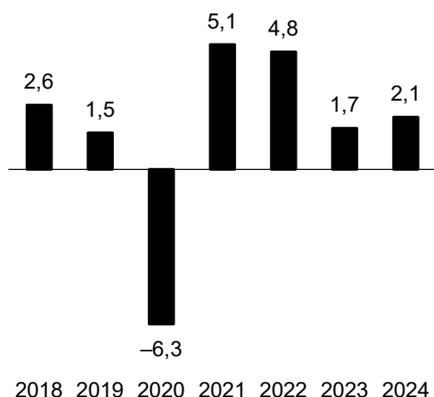
- Cette situation entraîne un affaiblissement de la demande sur les marchés des nouveaux logements et de la revente ainsi qu'un repli des dépenses de rénovation.

Par conséquent, les investissements résidentiels ont chuté de 11,1 % en 2022. Ils devraient reculer de 7,5 % en 2023, puis se stabiliser en 2024 (-0,1 %).

- Malgré l'ampleur des diminutions enregistrées depuis 2022, les investissements demeureront importants. Les niveaux élevés d'immigration devraient soutenir la demande d'habitations.

GRAPHIQUE G.24

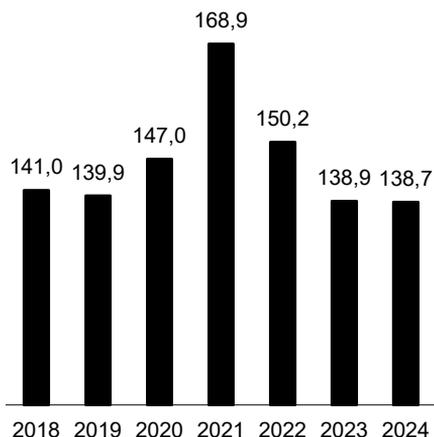
Dépenses de consommation des ménages au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.25

Investissements résidentiels au Canada (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La croissance des investissements non résidentiels ralentira

La progression des investissements non résidentiels des entreprises s'essouffera dans un contexte de ralentissement de la demande et de taux de financement élevé. Elle devrait se situer à 1,0 % en 2023 avant de s'accroître en 2024 (+2,6 %).

- En dépit du contexte d'incertitude actuel, les entreprises investiront en machines et matériel en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre. Par ailleurs, les sociétés ont enregistré des bénéfices records en 2021 et en 2022. L'excédent cumulé permettra aux entreprises de continuer à investir.
- Dans les secteurs de l'énergie, les prix élevés du pétrole et du gaz naturel favoriseront les investissements. Ces derniers seront cependant bridés par l'incertitude concernant la demande à long terme dans le contexte de la transition vers une économie sobre en carbone.

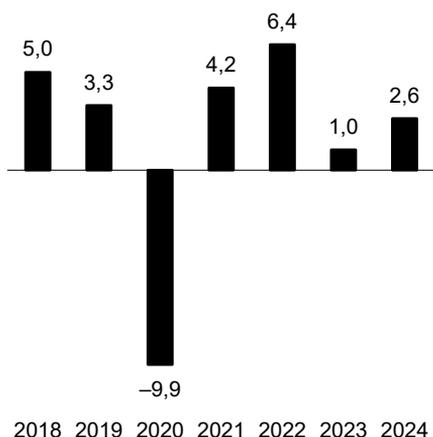
■ Le secteur extérieur représentera un important moteur de la croissance économique

La progression des exportations et des importations faiblira en 2023 en raison des demandes extérieure et intérieure moins robustes. Un rebond du commerce extérieur est toutefois attendu en 2024.

Puisque la croissance des exportations sera supérieure à celle des importations, le secteur extérieur sera un important moteur de l'activité économique en 2023 et en 2024. En effet, le volume des exportations sera soutenu notamment par les prix élevés de l'énergie et par le renforcement des capacités de transport, dont la mise en service de nouveaux oléoducs. Quant aux importations, elles seront plombées par la faiblesse de la demande intérieure.

GRAPHIQUE G.26

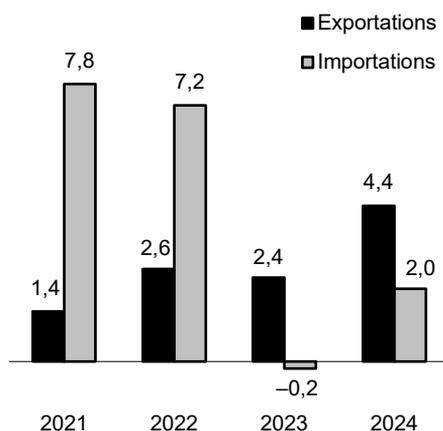
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.27

Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Un ralentissement de la croissance économique américaine en 2023, mais une reprise en 2024

Après s'être élevée à 2,1 % en 2022, la progression du PIB réel américain devrait nettement ralentir pour s'établir à 0,5 % en 2023. Elle devrait ensuite s'accélérer à 1,3 % en 2024, tout en demeurant sous son potentiel.

— La faible croissance prévue en 2023 constitue un creux depuis 1991, hormis les récessions de 2007-2009 et de 2020.

La croissance de l'économie américaine sera limitée par la faible progression de la demande intérieure, en raison notamment de l'inflation élevée et du resserrement de la politique monétaire.

— La consommation devrait ralentir, entre autres, sous l'effet de la situation financière moins favorable des ménages.

— Les investissements résidentiels continueront de diminuer.

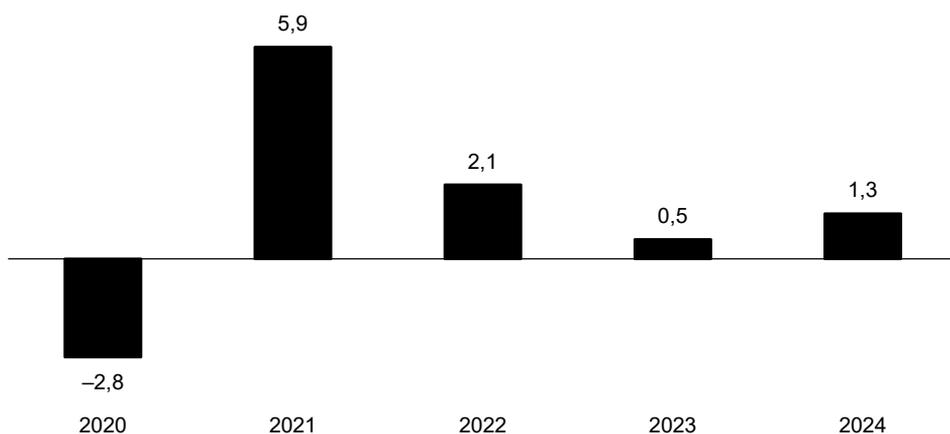
— Les investissements non résidentiels des entreprises progresseront légèrement.

Les exportations nettes devraient néanmoins contribuer positivement à la croissance en 2023.

Par la suite, l'atténuation des tensions inflationnistes, la baisse des taux d'intérêt et la poursuite de l'amélioration des chaînes d'approvisionnement devraient entraîner un léger raffermissement de la demande intérieure, ce qui contribuera à une accélération de la croissance en 2024.

GRAPHIQUE G.28

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Une modération temporaire de la consommation des ménages

La croissance des dépenses de consommation des ménages devrait s'établir à 1,0 % en 2023 et à 1,2 % en 2024, comparativement à 2,8 % en 2022.

— Elle devrait se modérer en raison notamment de la situation financière des ménages, qui sera moins favorable dans le contexte d'un resserrement important des conditions du crédit.

Toutefois, la consommation devrait demeurer un important soutien à la croissance. Elle devrait bénéficier de l'épargne accumulée ces dernières années, de la baisse des tensions inflationnistes et des conditions toujours favorables du marché du travail. En effet, le taux de chômage ne devrait augmenter que légèrement et passer de 3,7 % en 2022, un creux depuis 1969, à 4,0 % en 2023 et à 4,6 % en 2024.

❑ Une reprise des investissements résidentiels en 2024

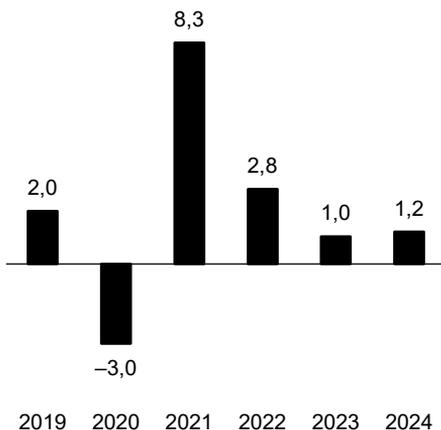
Les investissements résidentiels chuteront de 6,6 % en 2023, après une baisse de 10,7 % en 2022. Ils devraient renouer avec la croissance en 2024 (+1,2 %).

— Les taux d'intérêt hypothécaires, qui se situent actuellement près d'un sommet en 20 ans, et les prix élevés des logements ont détérioré les conditions d'accès à la propriété, ce qui a découragé certains acheteurs.

En 2024, la baisse attendue des taux hypothécaires, l'accroissement de la formation de nouveaux ménages et le faible niveau des inventaires de maisons devraient soutenir les investissements résidentiels.

GRAPHIQUE G.29

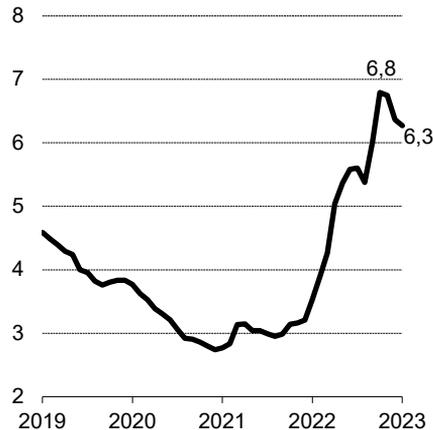
Dépenses de consommation des ménages aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.30

Taux hypothécaire de 30 ans (en pourcentage)



Source : S&P Global.

❑ Une hausse modérée des investissements des entreprises

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 0,3 % en 2023 (+3,8 % en 2022). Les investissements en structures non résidentielles devraient diminuer, tandis que la progression des investissements en machines et matériel et en produits de propriété intellectuelle devrait ralentir.

- Les investissements des entreprises seront limités notamment par le ralentissement de la demande et par les coûts élevés du financement. De plus, les inquiétudes quant aux perspectives économiques pourraient inciter certaines entreprises à reporter leurs projets d'investissement.
- Par ailleurs, certains avantages fiscaux accordés aux entreprises en vertu de la réforme fiscale de décembre 2017 ont commencé à expirer au début de 2023.

Toutefois, en 2024, l'amélioration des perspectives économiques, les conditions financières plus favorables et le renforcement de la demande soutiendront la croissance des investissements des entreprises (+1,0 %).

❑ Les exportations soutiendront la croissance en 2023

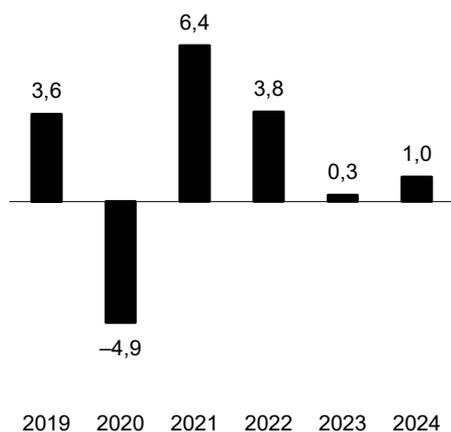
Le secteur extérieur contribuera positivement à la croissance du PIB en 2023. La progression de 2,7 % des exportations et le recul de 0,9 % des importations entraîneront une contribution nette de 0,4 point de pourcentage à la croissance.

- La dépréciation prévue du dollar américain devrait soutenir les exportations, mais renchérir les importations, qui fléchiront sous l'effet d'une faible demande intérieure.

En 2024, les exportations (+3,2 %) et les importations (+3,1 %) devraient se renforcer, favorisées respectivement par les demandes étrangère et intérieure.

GRAPHIQUE G.31

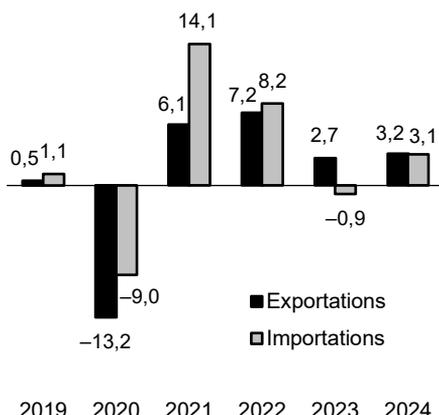
Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.32

Exportations et importations aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses publiques augmentent à nouveau

En 2022, les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement avaient enregistré une première baisse depuis 2014 (-0,6 %). Elles devraient progresser de 1,0 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.

- Les dépenses publiques totales seront soutenues notamment par le gouvernement fédéral.
- Elles profiteront entre autres des importantes réserves accumulées par les États et les gouvernements locaux, des sommes non encore dépensées du financement qui avait été octroyé à ces derniers par le gouvernement fédéral pour faire face à la pandémie et de la Loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois.

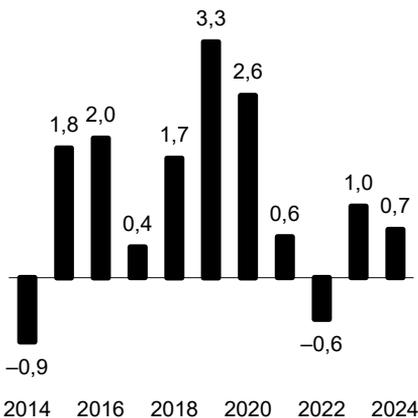
Les perspectives budgétaires aux États-Unis sont néanmoins incertaines. Le Congrès, qui se retrouve divisé depuis les élections de mi-mandat, a entamé des négociations pour relever le plafond de la dette. La limite fixée lors du précédent relèvement en décembre 2021 a été atteinte en janvier 2023.

- Un relèvement du plafond pourrait toutefois être conditionnel à des réductions de dépenses afin de diminuer le déficit budgétaire. Selon le Congressional Budget Office, le déficit devrait atteindre 5,3 % du PIB en 2023 et 6,1 % du PIB en 2024.
- En revanche, le relèvement du plafond pourrait permettre d'améliorer le climat économique et de soutenir la croissance.

GRAPHIQUE G.33

Dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement

(variation en pourcentage, en termes réels)

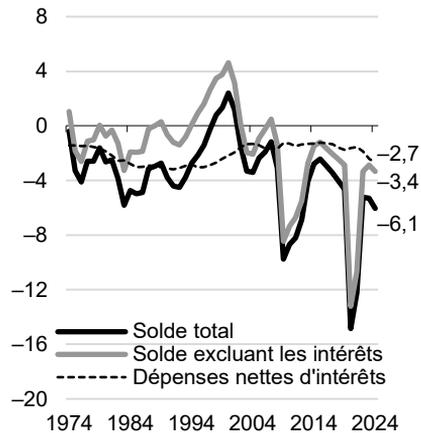


Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.34

Soldes budgétaires et versements nets d'intérêts

(en pourcentage du PIB nominal)



Source : Congressional Budget Office.

Les impacts économiques à moyen terme de la pandémie se dessinent

La pandémie de COVID-19 sera retenue dans l'Histoire comme le plus important choc ayant frappé l'économie mondiale depuis plusieurs décennies. Si de nombreux impacts à court terme se sont transmis rapidement à l'économie dès 2020, certains d'entre eux mettront plusieurs années avant de se dissiper.

Plus d'un million de travailleurs absents du marché du travail en 2023

Le Congressional Budget Office, une agence non partisane du Congrès américain, a analysé les effets de la pandémie sur le marché du travail américain et a estimé qu'il manquait 1,1 million de travailleurs de 16 ans et plus en 2022.

- Le bassin de main-d'œuvre a baissé de plus de six millions entre fin 2019 et mai 2020 en raison notamment de la fermeture des écoles et des entreprises, de départs à la retraite anticipés, des transferts gouvernementaux et de la baisse de l'immigration.

Malgré une hausse de la population active, la taille du bassin de main-d'œuvre demeure inférieure à celle prévue si l'on applique le taux d'activité observé en moyenne entre 2015 et 2019. Selon ces estimations, le nombre de travailleurs absents devrait atteindre 1,3 million en 2023, soit l'équivalent de 0,8 % de l'emploi. Il devrait néanmoins diminuer graduellement d'ici 2026, ce qui soutiendra la croissance à moyen terme.

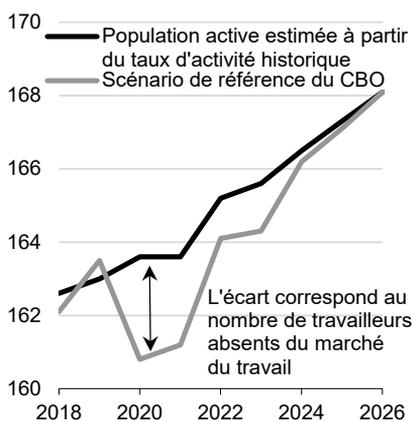
Des impacts à moyen terme sur le marché immobilier commercial

Le marché immobilier commercial a également subi les contrecoups de la pandémie. Les prix se sont fortement modérés en raison notamment d'un recours accru au télétravail et de l'augmentation du commerce en ligne. En outre, les banques ont durci leurs conditions du crédit pour ce secteur, tandis que la demande de crédit s'est affaiblie.

Si ces changements de comportement persistaient, certains segments du marché resteraient sous pression à court et à moyen termes. Selon certains chercheurs du Fonds monétaire international, des conditions financières plus strictes entraînent un recul des prix immobiliers commerciaux au cours du trimestre suivant.

Taille de la population active aux États-Unis de 2022 à 2026

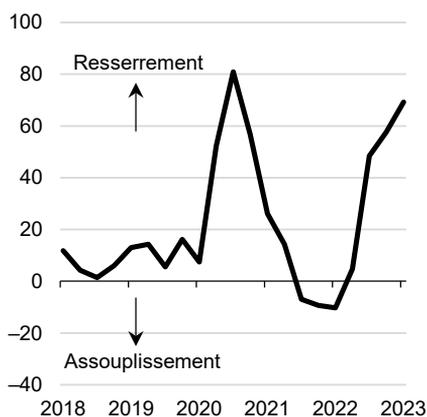
(en millions de personnes)



Note : Le taux d'activité historique concerne le taux d'activité moyen entre 2015 et 2019.
Source : Congressional Budget Office.

Conditions du crédit pour le secteur immobilier commercial

(pourcentage net de banques)



Source : S&P Global.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ Un ralentissement de l'économie mondiale en 2023

L'économie mondiale a connu un ralentissement en 2022 après la forte reprise en 2021. En 2022, les efforts des banques centrales pour contrer l'inflation élevée, la guerre en Ukraine ainsi que des mesures de confinement strictes en Chine à la suite de la hausse des cas de transmission de la COVID-19 ont limité la croissance.

La croissance économique mondiale devrait continuer de ralentir, passant de 3,3 % en 2022 à 2,4 % en 2023. Ce ralentissement sera temporaire et l'année 2023 sera une période de transition. La croissance s'accroîtra à 3,1 % en 2024.

— La poursuite de la guerre en Ukraine, les taux d'intérêt élevés ainsi que la forte inflation devraient peser sur la croissance économique en 2023.

Toutefois, certains facteurs récents soutiendront la croissance mondiale dès 2023 ainsi qu'en 2024.

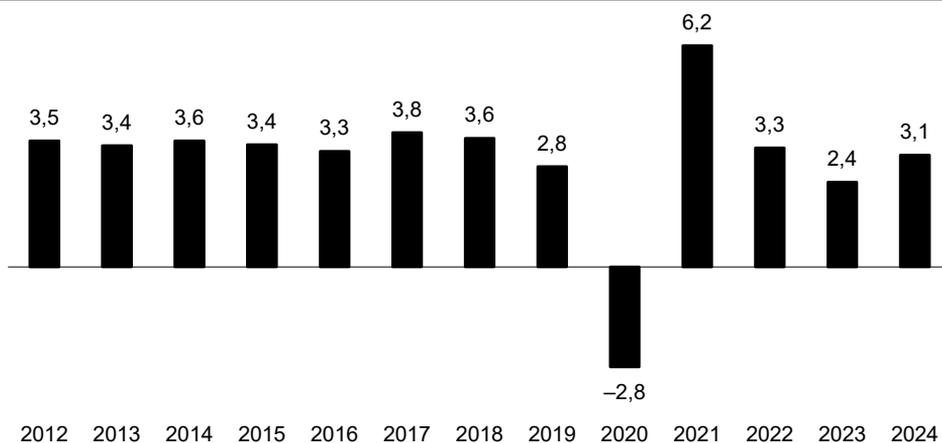
— En effet, la réouverture de l'économie chinoise à la suite de l'abandon de la politique zéro COVID ainsi que l'impact négatif moins important que prévu de la crise énergétique en Europe à la fin de l'année 2022 et au début de 2023 sont des points positifs pour la croissance économique mondiale.

— De plus, le ralentissement de l'inflation pourrait permettre un relâchement graduel des politiques monétaires restrictives qui devrait profiter à la croissance en 2024.

GRAPHIQUE G.35

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU G.10

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2022	2023	2024
Monde⁽²⁾	100,0	3,3	2,4	3,1
Économies avancées⁽²⁾	41,9	2,7	0,6	1,5
Québec	0,3	2,8	0,6	1,4
Canada	1,4	3,4	0,8	1,6
États-Unis	15,8	2,1	0,5	1,3
Zone euro	11,9	3,5	0,3	1,5
– Allemagne	3,3	1,8	-0,1	1,4
– France	2,3	2,6	0,3	1,3
– Italie	1,9	3,9	0,0	1,0
Royaume-Uni	2,3	4,0	-0,9	0,7
Japon	3,8	1,1	1,2	1,1
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,1	3,8	3,6	4,3
Chine	18,5	3,0	5,0	5,0
Inde ⁽³⁾	7,0	6,8	5,9	6,2

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2021.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ L'inflation a commencé à ralentir

La hausse des prix a atteint des sommets historiques dans plusieurs pays en 2022 en raison de pressions inflationnistes tant du côté de la demande que du côté de l'offre.

— Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'inflation a atteint 9,6 % en 2022, soit un sommet depuis 1988 et une forte augmentation par rapport à 2021.

Du côté de la demande, les effets à retardement des mesures de soutien des gouvernements et du rebond économique postpandémique ont contribué à l'inflation. Du côté de l'offre, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la guerre en Ukraine, laquelle a entraîné une hausse des prix de nombreuses matières premières, ont aussi contribué à la forte inflation.

L'inflation fondamentale, qui exclut les prix des aliments et de l'énergie, est également très élevée. Elle se montre persistante en raison de la croissance élevée des salaires dans des marchés de l'emploi vigoureux, qui engendre une hausse des coûts des entreprises. De plus, dans plusieurs pays, la dépréciation des devises locales par rapport au dollar américain augmente les coûts des importations.

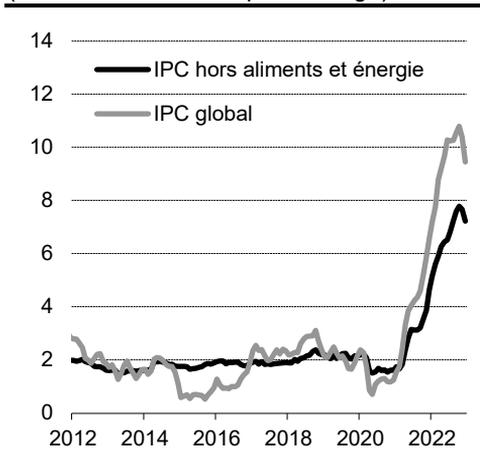
Toutefois, l'inflation à l'échelle mondiale aurait atteint son sommet au troisième trimestre de 2022. Même si elle reste élevée, elle a déjà commencé à ralentir. Ainsi, elle reviendra graduellement à un niveau plus soutenable en 2023 et en 2024.

— Les effets de la hausse des taux d'intérêt, telle la baisse de la demande et de l'activité économique, ainsi que l'atténuation des tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont contribué au ralentissement de la hausse des prix. Le rééquilibrage entre la demande et l'offre sera essentiel au retour de l'inflation aux cibles des banques centrales.

GRAPHIQUE G.36

Inflation dans les pays membres de l'OCDE

(variation annuelle en pourcentage)

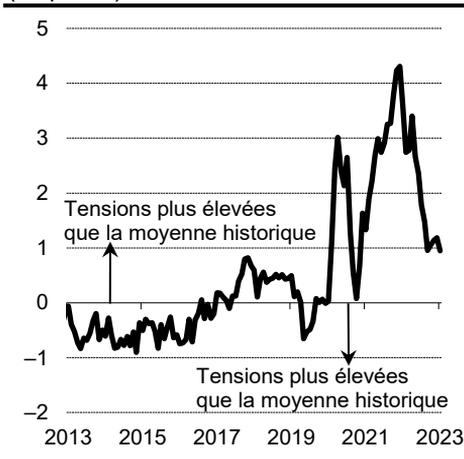


Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

GRAPHIQUE G.37

Baromètre des tensions dans les chaînes d'approvisionnement

(en points)



Note : Il s'agit de la déviation en écarts types par rapport à la moyenne historique.

Source : Réserve fédérale de New York.

❑ Un ralentissement économique plus marqué dans les économies avancées que dans les économies émergentes

Dans les économies avancées, le PIB réel progressera de 0,6 % en 2023 après avoir augmenté de 2,7 % en 2022. En 2024, il devrait croître de 1,5 %. Les politiques monétaires restrictives actuelles freineront la croissance en 2023 et réduiront l'inflation, mais permettront d'établir les bases pour une croissance économique durable en 2024.

- Aux États-Unis et en zone euro, l'économie devrait fortement ralentir en 2023, alors que le Royaume-Uni devrait enregistrer une baisse de son PIB réel.
- Par ailleurs, le Japon et les autres économies avancées d'Asie devraient connaître des croissances économiques relativement plus élevées en 2023 que les autres économies avancées.

Dans les économies émergentes et en développement, la progression du PIB réel ralentira de 3,8 % en 2022 à 3,6 % en 2023 avant de s'accélérer à 4,3 % en 2024. La croissance sera limitée par un endettement élevé, la faiblesse des monnaies locales et le ralentissement des investissements des entreprises.

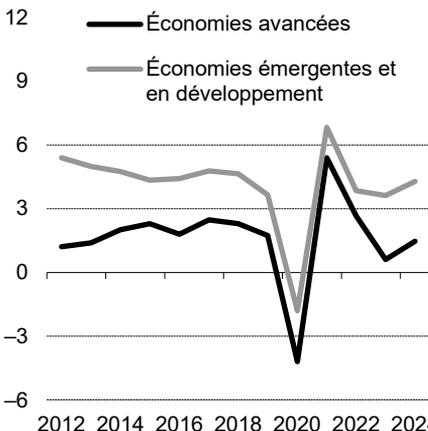
- Alors que la croissance devrait ralentir dans la plupart des économies en 2023, le PIB réel de la Chine devrait quant à lui s'accélérer en 2023 et se stabiliser en 2024. L'abandon de la politique zéro COVID et les mesures de soutien du gouvernement appuieront la reprise de l'activité économique. Les possibles éclosions de cas de COVID-19 et la faiblesse du secteur immobilier restent cependant des risques importants.

D'ailleurs, la croissance des économies de la Chine (+5,0 %) et de l'Inde (+5,9 %) devrait contribuer à plus de la moitié de la croissance mondiale en 2023.

GRAPHIQUE G.38

Croissance des économies avancées et émergentes

(PIB réel, variation en pourcentage)

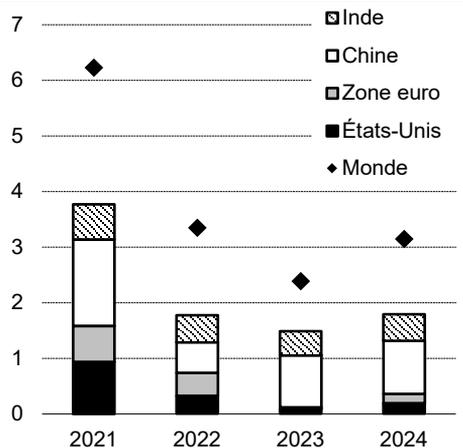


Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.39

Contribution à la croissance économique mondiale

(PIB réel mondial en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage et contribution à la croissance en point de pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

□ Un rebond de la croissance économique en Chine en 2023

Après trois ans de politique zéro COVID, la Chine a levé l'essentiel de ses restrictions sanitaires en décembre 2022. Ces dernières avaient ralenti fortement la croissance économique au cours de la dernière année.

- En 2020, année de l'intensification de la COVID-19, la hausse de l'activité économique s'était établie à 2,2 %, un creux en près de 50 ans.
- La progression du PIB réel a connu un rebond de 8,4 % en 2021. Puis en 2022, la hausse du PIB réel s'est modérée à seulement 3,0 %.

Par ailleurs, l'abandon rapide des restrictions sanitaires a entraîné une forte augmentation du nombre de cas de transmission de la COVID-19 qui a limité l'activité économique à la fin de l'année 2022. Toutefois, ce ralentissement a été temporaire tout comme la hausse de cas, et l'activité économique, principalement dans le secteur des services, s'est déjà accélérée.

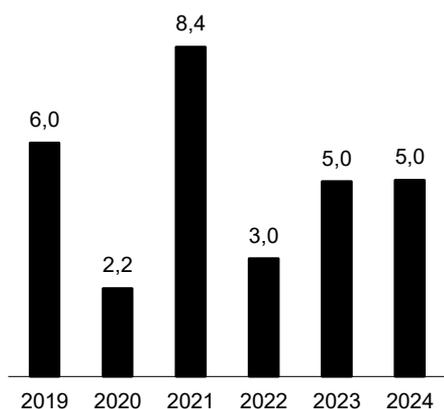
La croissance économique devrait rebondir à 5,0 % en 2023 et en 2024, soutenue par une amélioration de la mobilité découlant de l'abandon des restrictions sanitaires, par de meilleures conditions du crédit, par une hausse des dépenses d'infrastructures et par des mesures de soutien à l'économie mises en place par le gouvernement.

- Toutefois, l'accélération de la consommation sera progressive en raison du taux de chômage et du niveau d'endettement des ménages toujours élevés, et de la crise immobilière qui a éclaté à la fin de l'année 2021 et s'est amplifiée en 2022.

GRAPHIQUE G.40

Croissance économique en Chine

(PIB réel, variation en pourcentage)

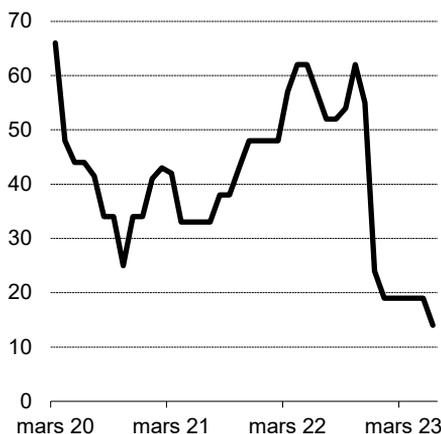


Sources : Refinitiv Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.41

Indice de confinement de la Chine

(indice, 0 indique l'absence de restriction et 100, un degré élevé de restrictions)



Note : Il s'agit d'une prévision à partir de janvier 2023.
Source : S&P Global.

■ Des répercussions positives pour l'économie mondiale en 2023

Étant donné le poids relativement important de la Chine dans l'économie mondiale, la reprise de son économie sera cruciale pour la croissance économique mondiale en 2023.

- En effet, la Chine est le premier partenaire commercial de l'Union européenne et de plusieurs pays d'Asie. Ces économies devraient fortement profiter de la hausse de la demande chinoise.
- De plus, les pays asiatiques devraient également profiter du retour des touristes chinois.
- Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement devraient quant à elles continuer de s'atténuer progressivement avec l'abandon de la politique zéro COVID.

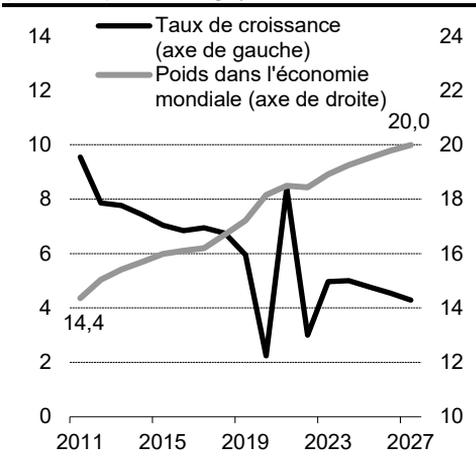
Par contre, la reprise rapide de l'économie chinoise pourrait alimenter les tensions inflationnistes à l'échelle mondiale.

- Notamment, les prix de plusieurs matières premières pourraient augmenter en raison d'une hausse de la demande provenant de la Chine.

GRAPHIQUE G.42

Croissance économique de la Chine et poids dans le PIB mondial

(PIB réel, variation en pourcentage, poids en pourcentage)

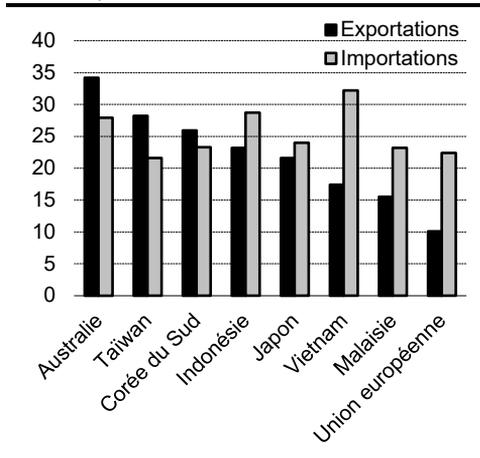


Sources : Fonds monétaire international, Refinitiv Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.43

Poids du commerce avec la Chine chez des partenaires commerciaux

(en pourcentage des exportations ou des importations de marchandises du pays, en 2021)



Source : Organisation mondiale du commerce.

Les changements démographiques auront un impact économique important, particulièrement en Chine

À l'instar de la situation dans plusieurs économies, différents facteurs structurels ralentiront la croissance économique potentielle en Chine. Elle subira les effets de la baisse de sa population causée notamment par un faible taux de natalité dans les dernières décennies.

- En effet, la population totale chinoise a diminué en 2022, une première depuis six décennies. L'Inde deviendra le pays le plus peuplé en 2023.
- Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), la population de 61 pays ou régions devrait diminuer d'au moins 1 % de 2022 à 2050 en raison de faibles taux de natalité ou d'émigration élevée.

La Chine devra aussi faire face au vieillissement de sa population.

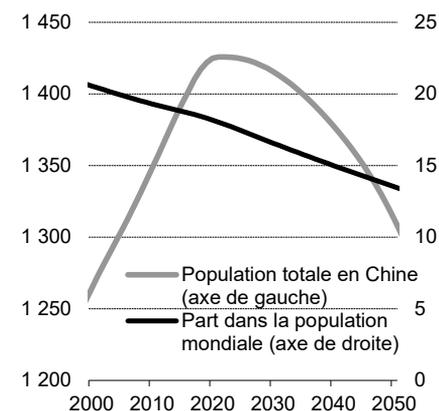
- Elle ne sera pas le seul pays à connaître ce phénomène. En effet, selon l'ONU, la part de la population mondiale âgée de 65 ans et plus augmenterait, passant de 10 % en 2022 à 16 % en 2050. En Chine, elle devrait passer de 14 % à 30 % au cours de la même période.
- Le vieillissement de la population réduira aussi le bassin de main-d'œuvre disponible. La baisse de la population active aura une incidence sur la compétitivité de la Chine sur le marché mondial en augmentant le coût du travail et le coût des biens à l'échelle mondiale.

En plus de leur impact négatif sur la croissance économique, la diminution et le vieillissement de la population exerceront une pression sur les finances publiques.

D'autres facteurs ralentiront la croissance économique de long terme, notamment la baisse du rendement des investissements en capital et le recul de la productivité qui en découlera.

Population chinoise et part dans la population mondiale

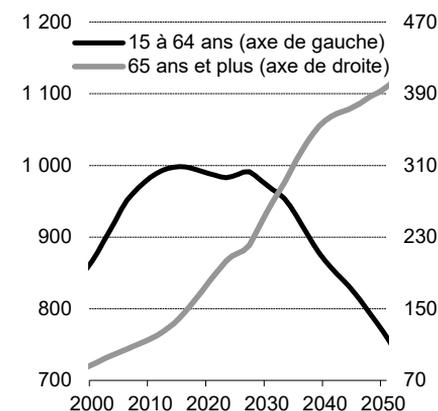
(population en millions de personnes, proportion en pourcentage)



Sources : Organisation des Nations Unies et ministère des Finances du Québec.

Population pour différentes tranches d'âge en Chine

(en millions de personnes)



Source : Organisation des Nations Unies.

4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Les perspectives concernant les taux d'intérêt continuent d'influencer fortement les marchés

Après une année 2022 au cours de laquelle la plupart des classes d'actifs ont enregistré des reculs importants, les marchés financiers internationaux ont profité d'un certain regain d'optimisme au début de 2023.

- Cette reprise de la confiance des investisseurs est attribuable notamment aux attentes à l'égard d'une poursuite de la diminution de l'inflation, laquelle pourrait permettre aux banques centrales de faire une pause dans leur resserrement monétaire.
- Ces anticipations ont favorisé une hausse des marchés boursiers, tandis que les taux obligataires ont fluctué dans les économies avancées.
 - La volatilité demeure toutefois élevée alors que les marchés peuvent réévaluer rapidement leurs attentes à l'égard de l'évolution des taux d'intérêt en fonction des statistiques économiques.

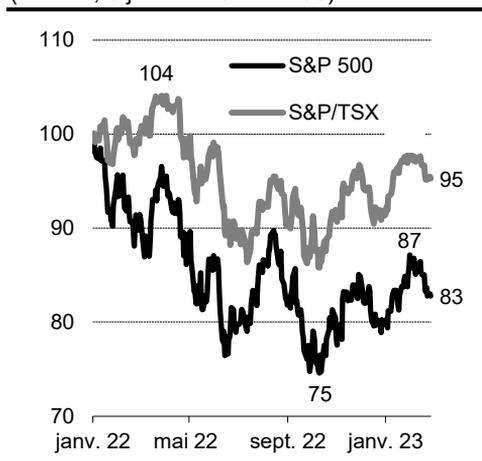
Par ailleurs, après s'être apprécié durant la majeure partie de 2022, le dollar américain a généralement affiché une tendance baissière au cours des derniers mois.

De leur côté, les prix de plusieurs matières premières ont été volatils depuis le début de 2023 sous l'effet d'incertitudes quant à l'offre et à la demande mondiales.

GRAPHIQUE G.44

Marchés boursiers nord-américains

(indices, 3 janvier 2022 = 100)

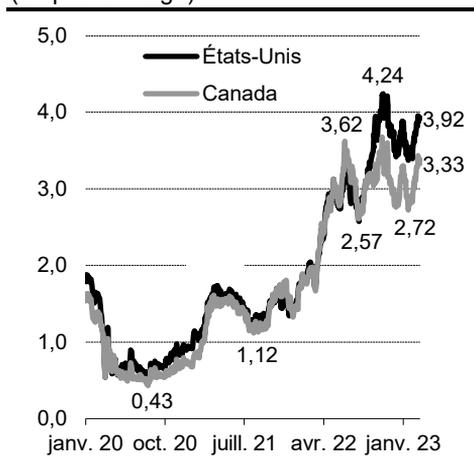


Note : La dernière donnée est celle du 28 février 2023.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.45

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 28 février 2023.
Source : Bloomberg.

❑ Banque du Canada : une pause dans le relèvement des taux

En janvier, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 25 points de base, pour l'amener à 4,50 %, et l'a gardé inchangé au début de mars. Ce dernier se situait à 0,25 % il y a un an. Les effets de ce resserrement monétaire exceptionnel commencent à se faire sentir alors que l'inflation a reculé au cours des derniers mois.

Au moment de sa dernière hausse en janvier, la Banque du Canada a décrété une pause dans son resserrement monétaire. Ainsi, si l'économie évolue conformément à ses perspectives de janvier, la Banque maintiendra le taux directeur au niveau actuel pendant qu'elle évaluera l'incidence des augmentations de taux cumulatives.

— Dans ce contexte, le ministère des Finances prévoit que le taux directeur canadien devrait rester inchangé au cours des prochains mois et que la poursuite de la modération de l'inflation pourrait permettre à la Banque du Canada de commencer à assouplir sa politique monétaire vers la fin de cette année.

❑ Réserve fédérale : le relèvement des taux n'est pas terminé

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a décidé en février de ralentir le rythme de relèvement des taux d'intérêt avec une augmentation de 25 points de base, ce qui a porté le taux directeur dans la fourchette 4,50 %-4,75 %.

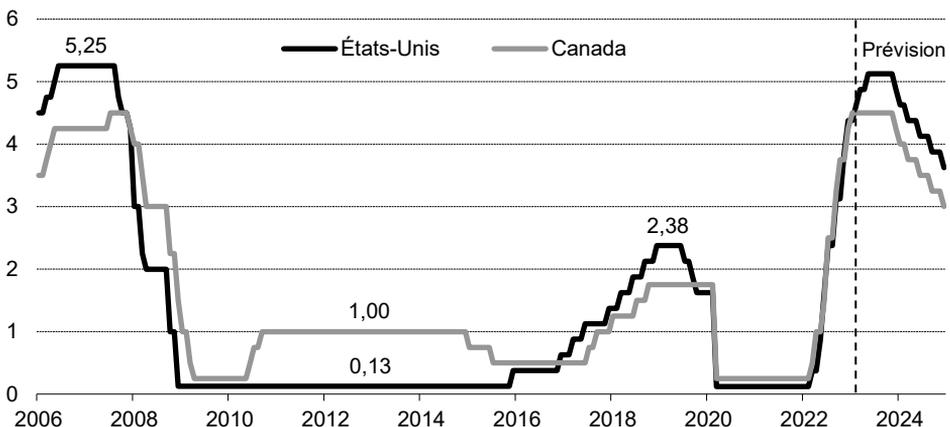
La Réserve fédérale a reconnu que des progrès avaient été faits dans la lutte contre l'inflation, celle-ci s'étant établie à 6,4 % en janvier par rapport au sommet de 9,1 % atteint en juin 2022. L'institution a toutefois réitéré qu'un relèvement supplémentaire du taux directeur sera nécessaire afin de ramener l'inflation à la cible de 2 %.

— Ainsi, le taux directeur devrait encore augmenter pour atteindre un sommet au cours de la première moitié de 2023 et pourrait commencer à diminuer vers la fin de l'année avec le ralentissement prévu de l'inflation.

GRAPHIQUE G.46

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾, en pourcentage)



(1) Le taux cible des fonds fédéraux est la valeur médiane de la fourchette cible.
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Volatilité importante des taux obligataires

Les taux obligataires ont fortement augmenté en 2022 sous l'effet du resserrement rapide des politiques monétaires et ont possiblement atteint un sommet l'automne dernier en Amérique du Nord.

Au cours des derniers mois, les taux obligataires ont affiché des variations importantes. Ils se sont légèrement repliés par rapport aux niveaux atteints l'automne dernier, alors que le taux des obligations du gouvernement canadien à échéance de 10 ans s'est établi en moyenne à 3,2 % en février, comparativement à 3,4 % en octobre.

— Ce recul des taux obligataires s'explique notamment par les attentes des marchés quant à une poursuite de la modération de l'inflation. La baisse est également attribuable aux inquiétudes à l'égard des perspectives de croissance alors que l'économie nord-américaine devrait nettement ralentir en 2023.

Les taux obligataires devraient fluctuer près de leurs niveaux actuels au cours des prochains trimestres. D'une part, le cycle de resserrement monétaire devrait prendre fin en 2023 en Amérique du Nord. D'autre part, le processus de normalisation de l'inflation pourrait réserver des surprises, ce qui maintiendra un certain niveau d'incertitude et de volatilité sur les marchés obligataires.

❑ Le dollar canadien devrait reprendre de la vigueur

En 2022, le dollar canadien a subi, comme plusieurs devises, les contrecoups de la forte appréciation généralisée du dollar américain. Cependant, ce dernier a généralement suivi une tendance baissière depuis l'automne dernier.

— La fin prochaine du resserrement monétaire aux États-Unis devrait favoriser la poursuite du recul du dollar américain par rapport aux principales devises.

— De plus, l'amélioration en cours d'année des perspectives de croissance des économies mondiale et canadienne devrait soutenir le dollar canadien, lequel devrait se situer près de 76 cents américains à la fin de cette année.

TABLEAU G.11

Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, donnée de fin d'année entre parenthèses)

	2022	2023	2024
Taux cible du financement à un jour	2,0 (4,3)	4,5 (4,3)	3,5 (3,0)
Bons du Trésor – 3 mois	2,3 (4,3)	4,4 (4,2)	3,5 (2,9)
Obligations – 10 ans	2,8 (3,3)	3,1 (3,0)	3,0 (3,0)
Dollar canadien (en cents américains)	76,6 (73,8)	75,0 (75,6)	76,8 (78,1)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,31 (1,36)	1,33 (1,32)	1,30 (1,28)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les marchés de l'énergie soumis à plusieurs risques

Comme en 2022, les prix du pétrole ont été volatils depuis le début de 2023. Le cours du West Texas Intermediate (WTI) s'est situé en moyenne à 77 \$ US le baril en février, soit un recul de plus de 30 % par rapport au sommet atteint en juin 2022. La volatilité des cours devrait se maintenir dans les prochains mois, en raison de l'incertitude économique et de la persistance des tensions géopolitiques.

Les inquiétudes des investisseurs concernant le ralentissement de l'économie mondiale et les effets des augmentations de taux d'intérêt continuent de peser sur les perspectives de la demande mondiale de pétrole, ce qui limite la hausse des prix.

— Toutefois, les attentes quant à une reprise de la demande chinoise, avec l'abandon de la politique zéro COVID, de même que la fin en 2023 du resserrement monétaire dans plusieurs pays devraient soutenir les prix dans les prochains trimestres.

Du côté de l'offre, l'embargo occidental sur le pétrole brut et les produits raffinés de la Russie, ainsi qu'un ajustement possible de la production de l'OPEP et de ses partenaires pourraient perturber l'approvisionnement du marché pétrolier mondial.

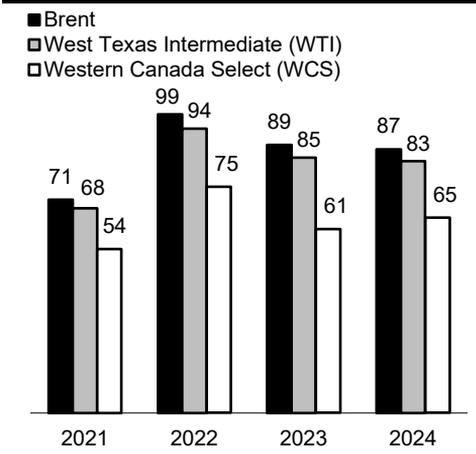
Par ailleurs, les prix du gaz naturel en Amérique du Nord et en Europe ont diminué de plus de 60 % depuis la fin de 2022. Cette baisse reflète une demande plus faible que prévu en raison des températures hivernales particulièrement douces, des efforts de certains pays pour réduire leur consommation d'énergie et des niveaux adéquats des stocks.

En somme, les prix de l'énergie devraient, en moyenne, s'établir à des niveaux inférieurs à ceux de l'an dernier, ce qui contribuera à la baisse de l'inflation mondiale.

GRAPHIQUE G.47

Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

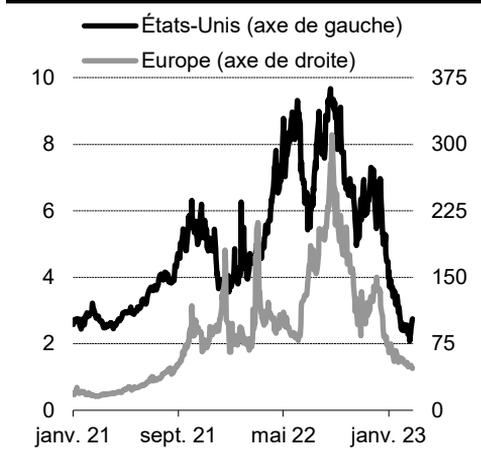


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.48

Évolution des prix du gaz naturel

(en dollars américains le MMBtu aux États-Unis et en euros le MWh en Europe)



Note : Le prix américain est pour une livraison au Henry Hub, en Louisiane, et le prix européen, au point de livraison virtuel TTF, aux Pays-Bas.
Source : Bloomberg.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

❑ Une évolution différente de l'inflation

Les pressions sur les prix devraient s'estomper graduellement. Si l'inflation devait persister, elle pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire ou à maintenir les taux d'intérêt élevés plus longtemps que prévu. Dans ce contexte, le ralentissement de l'économie pourrait être plus sévère que prévu.

- Les banques centrales devront continuer de faire preuve de prudence. Un resserrement insuffisant des politiques monétaires soutiendrait davantage les pressions sur les prix et accentuerait les déséquilibres au sein des économies.
- Toutefois, un resserrement trop important accentuerait les difficultés dans les secteurs les plus sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et pourrait entraîner une contraction sévère du PIB réel.

Si l'inflation ralentissait plus rapidement que prévu, les banques centrales pourraient adopter des politiques monétaires moins restrictives ou encore commencer à réduire leur taux directeur plus tôt que prévu. Un tel dénouement se traduirait par une croissance économique plus forte qu'attendu.

❑ Une croissance économique plus forte que prévu aux États-Unis

Aux États-Unis, le scénario actuel table déjà sur une faible croissance du PIB réel en 2023 et en 2024. L'incertitude commerciale et géopolitique accrue ainsi qu'une baisse moins rapide que prévu de l'inflation pourraient peser davantage sur la confiance, sur les investissements et sur la consommation des ménages.

- Une décélération plus marquée ou prolongée de l'activité économique américaine pourrait provoquer un ralentissement de la croissance mondiale plus important qu'escompté, compte tenu du poids des États-Unis dans l'économie mondiale.

En revanche, l'économie américaine pourrait s'avérer plus résiliente. D'ailleurs certaines statistiques ont surpris depuis le début de 2023, ce qui amène plusieurs analystes à attribuer une probabilité plus élevée à un scénario d'atterrissage en douceur.

- Entre autres, les dépenses des ménages américains pourraient s'avérer plus élevées que prévu, alors que l'année 2023 a débuté avec une reprise vigoureuse des ventes de biens et de certains services.
- Une croissance plus forte de la consommation, qui représente 68 % du PIB américain, pourrait soutenir davantage la croissance économique et aurait des effets bénéfiques pour les économies du Québec et du Canada.

❑ **Un ajustement plus prononcé qu'escompté du secteur immobilier au Québec et au Canada**

L'effervescence qu'a connue le marché immobilier au Québec et au Canada en 2020 et en 2021 a entraîné une surévaluation des prix des logements.

- L'offre de propriétés disponibles s'est avérée insuffisante pour répondre à la croissance subite de la demande. Ce déséquilibre a exercé des pressions haussières sur les prix, qui ont atteint des sommets en début d'année 2022.
- Toutefois, les prix élevés et l'augmentation des taux d'intérêt ont détérioré l'abordabilité, réduisant par le fait même la demande.

Une correction plus importante qu'escompté des prix immobiliers pourrait survenir en réaction à la hausse des taux d'intérêt hypothécaires et à l'essoufflement de la demande. Cette situation pourrait entraîner un recul plus important que prévu de l'investissement résidentiel et freiner de façon plus marquée la croissance économique.

Une telle évolution pourrait générer de l'instabilité sur les marchés financiers et entraînerait des répercussions négatives sur la situation financière des ménages.

❑ **Des difficultés de recrutement accentuées par la pénurie de main-d'œuvre**

Comme beaucoup d'économies développées, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique qui se traduit par un resserrement de son bassin de travailleurs potentiels.

Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail. Dans un contexte où le taux de chômage se situe à un creux historique et où le nombre de postes vacants est élevé, la pénurie de main-d'œuvre pourrait restreindre la croissance économique de façon plus marquée que prévu.

❑ **Une croissance économique mondiale plus forte ou plus faible que celle escomptée**

Un ralentissement économique est attendu dans la plupart des régions du monde. Toutefois, la modération de l'activité économique mondiale pourrait être plus prononcée que prévu.

- En Chine, la reprise pourrait être freinée par les difficultés du secteur immobilier ou encore par des arrêts de production occasionnés par des vagues de contamination à la COVID-19.
- En Europe, l'incertitude est alimentée par la forte poussée de l'inflation, par la guerre en Ukraine ainsi que par la crise énergétique. Des craintes de récession guettent certains pays, dont l'Allemagne, qui est le principal moteur économique de la zone euro, et le Royaume-Uni.

Par ailleurs, étant donné le poids de la Chine (19 %) et de l'Europe (20 %) dans le PIB mondial, une amélioration rapide de l'économie chinoise ou une accélération de la croissance en Europe entraîneraient également des répercussions positives importantes sur l'activité économique mondiale.

❑ Une accentuation des tensions géopolitiques

L'économie mondiale doit composer avec la présence de tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine.

- L'évolution des prix de l'énergie et des marchés financiers pourrait subir les contrecoups de l'accentuation des tensions géopolitiques. L'ampleur de ces effets demeure toutefois difficile à quantifier.
- Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les tensions actuelles se maintiendront, mais sans débordements majeurs.

❑ Une évolution différente des prix de l'énergie

Les prix du pétrole devraient continuer d'afficher une volatilité élevée dans les prochains mois, mais devraient néanmoins se maintenir à des niveaux inférieurs à ceux qui ont suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

- Les cours du pétrole pourraient toutefois s'établir à des niveaux différents de ceux prévus en raison de différents facteurs. Ceux-ci incluent l'ampleur du ralentissement économique à l'échelle mondiale, la vigueur de la reprise en Chine, les effets de l'embargo occidental sur les exportations russes de pétrole et de produits raffinés, la stratégie adoptée par l'OPEP ou encore l'accentuation des tensions géopolitiques.
- Une variation des prix du pétrole aurait des effets importants sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

Par ailleurs, même si les prix du gaz naturel ont fortement diminué au cours des derniers mois, la crise énergétique en Europe est loin d'être terminée.

❑ L'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale

Bien que la situation épidémiologique à l'échelle mondiale se soit nettement améliorée, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) maintient son niveau d'alerte maximale en raison des risques sanitaires qui perdurent.

- En particulier, la levée des restrictions sanitaires en Chine pourrait mener à de nouvelles vagues d'infections et perturber de nouveau les chaînes d'approvisionnement.

Section H

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	H.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	H.7
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	H.8
1.2 Les révisions détaillées en 2022-2023	H.15
2. Le retour à l'équilibre budgétaire.....	H.25
3. Les prévisions de revenus et de dépenses.....	H.29
3.1 L'évolution des revenus	H.30
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	H.31
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	H.35
3.1.3 Les transferts fédéraux	H.37
3.2 L'évolution des dépenses	H.41
3.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	H.42
3.2.2 Le service de la dette	H.50
4. Les investissements en infrastructures publiques	H.53
ANNEXE 1 : Dépenses de portefeuilles	H.57
ANNEXE 2 : Informations complémentaires	H.59

SOMMAIRE

Le budget 2023-2024 est l'occasion pour le gouvernement de faire état de la situation économique et budgétaire du Québec et de préciser ses orientations en matière de finances publiques. Cette section rend compte de l'évolution récente de la situation financière du Québec en 2022-2023 et dresse un portrait des perspectives budgétaires jusqu'en 2027-2028.

Depuis mars 2022, la situation budgétaire du Québec s'est améliorée grâce à la forte croissance de l'économie dans les premiers mois de l'année. Toutefois, l'inflation et l'augmentation rapide des taux d'intérêt ont freiné la croissance de l'économie au cours des derniers mois.

Le Plan budgétaire du Québec – Mars 2023 repose sur des prévisions économiques centrées et un cadre financier prudent et responsable.

Le gouvernement trace le chemin permettant un retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

Le cadre financier présente des révisions favorables de 5,5 milliards de dollars en 2022-2023, de 6,5 milliards de dollars en 2023-2024 et de 7,7 milliards de dollars en 2024-2025.

- Ces révisions sont attribuables en grande partie à une hausse des revenus du gouvernement de 7,2 milliards de dollars en 2022-2023, de 7,4 milliards de dollars en 2023-2024 et de 8,1 milliards de dollars en 2024-2025, en particulier des revenus fiscaux.
- Ces hausses sont en partie atténuées par une augmentation des dépenses de portefeuilles et du service de la dette de 1,8 milliard de dollars en 2022-2023, de 2,5 milliards de dollars en 2023-2024 et de 2,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Ces améliorations permettent de nouvelles initiatives de 6,6 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, puis de 7,4 milliards de dollars en 2024-2025, notamment pour accroître la richesse du Québec, pour développer le potentiel des jeunes et pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain.

- Ces montants incluent le déploiement du Bouclier anti-inflation annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement éliminera graduellement le déficit budgétaire d'ici cinq ans. Le déficit de 5,0 milliards de dollars prévu en 2022-2023 sera graduellement éliminé à raison de 1 milliard de dollars par année.

- Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche des surplus à compter de 2025-2026.

Le retour à l'équilibre budgétaire se fera graduellement en réduisant l'impôt des particuliers, en favorisant la croissance économique et en finançant adéquatement les missions de l'État.

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 6,5 milliards de dollars pour pallier les effets d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu, s'il devait survenir.

Le cadre financier inclut un financement stable et prévisible des grandes priorités du gouvernement¹.

- La croissance des dépenses en santé et en services sociaux sera de 7,7 % en 2023-2024.
- La croissance des dépenses en éducation sera de 6,0 % en 2023-2024.
- La croissance des dépenses en enseignement supérieur sera de 5,0 % en 2023-2024.

□ Le cadre financier

Le budget 2023-2024 présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2027-2028.

Les revenus atteignent 147,7 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 1,8 %. Celle-ci augmentera à 2,8 % en 2024-2025.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2027-2028, la croissance annuelle des revenus atteindra 2,9 % en moyenne.

Les dépenses s'élèvent à 147,9 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 0,7 %². Celle-ci sera de 2,4 % en 2024-2025.

- De 2023-2024 à 2027-2028, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,1 % en moyenne³.

Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025 et en 2025-2026, puis de 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et en 2027-2028.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024 et 597 millions de dollars en 2024-2025, puis des surplus à compter de 2025-2026.

Selon la définition prévue par la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire présente un déficit de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera à l'équilibre en 2027-2028.

¹ Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées à la sous-section 3.2.

² En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses est de 4,3 %.

³ Si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance annuelle des dépenses est de 2,9 % en moyenne.

TABLEAU H.1

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	42 670	43 126	44 749	46 470	48 153	49 873	
Cotisations pour les services de santé	7 841	7 944	8 161	8 407	8 601	8 778	
Impôts des sociétés	13 263	13 192	14 090	14 835	15 529	16 089	
Impôt foncier scolaire	1 112	1 184	1 292	1 374	1 387	1 432	
Taxes à la consommation	26 548	27 290	28 220	29 080	29 875	30 739	
Droits et permis	5 981	5 739	5 746	5 896	6 116	6 214	
Revenus divers	11 784	12 707	13 112	13 444	13 922	14 365	
Entreprises du gouvernement	6 674	6 807	6 685	6 539	7 291	6 885	
Revenus autonomes	115 873	117 989	122 055	126 045	130 874	134 375	
<i>Variation en %</i>	<i>5,7</i>	<i>1,8</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,8</i>	<i>2,7</i>	<i>3,0</i>
Transferts fédéraux	29 226	29 742	29 741	30 908	32 011	33 197	
<i>Variation en %</i>	<i>0,1</i>	<i>1,8</i>	<i>0,0</i>	<i>3,9</i>	<i>3,6</i>	<i>3,7</i>	<i>2,6</i>
Total des revenus	145 099	147 731	151 796	156 953	162 885	167 572	
<i>Variation en %</i>	<i>4,5</i>	<i>1,8</i>	<i>2,8</i>	<i>3,4</i>	<i>3,8</i>	<i>2,9</i>	<i>2,9</i>
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-136 716	-138 392	-141 468	-145 445	-149 138	-152 095	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	<i>7,4</i>	<i>1,2</i>	<i>2,2</i>	<i>2,8</i>	<i>2,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,2</i>
Service de la dette	-10 053	-9 464	-9 925	-9 964	-10 516	-11 135	
<i>Variation en %</i>	<i>16,4</i>	<i>-5,9</i>	<i>4,9</i>	<i>0,4</i>	<i>5,5</i>	<i>5,9</i>	<i>2,1</i>
Total des dépenses	-146 769	-147 856	-151 393	-155 409	-159 654	-163 230	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	<i>7,9</i>	<i>0,7</i>	<i>2,4</i>	<i>2,7</i>	<i>2,7</i>	<i>2,2</i>	<i>2,1⁽³⁾</i>
Provision pour éventualités	—	-1 500	-1 000	-1 000	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 670	-1 625	-597	544	1 731	2 842	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

(2) En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses de portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses totales est de 4,3 %.

(3) Si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance annuelle des dépenses est de 2,9 % en moyenne.

■ Le solde budgétaire au sens la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Aux fins du calcul de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le solde doit également tenir compte de l'utilisation de la réserve de stabilisation, dont les sommes disponibles dépendent des excédents budgétaires des années précédentes.

— La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 sera nul.

TABLEAU H.2

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 670	-1 625	-597	544	1 731	2 842
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 351	-2 373	-2 387	-2 524	-2 707	-2 833
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 021	-3 998	-2 984	-1 980	-976	9
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	-4 572	-3 998	-2 984	-1 980	-976	9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2023-2024, le solde budgétaire est déficitaire de 4,0 milliards de dollars.

- Les revenus s'établissent à 147,7 milliards de dollars.
- Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 138,4 milliards de dollars.
- Le service de la dette s'élève à 9,5 milliards de dollars.
- Une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars est incluse dans le cadre financier en raison de l'incertitude qui affecte le contexte économique et afin de pallier les effets d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu, s'il devait survenir.
- Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,4 milliards de dollars.

TABLEAU H.3

Budget du Québec – Mars 2023

(en millions de dollars)

	2023-2024
Revenus	
Revenus autonomes	117 989
<i>Variation en %</i>	1,8
Transferts fédéraux	29 742
<i>Variation en %</i>	1,8
Total des revenus	147 731
<i>Variation en %</i>	1,8
Dépenses	
Dépenses de portefeuilles	-138 392
<i>Variation en %</i>	1,2
Service de la dette	-9 464
<i>Variation en %</i>	-5,9
Total des dépenses	-147 856
<i>Variation en %</i>	0,7
Provision pour éventualités	-1 500
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 625
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 373
SOLDE BUDGÉTAIRE	-3 998

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Les révisions favorables des revenus sur l'horizon du cadre financier rendent notamment possible le retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028, tout en soutenant la croissance économique et la création de richesse.

— Cependant, bien que le ministère des Finances ne prévoie pas de récession, un ralentissement de l'activité économique au Québec est attendu en 2023.

▣ Les principales révisions de 2022-2023 à 2024-2025

Depuis le budget 2022-2023, le cadre financier présente des améliorations de 6,6 milliards de dollars en moyenne de 2022-2023 à 2024-2025.

Pour cette période, le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives de 6,6 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, puis de 7,4 milliards de dollars en 2024-2025, notamment pour accroître la richesse du Québec, pour développer le potentiel des jeunes et pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain.

— Ces montants incluent le déploiement du Bouclier anti-inflation annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations auront une croissance plus modérée, principalement en raison des modifications prévues concernant les sources de revenus consacrés au Fonds des générations à partir de 2023-2024.

TABLEAU H.4

Révisions du cadre financier depuis mars 2022

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-6 450	-3 900	-3 750
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	4 754	5 352	5 778
– Autres revenus	946	1 010	858
Sous-total	5 700	6 361	6 636
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	1 046	1 074	860
Sous-total – Revenus autonomes	6 746	7 435	7 496
Transferts fédéraux	436	-6	623
Sous-total – Revenus	7 182	7 429	8 119
Dépenses de portefeuilles	-554	-1 740	-1 295
Service de la dette	-1 211	-739	-1 132
Sous-total – Dépenses	-1 765	-2 479	-2 427
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	94	1 562	1 993
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	5 511	6 512	7 685
INITIATIVES DEPUIS LE BUDGET 2022-2023⁽²⁾	-5 518	-2 287	-2 535
INITIATIVES DU BUDGET 2023-2024			
Accroître la richesse du Québec	-502	-2 081	-2 311
Développer le potentiel des jeunes	-34	-345	-499
Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain	—	-1 034	-1 135
Soutenir les Québécois	-514	-740	-773
Diversifier et consolider les actions pour l'environnement	-15	-122	-166
Sous-total	-1 064	-4 323	-4 885
TOTAL DES INITIATIVES	-6 582	-6 610	-7 419
Provision pour éventualités	2 500	—	500
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 021	-3 998	-2 984
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽³⁾	449	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2023	-4 572	-3 998	-2 984

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les initiatives depuis le budget 2022-2023 incluent les mesures annoncées dans le rapport préélectoral d'août 2022 et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022.

(3) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 sera nul.

■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Des améliorations par rapport à mars 2022 de 5,5 milliards de dollars en 2022-2023, de 6,5 milliards de dollars en 2023-2024 et de 7,7 milliards de dollars en 2024-2025 sont prévues dans le cadre financier. Elles s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 5,7 milliards de dollars en 2022-2023, de 6,4 milliards de dollars en 2023-2024 et de 6,6 milliards de dollars en 2024-2025, provenant principalement de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et des revenus des droits et permis;
- une révision favorable des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, de 1,1 milliard de dollars en 2023-2024 et de 860 millions de dollars en 2024-2025;
 - Pour 2022-2023, les révisions proviennent principalement de l'augmentation de la valeur des exportations d'électricité d'Hydro-Québec, qui est toutefois atténuée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec en raison du repli des marchés financiers depuis mars 2022.
 - Pour 2023-2024 et 2024-2025, celles-ci découlent essentiellement de variations dans les résultats d'Hydro-Québec en raison de la hausse de la valeur de ses exportations d'électricité et de la valeur des ventes au Québec.
- une augmentation des transferts fédéraux de 436 millions de dollars en 2022-2023, attribuable entre autres à un versement ponctuel de 450 millions de dollars pour le rattrapage des chirurgies, suivie par une diminution de 6 millions de dollars en 2023-2024 et par une augmentation de 623 millions de dollars en 2024-2025;
 - Ces révisions intègrent le financement additionnel en santé annoncé par le gouvernement fédéral le 7 février dernier (4,7 milliards de dollars sur cinq ans pour le Québec, soit de 2023-2024 à 2027-2028).
- une augmentation des dépenses de portefeuilles :
 - de 554 millions de dollars en 2022-2023 en raison notamment d'une hausse des dépenses engagées pour vaincre la crise sanitaire ainsi qu'à des révisions à la baisse des dépenses de certains organismes,
 - de 1,7 milliard de dollars en 2023-2024 et de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 en raison de l'indexation prévue des dépenses, de l'augmentation de la population ainsi que des investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures;

- une hausse du service de la dette de 1,2 milliard de dollars en 2022-2023, de 739 millions de dollars en 2023-2024 et de 1,1 milliard de dollars en 2024-2025, en raison de taux d'intérêt plus élevés que prévu et d'une révision à la baisse du rendement prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) en 2022-2023;
- une baisse des versements au Fonds des générations de 94 millions de dollars en 2022-2023 due à des revenus de placement moindres que prévu, suivie par des baisses de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024 et de 2,0 milliards de dollars en 2024-2025 en raison des modifications prévues concernant les sources de revenus consacrés au Fonds des générations à partir de 2023-2024.

■ Les initiatives du budget 2023-2024

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des initiatives de près de 4,3 milliards de dollars pour 2023-2024, soit :

- 2,1 milliards de dollars pour accroître la richesse du Québec;
- 345 millions de dollars pour développer le potentiel des jeunes;
- 1,0 milliard de dollars pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain;
- 740 millions de dollars pour soutenir les Québécois;
- 122 millions de dollars pour diversifier et consolider les actions pour l'environnement.

Le coût total des initiatives depuis le budget 2022-2023 s'élève à 6,6 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, puis à 7,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Rappel des initiatives de décembre 2022

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022, le gouvernement a annoncé des initiatives totalisant 5,4 milliards de dollars pour 2022-2023, soit :

- 5,1 milliards de dollars pour mettre en place le Bouclier anti-inflation;
- 244 millions de dollars pour favoriser l'abordabilité des logements;
- 53 millions de dollars pour renforcer la sécurité à Montréal.

Ces initiatives s'élèvent à 2,1 milliards de dollars en 2023-2024 et à 2,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Initiatives de décembre 2022

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Mettre en place le Bouclier anti-inflation			
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 545	-1 574	-1 605
– Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 514	—	—
– Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32	-377	-604
Sous-total	-5 091	-1 951	-2 209
Favoriser l'abordabilité des logements	-244	-106	-95
Renforcer la sécurité à Montréal	-53	-50	-50
TOTAL	-5 388	-2 107	-2 354

■ Les autres révisions

La provision pour éventualités de 2,5 milliards de dollars qui était prévue dans le budget de mars 2022 n'est pas utilisée en 2022-2023. Elle est maintenue à 1,5 milliard de dollars en 2023-2024 et elle est aussi révisée à la baisse de 500 millions de dollars en 2024-2025.

Le ministère des Finances ne prévoit pas de récession au Québec, mais plusieurs aléas, tant haussiers que baissiers, pourraient influencer les perspectives économiques au cours des prochains mois⁴.

- Si une détérioration de la situation économique devait survenir, en raison par exemple de l'aggravation des tensions géopolitiques ou de la persistance de l'inflation, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 6,5 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier. Cela pourrait permettre de pallier les effets d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu.
- La provision est modulée sur l'horizon du cadre financier de façon à tenir compte des risques économiques à court terme et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions à plus long terme.

Enfin, le solde de la réserve de stabilisation vient réduire le déficit budgétaire de 449 millions de dollars en 2022-2023. La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 est nul.

⁴ La section J, « Les scénarios alternatifs de prévision », présente des scénarios permettant d'évaluer les incidences d'une croissance économique plus modérée ou plus forte que prévu sur le cadre financier.

Révisions depuis décembre 2022

Depuis la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022, le cadre financier présente des révisions qui s'expliquent par :

- l'amélioration globale de la situation économique et budgétaire et la diminution des versements au Fonds des générations, qui amènent des révisions de 268 millions de dollars en 2022-2023, de 2,1 milliards de dollars en 2023-2024 et de 3,6 milliards de dollars en 2024-2025;
- le coût des nouvelles initiatives annoncées de 1,1 milliard de dollars en 2022-2023, de 4,3 milliards de dollars en 2023-2024 et de 4,9 milliards de dollars en 2024-2025;
- la diminution de la provision pour éventualités de 1 milliard de dollars en 2022-2023, de 500 millions de dollars en 2023-2024 et de 1 milliard de dollars en 2024-2025.

Révisions du cadre financier depuis décembre 2022

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2022	-5 225	-2 267	-2 665
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	480	503	592
– Autres revenus	534	496	354
Sous-total	1 014	999	947
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	36	246	-159
Sous-total – Revenus autonomes	1 050	1 245	788
Transferts fédéraux	-382	455	-460
Sous-total – Revenus	668	1 700	328
Dépenses de portefeuilles	-772	-1 106	900
Service de la dette	470	-77	161
Sous-total – Dépenses	-302	-1 183	1 061
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-98	1 574	2 177
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	268	2 092	3 566
INITIATIVES DU BUDGET 2023-2024			
Accroître la richesse du Québec	-502	-2 081	-2 311
Développer le potentiel des jeunes	-34	-345	-499
Rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain	—	-1 034	-1 135
Soutenir les Québécois	-514	-740	-773
Diversifier et consolider les actions pour l'environnement	-15	-122	-166
TOTAL DES INITIATIVES	-1 064	-4 323	-4 885
Provision pour éventualités	1 000	500	1 000
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2023	-5 021	-3 998	-2 984

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

1.2 Les révisions détaillées en 2022-2023

Les révisions favorables de 1,4 milliard de dollars depuis le budget de mars 2022 réduisent le déficit budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation à 5,0 milliards de dollars en 2022-2023.

Ces révisions s'expliquent notamment par :

- une hausse de 6,6 milliards de dollars des revenus, soit une amélioration de 6,2 milliards de dollars des revenus autonomes et de 436 millions de dollars des transferts fédéraux;
- une hausse des dépenses de 7,8 milliards de dollars, principalement due à :
 - une augmentation des dépenses de portefeuilles de 6,6 milliards de dollars qui résulte de la mise en place de nouvelles initiatives de 6,0 milliards de dollars, dont le Bouclier anti-inflation, annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022 afin d'aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie,
 - une hausse du service de la dette de 1,2 milliard de dollars découlant de la remontée rapide des taux d'intérêt;
- l'élimination de la provision pour éventualités de 2,5 milliards de dollars.

TABLEAU H.5

Révisions du cadre financier de 2022-2023 depuis mars 2022 (en millions de dollars)

	2022-2023				Mars 2023
	Mars 2022	Révisions		Total	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions		
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	87 212	4 754	-532	4 222	91 434
Autres revenus	16 851	946	-32	914	17 765
Sous-total	104 063	5 700	-564	5 136	109 199
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 628	1 046	—	1 046	6 674
Total des revenus autonomes	109 691	6 746	-564	6 182	115 873
Transferts fédéraux	28 790	436	—	436	29 226
Revenus	138 481	7 182	-564	6 618	145 099
Dépenses de portefeuilles	-130 144	-554	-6 018	-6 572	-136 716
Service de la dette	-8 842	-1 211	—	-1 211	-10 053
Dépenses	-138 986	-1 765	-6 018	-7 783	-146 769
Provision pour éventualités	-2 500	—	2 500	2 500	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 005	5 417	-4 082	1 335	-1 670
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 445	94	—	94	-3 351
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 450	5 511	-4 082	1 429	-5 021
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	449	449	449
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-6 450	5 511	-3 633	1 878	-4 572

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2022-2023, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 5,1 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget 2022-2023 et totalisent 109,2 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 4,2 milliards de dollars, en raison notamment de l'augmentation de 3,3 points de pourcentage du PIB nominal en 2022 par rapport aux prévisions du budget 2022-2023.
- Les autres revenus, soit les droits et permis et les revenus divers, sont révisés favorablement de 914 millions de dollars.

TABLEAU H.6

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2022	104 063
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	1 523
Cotisations pour les services de santé	542
Impôts des sociétés	2 381
Impôt foncier scolaire	-66
Taxes à la consommation	-158
Sous-total	4 222
Autres revenus	
Droits et permis	810
Revenus divers	104
Sous-total	914
Total des révisions	5 136
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2023	109 199

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2022-2023, les revenus de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 1,5 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2022, et les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 542 millions de dollars.

— Ces améliorations s'expliquent notamment par les salaires et traitements, dont la croissance a été révisée à la hausse de 1,8 point de pourcentage en 2022, passant de 8,1 % à 9,9 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus favorablement de 2,4 milliards de dollars en 2022-2023.

— Cette augmentation s'explique principalement par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la croissance a été révisée à la hausse de 7,9 points de pourcentage en 2022, passant de -6,4 % à 1,5 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 66 millions de dollars en 2022-2023.

— Cette diminution s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % pour 2022-2023.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 158 millions de dollars en 2022-2023.

— Cette révision s'explique par des rentrées fiscales moins élevées que prévu depuis le début de l'année financière, et ce, malgré la révision à la hausse de la consommation des ménages⁵ de 0,5 point de pourcentage en 2022.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 810 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette amélioration est attribuable notamment à la hausse des revenus miniers due à des prix soutenus des métaux sur les marchés depuis 2020⁶, ainsi qu'à l'évolution plus favorable que prévu des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

Les revenus divers⁷ sont revus à la hausse de 104 millions de dollars en 2022-2023.

— Cette augmentation découle notamment de la hausse des revenus des amendes, confiscations et recouvrements, dont l'effet est en partie compensé par la baisse des revenus de placement du Fonds des générations.

⁵ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

⁶ En 2022-2023, les revenus miniers sont versés au Fonds des générations.

⁷ Les revenus divers comprennent, entre autres, les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services, ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

Une révision favorable des revenus autonomes au Québec et dans d'autres provinces canadiennes en 2022-2023

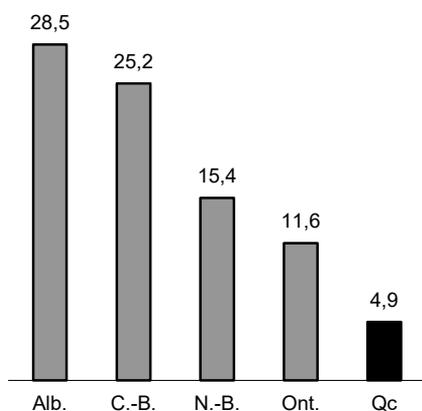
Les revenus autonomes¹ sont révisés de 5,1 milliards de dollars, ou de 4,9 %, en 2022-2023 par rapport à la prévision du budget de mars 2022. Le PIB nominal est révisé à la hausse de 3,3 points de pourcentage en 2022, ce qui se traduit notamment par une amélioration importante des revenus provenant de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés en 2022-2023.

À l'instar du Québec, plusieurs provinces prévoient une amélioration de leurs revenus autonomes en raison d'une activité économique plus soutenue que ce qui avait été prévu au printemps 2022. Notamment, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont révisé leurs revenus autonomes respectivement de 25,2 % et de 11,6 %, une révision qui s'explique par une évolution favorable des revenus de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés. Par ailleurs, l'Alberta a révisé ses revenus de 28,5 %, en raison principalement d'une hausse de ses revenus provenant des ressources naturelles.

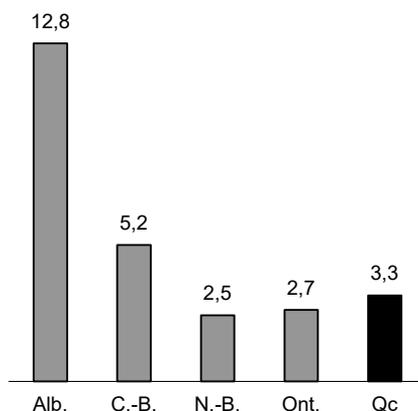
Malgré les révisions favorables observées au Québec, plusieurs risques pourraient influencer les prévisions des revenus autonomes. Par exemple :

- des niveaux plus élevés que prévu des prix de l'énergie pourraient affecter les activités dans certains secteurs et nuire aux bénéfices des entreprises, ce qui aurait un effet négatif sur les revenus provenant des impôts des sociétés;
- une nouvelle hausse des taux d'intérêt pourrait réduire le revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat, ce qui aurait un effet négatif sur les revenus des taxes à la consommation.

Révision des revenus autonomes⁽¹⁾ – 2022-2023 (en pourcentage des revenus)



Révision de la croissance du PIB nominal – 2022 (en points de pourcentage)



(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

Sources : Budgets 2023-2024 des provinces, rapport financier du troisième trimestre de 2022-2023 pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Sources : Budgets 2023-2024 des provinces, rapport financier du troisième trimestre de 2022-2023 pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

1 Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2022-2023, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 1,0 milliard de dollars, pour s'établir à 6,7 milliards de dollars.

Cette hausse s'explique principalement par les résultats d'Hydro-Québec, en raison essentiellement de la hausse de la valeur de ses exportations d'électricité.

Cette hausse est partiellement compensée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec, qui découle du rendement défavorable de ses portefeuilles de participation et de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement en raison du repli des marchés financiers depuis mars 2022. Cette baisse des marchés financiers a particulièrement touché les entreprises du secteur des technologies, affectant les rendements des investissements détenus dans ce secteur par Investissement Québec.

TABLEAU H.7

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2022	5 628
Hydro-Québec	1 275
Loto-Québec	140
Société des alcools du Québec	59
Investissement Québec	-451
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	1
Autres ⁽²⁾	22
Total des révisions	1 046
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2023	6 674

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

❑ Les transferts fédéraux

En 2022-2023, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 29,2 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 436 millions de dollars par rapport au budget 2022-2023.

Cette révision à la hausse s'explique notamment par le versement ponctuel d'une somme de 450 millions de dollars pour le rattrapage des chirurgies, annoncé par le gouvernement fédéral en mars 2022.

TABLEAU H.8

Révisions des revenus aux transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	2022-2023
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2022	28 790
Péréquation	—
Transferts pour la santé	46
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ⁽¹⁾	-237
Autres programmes	627
Total des révisions	436
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2023	29 226

(1) La révision à la baisse des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux s'explique par la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui a été revue à la hausse. L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transferts fédéraux.

❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2022-2023, les dépenses de portefeuilles atteignent 136,7 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 6,6 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2022.

La révision est principalement attribuable aux nouvelles initiatives de 6,0 milliards de dollars annoncées depuis le budget 2022-2023, dont :

- 3,5 milliards de dollars pour offrir aux Québécois un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie;
- 1,5 milliard de dollars afin de bonifier le montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$;
- 496 millions de dollars d'initiatives en matière de logement;
- 200 millions de dollars pour soutenir la relance du transport collectif.

Les autres révisions totalisent 554 millions de dollars et s'expliquent notamment par l'effet net d'une hausse des dépenses engagées pour vaincre la crise sanitaire ainsi que par des révisions à la baisse des dépenses de certains organismes.

TABLEAU H.9

Révisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2022-2023
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2022	130 144
Nouvelles initiatives depuis mars 2022	
Verser un montant ponctuel pour le coût de la vie	3 514
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	1 545
Initiatives en matière de logement ⁽¹⁾	496
Soutenir la relance du transport collectif	200
Renouvellement de l'enveloppe du Programme de formations de courte durée	100
Autres nouvelles initiatives	164
Sous-total – Nouvelles initiatives depuis mars 2022	6 018
Autres révisions	554
Total des révisions	6 572
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2023	136 716

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le montant comprend notamment les initiatives pour favoriser l'abordabilité des logements annoncées en décembre 2022 ainsi que l'accélération de la mise en chantier des projets AccèsLogis.

Situation financière du Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) a été mis en place en 2010 pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun.

Le FORT est alimenté notamment par la taxe sur les carburants, les droits sur les permis de conduire et ceux sur l'immatriculation. L'affectation de ces revenus au FORT crée un lien direct entre les utilisateurs des infrastructures routières et le financement de celles-ci.

- D'autres sommes provenant, par exemple, d'ententes Canada-Québec en matière d'infrastructures ou du Fonds d'électrification et de changements climatiques y sont également versées, ces dernières servant au développement du transport collectif.
- De plus, des crédits budgétaires sont affectés au FORT pour soutenir le financement de différents programmes d'aide financière, notamment pour le transport des personnes et la voirie locale.

Au cours des dernières années, des investissements importants ont été réalisés pour le maintien et le développement des réseaux de transport terrestre, et ceux-ci continueront à être élevés. Des projets majeurs sont en planification ou en réalisation, par exemple le prolongement de la route 138, la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, la reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans, le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal ou le projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec. Depuis la pandémie, le gouvernement a également investi des sommes importantes pour maintenir les services de transport.

Si l'on ajoute à cela le fait que les revenus de la taxe sur les carburants ne sont plus appelés à augmenter en raison de la place de plus en plus importante des voitures électriques, il en découle une situation où les dépenses assumées par le FORT croissent plus rapidement que les revenus qui y sont consacrés. Ainsi, il est prévu que le FORT se retrouvera en situation de déficit cumulé à partir de 2026-2027.

Des solutions à cet égard devront être identifiées, et ce, avec l'ensemble des parties prenantes.

Cadre financier pluriannuel du FORT

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	TCAM ⁽¹⁾ (en %)
Revenus	6 681	5 481	5 973	6 330	6 702	7 140	1,3
Dépenses	-6 663	-5 657	-6 239	-7 185	-7 697	-8 855	5,9
Surplus (déficit)	18	-176	-267	-855	-995	-1 715	
Surplus (déficit) cumulé	1 323	1 147	880	25	-970	-2 685	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2022-2023, le service de la dette est révisé à la hausse de 1,2 milliard de dollars, pour s'établir à 10,1 milliards de dollars, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

— En effet, la hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

TABLEAU H.10

Révision du service de la dette

(en millions de dollars)

	2022-2023
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2022	8 842
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	1 136
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	75
Total des révisions	1 211
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2023	10 053

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

2. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Au début de l'année 2020, la pandémie a causé un choc d'une ampleur inégalée, qui a précipité l'économie dans une courte, mais profonde récession. Le redressement de l'activité économique mondiale s'est amorcé rapidement, de façon synchronisée, mais a engendré des pressions inflationnistes qui ont provoqué un relèvement rapide et important des taux d'intérêt.

Malgré cette volatilité économique, le gouvernement a maintenu un financement adéquat des principales missions de l'État, générant ainsi des déficits. Avec le passage vers un contexte économique plus stable, le budget 2023-2024 est l'occasion pour le gouvernement de déposer son plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Selon ce plan, le déficit sera limité à 4 milliards de dollars en 2023-2024, puis sera réduit graduellement de 1 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

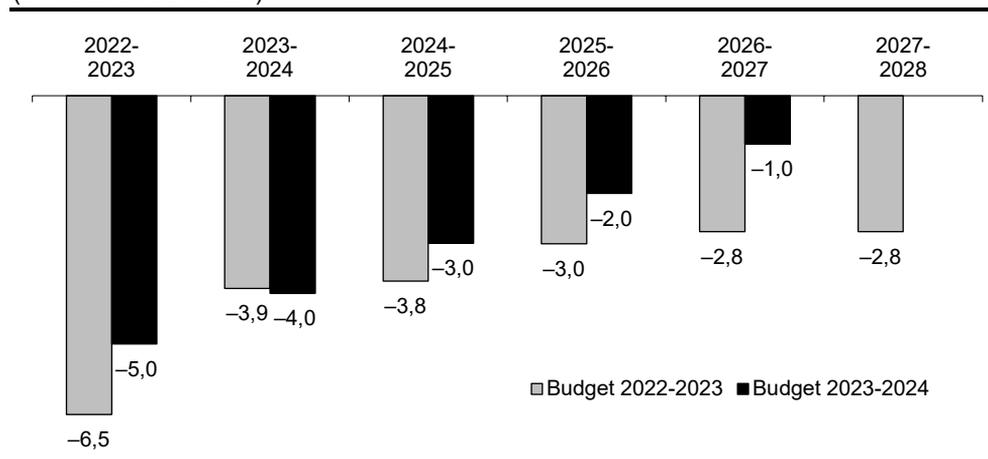
Le retour à l'équilibre budgétaire sera atteint tout en :

- diminuant l'impôt des particuliers;
- favorisant la croissance économique;
- finançant adéquatement les missions de l'État;
- assurant une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus.

La saine gestion des finances publiques permet d'éliminer le déficit de 2,8 milliards de dollars qui était prévu à terme dans le budget 2022-2023 et de poursuivre la réduction du poids de la dette.

GRAPHIQUE H.1

Évolution du solde budgétaire (en milliards de dollars)



❑ Diminuer l'impôt des particuliers

Le retour à l'équilibre budgétaire pourra se faire tout en diminuant l'impôt des particuliers. En effet, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, la réduction des deux premiers taux d'imposition, augmentant ainsi le revenu disponible des Québécois, en plus de stimuler l'offre de travail.

- Cette baisse d'impôt sera financée par une croissance plus modérée des versements au Fonds des générations et ne réduira pas la capacité du gouvernement à financer les différentes missions de l'État.
- La réduction des versements des revenus consacrés au Fonds des générations à compter de 2023-2024 est cohérente avec le nouvel objectif de réduction de la dette annoncé dans le présent budget⁸.

❑ Favoriser la croissance économique

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes importants en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique du Québec, notamment pour augmenter la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail.

Dans le budget 2023-2024, le gouvernement poursuit son action avec de nouvelles mesures pour :

- augmenter la productivité de l'économie québécoise;
- contribuer à la prospérité des régions;
- faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

❑ Financer adéquatement les missions de l'État

Le retour à l'équilibre budgétaire ne se fait pas au détriment de la capacité du gouvernement à soutenir adéquatement les différentes missions de l'État. Le cadre financier du budget 2023-2024 garantit un financement stable et prévisible des missions de l'État en assurant la couverture des coûts de reconduction des différents portefeuilles et en bonifiant les services. Il intègre notamment :

- des investissements additionnels de 2,3 milliards de dollars pour développer le potentiel des jeunes;
- des investissements additionnels de 5,6 milliards de dollars pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain;
- le relèvement des investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) à 150 milliards de dollars.

⁸ Voir la section I du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, « La dette du gouvernement du Québec », et la section C des *Renseignements additionnels – Mars 2023*, « Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire, à la réduction de la dette et au Fonds des générations ».

❑ Assurer une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus

Les besoins engendrés par la pandémie ont donné lieu à une croissance des dépenses supérieure à celle des revenus. Sur l'horizon du cadre financier, la croissance des dépenses s'arrimera graduellement à celle des revenus.

- Jusqu'en 2027-2028, la croissance annuelle des revenus atteindra 2,9 % en moyenne. Si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance annuelle des dépenses sera aussi de 2,9 % en moyenne.

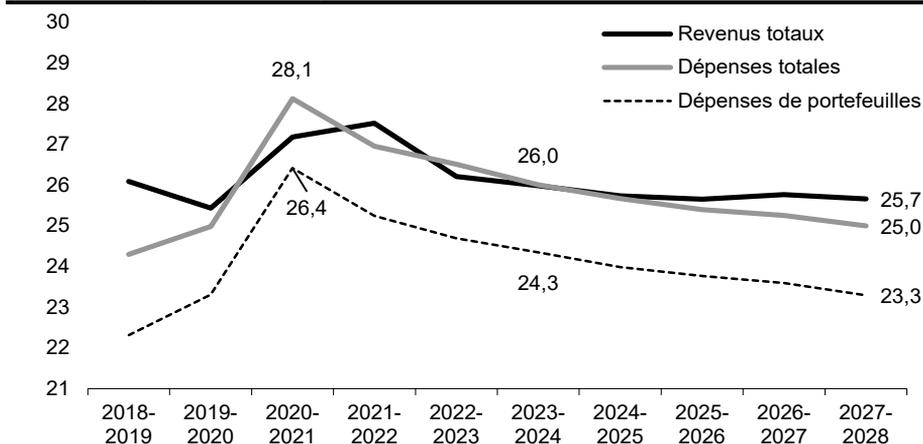
Poids des revenus et des dépenses dans l'économie

Le choc économique découlant de la pandémie, jumelé à l'action du gouvernement pour soutenir les Québécois dans cette crise sans précédent, a notamment eu pour effet d'augmenter considérablement le poids des finances publiques dans l'économie.

La reprise économique et le plan de retour à l'équilibre budgétaire auront pour effet de ramener le poids à un niveau semblable à ce qu'il était auparavant. En effet :

- après avoir atteint un sommet en 2020-2021, soit 28,1 % du PIB, le poids des dépenses diminuera graduellement, pour se situer à 25,0 % en 2027-2028;
 - Celui des dépenses de portefeuilles diminuera progressivement de 26,4 % en 2020-2021 à 23,3 % à terme.
- le poids des revenus se situera quant à lui à 25,7 % en 2027-2028, en raison notamment de la baisse d'impôt annoncée dans le budget de mars 2023;
- l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses s'explique par les versements au Fonds des générations, ce qui reflète les efforts de réduction de la dette.

Poids des revenus et des dépenses dans l'économie – 2018-2019 à 2027-2028 (en pourcentage du PIB nominal)



Levée de la suspension et modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Levée de la suspension de certains effets de la Loi

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée par le projet de loi n° 17¹, sanctionné le 24 février 2022, lequel suspend temporairement certains effets de la Loi à partir de 2021-2022 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au moment du discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

Les effets visés par la suspension sont :

- l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire;
- la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- l'obligation d'engager des mesures de résorption des dépassements.

Afin de répondre aux exigences de la Loi, le ministre des Finances lève la suspension de ces effets dès la fin de l'année 2022-2023.

À cet égard, le cadre financier du budget 2023-2024 prévoit un plan de retour à l'équilibre d'ici 2027-2028. Le plan présenté, selon lequel le déficit sera limité à 4 milliards de dollars en 2023-2024, et ensuite réduit graduellement de 1 milliard de dollars par année jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, constitue le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

- Ainsi, le cadre financier prévoit une diminution du déficit de 1 milliard de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023. Compte tenu de l'évolution des perspectives budgétaires concernant les revenus, le niveau des dépenses a été déterminé de manière à réduire le déficit conformément aux exigences de la Loi.

Modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Depuis son édicition en 1996, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée à quelques reprises, essentiellement pour suspendre certains de ses effets pendant les périodes de récession ou d'instabilité économique.

L'expérience ayant démontré les difficultés d'application de la Loi dans un contexte de ralentissement économique important, le budget 2023-2024 est l'occasion de proposer la modernisation de certaines de ses dispositions.

Dans ce contexte, le gouvernement souhaite notamment :

- améliorer la flexibilité budgétaire dans la détermination de l'équilibre budgétaire;
- actualiser les règles exigeant le dépôt d'un plan de résorption du déficit, dont le seuil et les délais prévus à partir desquels ce plan est requis;
- réviser les règles encadrant son exécution, dont la mise en place de mesures de résorption et la période prévue pour résorber les dépassements;
- abolir la réserve de stabilisation.

Les modalités proposées seront précisées ultérieurement.

¹ Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3).

3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le budget 2023-2024 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2022-2023 à 2024-2025.

TABLEAU H.11

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	109 199	111 182	115 370	
<i>Variation en %</i>	5,3	1,8	3,8	3,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 674	6 807	6 685	
<i>Variation en %</i>	12,0	2,0	-1,8	3,9
Transferts fédéraux	29 226	29 742	29 741	
<i>Variation en %</i>	0,1	1,8	0,0	0,6
Total des revenus	145 099	147 731	151 796	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	4,5	1,8	2,8	3,0
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-136 716	-138 392	-141 468	
<i>Variation en %</i>	7,4	1,2	2,2	3,6
Service de la dette	-10 053	-9 464	-9 925	
<i>Variation en %</i>	16,4	-5,9	4,9	4,7
Total des dépenses	-146 769	-147 856	-151 393	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	7,9	0,7	2,4	3,6
Provision pour éventualités	—	-1 500	-1 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 670	-1 625	-597	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 351	-2 373	-2 387	
UTILISATION DE LA RÉSERVE				
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	-4 572	-3 998	-2 984	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Les explications détaillées relatives à la croissance des revenus sont présentées à la sous-section 3.1.

(3) Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées à la sous-section 3.2.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

3.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'élèvent à 145,1 milliards de dollars en 2022-2023, soit 115,9 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 29,2 milliards de dollars en transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 147,7 milliards de dollars en 2023-2024 et à 151,8 milliards de dollars en 2024-2025, soit une croissance respective de 1,8 % et de 2,8 %.

TABLEAU H.12

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	109 199	111 182	115 370	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	5,3	1,8	3,8	3,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 674	6 807	6 685	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	12,0	2,0	-1,8	3,9
Sous-total	115 873	117 989	122 055	
<i>Variation en %</i>	5,7	1,8	3,4	3,6
Transferts fédéraux	29 226	29 742	29 741	
<i>Variation en %⁽⁴⁾</i>	0,1	1,8	0,0	0,6
TOTAL	145 099	147 731	151 796	
<i>Variation en %</i>	4,5	1,8	2,8	3,0

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) L'évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète le ralentissement de l'activité économique en 2023 et la baisse annoncée dans le budget 2023-2024 des deux premiers taux d'imposition, de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023.

(3) La variation des taux de croissance s'explique principalement par les résultats exceptionnels d'Hydro-Québec observés en 2022-2023 relativement aux prix des exportations.

(4) L'évolution des transferts fédéraux reflète notamment les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral le 7 février 2023, dont une partie n'est pas récurrente à compter de 2024-2025.

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les droits de scolarité, les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services, ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

En 2022-2023, les revenus autonomes s'élèvent à 109,2 milliards de dollars, en hausse de 5,3 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 111,2 milliards de dollars en 2023-2024 et 115,4 milliards de dollars en 2024-2025, soit une croissance respective de 1,8 % et de 3,8 %.

TABLEAU H.13

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	91 434	92 736	96 512	
<i>Variation en %</i>	5,2	1,4	4,1	3,5
Autres revenus	17 765	18 446	18 858	
<i>Variation en %</i>	6,0	3,8	2,2	4,0
TOTAL	109 199	111 182	115 370	
<i>Variation en %</i>	5,3	1,8	3,8	3,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

❑ Les revenus fiscaux

En 2022-2023, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établissent à 42,7 milliards de dollars, en hausse de 4,3 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 43,1 milliards de dollars en 2023-2024 et 44,7 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une variation de 1,1 % et de 3,8 %.

Cette évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers reflète, entre autres :

- la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui connaîtront, grâce à la bonne tenue du marché du travail, une croissance de 9,9 % en 2022, de 3,7 % en 2023 et de 3,4 % en 2024;
- l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu;
- la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024.

En 2022-2023, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 7,8 milliards de dollars, soit une croissance de 5,9 %. Elles atteindront 7,9 milliards de dollars en 2023-2024 et 8,2 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une croissance de 1,3 % et de 2,7 %.

- Cette évolution favorable s'explique par la croissance prévue des salaires et traitements.
- Elle prend également en compte l'effet du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, annoncé dans le budget 2023-2024.

En 2022-2023, les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 13,3 milliards de dollars, en hausse de 2,6 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 13,2 milliards de dollars en 2023-2024 et à 14,1 milliards de dollars en 2024-2025, soit une variation respective de -0,5 % et de 6,8 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à 1,5 % en 2022, à -4,9 % en 2023 et à 5,3 % en 2024.
- Elle prend en compte également l'effet du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, annoncé dans le budget 2023-2024.

En 2022-2023, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 3,3 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 1,2 milliard de dollars en 2023-2024 et 1,3 milliard de dollars en 2024-2025, soit une croissance respective de 6,5 % et de 9,1 %.

- La progression des revenus de l'impôt foncier scolaire est influencée par l'augmentation du nombre d'élèves et la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également la contribution additionnelle de 173,4 millions de dollars par année du gouvernement du Québec, visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % en moyenne pour 2022-2023.

TABLEAU H.14

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers ⁽²⁾	42 670	43 126	44 749	
<i>Variation en %</i>	4,3	1,1	3,8	3,0
Cotisations pour les services de santé	7 841	7 944	8 161	
<i>Variation en %</i>	5,9	1,3	2,7	3,3
Impôts des sociétés ⁽³⁾	13 263	13 192	14 090	
<i>Variation en %</i>	2,6	-0,5	6,8	2,9
Impôt foncier scolaire	1 112	1 184	1 292	
<i>Variation en %</i>	3,3	6,5	9,1	6,3
Taxes à la consommation ⁽⁴⁾	26 548	27 290	28 220	
<i>Variation en %</i>	7,9	2,8	3,4	4,7
Sous-total	91 434	92 736	96 512	
<i>Variation en %</i>	5,2	1,4	4,1	3,5
Autres revenus				
Droits et permis ⁽⁵⁾	5 981	5 739	5 746	
<i>Variation en %</i>	-1,3	-4,0	0,1	-1,7
Revenus divers	11 784	12 707	13 112	
<i>Variation en %</i> ^{(6),(7)}	10,1	7,8	3,2	7,0
Sous-total	17 765	18 446	18 858	
<i>Variation en %</i>	6,0	3,8	2,2	4,0
TOTAL	109 199	111 182	115 370	
<i>Variation en %</i>	5,3	1,8	3,8	3,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) L'évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers en 2023-2024 s'explique par la hausse des salaires et traitements de 3,7 % en 2023 et par la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) L'évolution des revenus des impôts des sociétés de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique notamment par la variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 1,5 % en 2022, de -4,9 % en 2023 et de 5,3 % en 2024.

(4) La croissance des taxes à la consommation de 7,9 % en 2022-2023 s'explique notamment par la hausse de 12,5 % de la consommation des ménages et la variation de -0,1 % des investissements en construction résidentielle en 2022.

(5) La baisse des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 et en 2023-2024 s'explique principalement par des revenus miniers moins élevés sur cette période, en raison de la diminution prévue des prix des métaux, principalement le minerai de fer.

(6) La croissance des revenus divers de 10,1 % en 2022-2023 s'explique, d'une part, par la hausse des revenus d'intérêts, d'amendes, de confiscations et de recouvrements, et, d'autre part, par l'augmentation des revenus des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

(7) La croissance des revenus divers de 7,8 % en 2023-2024 s'explique par la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels ont été inférieurs à leur niveau habituel en 2022-2023.

En 2022-2023, les revenus des taxes à la consommation totalisent 26,5 milliards de dollars, en hausse de 7,9 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 27,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 28,2 milliards de dollars en 2024-2025, soit une hausse respective de 2,8 % et de 3,4 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la croissance prévue de la consommation des ménages⁹ de 12,5 % en 2022, de 4,0 % en 2023 et de 3,4 % en 2024;
- l'évolution attendue des investissements en construction résidentielle de -0,1 % en 2022, de -7,1 % en 2023 et de 2,0 % en 2024;
- la hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac de 8 \$ par cartouche de 200 cigarettes annoncée le 8 février 2023.

▣ Les autres revenus

En 2022-2023, les revenus provenant des droits et permis totalisent 6,0 milliards de dollars, en baisse de 1,3 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 5,7 milliards de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025, soit une variation respective de -4,0 % et de 0,1 %.

- La diminution des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 et en 2023-2024 s'explique principalement par la baisse des revenus miniers due au recul prévu des prix des métaux.
- L'évolution des revenus des droits et permis prend en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % pour les quatre prochaines années.

En 2022-2023, les revenus divers s'établissent à 11,8 milliards de dollars, soit une croissance de 10,1 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 12,7 milliards de dollars en 2023-2024 et 13,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une hausse de 7,8 % et de 3,2 %.

- L'évolution favorable des revenus divers s'explique par les revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
 - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, la progression des clientèles et les revenus provenant des usagers.
- L'évolution des revenus divers prend aussi en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % pour les quatre prochaines années.

⁹ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établissent à 6,7 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 12,0 %, à 6,8 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 2,0 %, et à 6,7 milliards de dollars en 2024-2025, en baisse de 1,8 %.

TABLEAU H.15

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec ⁽²⁾	3 800	3 525	3 325	
Loto-Québec	1 523	1 498	1 511	
Société des alcools du Québec	1 419	1 459	1 469	
Investissement Québec	-195	216	274	
Société québécoise du cannabis ⁽³⁾	95	92	94	
Autres ⁽⁴⁾	32	17	12	
TOTAL	6 674	6 807	6 685	
Variation en %	12,0	2,0	-1,8	3,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La prévision des revenus inclut l'impact relié au plafonnement des tarifs domestiques d'Hydro-Québec à partir de 2023-2024. La tendance à la baisse des revenus d'Hydro-Québec sur la période s'explique par les résultats exceptionnels observés en 2022-2023 relativement aux prix des exportations.

(3) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(4) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La croissance de 12,0 % en 2022-2023 s'explique en majeure partie par l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec, qui découle principalement de la hausse de la valeur de ses exportations d'électricité, et de Loto-Québec, en raison du retour progressif à son fonctionnement au maximum de sa capacité.

— Cette croissance est partiellement compensée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec, qui s'explique par le rendement défavorable de ses portefeuilles de participation et de capital de risque, ainsi que de ses fonds d'investissement à cause du repli prévu des marchés financiers en 2022-2023. Cette baisse des marchés financiers a particulièrement touché les entreprises du secteur des technologies, affectant les rendements des investissements détenus dans ce secteur par Investissement Québec.

La croissance de 2,0 % en 2023-2024 s'explique principalement par le retour à la normale des résultats attendus d'Investissement Québec.

— Cette hausse est partiellement compensée par la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec découlant de la baisse prévue de la valeur de ses exportations d'électricité.

La décroissance de 1,8 % en 2024-2025 s'explique principalement par la baisse des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la diminution de la valeur de ses exportations d'électricité qui se poursuivra pour une seconde année.

3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Le 7 février dernier, le gouvernement fédéral a annoncé des sommes additionnelles pour le financement en santé. La part du Québec est estimée à 4,7 milliards de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028. Ces sommes sont intégrées au cadre financier.

Globalement, il est prévu que les revenus de transferts fédéraux augmentent de 1,8 % en 2023-2024, et ce, en raison de la hausse des transferts pour la santé. En 2023-2024, le TCS, qui est lié au PIB nominal canadien, augmentera de 9,3 % à l'échelle canadienne, et le Québec recevra sa part (447 millions de dollars) d'un relèvement ponctuel du TCS de 2,0 milliards de dollars.

Les revenus de transferts fédéraux seront stables en 2024-2025. L'un des facteurs explicatifs est la non-récurrence du relèvement du TCS de 2,0 milliards de dollars annoncé par le gouvernement fédéral pour 2023-2024.

TABLEAU H.16

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 666	14 037	14 021	
<i>Variation en %</i>	4,2	2,7	-0,1	2,2
Transferts pour la santé	7 124	8 660	8 615	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	-13,2	21,6	-0,5	1,6
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 294	1 366	1 382	
<i>Variation en %</i>	-15,4	5,6	1,2	-3,3
Autres programmes	7 142	5 679	5 723	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	12,8	-20,5	0,8	-3,3
TOTAL	29 226	29 742	29 741	
<i>Variation en %</i>	0,1	1,8	0,0	0,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Les transferts en santé diminuent de 13,2 % en 2022-2023 en raison du versement ponctuel, l'année précédente, d'une somme pour appuyer le système de santé et la vaccination dans le contexte de la pandémie.

(3) Une diminution des revenus provenant des autres programmes est prévue en 2023-2024, et ce, en raison de la non-récurrence de certaines aides de même que du rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral.

Financement fédéral additionnel en santé

Le 7 février 2023, le gouvernement fédéral a annoncé des sommes additionnelles en santé destinées aux provinces, soit 46,1 milliards de dollars sur 10 ans, de 2023-2024 à 2032-2033.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à :

- augmenter de manière ponctuelle le Transfert canadien en matière de santé (TCS) de 2 milliards de dollars en 2023-2024;
- assurer une croissance minimale de 5 % du TCS d'ici 2027-2028 (à compter de 2028-2029, le plancher de 3 % recommencera à s'appliquer);
- verser 25 milliards de dollars sur 10 ans aux provinces dans le cadre d'accords bilatéraux.

La part du Québec de ces sommes additionnelles d'ici 2027-2028 est estimée à 4,1 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral a également réitéré lors de cette annonce sa volonté de verser aux provinces 3 milliards de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028, pour les soins de longue durée, soit un montant de 647 millions de dollars pour le Québec.

- En incluant cette somme, la part du Québec du financement fédéral additionnel en santé s'établit à 4,7 milliards de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé 1,7 milliard de dollars sur cinq ans à l'échelle canadienne en appui à la rémunération des préposés aux bénéficiaires. Le Québec s'attend à ce que cette enveloppe soit répartie entre les provinces sur une base par habitant.

Financement fédéral additionnel en santé, part du Québec

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total 5 ans
TCS – Hausse ponctuelle en 2023-2024	447	—	—	—	—	447
TCS – Plancher de 5 % d'ici 2027-2028	—	—	229	380	551	1 160
Accords bilatéraux	497	494	492	490	488	2 461
Soins de longue durée	131	130	129	129	128	647
TOTAL	1 075	624	850	999	1 167	4 715

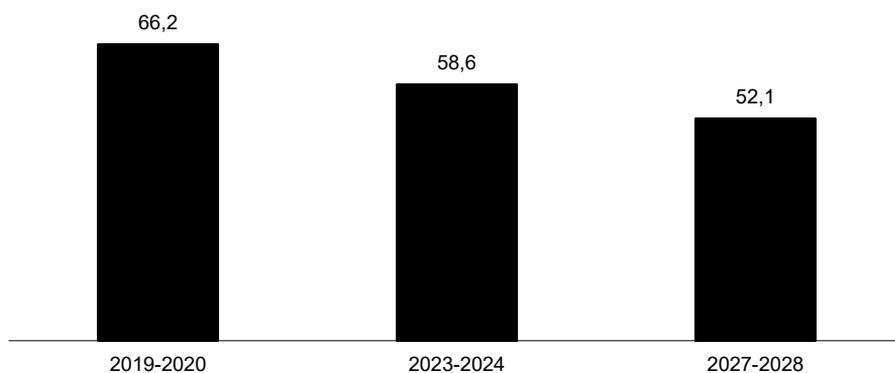
Pour le Québec, l'offre fédérale est nettement insuffisante. Elle ne permettra pas le rattrapage du niveau de la contribution historique du fédéral, ni d'assurer un financement durable en santé. La part des dépenses de santé des provinces assumée par le gouvernement fédéral va ainsi poursuivre sa décroissance en raison de l'augmentation plus importante des dépenses de santé des provinces. Sur cette base, le Québec entend continuer à réclamer une hausse des transferts en santé.

Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation qui se poursuivra

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 52,1 % en 2027-2028. Cette part pourrait être inférieure à 50 % à compter de 2032-2033.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2023-2024 sont basés sur les données relatives aux années 2019-2020 (25 %), 2020-2021 (25 %) et 2021-2022 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec est le bénéficiaire de péréquation qui en reçoit le moins par habitant après l'Ontario

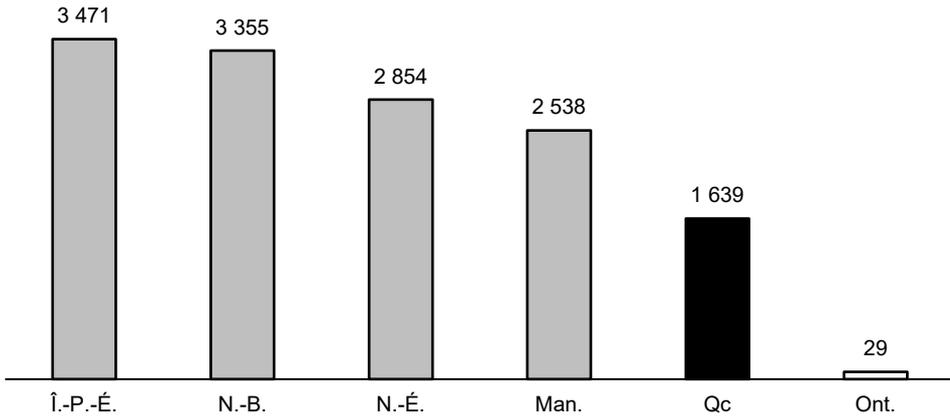
Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalant à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics¹⁰.

En 2023-2024, six provinces recevront de la péréquation, soit le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec est le bénéficiaire qui en reçoit le moins par habitant (1 639 \$) après l'Ontario.

GRAPHIQUE H.2

Paiements de péréquation aux provinces – 2023-2024 (en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

¹⁰ La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 146,8 milliards de dollars en 2022-2023, soit 136,7 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 10,1 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 147,9 milliards de dollars en 2023-2024 et à 151,4 milliards de dollars en 2024-2025.

La croissance des dépenses s'établira ainsi à 7,9 % en 2022-2023, à 0,7 % en 2023-2024 et à 2,4 % en 2024-2025.

La croissance de 7,9 % en 2022-2023 s'explique par :

- la hausse de 7,4 % des dépenses de portefeuilles en raison notamment des nouvelles initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 et dans la mise à jour de décembre 2022;
- la hausse du service de la dette de 16,4 %, découlant de la remontée rapide des taux d'intérêt.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle des dépenses atteindra 3,6 % en moyenne.

TABLEAU H.17

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	136 716	138 392	141 468	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	7,4	1,2	2,2	3,6
Service de la dette	10 053	9 464	9 925	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	16,4	-5,9	4,9	4,7
TOTAL	146 769	147 856	151 393	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	7,9	0,7	2,4	3,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses de portefeuilles est de 5,1 % et celle des dépenses totales est de 4,3 %.

(3) La hausse importante du service de la dette en 2022-2023 s'explique par l'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023, qui entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-réurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Dans un souci d'offrir une information plus complète et détaillée, les documents budgétaires présentent désormais l'évolution des dépenses de neuf portefeuilles ministériels. Cette précision permet, d'une part, d'assurer une plus grande transparence et, d'autre part, de mieux renseigner les parlementaires et les citoyens sur les orientations budgétaires dans les principaux domaines d'intervention.

TABLEAU H.18

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	58 109	59 015	60 275	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	12,0	7,7	3,6	7,7
Éducation	19 064	20 203	20 865	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	10,1	6,0	3,3	6,4
Enseignement supérieur	9 981	10 480	10 969	
<i>Variation en %⁽⁴⁾</i>	14,2	5,0	4,7	7,9
Famille	7 763	8 210	8 485	
<i>Variation en %⁽⁵⁾</i>	6,7	5,8	3,4	5,3
Transports et Mobilité durable	7 048	6 957	7 963	
<i>Variation en %⁽⁶⁾</i>	0,4	-1,3	14,5	4,3
Emploi et Solidarité sociale	9 136	5 250	5 016	
<i>Variation en %⁽⁷⁾</i>	9,1	-42,5	-4,4	-15,7
Affaires municipales et Habitation	4 680	4 546	4 617	
<i>Variation en %⁽⁸⁾</i>	32,3	-2,9	1,6	9,3
Économie, Innovation et Énergie	3 278	3 680	3 289	
<i>Variation en %⁽⁹⁾</i>	6,7	12,3	-10,6	2,3
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 003	2 283	2 308	
<i>Variation en %⁽¹⁰⁾</i>	17,6	14,0	1,1	10,7
Autres portefeuilles	15 656	17 769	17 681	
<i>Variation en %⁽¹¹⁾</i>	13,9	13,5	-0,5	8,7
TOTAL	136 716	138 392	141 468	
<i>Variation en %⁽¹²⁾</i>	7,4	1,2	2,2	3,6

TABLEAU H.18

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (suite)

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.
- (2) La croissance des dépenses en 2024-2025 a été redressée pour tenir compte des dépenses non récurrentes prévues en 2023-2024 en lien avec la pandémie, des montants forfaitaires prévus dans l'offre salariale gouvernementale, de même que de l'effet des mesures de révision de programmes. Sans ces redressements, la croissance observée pour 2024-2025 est de 2,1 %.
- (3) En 2022-2023, la croissance s'explique principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023, ainsi que par un niveau de dépenses inférieur à celui initialement prévu pour 2021-2022. En 2023-2024 et en 2024-2025, les croissances des dépenses s'expliquent par la hausse des coûts liés à la prestation de services des établissements d'enseignement et les initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.
- (4) En 2022-2023, la croissance s'explique principalement par la mise en place des bourses Perspective Québec à compter de septembre 2022, par les initiatives du budget 2022-2023 ainsi que par la bonification du programme d'aide financière aux études. En 2023-2024, la croissance s'explique par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, par la hausse des coûts liés à la prestation de services des établissements d'enseignement et par les initiatives du budget 2023-2024.
- (5) La croissance s'explique par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, ainsi que par l'indexation des montants versés pour l'Allocation famille.
- (6) En 2022-2023, la variation s'explique par l'effet de l'anticipation de projets d'investissement en transport collectif en 2021-2022. En 2023-2024, la variation s'explique par le financement ponctuel des services de transport collectif, notamment pour maintenir les services. En 2024-2025, la croissance s'explique principalement par l'augmentation des investissements en transport collectif.
- (7) En 2023-2024, la diminution est de -5,2 % si l'on exclut les montants ponctuels pour le coût de la vie. Cette variation s'explique par la diminution du nombre de ménages bénéficiant de l'aide financière de dernier recours, qui devrait être moindre en 2023-2024 à la suite de la forte hausse en 2022-2023 provenant des demandeurs d'asile. En 2024-2025, la variation des dépenses s'explique principalement par la révision de la planification des dépenses du Fonds de développement du marché du travail.
- (8) Les variations s'expliquent par les mesures en matière de logement, dont l'accélération de la réalisation de logements sociaux en 2022-2023.
- (9) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'augmentation du coût des crédits d'impôt et par l'accroissement ponctuel des dépenses relatives aux interventions financières. En 2024-2025, la diminution s'explique notamment par l'effet des dépenses non récurrentes en 2023-2024, dont celles pour le développement de la filière batterie.
- (10) Les croissances s'expliquent principalement par la mise en œuvre de mesures du Plan pour une économie verte 2030 et, en 2023-2024, spécifiquement par la mise en œuvre d'initiatives du Plan Nature 2030.
- (11) Les croissances s'expliquent principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 et le budget 2023-2024, par les investissements pour déployer une meilleure connectivité dans toutes les régions ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics en lien avec l'inflation et l'augmentation de la population.
- (12) En 2023-2024, si l'on exclut l'effet des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, la croissance des dépenses de portefeuilles est de 5,1 %.

☐ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

En 2022-2023, la croissance des dépenses de 12,0 %, avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, s'explique principalement par la bonification du montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$, qui représente 3,2 points de pourcentage de la croissance des dépenses, et par les mesures du budget 2022-2023 pour rétablir le système de santé et de services sociaux.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 7,7 % s'explique principalement par le financement lié aux effets récurrents de la pandémie dans le système de santé et l'effet des mesures visant à rendre le système de santé plus humain et plus performant. La croissance s'explique également par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 7,7 % en moyenne.

☐ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

En 2022-2023, la croissance des dépenses de 10,1 % s'explique principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires, dont la bonification du tutorat pour les élèves, ainsi que par un niveau de dépenses inférieur à celui initialement prévu pour 2021-2022.

En 2023-2024 et en 2024-2025, les croissances des dépenses de 6,0 % et de 3,3 % respectivement s'expliquent par la hausse attendue des coûts des centres de services scolaires et des commissions scolaires en lien avec la bonification de services, l'inflation et l'augmentation de l'effectif scolaire ainsi que par l'effet des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.

❑ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire.

En 2022-2023, la croissance des dépenses de 14,2 % s'explique principalement par la mise en place des bourses Perspective Québec à compter de septembre 2022, par les initiatives annoncées visant à améliorer l'accès et le taux de diplomation aux études supérieures ainsi que par la bonification du programme d'aide financière aux études.

De plus, la croissance s'explique par l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts étudiants puisque ces intérêts sont temporairement à la charge du gouvernement avec l'élimination de ces derniers pour les étudiants.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 5,0 % s'explique par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, par des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024 visant à favoriser le taux de diplomation aux études supérieures ainsi que par la hausse attendue des coûts des établissements du réseau de l'enseignement supérieur en lien avec la bonification de services, l'inflation et l'augmentation de l'effectif scolaire.

❑ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle moyenne des dépenses est de 5,3 %. Elle est due au financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, y compris à la rémunération de leur personnel, dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles, ainsi qu'à l'indexation des montants versés pour l'Allocation famille.

❑ Transports et Mobilité durable

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

En 2022-2023, la variation des dépenses de 0,4 % s'explique principalement par l'effet de l'anticipation de projets d'investissement en transport collectif en 2021-2022.

En 2023-2024, la variation des dépenses de -1,3 % s'explique principalement par le financement ponctuel octroyé en 2022-2023 afin de soutenir le réseau de transport en commun, notamment dans le but d'assurer le maintien des services.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 14,5 % s'explique principalement par l'augmentation des investissements en transport collectif.

❑ **Emploi et Solidarité sociale**

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles comprennent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire aux entreprises ainsi que l'administration du régime québécois d'assurance parentale.

En 2023-2024, la variation des dépenses de $-42,5\%$ s'explique principalement par la non-réurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie. Elle s'explique aussi par l'effet occasionné, en 2023-2024, par le nombre de ménages bénéficiant de l'aide financière de dernier recours à la suite de la forte hausse constatée en 2022-2023 provenant des demandeurs d'asile. Enfin, la variation découle également de la réduction des activités liées au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications.

En 2024-2025, la variation des dépenses de $-4,4\%$ s'explique principalement par la révision de la planification des dépenses du Fonds de développement du marché du travail.

❑ **Affaires municipales et Habitation**

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

En 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025, les variations des dépenses de $32,3\%$, de $-2,9\%$ et de $1,6\%$ respectivement s'expliquent par les mesures visant la réalisation de logements sociaux, dont l'accélération de ceux-ci en 2022-2023.

❑ **Économie, Innovation et Énergie**

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de $12,3\%$ s'explique principalement par l'augmentation du coût des crédits d'impôt et l'accroissement ponctuel des dépenses relatives aux interventions financières.

En 2024-2025, la variation des dépenses de $-10,6\%$ s'explique notamment par l'effet des dépenses non récurrentes en 2023-2024, dont celles pour le développement de la filière batterie.

❑ Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

En 2022-2023 et en 2023-2024, les croissances des dépenses de 17,6 % et de 14,0 % respectivement s'expliquent principalement par la mise en œuvre de mesures du Plan pour une économie verte 2030, dont les initiatives annoncées dans le budget 2020-2021 et visant à financer le transport collectif, et par la mise en œuvre d'initiatives du Plan Nature 2030 en 2023-2024.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquelles comprennent notamment les programmes du secteur de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

En 2022-2023, la croissance des dépenses de 13,9 % s'explique principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 ainsi que par les investissements pour déployer une meilleure connectivité dans toutes les régions.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 13,5 % s'explique principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2023-2024 ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics en lien avec l'inflation et l'augmentation de la population.

Les augmentations de rémunération offertes par le gouvernement aux syndicats représentant les employés des secteurs public et parapublic

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor a présenté, le 15 décembre 2022, les offres du gouvernement aux syndicats représentant les employés des secteurs public et parapublic dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

- Les ententes conclues avec la plupart des employés de l'État pour la période 2020-2023 viendront à échéance le 31 mars 2023.

Le gouvernement offre des augmentations totales de 11,50 % sur cinq ans, ce qui correspond à un ajout, à terme, de 4,6 milliards de dollars à ses dépenses de rémunération concernant les employés des secteurs public et parapublic. Ces augmentations sont incluses dans le cadre financier du budget 2023-2024.

- Des paramètres salariaux de 9,00 % sont proposés sur la période de cinq ans.
- À cela s'ajoutent des augmentations de 2,50 % sur cinq ans qui visent notamment à répondre aux priorités gouvernementales.

Lors de la présentation des offres gouvernementales, le gouvernement a souligné l'importance d'ouvrir un débat plus large pour soutenir la démarche de négociation en sollicitant toutes les parties prenantes, sans égard aux structures. Ainsi, le 22 février 2023, le gouvernement a déposé le contenu de ses priorités, représentant un investissement de 700 millions de dollars. Ces priorités visent notamment à éliminer les réels freins et enjeux touchant les améliorations souhaitées dans les réseaux concernés et portent respectivement sur :

- l'équipe classe, visant notamment l'ajout de l'aide à la classe pour le personnel enseignant;
- l'équipe soins, visant notamment le partage des tâches, l'implantation des horaires autogérés et atypiques ainsi que la diminution du temps supplémentaire et l'élimination des heures supplémentaires obligatoires pour le personnel en soins infirmiers;
- l'équipe santé mentale, visant notamment à rehausser l'offre de services pour la population.

En plus de ce qui précède, le gouvernement propose le versement d'un montant forfaitaire allant jusqu'à 1 000 \$ à toute personne salariée en 2022-2023, calculé en fonction des heures rémunérées pour cette période, représentant un investissement non récurrent de 1,50 %.

Cadre financier de négociation

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total 5 ans
Paramètres salariaux	3,00	1,50	1,50	1,50	1,50	9,00
Priorités gouvernementales	Mesures à valeur monétaire à déterminer					2,50
Mesures sectorielles						
Autres bonifications						
Total récurrent	3,50	2,00	2,00	2,00	2,00	11,50
Montant forfaitaire ⁽¹⁾	1 000 \$					

(1) En fonction des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

Contrairement aux publications budgétaires précédentes, le niveau des dépenses de portefeuilles présenté inclut les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19. Cette nouvelle présentation s'explique par le niveau moins marqué de ces mesures sur l'horizon du cadre financier.

Parmi les mesures toujours en place en 2022-2023, il y a notamment :

- en santé, des initiatives mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19, dont le dépistage, la vaccination, l'acquisition d'antiviraux ou encore l'ajout d'incitatifs financiers destinés au personnel clinique des établissements de santé;
- en éducation, des encadrements pédagogiques spécialisés pour assurer la consolidation des apprentissages des élèves du primaire et du secondaire;
- en enseignement supérieur, l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants;
- des mesures en soutien au transport collectif et au tourisme.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 5,1 milliards de dollars en 2022-2023.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2022-2023
Santé et Services sociaux	4 058
Éducation	60
Enseignement supérieur	145
Transports et Mobilité durable	327
Autres portefeuilles	470
TOTAL	5 060

3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 10,1 milliards de dollars en 2022-2023, à 9,5 milliards de dollars en 2023-2024 et à 9,9 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement des variations de 16,4 %, de -5,9 % et de 4,9 %.

En 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 19,7 %, de -3,2 % et de 7,0 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt.

— La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

— En 2021-2022, le FARR a réalisé un rendement de 9,14 %¹¹, alors qu'un rendement nul est prévu en 2022-2023 en raison de la baisse des marchés boursiers et obligataires. Pour les années subséquentes, le rendement espéré du FARR à long terme, soit 6,35 %, est utilisé pour le calcul de ces revenus.

— Il est à noter que les écarts de rendement sont intégrés graduellement au cadre financier, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Le rendement du FARR pour l'année 2022-2023 sera connu au cours du printemps 2023.

¹¹ Il s'agit du rendement sur une base d'année financière, soit d'avril à mars.

TABLEAU H.19

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	9 660	9 349	10 003	
<i>Variation en %</i>	19,7	-3,2	7,0	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	393	115	-78	
TOTAL	10 053	9 464	9 925	
<i>Variation en %</i>	16,4	-5,9	4,9	4,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

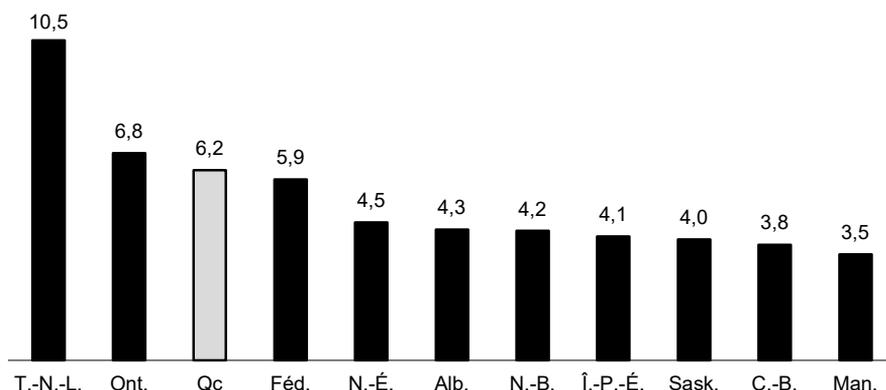
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2021-2022, le service de la dette du Québec a représenté 6,2 % de ses revenus.

- Le service de la dette représente la quatrième dépense en importance du gouvernement après la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur.
- Le service de la dette du Québec en proportion des revenus est plus élevé que celui de plusieurs autres provinces. Cela s'explique par le fait que la dette du Québec est relativement plus importante.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2021-2022

(en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics.

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts

Au 31 mars 2023, le solde du Fonds des générations s'établira à 19,2 milliards de dollars. Le gouvernement annonce que des retraits de 2,5 milliards de dollars par année auront lieu en 2023-2024 et en 2024-2025.

Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette dans le contexte actuel des taux d'intérêt élevés.

L'économie en intérêts associée à ces retraits est estimée à 801 millions de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

4. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033.

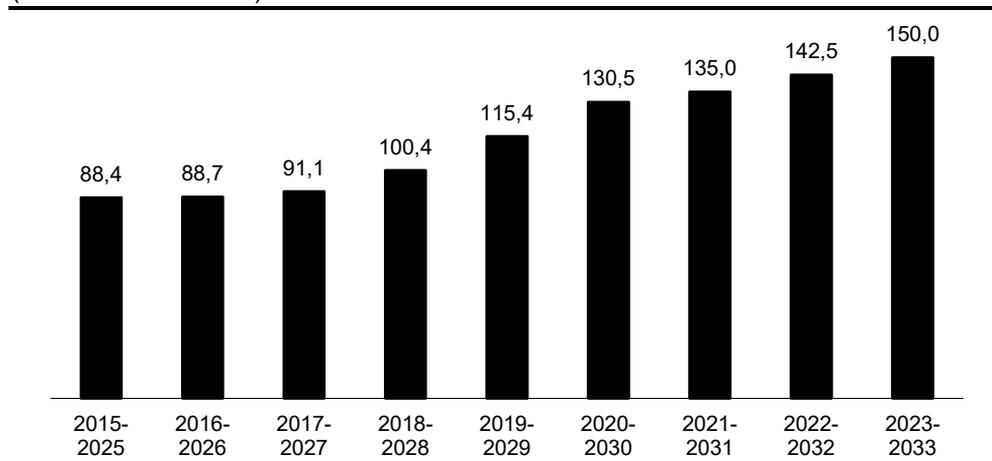
- Le PQI 2023-2033 est ainsi porté à 150 milliards de dollars, soit 15 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des cinq dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 150 milliards de dollars en mars 2023.

Ces investissements importants serviront notamment à la réfection et à la construction d'écoles et d'établissements de santé, au maintien en bon état du réseau routier de même qu'au développement d'infrastructures de transport collectif.

- Le PQI 2023-2033 accorde des sommes considérables en santé et en services sociaux (24,2 milliards de dollars), en éducation et en enseignement supérieur (30,0 milliards de dollars), en transport collectif (15,4 milliards de dollars)¹² et pour le réseau routier (31,5 milliards de dollars)¹³.

GRAPHIQUE H.3

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



¹² Ces investissements incluent ceux prévus dans l'enveloppe centrale.

¹³ Le Plan québécois des infrastructures 2023-2033 du Secrétariat du Conseil du trésor présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.

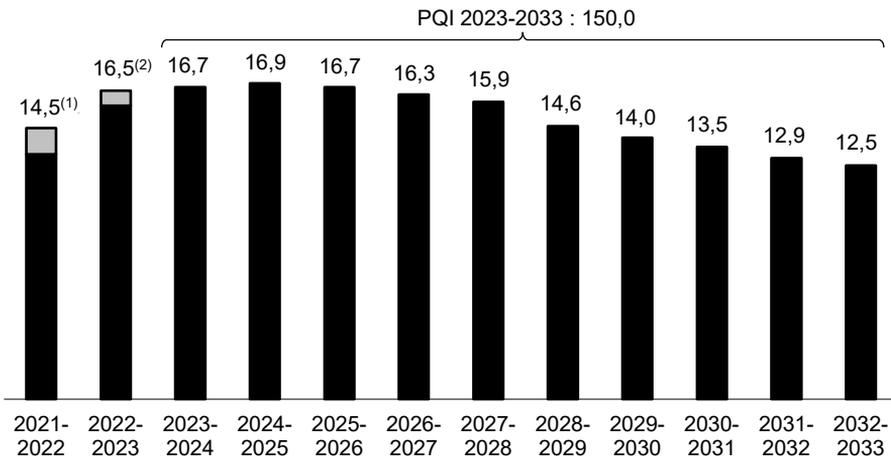
❑ Des investissements annuels de 15 G\$ en moyenne

Des investissements de 82,5 milliards de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années, ce qui représente 55 % du PQI 2023-2033. Ces investissements historiques contribueront à accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

L'impact financier de la hausse du PQI est estimé à 1,0 milliard de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028. Cela comprend l'impact sur les dépenses de portefeuilles et celui sur le service de la dette.

GRAPHIQUE H.4

Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2023-2033 (en milliards de dollars)



(1) Les investissements relatifs à 2021-2022 incluent des versements anticipés d'aides financières de 1,4 G\$ pour des infrastructures.

(2) Les investissements relatifs à 2022-2023 incluent des versements anticipés d'aides financières de 0,8 G\$ pour des infrastructures.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

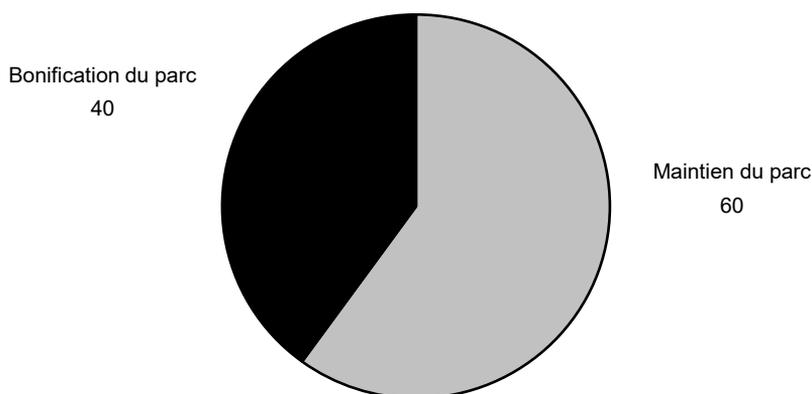
❑ Une part importante du PQI allouée au maintien en bon état des infrastructures publiques

La poursuite d'investissements importants est nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques. Plusieurs infrastructures publiques sont vieillissantes et ont besoin de réfection.

Les investissements du PQI 2023-2033 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 60 %¹⁴. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 40 % des investissements.

GRAPHIQUE H.5

Plan québécois des infrastructures 2023-2033 par type d'investissement (en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹⁴ Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

ANNEXE 1 : DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

TABLEAU H.20

Prévisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024
Affaires municipales et Habitation	4 680	4 546
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 347	1 504
Assemblée nationale	166	173
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 225	2 797
Conseil exécutif	803	862
Culture et Communications	1 811	1 904
Cybersécurité et Numérique	134	173
Économie, Innovation et Énergie	3 278	3 680
Éducation	19 064	20 203
Emploi et Solidarité sociale	9 136	5 250
Enseignement supérieur	9 981	10 480
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 003	2 283
Famille	7 763	8 210
Finances	3 382	3 242
Immigration, Francisation et Intégration	442	727
Justice	1 515	1 481
Langue française	54	63
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	232	139
Relations internationales et Francophonie	191	170
Ressources naturelles et Forêts	1 318	1 474
Santé et Services sociaux	58 109	59 015
Sécurité publique	2 299	2 336
Tourisme	534	503
Transports et Mobilité durable	7 048	6 957
Travail	202	220
TOTAL	136 716	138 392

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage aux documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Par ailleurs, le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* renseigne sur le processus de planification budgétaire ainsi que sur l'établissement du cadre financier réalisé par le ministère des Finances et met en lumière la documentation budgétaire en appui au cycle budgétaire du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, se rendre à la page des documents du budget 2023-2024 :

http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/

Le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* peut être consulté sur la page du budget 2022-2023 :

www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/2022-2023/

Section I

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	I.3
1. La dette du Québec.....	I.5
1.1 Le nouvel objectif de réduction de la dette	I.5
1.1.1 Les revenus qui seront consacrés au Fonds des générations	I.8
1.2 Les différents concepts de dette	I.12
1.3 La dette brute	I.13
1.4 La dette nette	I.18
1.5 La dette représentant les déficits cumulés	I.22
2. Le financement.....	I.25
2.1 Le programme de financement.....	I.25
2.2 Les emprunts réalisés en 2022-2023	I.27
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	I.30
2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec	I.33
3. Des informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	I.35
3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite	I.35
3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	I.37
4. Les cotes de crédit.....	I.39
4.1 Les cotes de crédit du Québec	I.39
4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	I.40

SOMMAIRE

Au 31 mars 2023, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 40,2 %. Ce ratio est en deçà de l'objectif de 45 % établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Il s'agit également d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020. Cela s'explique par une saine gestion des finances publiques et une croissance économique marquée en 2021 et en 2022.

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais reste l'une des provinces les plus endettées.

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. En plus de favoriser une meilleure équité intergénérationnelle, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Le gouvernement annonce qu'il réduira le poids de la dette nette, qui s'établira à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023, à 30 % du PIB d'ici 2037-2038¹.

Le poids de la dette nette du Québec tendra ainsi graduellement vers la dette nette moyenne actuelle des provinces.

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement reposera sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028 et le maintien de celui-ci par la suite, et ce, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations;
- des versements au Fonds des générations qui continueront d'augmenter à compter de 2024-2025;
- une accélération de la croissance économique, stimulée par l'action gouvernementale, qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

Comme lors de la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement continuera à miser sur la richesse qu'est l'hydroélectricité québécoise pour réduire la dette.

¹ Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront en ce sens proposés.

À compter de 2023-2024, le Fonds des générations recevra annuellement les redevances hydrauliques de même qu'une somme de 650 millions de dollars qui sera prise à même le dividende payé par Hydro-Québec au gouvernement. Les revenus provenant du placement des sommes continueront par ailleurs à contribuer à la réduction de la dette.

- En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,4 milliards de dollars. Ils augmenteront graduellement pour s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2027-2028 et à près de 5,0 milliards de dollars en 2037-2038.
- Les versements au Fonds des générations ne seront sujets à aucun plafond annuel.

La partie des sommes prévues dans le budget de mars 2022 qui ne sera pas versée au Fonds des générations sera allouée au financement de la baisse de 1 point de pourcentage des deux premiers paliers d'imposition dès 2023. Il s'agit pour le gouvernement d'un geste unique.

Au 31 mars 2023, le solde du Fonds des générations s'établira à 19,2 milliards de dollars. Le gouvernement annonce que des retraits de 2,5 milliards de dollars par année auront lieu en 2023-2024 et en 2024-2025.

Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, et ce, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés.

Le gouvernement annonce également qu'il commencera à retirer des sommes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) à compter de 2024-2025 pour pourvoir au paiement de prestations de retraite des employés de l'État. Il est en effet prévu que les sommes accumulées dans le FARR excéderont le passif du gouvernement à l'égard des régimes de retraite au cours des années à venir. Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement.

Enfin, une nouvelle norme comptable portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est entrée en vigueur en 2022-2023. Pour le Québec, la principale obligation à cet égard concerne l'amiante présent dans des bâtiments et des routes.

Ce nouveau passif est estimé à 7,6 milliards de dollars au 1^{er} avril 2022. Il aura un impact équivalent sur la dette nette².

² Au 1^{er} avril 2022, la nouvelle norme n'aura aucun impact sur la dette brute. Les immobilisations et les déficits cumulés seront touchés, mais pas la dette sur les marchés.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Le nouvel objectif de réduction de la dette

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais reste l'une des provinces les plus endettées. La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

Depuis 2010, la Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Ces objectifs avaient été établis en raison de la crise financière de 2008 et des changements apportés à la comptabilité gouvernementale, qui avaient rendu inatteignables les objectifs fixés en 2006.

Au 31 mars 2023, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 40,2 %, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %. Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés s'élèvera, quant à lui, à 20,5 %.

□ Une réduction graduelle de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 15 ans

Au 31 mars 2023, la dette nette s'établira à 37,4 % du PIB. Le gouvernement annonce qu'il entend la réduire graduellement à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % du PIB à 32,5 % du PIB d'ici 15 ans, soit à l'horizon de l'année financière 2037-2038³.

— La cible médiane de réduction de la dette nette s'établira ainsi à 30 % du PIB.

Sur la base de cette cible, le poids de la dette nette du Québec tendra ainsi graduellement vers la dette nette moyenne actuelle des provinces (31 % du PIB au 31 mars 2022).

Le gouvernement vise par ailleurs à ce que le poids de la dette nette se situe à 33 % du PIB d'ici 2032-2033. Il s'agit d'une cible intermédiaire.

Dans un contexte où il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement a décidé d'ajouter à ces deux cibles un intervalle. Cela lui permettra d'intervenir advenant des chocs économiques négatifs ou d'investir davantage, si nécessaire, dans les infrastructures publiques.

TABLEAU I.1

Les nouvelles cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)

³ Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront en ce sens proposés.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux citoyens et aux parlementaires, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

— Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels dans les infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, d'assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette, ce qui favorise notamment une meilleure équité intergénérationnelle.

Enfin, cette orientation envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation, la réduction graduelle du poids de la dette étant sans contredit l'indicateur le plus fort d'une saine gestion des finances publiques.

Une reddition de comptes axée sur la dette nette

Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec axera sa reddition de comptes sur la dette nette, qui est également un concept employé par l'OCDE et le FMI. La dette nette :

- prend en compte les emprunts du gouvernement qui découlent des investissements importants en immobilisations;
- retranche les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers;
- est facilement comparable d'une province à l'autre.

Des informations relatives à l'ensemble des concepts de dette continueront cependant à être présentées, et ce, pour répondre aux besoins des différents utilisateurs des documents budgétaires.

❑ **Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette et les éléments de la stratégie mise en place pour y arriver**

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus d'aider à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement reposera sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028 et le maintien de celui-ci par la suite, et ce, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations;
- des versements au Fonds des générations qui continueront d'augmenter à compter de 2024-2025;
- une accélération de la croissance économique, stimulée par l'action gouvernementale, qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

1.1.1 Les revenus qui seront consacrés au Fonds des générations

Le Fonds des générations est un élément important de la stratégie de réduction de la dette. Comme lors de la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement continuera à miser sur la richesse qu'est l'hydroélectricité québécoise.

À compter de 2023-2024, trois sources de revenus seront consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, qui sera fixée à 650 millions de dollars par année;
 - Cette contribution sera prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement. Elle n'aura aucune incidence sur les tarifs d'hydroélectricité.
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations⁴.

Les versements au Fonds des générations ne seront sujets à aucun plafond annuel.

De 2023-2024 à 2027-2028, il est prévu que les versements au Fonds des générations s'élèveront en moyenne à 2,6 milliards de dollars par année. Il s'agit d'une somme plus élevée que la moyenne des 10 dernières années. De 2013-2014 à 2022-2023, les revenus consacrés au Fonds des générations se sont établis en moyenne à 2,5 milliards de dollars par année.

- En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,4 milliards de dollars⁵. Ils augmenteront graduellement pour s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2027-2028 et à près de 5,0 milliards de dollars en 2037-2038.
- Sans ces changements, les revenus consacrés au Fonds des générations se seraient élevés à 3,9 milliards de dollars en 2023-2024 et à 5,4 milliards de dollars en 2027-2028.

⁴ Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront en ce sens proposés. Les revenus qui découlent de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, les revenus miniers, une somme annuelle de 500 M\$ provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les biens non réclamés ne seront plus versés au Fonds des générations. Par ailleurs, les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances pourront continuer d'être versés au Fonds des générations.

⁵ La partie des sommes prévues dans le budget de mars 2022 qui ne sera pas versée au Fonds des générations sera allouée au financement de la baisse de 1 point de pourcentage des deux premiers paliers d'imposition dès 2023.

❑ L'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts

Au 31 mars 2023, le solde du Fonds des générations s'établira à 19,2 milliards de dollars. Le gouvernement annonce que des retraits de 2,5 milliards de dollars par année auront lieu en 2023-2024 et en 2024-2025.

Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, et ce, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés.

L'économie en intérêts associée à ces retraits est estimée à 801 millions de dollars sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

TABLEAU I.2

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Valeur comptable au début⁽¹⁾	19 180	19 053	18 940	21 464	24 171
Revenus consacrés					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	825	845	868	932	931
Producteurs privés	109	109	112	114	116
Sous-total	934	954	980	1 046	1 047
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650
Revenus de placement ⁽²⁾	789	783	894	1 011	1 136
Total des revenus consacrés	2 373	2 387	2 524	2 707	2 833
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-2 500	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	19 053	18 940	21 464	24 171	27 004
En % de la dette nette	8,9	8,6	9,5	10,5	11,6
En % du PIB	3,4	3,2	3,5	3,8	4,1

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2022, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 17,8 G\$, soit 0,3 G\$ de moins que sa valeur comptable.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,6 % est prévu, ce taux étant établi à partir de six années historiques.

Les rendements du Fonds des générations

Les sommes consacrées annuellement au Fonds des générations continueront à être déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 14 années sur 16.

- De 2007 à 2022, la moyenne des rendements a été de 5,3 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,1 %, ce qui donne un écart de 2,2 points de pourcentage.

Ces rendements contribuent à la réduction du poids de la dette.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	<i>Écart (en points de pourcentage)</i>
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5
2019	9,5	2,3	7,2
2020	7,0	1,5	5,5
2021	11,4	1,9	9,5
2022	-7,9	3,5	-11,4

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

❑ Une projection à long terme de l'évolution du poids de la dette nette

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées sur cinq ans de la dette. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

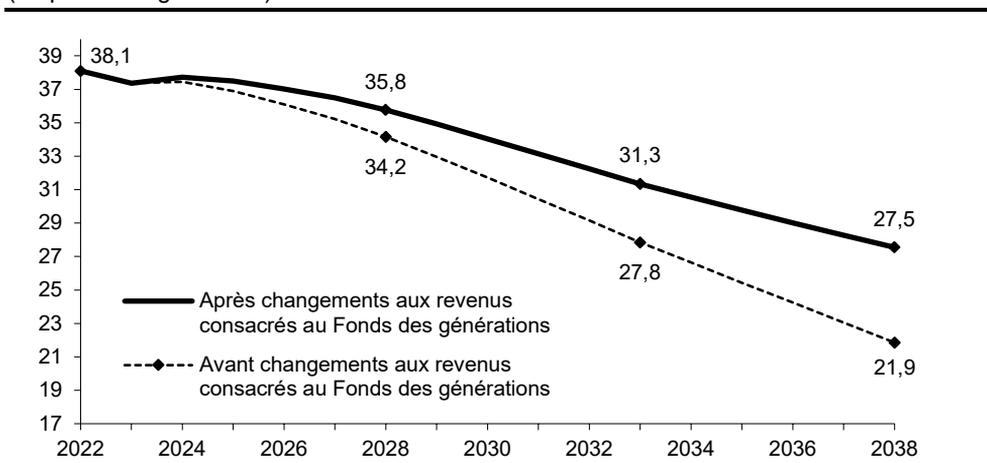
Sur la base de cette projection, il est prévu que la dette nette au PIB pourrait diminuer à moins de 28 % d'ici 2037-2038⁶.

— Si aucun changement n'était apporté aux revenus consacrés au Fonds des générations, le Québec atteindrait ce niveau d'endettement cinq ans plus tôt, soit d'ici 2032-2033.

Le gouvernement a comme objectif de réduire graduellement la dette nette à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % du PIB à 32,5 % du PIB d'ici 15 ans, soit à l'horizon de l'année financière 2037-2038; la cible médiane s'établissant à 30 % du PIB.

GRAPHIQUE I.1

Projection de la dette nette au 31 mars avant et après les changements apportés aux revenus consacrés au Fonds des générations (en pourcentage du PIB)



⁶ Il est à noter qu'une baisse additionnelle des deux premiers paliers d'imposition de 0,25 point de pourcentage par année de 2027 à 2032 aurait un effet à la hausse sur le poids de la dette nette estimé à 3,2 points de pourcentage du PIB au 31 mars 2038.

1.2 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
 - Au 31 mars 2023, la dette brute du Québec s'établira à 222,6 milliards de dollars, soit à 40,2 % du PIB.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette⁷.
 - Au 31 mars 2023, la dette nette du Québec s'établira à 206,8 milliards de dollars, soit à 37,4 % du PIB.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
 - Au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 113,3 milliards de dollars, soit à 20,5 % du PIB.

TABLEAU I.3

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2022	2023	2024
DETTE BRUTE⁽¹⁾	210 952	222 606	235 600
<i>En % du PIB</i>	<i>41,8</i>	<i>40,2</i>	<i>41,5</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-18 744	-15 761	-21 156
DETTE NETTE	192 208	206 845	214 444
<i>En % du PIB</i>	<i>38,1</i>	<i>37,4</i>	<i>37,7</i>
Moins : Actifs non financiers	-87 016	-93 533	-99 507
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	105 192	113 312	114 937
<i>En % du PIB</i>	<i>20,9</i>	<i>20,5</i>	<i>20,2</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits.

⁷ L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.3 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'établira à 40,2 % du PIB au 31 mars 2023, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 % établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Cet objectif avait été établi en 2010.

Il s'agit également d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020.

Une stabilité de la dette brute est prévue d'ici les cinq prochaines années.

Par ailleurs, à compter de 2025-2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

- Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.
- Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il commencera à retirer des sommes du FARR pour pourvoir au paiement de prestations de retraite des employés de l'État. Un premier retrait de 1 milliard de dollars aura lieu en 2024-2025. Ces retraits, qui contribueront à réduire le programme de financement, augmenteront par la suite graduellement.

TABLEAU I.4

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette directe	217 324	234 916	251 130	262 871	274 855	285 048	295 435
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	9 457	6 870	3 523	654	-1 370	-2 728	-3 236
Moins : Fonds des générations	-15 829	-19 180	-19 053	-18 940	-21 464	-24 171	-27 004
DETTE BRUTE	210 952	222 606	235 600	244 585	252 021	258 149	265 195
En % du PIB	41,8	40,2	41,5	41,5	41,2	40,8	40,6

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

Des retraits du Fonds d'amortissement des régimes de retraite à compter de 2024-2025

Le gouvernement contribue aux régimes de retraite de ses employés, qui sont principalement des régimes à coûts partagés (50-50). Chaque année, pour les employés actifs, le gouvernement s'impute une dépense (incluse dans le solde budgétaire) et un passif (inclus dans la dette brute). Pour ces employés, aucune somme n'est déboursée, les débours n'ayant lieu qu'une fois l'employé à la retraite.

Ces débours, qui concernent les employés à la retraite, donnent actuellement lieu à un besoin de financement, qui se traduit par une hausse de la dette sur les marchés financiers, et à une baisse équivalente du passif au titre des régimes de retraite (aucun impact sur la dette brute).

En 1993, le gouvernement a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et y a accumulé depuis des sommes, lesquelles visent à pourvoir aux prestations de retraite. Au 31 mars 2022, le FARR équivalait à 87 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite. Il est prévu que le FARR excédera 100 % des obligations en 2026.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il commencera à retirer des sommes du FARR pour pourvoir au paiement de prestations de retraite des employés de l'État. Un premier retrait de 1 milliard de dollars aura lieu en 2024-2025. Ces retraits, qui contribueront à réduire le programme de financement, augmenteront par la suite graduellement. Ils sont présentés dans le programme de financement.

L'utilisation du FARR pour payer des prestations de retraite viendra réduire les besoins d'emprunt du gouvernement et la dette du Québec sur les marchés financiers. Elle n'aura cependant aucun effet sur la dette brute.

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'un retrait de 1 G\$ du FARR en 2024-2025 pour payer des prestations de retraite

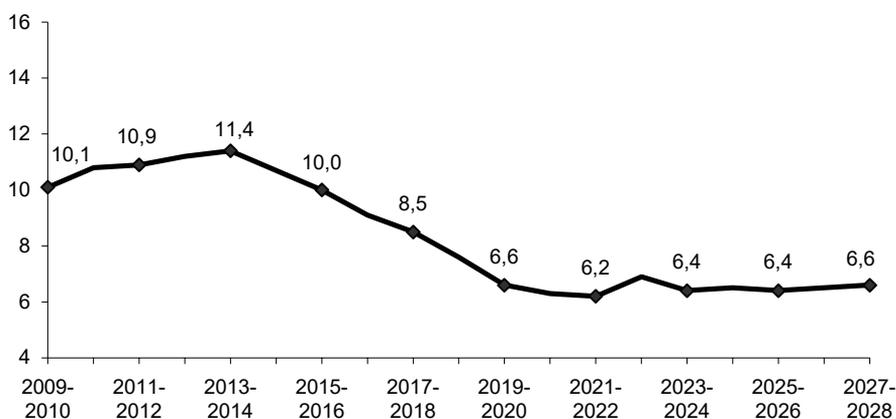
(en millions de dollars)

	Dette brute au 31 mars 2025 avant le retrait du FARR de 1 G\$	Dette brute au 31 mars 2025 après le retrait du FARR de 1 G\$	Variation
(A) Dette directe	263 871	262 871	-1 000
Passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	128 065	128 065	—
Moins : FARR et autres fonds	-128 411	-127 411	1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	-346	654	1 000
(C) Fonds des générations	-18 940	-18 940	—
(D) Dette brute (D = A + B + C)	244 585	244 585	—

La part des revenus consacrée au service de la dette est en hausse, mais demeure à des niveaux historiquement bas

Le service de la dette en proportion des revenus devrait remonter légèrement au cours des années à venir sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Il est prévu qu'il s'établisse à 6,6 % en 2027-2028, comparativement à 6,2 % en 2021-2022 et à plus de 10 % au début des années 2010.

Service de la dette (en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le niveau élevé de la dette requiert de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 522 millions de dollars la première année et de près de 1,9 milliard de dollars la cinquième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élevait à 11 ans au 31 mars 2022.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2023-2024 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 7,8 % en 2027-2028, comparativement au ratio de 6,6 % prévu actuellement.

Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Impact	522	920	1 275	1 578	1 879

TABLEAU I.5

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	201 071	-4 413	-250	3 002	3 165	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	523	402	3 737	-1 224	-2 606	832	199 930	43,5
2020-2021	199 930	7 539	6 352	4 351	-3 631	-3 313	11 298	211 228	46,8
2021-2022	211 228	772	4 135	5 080	-6 646	-3 617	-276	210 952	41,8
2022-2023	210 952	5 021	-2 275	5 417	6 842	-3 351	11 654	222 606	40,2
2023-2024	222 606	3 998	4 973	5 974	422	-2 373	12 994	235 600	41,5
2024-2025	235 600	2 984	3 393	6 045	-1 050	-2 387	8 985	244 585	41,5
2025-2026	244 585	1 980	2 041	5 974	-35	-2 524	7 436	252 021	41,2
2026-2027	252 021	976	2 313	5 830	-284	-2 707	6 128	258 149	40,8
2027-2028	258 149	-9	1 564	5 687	2 637	-2 833	7 046	265 195	40,6

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes comme ceux à payer et à recevoir. La baisse de la dette relative aux autres facteurs en 2021-2022 et la hausse en 2022-2023 s'expliquent notamment par le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte annoncé dans le budget de mars 2022. Cette mesure a donné lieu à l'inscription d'une dépense en 2021-2022, mais à une sortie de fonds au début de 2022-2023.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2023-2024 à 2027-2028, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 5,9 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Investissements bruts ⁽¹⁾	10 291	10 731	11 080	11 268	11 402	11 567
Moins : Amortissement	-4 874	-4 757	-5 035	-5 294	-5 572	-5 880
Investissements nets en immobilisations	5 417	5 974	6 045	5 974	5 830	5 687

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, notamment dans des entreprises qui lui appartiennent, sous forme de placements, de prêts et d'avances.

Une entreprise du gouvernement peut être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses besoins.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

1.4 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette.

Au 31 mars 2023, la dette nette du Québec s'établira à 206,8 milliards de dollars, soit à 37,4 % du PIB. Une diminution à 35,8 % du PIB est prévue d'ici 2027-2028.

Le retour à l'équilibre budgétaire, les versements au Fonds des générations et la progression de l'économie contribueront à la réduction de la dette nette.

TABLEAU I.6

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	188 130	-4 413	3 002	1 293	-3 477	-3 595	184 535	42,0
2019-2020	184 535	523	3 737	-2 372	-2 606	-718	183 817	40,0
2020-2021	183 817	7 539	4 351	-2 149	-3 313	6 428	190 245	42,2
2021-2022	190 245	772	5 080	-272	-3 617	1 963	192 208	38,1
2022-2023	199 758 ⁽²⁾	5 021	5 417	—	-3 351	7 087	206 845	37,4
2023-2024	206 845	3 998	5 974	—	-2 373	7 599	214 444	37,7
2024-2025	214 444	2 984	6 045	—	-2 387	6 642	221 086	37,5
2025-2026	221 086	1 980	5 974	—	-2 524	5 430	226 516	37,0
2026-2027	226 516	976	5 830	—	-2 707	4 099	230 615	36,5
2027-2028	230 615	-9	5 687	—	-2 833	2 845	233 460	35,8

(1) Ces variations de la dette nette s'expliquent principalement par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. Ce facteur comprend aussi la variation des stocks.

(2) Un nouveau passif relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations devra être comptabilisé dans les états financiers du gouvernement pour la première fois au 31 mars 2023. Ce dernier est estimé à 7,6 G\$ au 1^{er} avril 2022. Il augmente la dette nette d'un même montant.

Comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : hausse estimative de la dette nette de 7,6 G\$

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une nouvelle norme comptable portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 pour l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

Cette norme exige la comptabilisation d'un passif lorsqu'un gouvernement a l'obligation juridique de réaliser des activités particulières lors de la mise hors service d'une immobilisation.

Pour le Québec, la principale obligation à cet égard concerne l'amiante inclus dans des bâtiments et des routes. Les lois et règlements applicables l'obligent à instaurer des mesures particulières pour manipuler et disposer les matériaux contenant de l'amiante de façon sécuritaire lors de travaux, par exemple, sur une immobilisation.

Ce nouveau passif est estimé à 7,6 milliards de dollars au 1^{er} avril 2022. Il aura un impact équivalent sur la dette nette et un impact estimatif de 6,5 milliards de dollars sur la dette représentant les déficits cumulés¹, mais pas sur la dette brute.

Instruments financiers

De nouvelles normes établissant un cadre pour la comptabilisation et la présentation des instruments financiers sont également entrées en vigueur le 1^{er} avril 2022. Ces normes auront notamment des incidences sur la dette du gouvernement, puisque, par exemple, les instruments financiers dérivés devront dorénavant être évalués à leur juste valeur. Des variations temporaires de la dette sont à prévoir. L'incidence annuelle de ces variations sera présentée dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation.

L'impact révisé de ces nouvelles normes ainsi que la présentation du nouvel état financier seront inclus dans les comptes publics de l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

¹ L'impact différencié s'explique par le fait que la norme aura un effet à la hausse sur les immobilisations.

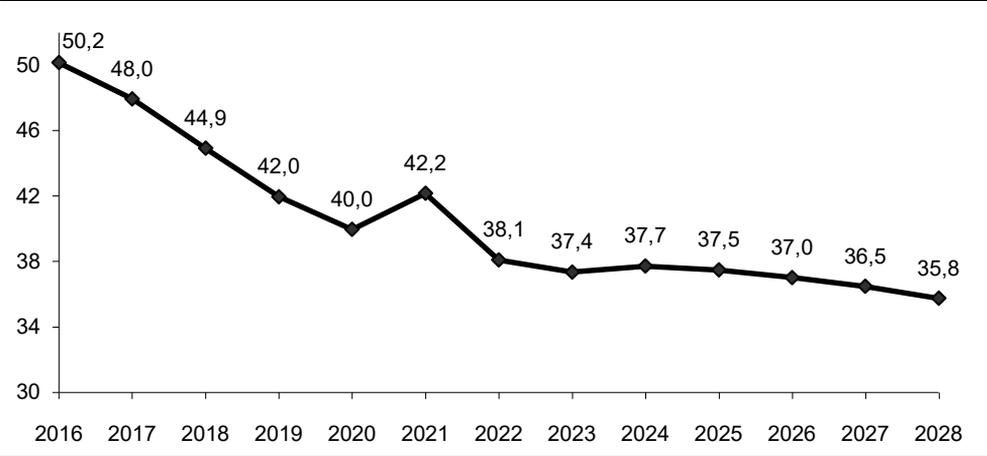
❑ La dette nette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le poids de la dette nette s'établira à 37,4 % du PIB au 31 mars 2023. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,0 % du PIB au 31 mars 2020.

Le poids de la dette nette au PIB devrait descendre graduellement à partir de 2024-2025.

GRAPHIQUE I.2

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



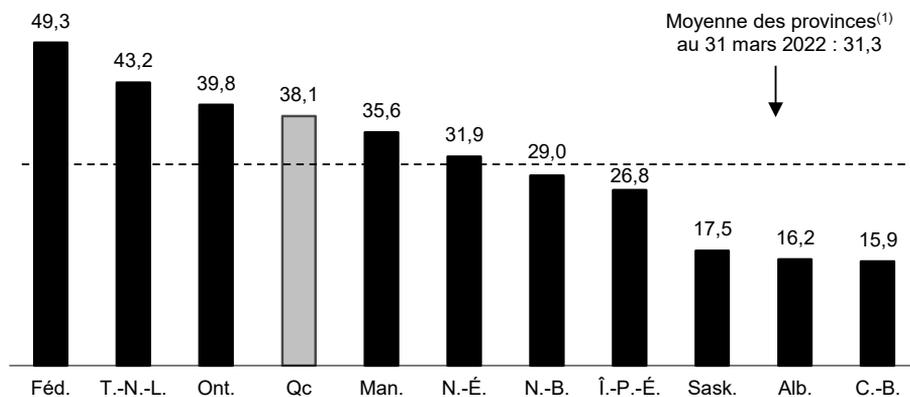
❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2022, le poids de la dette nette du Québec s'est établi à 38,1 % du PIB, comparativement à 31,3 % pour la moyenne des provinces.

GRAPHIQUE I.3

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2022

(en pourcentage du PIB)



(1) On obtient cette moyenne en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.
Sources : Comptes publics et Statistique Canada.

1.5 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 113,3 milliards de dollars, soit à 20,5 % du PIB.

Il est prévu que le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera à 16,9 % du PIB au 31 mars 2028.

TABLEAU I.7

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	119 057	-4 413	1 258	-3 477	-6 632	112 425	25,6
2019-2020	112 425	523	-2 632	-2 606	-4 715	107 710	23,4
2020-2021	107 710	7 539	-3 208	-3 313	1 018	108 728	24,1
2021-2022	108 728	772	-691	-3 617	-3 536	105 192	20,9
2022-2023	111 642 ⁽²⁾	5 021	—	-3 351	1 670	113 312	20,5
2023-2024	113 312	3 998	—	-2 373	1 625	114 937	20,2
2024-2025	114 937	2 984	—	-2 387	597	115 534	19,6
2025-2026	115 534	1 980	—	-2 524	-544	114 990	18,8
2026-2027	114 990	976	—	-2 707	-1 731	113 259	17,9
2027-2028	113 259	-9	—	-2 833	-2 842	110 417	16,9

(1) Ces variations de la dette représentant les déficits cumulés s'expliquent par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé.

(2) Un nouveau passif relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations devra être comptabilisé dans les états financiers du gouvernement au 31 mars 2023. Au 1^{er} avril 2022, l'impact de celui-ci sur la dette représentant les déficits cumulés est estimé à 6,5 G\$.

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2023, la dette du secteur public du Québec s'établira à 304,6 milliards de dollars, soit à 55,0 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023
Dette brute du gouvernement	199 930	211 228	210 952	222 606
Hydro-Québec	43 839	44 955	46 225	49 881
Municipalités	29 424	30 020	31 263	30 753
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 639	1 452	1 379	1 379
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	274 832	287 655	289 819	304 619
<i>En % du PIB</i>	<i>59,8</i>	<i>63,8</i>	<i>57,5</i>	<i>55,0</i>

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière. Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent les investissements en immobilisations du gouvernement et le déficit budgétaire.

Pour l'année 2022-2023, le programme s'établit à 24,2 milliards de dollars, soit 3,5 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2022.

Cette réduction s'explique principalement par une diminution des besoins financiers nets et l'augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec. Toutefois, cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des remboursements d'emprunts.

Au 1^{er} mars 2023, le gouvernement avait complété son programme de financement.

TABLEAU I.8

Programme de financement du gouvernement en 2022-2023

(en millions de dollars)

	Mars 2022	Révisions	Mars 2023
Besoins financiers nets	19 096	-6 393	12 703
Remboursements d'emprunts	14 444	4 562	19 006
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-155	-155
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-5 925	-1 222	-7 147
Variation de l'encaisse	—	713	713
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽¹⁾	—	1 047	1 047
Financement par anticipation réalisé	—	—	—
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	—	-2 000	-2 000
TOTAL	27 615	-3 448	24 167⁽²⁾

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) La politique de crédit permet de limiter le risque lié aux différents contrepartistes. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement encaisse ou débourse des sommes qui fluctuent selon la valeur marchande des contrats. Les sommes transigées n'ont pas d'effet sur la dette.

(2) Il s'agit des emprunts réalisés au 1^{er} mars 2023.

Le programme de financement s'établira à 29,5 milliards de dollars en 2023-2024.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2024-2025 à 2027-2028, il s'établira en moyenne à 26,4 milliards de dollars par année.

TABLEAU I.9

Programme de financement du gouvernement de 2023-2024 à 2027-2028

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Besoins financiers nets	18 647	15 671	14 899	14 101	15 227
Remboursements d'emprunts	13 396	16 477	16 630	13 666	12 915
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-2 500	—	—	—
Retraits du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	—	-1 000	-2 500	-3 500	-4 500
TOTAL	29 543	28 648	29 029	24 267	23 642

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

2.2 Les emprunts réalisés en 2022-2023

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2022-2023, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 19 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 27 %. Le Québec prévoit continuer de profiter des occasions d'émettre sur les marchés étrangers. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de leurs fluctuations sur le service de la dette.

En 2022-2023, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

Le coût moyen des transactions réalisées en 2022-2023 était de 3,80 % avec une échéance moyenne des émissions de 17 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,06 % avec une échéance résiduelle moyenne de 11 ans au 31 mars 2022.

TABLEAU I.10

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2022-2023

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	16 517	68,5
Obligations vertes	1 799	7,4
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	1 090	4,5
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	275	1,1
Sous-total	19 681	81,5
AUTRES DEVISES		
Euro	3 241	13,4
Livre sterling	1 189	4,9
Dollar australien	56	0,2
Sous-total	4 486	18,5
TOTAL	24 167	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 1^{er} mars 2023.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

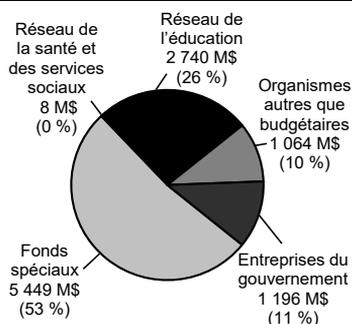
Huit émissions, totalisant 5,1 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont deux émissions totalisant 1,8 milliard de dollars réalisées en mai et en novembre 2022. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement_economie_verte/obligations_vertes/.

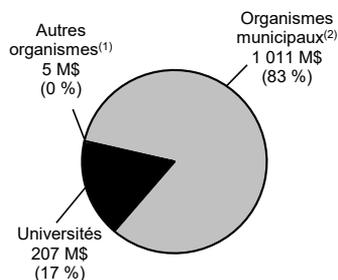
Financement des organismes publics

Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à près de 10,5 milliards de dollars et celui de Financement-Québec, à 1,2 milliard de dollars.

Programme de prêts à long terme du Fonds de financement en 2022-2023



Programme de prêts à long terme de Financement-Québec en 2022-2023



- (1) Musée des beaux-arts de Montréal.
 (2) Sociétés municipales de transport.

À la suite de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert, le gouvernement a décidé de modifier les modalités de versement des subventions liées aux projets d'infrastructure. Les subventions relatives aux investissements subventionnés seront dorénavant versées comptant en remboursement des emprunts temporaires contractés auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec plutôt qu'en remboursement du service de la dette des prêts à long terme.

Ce changement de modalités de versement est mis en application de façon progressive. À compter de 2022-2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère du Tourisme ont commencé les versements au comptant. Ainsi, aucun nouveau prêt à long terme n'est prévu en lien avec ces subventions.

Les financements à long terme, auprès du Fonds de financement et de Financement-Québec, demeurent pour les investissements non subventionnés.

Fondamentalement, le gouvernement continue de financer ses infrastructures par des emprunts à long terme réalisés sur les marchés financiers indépendamment du choix de financer à long terme l'entité bénéficiaire de la subvention ou de verser comptant sa subvention.

2.3 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de financement tout en considérant les risques liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette par devises

Au 31 mars 2023, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette devrait être de 77 % en dollars canadiens, de 12 % en euros, de 8 % en dollars américains, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères.

Les swaps utilisés neutralisent l'exposition aux fluctuations des devises étrangères sur le service de la dette.

TABLEAU I.11

Structure de la dette par devises au 31 mars 2023 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	77	100
Euro	12	0
Dollar américain	8	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et couronne suédoise)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette par taux d'intérêt

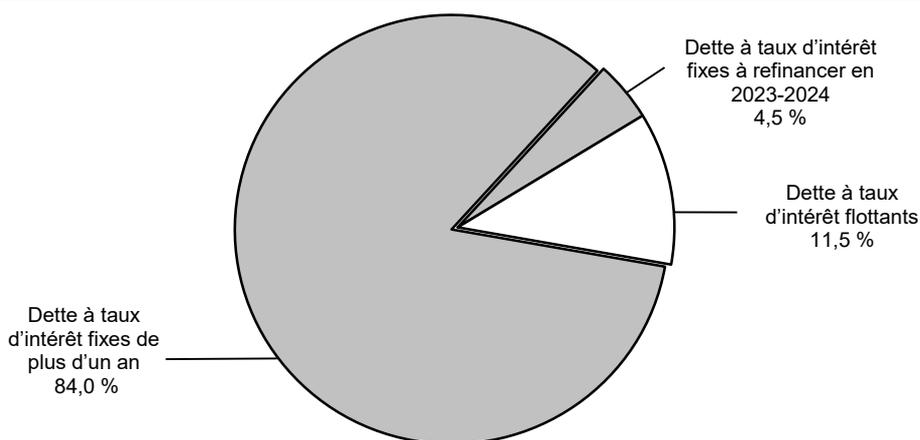
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2023, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette à taux d'intérêt fixes⁸ devrait être de 88,5 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 11,5 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2023, la part de la dette assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2023-2024 devrait s'établir à 16,0 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (11,5 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2023-2024 (4,5 %).

GRAPHIQUE I.4

Structure de la dette par taux d'intérêt au 31 mars 2023



Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

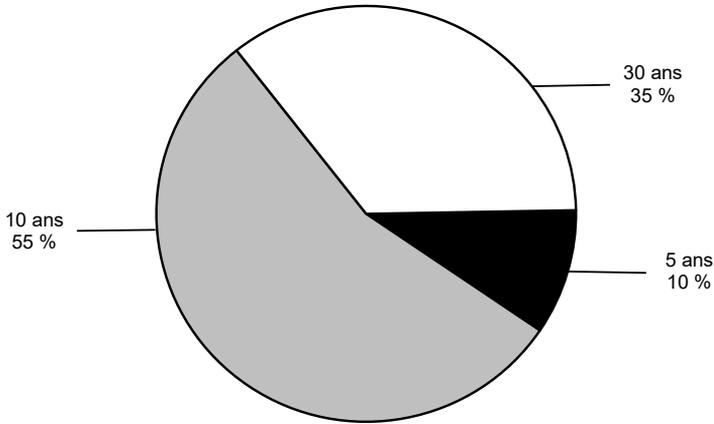
⁸ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (84,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2023-2024 (4,5 %).

❑ Échéancier de la dette

Les échéances des nouveaux emprunts sont réparties dans le temps afin de stabiliser le profil de refinancement et de favoriser la présence régulière du gouvernement sur le marché des capitaux. À ce jour, environ 90 % des emprunts réalisés en 2022-2023 avaient une échéance de 10 ans et plus. La part moyenne des émissions pour ce terme au cours des 10 dernières années représente 73 %. L'échéance moyenne des émissions en 2022-2023 est de 17 ans.

GRAPHIQUE I.5

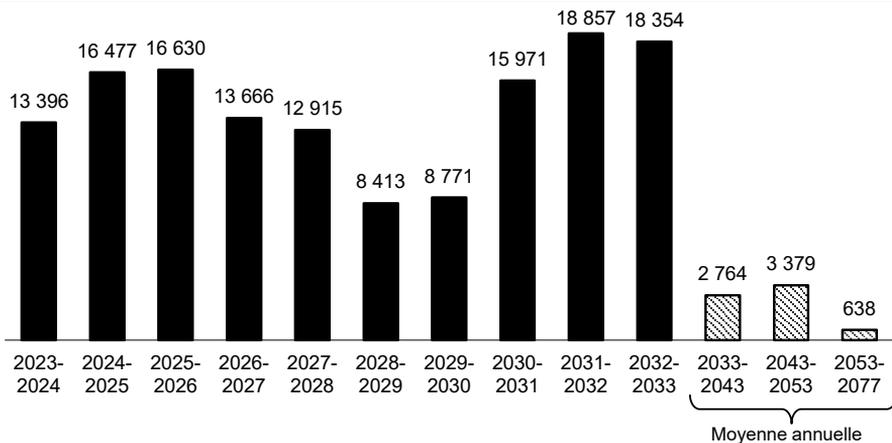
Échéancier des transactions réalisées en 2022-2023



La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2023, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 12 ans.

GRAPHIQUE I.6

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2023 (en millions de dollars)



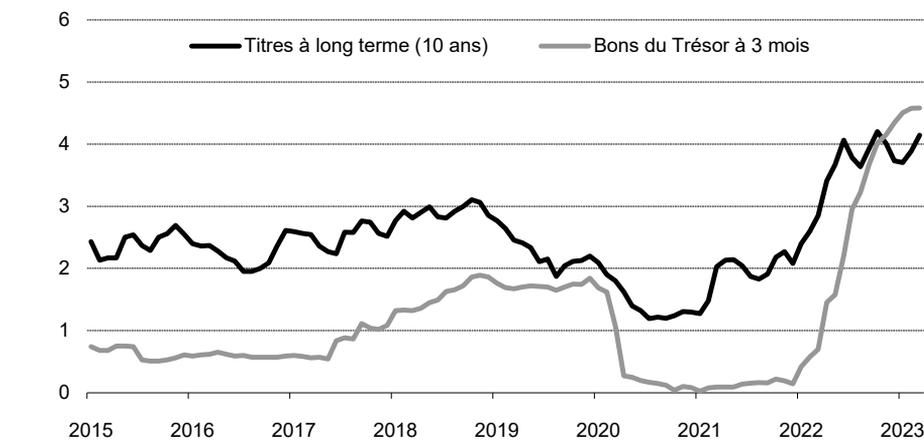
Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec

La récente hausse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor à s'établir à 4,6 %, alors que le rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 4,1 % après un creux de 1,2 % en juillet 2020.

GRAPHIQUE I.7

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

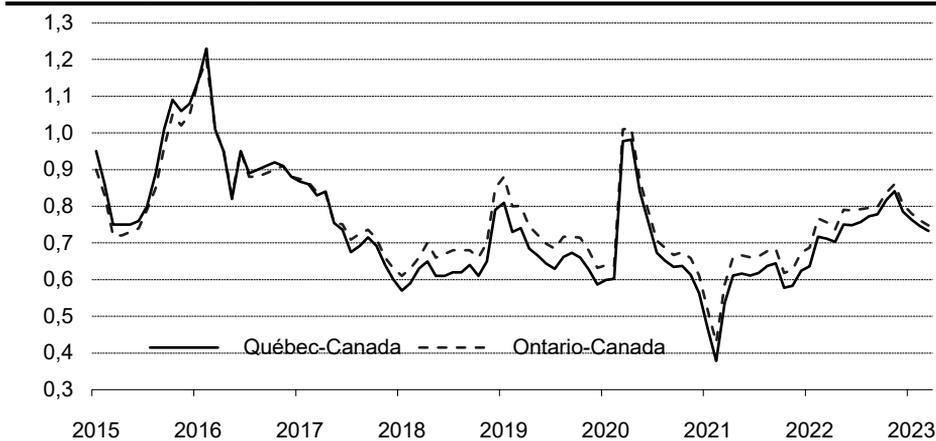


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario. Cet écart s'établit présentement à environ 2 points de base.

GRAPHIQUE I.8

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. DES INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente l'obligation au titre des régimes de retraite, laquelle correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Cette obligation est réévaluée annuellement, et une méthode permettant la prise en compte graduelle des écarts constatés par rapport aux prévisions est appliquée⁹. On obtient ainsi le passif au titre des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif de manière à mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net au titre des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette brute.

Au 31 mars 2022, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 9,5 milliards de dollars.

TABLEAU I.12

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2022

(en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	116 569
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾	-106 963
Passif net au titre des régimes de retraite	9 606
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 416
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 565
Actif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-149
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	9 457

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 100,4 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour le FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 31 décembre 2022, la valeur marchande du FARR s'établissait à 107,5 G\$.

⁹ Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite en proportion des obligations actuarielles

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

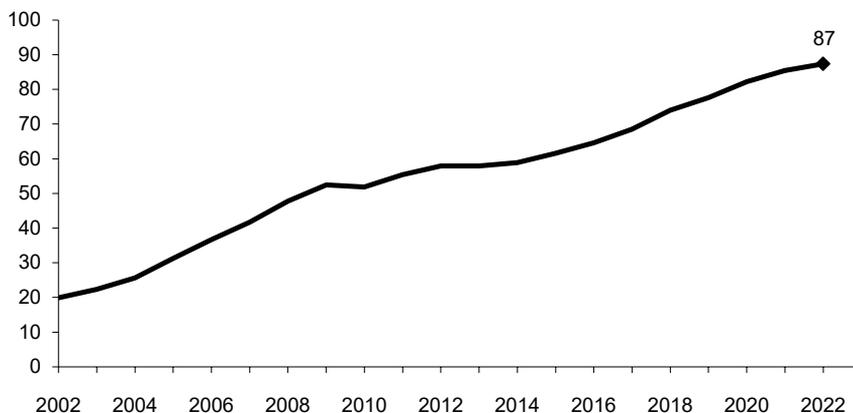
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2022, le FARR équivalait à 87 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

Il est prévu que les sommes accumulées dans le FARR, lesquelles visent à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, excéderont le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite en 2026. Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il commencera à retirer des sommes du FARR pour pourvoir au paiement de prestations de retraite des employés de l'État. Un premier retrait de 1 milliard de dollars aura lieu en 2024-2025. Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement et la dette du Québec sur les marchés financiers.

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars

(en pourcentage)



3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le FARR, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Ces politiques de placement sont établies selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2022, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de -4,6 % pour le FARR, de -7,9 % pour le Fonds des générations et de -4,6 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

- L'année 2022 a été difficile, tant pour les actions que pour les obligations. Dans cet environnement exigeant, la Caisse a réussi à faire mieux que son portefeuille de référence.
- Le rendement moindre pour le Fonds des générations s'explique par ailleurs par des différences dans les politiques de placement. Le Fonds des générations, en raison de sa nature, détient plus de placements liquides comme les actions et les obligations.

Les politiques de placement de ces trois fonds sont présentées à la page suivante.

TABLEAU I.13

Rendement en 2022 et valeur marchande des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2022 (en G\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-4,6	107,5
Fonds des générations	-7,9	17,8
Fonds des congés de maladie accumulés	-4,6	1,2

❑ Comparaison des politiques de placement

TABLEAU I.14

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2023 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,3
Taux ⁽²⁾	9,5	10,0	11,0
Crédit ⁽³⁾	22,5	28,0	19,7
Total – Revenu fixe	33,0	39,0	32,0
Infrastructures	12,0	8,0	9,7
Immeubles	11,5	8,0	12,2
Total – Actifs réels	23,5	16,0	21,9
Marchés boursiers	27,5	36,0	31,1
Placements privés	16,0	9,0	15,3
Total – Actions	43,5	45,0	46,4
Produit de levier	—	—	-0,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2021, tirées du *Rapport annuel 2021* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(3) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En juillet 2022, l'agence de notation Japan Credit Rating Agency (JCR) a augmenté la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA, soit la meilleure cote possible. Jamais la cote de crédit attribuée par cette agence au Québec n'avait atteint un tel niveau. Selon l'agence japonaise, la solidité de l'économie québécoise a permis une forte reprise et un abaissement du poids de la dette par rapport au niveau d'avant la pandémie.

Les cinq autres agences qui notent le Québec ont par ailleurs confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

De manière générale, elles ont fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Les agences ont également souligné que l'engagement du gouvernement à diminuer le poids de la dette était un élément positif.

TABLEAU I.15

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable
China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 1^{er} mars 2023.

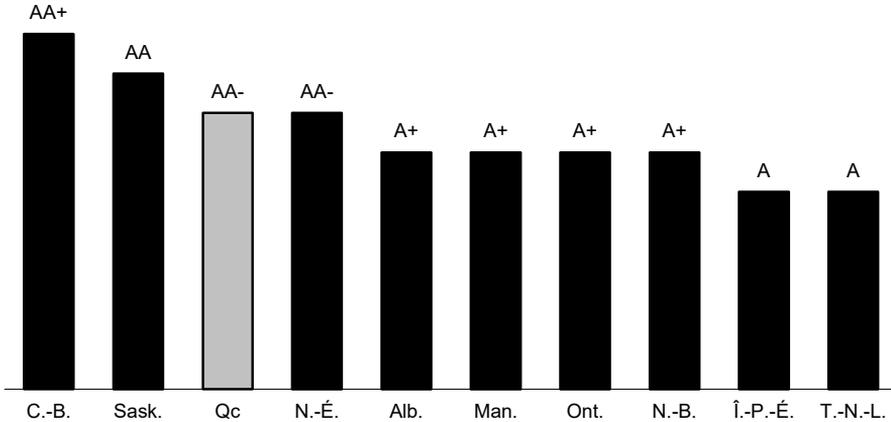
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

GRAPHIQUE I.9

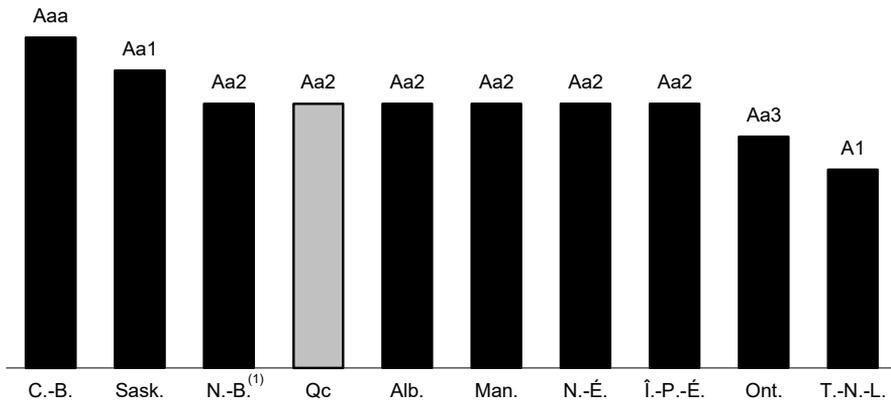
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 1^{er} mars 2023.

GRAPHIQUE I.10

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 1^{er} mars 2023.

(1) Cette province a une perspective positive.

Section J

LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

Sommaire.....	J.3
1. Une prévision économique dans un contexte d'incertitude : deux scénarios alternatifs	J.5
1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique	J.6
1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques	J.9
2. Les effets potentiels sur le cadre financier	J.11
2.1 L'effet potentiel sur le solde budgétaire.....	J.11
3. Les effets potentiels sur la dette nette du Québec.....	J.15

SOMMAIRE

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évolue dans un contexte incertain. Plusieurs aléas, tant à la hausse qu'à la baisse, pourraient influencer les perspectives économiques au cours des prochains mois, tels que l'aggravation des tensions géopolitiques, l'évolution de l'inflation ou encore une croissance économique mondiale plus soutenue en raison de l'abandon de la politique zéro COVID en Chine.

Dans ce contexte, le ministère des Finances présente dans le budget 2023-2024 deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'une croissance économique plus modérée ou plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec, soit :

- un scénario prévoyant une récession, dans lequel un recul de l'activité économique de 0,8 % est attendu en 2023, suivi d'une faible hausse du PIB réel de 0,6 % en 2024;
 - Les écarts négatifs par rapport au scénario de référence atteignent 1,4 point de pourcentage en 2023 et 0,8 point de pourcentage en 2024.
- un scénario prévoyant une croissance forte, dans lequel la hausse de l'activité économique est plus soutenue que celle attendue dans le scénario de référence (2,0 % en 2023 et 2,1 % en 2024).
 - Les écarts positifs par rapport au scénario de référence sont de 1,4 point de pourcentage en 2023 et de 0,7 point de pourcentage en 2024.

Si une détérioration de la situation économique devait survenir, le recours à la provision pour éventualités intégrée au cadre financier éviterait de reporter le retour à l'équilibre budgétaire.

Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 6,5 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui pourrait permettre de pallier les effets d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu.

À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

Enfin, au 31 mars 2028, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB afficherait un écart de 0,7 point de pourcentage à la hausse ou de 0,8 point de pourcentage à la baisse, par rapport au scénario de référence du budget 2023-2024.

- Ce dernier prévoit un ratio de 35,8 %, alors que le ratio serait de 36,5 % selon le scénario de récession ou de 35,0 % selon le scénario de croissance forte.

1. UNE PRÉVISION ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE : DEUX SCÉNARIOS ALTERNATIFS

Au cours des derniers mois, l'économie mondiale a été fragilisée par des pressions inflationnistes et par le resserrement des conditions de crédit. En conséquence, le scénario de prévision économique de référence du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* table sur un ralentissement de l'activité économique mondiale en 2023.

Au Québec, la croissance économique devrait également s'essouffler. Après avoir enregistré une augmentation de 2,8 % en 2022, le PIB réel devrait progresser de 0,6 % en 2023. En 2024, une hausse de 1,4 % est escomptée.

Un degré d'incertitude élevé plane toutefois sur les prévisions économiques. Ainsi, bien que la prévision soit centrée et comparable à celle du secteur privé, elle n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

□ L'activité économique du Québec évolue dans un contexte de grande incertitude

Le scénario de prévision économique sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec.

À ces prévisions sont associées de nombreuses hypothèses, qui reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie. Bien que les hypothèses concernant la croissance du PIB réel soient raisonnables et prudentes, une incertitude importante caractérise l'évolution de l'activité économique.

— Notamment, le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* reflète le contexte du ralentissement de l'économie mondiale, déclenché par différents facteurs sur lesquels le gouvernement du Québec exerce peu d'influence.

Ainsi, les hypothèses sur lesquelles repose le scénario de prévision de référence sont associées à différents risques. La concrétisation de ces risques pourrait faire en sorte que la progression du PIB réel soit plus forte ou plus faible que celle escomptée dans le scénario de référence.

1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique

Lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022, les risques pouvant influencer les perspectives économiques du Québec étaient orientés à la baisse, laissant présager une possible récession.

Or, les indicateurs économiques récents montrent que l'économie mondiale fait preuve de résilience, et certains risques sont également orientés à la hausse. Notamment, la modération plus rapide que prévu de l'inflation ou la croissance économique plus forte qu'attendu en Chine en raison de l'abandon de la politique zéro COVID sont des facteurs pouvant stimuler la progression du PIB réel mondial.

— Ainsi, la croissance économique au Québec pourrait être plus prononcée que celle escomptée dans le scénario de référence.

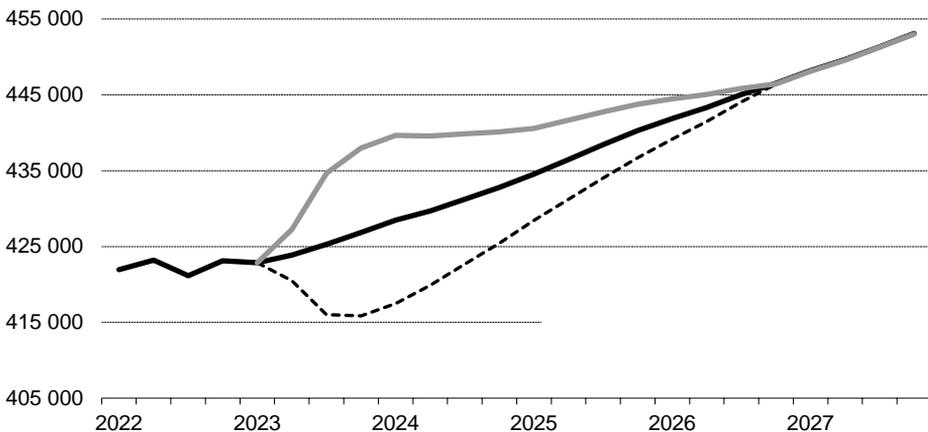
Dans ce contexte, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios alternatifs de croissance qui pourraient se matérialiser au cours des prochains mois, soit :

- un scénario prévoyant une récession;
- un scénario prévoyant une croissance forte.

Ces scénarios permettent d'évaluer les incidences d'une croissance économique plus modérée ou plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE J.1

Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec (en millions de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Scénario de récession

Le scénario de récession reflète un ralentissement économique plus marqué à court terme que celui prévu dans le scénario de référence. Ce scénario traduit la réalisation de certains risques. Par exemple :

- la persistance de l'inflation pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire et pourrait conduire à une contraction de l'économie;
- une aggravation des tensions géopolitiques pourrait prolonger les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et entraîner une hausse des prix des biens échangés sur les marchés internationaux;
- les ménages et les entreprises pourraient faire preuve d'une plus grande prudence. Cette situation entraînerait un recul important des investissements résidentiels et non résidentiels ainsi que de la consommation des ménages, ce qui freinerait de façon marquée l'activité économique.

Selon ce scénario, le Québec connaîtrait une récession en 2023. L'activité économique reculerait de 0,8 %, avant de progresser de 0,6 % en 2024. Il s'agit d'écart négatifs de 1,4 point de pourcentage en 2023 et de 0,8 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

- Ce choc serait suivi d'un rebond en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

❑ Scénario de croissance forte

Le scénario de croissance forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence. Différents éléments pourraient contribuer individuellement ou simultanément à une amélioration des perspectives.

- Une modération de l'inflation plus rapide que prévu dans le scénario de référence pourrait amener les banques centrales à accélérer l'assouplissement de leur politique monétaire.
- La croissance économique plus élevée qu'escompté inciterait les entreprises à accroître leurs embauches. Un marché de l'emploi plus favorable pourrait entraîner une augmentation plus forte des dépenses de consommation.
- Les entreprises, notamment celles qui font face à des difficultés de recrutement, pourraient être incitées à investir davantage afin d'automatiser leur production. Ces investissements se traduiraient par une augmentation de la productivité.
- Les ménages pourraient également utiliser une plus grande part de leur richesse et de l'épargne qu'ils ont accumulée pendant les premiers mois de la pandémie. Dans une telle situation, leurs dépenses augmenteraient de façon plus importante que prévu dans le scénario de référence.

— Par ailleurs, plusieurs facteurs à l'échelle mondiale pourraient conduire à un raffermissement plus marqué que prévu de la croissance économique internationale, notamment l'abandon de la politique zéro COVID en Chine.

Dans ce scénario, l'activité économique au Québec progresserait de 2,0 % en 2023 et de 2,1 % en 2024. Il s'agit d'un écart positif de 1,4 point de pourcentage en 2023 et de 0,7 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

— Le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

TABLEAU J.1

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2023	0,6	-1,4	-0,8	+1,4	2,0
2024	1,4	-0,8	0,6	+0,7	2,1
2025	1,6	+1,1	2,7	-1,1	0,5
2026	1,5	+0,9	2,4	-0,8	0,7
2027	1,4	+0,3	1,7	-0,3	1,1

Source : Ministère des Finances du Québec.

1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques

Les hypothèses relatives aux perspectives économiques influencent l'ensemble des composantes de la prévision, dont le PIB réel, le PIB nominal et l'emploi.

❑ Le scénario de récession a un effet négatif sur les principaux indicateurs économiques

Le scénario de récession escompte un recul de 0,8 % du PIB réel en 2023. Dans ce scénario, les ménages et les entreprises feraient preuve d'une plus grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement, entraînant un repli de l'emploi et une hausse du taux de chômage. Notamment, en 2023 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 2,7 % à 1,3 %, soit un écart négatif de 1,4 point de pourcentage par rapport au scénario de référence;
- une hausse de l'emploi de 0,7 % serait attendue, comparativement à 1,4 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,0 %, un niveau plus élevé que dans le scénario de référence (4,6 %);
- la création d'emplois plus modérée que celle attendue dans le scénario de référence entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (2,5 % comparativement à 3,7 % dans le scénario de référence);
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de 8,7 %, une contraction plus importante que celle attendue dans le scénario de référence (-4,9 %);
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 3,4 %, alors qu'une progression de 4,0 % est prévue dans le scénario de référence.

❑ Un scénario de croissance forte qui rehausse les prévisions de la plupart des indicateurs économiques

Le scénario de croissance forte escompte une progression du PIB réel de 2,0 % en 2023. Il s'agit d'une croissance plus prononcée que celle du scénario de référence (+0,6 %). Dans ce scénario, le marché du travail resterait vigoureux, les dépenses des ménages demeureraient soutenues et une demande plus importante pour les biens et services rehausserait l'optimisme des entreprises. En 2023 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 2,7 % à 4,1 %, soit un écart positif de 1,4 point de pourcentage par rapport au scénario de référence;
- une création d'emplois de 2,1 % serait attendue comparativement à 1,4 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait 4,2 % en moyenne, un niveau plus faible que celui du scénario de référence (4,6 %);

- la vigueur du marché du travail entraînerait une hausse plus marquée des salaires et traitements, qui progresseraient de 5,0 %, alors qu'une augmentation de 3,7 % est prévue dans le scénario de référence;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de 1,0 %, une contraction moins importante que celle attendue dans le scénario de référence (-4,9 %);
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 4,7 %, alors qu'une progression de 4,0 % est prévue dans le scénario de référence.

TABLEAU J.2

Indicateurs économiques au Québec en 2023 et en 2024

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Scénario de référence		Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PIB, en termes réels	0,6	1,4	-0,8	0,6	2,0	2,1
Indice des prix à la consommation	3,5	2,2	3,1	2,0	3,8	2,4
Emploi	1,4	0,6	0,7	-0,2	2,1	1,3
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	4,6	4,2	5,0	5,1	4,2	3,3
PIB, en termes nominaux	2,7	3,8	1,3	3,0	4,1	4,5
Salaires et traitements, en termes nominaux	3,7	3,4	2,5	2,7	5,0	4,0
Excédent d'exploitation net des sociétés, en termes nominaux	-4,9	5,3	-8,7	3,1	-1,0	7,4
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement, en termes nominaux	4,0	3,4	3,4	3,1	4,7	3,8

Source : Ministère des Finances du Québec.

2. LES EFFETS POTENTIELS SUR LE CADRE FINANCIER

2.1 L'effet potentiel sur le solde budgétaire

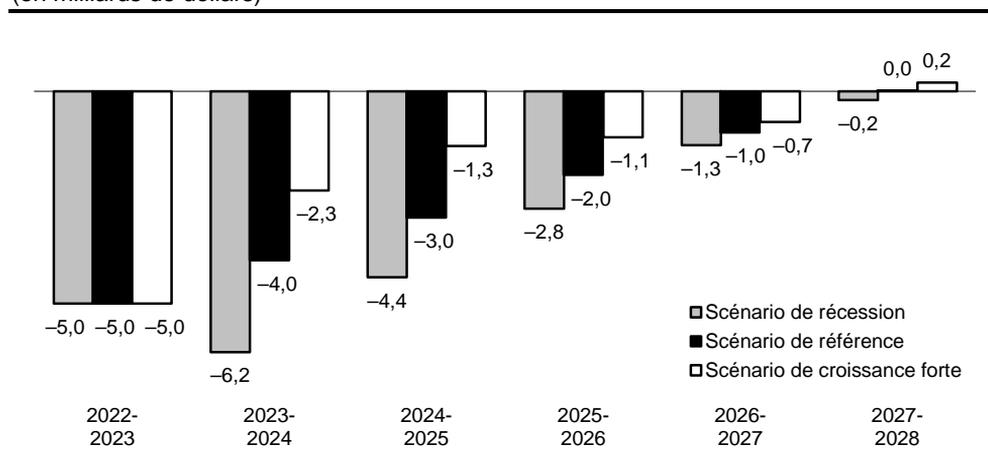
Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* prévoit un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028¹. Selon le scénario de référence, le solde budgétaire affiche un déficit de 5,0 milliards de dollars en 2022-2023, après versements au Fonds des générations. Une amélioration de 1,0 milliard de dollars est prévue chaque année à compter de 2023-2024, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

Les scénarios alternatifs prévoyant une récession ou une croissance forte permettent d'illustrer comment l'atteinte de l'équilibre budgétaire pourrait être affectée si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans le budget 2023-2024.

- Si une détérioration de la situation économique devait survenir, le recours à la provision pour éventualités intégrée au cadre financier éviterait de reporter le retour à l'équilibre budgétaire.
- À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

GRAPHIQUE J.2

Retour à l'équilibre budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en milliards de dollars)



¹ Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028 est présenté plus en détail dans la sous-section 2 de la section H, « La situation financière du Québec ».

❑ Les effets sur le cadre financier

Si l'un des deux scénarios alternatifs devait se réaliser, un effet additionnel de l'ordre de 4,8 milliards de dollars sur cinq ans serait attendu sur le solde budgétaire.

Plus particulièrement, une variation, à la baisse ou à la hausse, de l'ordre de 4,1 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier serait attendue pour les revenus autonomes, alors que la variation serait d'environ 675 millions de dollars pour le coût du service de la dette.

L'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait plus élevé en 2023-2024 et en 2024-2025, puis diminuerait graduellement à compter de 2025-2026, au fur et à mesure que le PIB réel retournerait vers un niveau équivalent à celui prévu dans le scénario de référence.

— En 2027-2028, les scénarios alternatifs auraient très peu d'impacts sur les revenus autonomes par rapport au scénario de référence.

L'incidence des scénarios alternatifs sur le service de la dette augmenterait progressivement sur l'horizon du cadre financier, en lien avec la hausse ou la baisse des déficits budgétaires.

— Par exemple, une détérioration des déficits budgétaires occasionnée par le recul temporaire de l'activité économique attendu dans le scénario de récession aurait pour effet d'augmenter le service de la dette de 193 millions de dollars à terme.

TABLEAU J.3

Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Solde budgétaire⁽¹⁾ – Scénario de référence	-5 021	-3 998	-2 984	-1 980	-976	9	
Impact additionnel du scénario de récession							
Revenus autonomes	—	-2 125	-1 297	-631	-113	-19	-4 185
Service de la dette	—	-44	-117	-161	-183	-193	-698
Impact additionnel total	—	-2 169	-1 414	-792	-296	-212	-4 883
Solde budgétaire ajusté^{(1),(2)}	-5 021	-6 167	-4 398	-2 772	-1 272	-203	
Impact additionnel du scénario de croissance forte							
Revenus autonomes	—	1 615	1 586	743	75	14	4 034
Service de la dette	—	34	101	153	176	185	649
Impact additionnel total	—	1 649	1 687	896	251	199	4 683
Solde budgétaire ajusté^{(1),(3)}	-5 021	-2 349	-1 297	-1 084	-725	208	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de récession exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de croissance plus rapide exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

■ Le détail des révisions par source

Les scénarios de récession ou de croissance forte ont une incidence sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette.

- En effet, l'évolution des revenus autonomes, principalement celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à celle des principaux indicateurs économiques.
- Le coût du service de la dette, quant à lui, est lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Par rapport au scénario de référence, les scénarios alternatifs auraient pour effet de faire varier à la hausse ou à la baisse :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers de près de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans², en raison d'une croissance plus forte ou plus faible des salaires et traitements prévue dans ces scénarios;
- les revenus provenant des impôts des sociétés d'environ 1,4 milliard de dollars sur cinq ans², en raison d'un repli plus important ou d'une reprise plus forte de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- les revenus des taxes à la consommation d'environ 515 millions de dollars sur cinq ans², en raison de la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue dans les scénarios alternatifs;
- le coût du service de la dette de l'ordre de 675 millions de dollars sur cinq ans², en raison de la variation des déficits budgétaires.

TABLEAU J.4

Effet additionnel par source – 2023-2024 et total sur cinq ans (en millions de dollars)

	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	2023-2024	Total sur 5 ans	2023-2024	Total sur 5 ans
Revenus autonomes				
– Impôt des particuliers	-766	-1 627	773	1 594
– Impôts des sociétés	-830	-1 438	313	1 329
– Taxes à la consommation	-207	-516	208	514
– Autres revenus	-322	-604	322	597
Total – Revenus autonomes	-2 125	-4 185	1 615	4 034
Service de la dette	-44	-698	34	649
IMPACT ADDITIONNEL TOTAL	-2 169	-4 883	1 649	4 683

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

² Moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans.

Des gestes possibles dans un contexte de ralentissement économique ou de croissance forte

Scénario de récession

Dans un contexte de ralentissement économique plus prononcé que prévu, le gouvernement pourrait intervenir pour stimuler la relance économique par la mise en œuvre de mesures ciblées.

L'intervention du gouvernement pourrait notamment consister à apporter un stimulus aux dépenses. L'aide gouvernementale serait alors déterminée en fonction de la source du ralentissement économique.

L'ampleur du stimulus apporté aux dépenses dépendrait de l'impact souhaité sur l'activité économique. Ainsi, un stimulus équivalent à 0,25 point de pourcentage du PIB correspondrait à environ 1,5 milliard de dollars.

Les impacts financiers des mesures ciblées, associés aux incidences additionnelles du ralentissement économique plus prononcé que prévu sur les revenus autonomes et le service de la dette, auraient un impact à la baisse sur le solde budgétaire de l'ordre de 6,4 milliards de dollars.

- Le cadre financier présenté dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023* prévoit toutefois une provision pour éventualités qui totalise 6,5 milliards de dollars sur cinq ans.
- Cette provision pourrait être utilisée pour compenser ces pressions.

Scénario de croissance forte

Si la croissance économique devait être plus forte que ce qui est prévu dans le scénario de référence, les améliorations attendues du solde budgétaire pourraient :

- permettre de devancer le retour à l'équilibre budgétaire;
- offrir une certaine marge de manœuvre pour mettre en place des initiatives en lien avec les missions de l'État;
- accélérer la diminution du poids de la dette.

3. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA DETTE NETTE DU QUÉBEC

Selon le scénario de référence du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, la dette nette du Québec s'établira à 206,8 milliards de dollars au 31 mars 2023, soit à 37,4 % du PIB. Une diminution à 35,8 % du PIB est attendue d'ici 2027-2028.

Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 1,4 point de pourcentage en 2024-2025, ce qui porterait le ratio à 38,9 %.

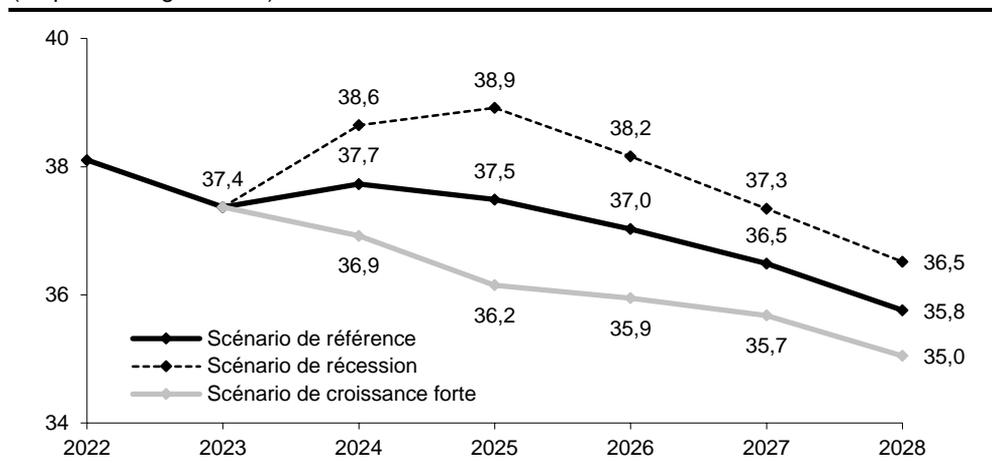
— Le ratio diminuerait progressivement par la suite pour atteindre 36,5 % du PIB au 31 mars 2028, soit 0,7 point de pourcentage du PIB ou 4,9 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.

Selon le scénario de croissance forte, la dette nette au PIB diminuerait graduellement chaque année.

— Au 31 mars 2028, le ratio s'établirait à 35,0 % du PIB, soit 0,8 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE J.3

Dettes nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en pourcentage du PIB)



[Québec.ca/budget](http://Quebec.ca/budget)